(TRADUCTION)

Les Pêcheries

de la

Province de Québec

1ere Partie

Introduction Historique

PAR

E. T. D. CHAMBERS

(Officier Spécial du Service de Piche et de Chasse)



Publié par le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la Province de Québec

Les Pêcheries

de la

Province de Québec

To my very good friend.

— Alf Pelland.

1ere Partie With siniere regards.

— and best wither

Introduction Historique

E. T. D. CHAMBERS

(Officier Spécial du Service de Pêche et de Chasse)



Publié par le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la Province de Québec

rer pre

les de Chr de Chr de dese Gol Lab ferri se 1 arcil la Mence de mà P l'ob che d'ar Ott

des pub

A l'honorable M. C.-R. DEVLIN,

Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre la première partie d'uns Introduction à une étude historique des pêcheries de la Province de Québec.

Bien que personne n'ait, jusqu'à ce jour, songé à préparer une narration complète et suivie de l'établissement de nos premières pêcheries canadiennes, ce ne sont certainement pas les matériaux qui manquent à cette compilation. Les écrits de Cartier, Champlain, Lescarbot, Charlevoix, Denys et Chrestien Leclerc, à venir jusqu'aux relations contemporaines de Pierre Fortin et de l'abbé Ferland, nous fournissent des descriptions très vivantes et des poissons et des pêcheries du Golfe Saint-Laurent, de la Gaspésie, et des côtes du Labrador, D'autre part, de nombreux documents renfermant de précieux renseignements sur cet important sujet, se trouvent abondamment disséminés dans les volumineuses archives de la Nouvelle-France aussi bien qu'au ministère de la Marine et à la Bibliothèque Nationale à Paris, et ailleurs encore. Un nombre considérable de ces dernières pièces demeurées jusqu'à présent inédites, ont été transcrites à Paris pour mon usage et mises à ma disposition, grâce à l'obligeance du Dr. A.-G. Doughty. C. M. G., archiviste-enchef de la Puissance du Canada. Il en a été de même pour d'autres manuscrits déposés au Bureau des Archives, à Ottawa.

Dans les notes qu'il a fournies pour les récentes éditions des œuvres de Nicolas Denys et de Chrestien Leclereq, publiées par la Société Champlain, le Dr. William F. Ganong, du Smith College, a également fait connaître un certain nombre de documents de la Collection Clairambault, à Paris, ayant trait aux pêcheries de la Nouvelle-France. D'autre part, nous devons au Dr. John M. Clarke, d'Albany, de précieux renseignements, puisés aux sources mêmes, concernant les plus anciennes des pêcheries sédentaires de la Baie des Chaleurs.

MM. C.-Joseph Simard, sous-ministre, et Eudore Evanturel, archiviste au Secrétariat de Québec m'ont procuré toutes facilités de consulter les manuscrits originaux, propriété de la Province. Je dois aussi beaucoup de reconnaissance à l'honorable John Douglas Hazen, ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada, à M. Johnson, son sous-ministre, à M. Found et à d'autres fonctionnaires de ce même département pour le prêt d'importantes collections de documents couvrant une période de l'histoire de nos pêcheries postérieures à celle qui fait le sujet principal des pages qui vont suivre, mais qui serviront de base, je l'espère, à un travail subséquent..

L'histoire de notre chère Province de Québec—cet écrin de perles ignorées comme l'a si bien qualifiée Fréchette—contient en grand nombre d'incontestables exemples de ferveur religieuse et d'abnégation patriotique. Toutefois, parmi les plus précieuses et les plus inoubliables preuves de courage téméraire et de sublime ambition mis au service du foyer, du pays et de la race, comme à celui du prestige à maintenir éclatant et de l'influence du pouvoir à grandir davantage, on doit assurément mettre en ligne de compte les audacieuses aventures des premiers pêcheurs du Golfe Saint-Laurent poussées jusqu'aux mers pratiquement inconnues de l'Ouest.

Ajoutez à ces actes de bravoure et d'intrépidité les tentatives de ces mêmes hommes pour établir les premières exploitations fixes sur le sol canadien parmi les Sauvages aborigènes de la Gaspésie et les Esquimaux, encore plus farouches, du Labrador et ce, en face de flottes ennemies, à la merci des coups de force des maraudeurs et des pirates, écumant la mer et ses rivages et y portant la destruction par le fer et le feu.

Aujourd'hui, l'amateur de pêche—sachant quelque peu l'histoire ancienne de son pays—alors qu'il passe sa vacance con que y & Mo ''ta

du ne recl ress exp pre san cap

Qué

sur quelque lac ou rivière paisibles, n'ayant peut-être pour seul compagnon que le Sauvage qui lui sert de guide, éprouvera quelque intérêt à se remémorer les commandements donnés, il y a deux siècles et quart d'aujourd'hui, aux habitants de Montréal "de ne pas franchir, en se livrant à la pêche, cer-"taine zone bien définie de crainte d'être surpris et massa-"crés par les féroces Iroquois."

L'appréciation juste de ce que les pêcheries commerciales du Saint-Laurent ont pu être pour Québec depuis deux siècles ne sera pas un travail inutile si elle a pour effet de faire rechercher les causes du développement défectueux de cette ressource, et pourquoi cette richesse de la mer n'a pas été exploitée d'une manière plus complète—richesse qui sollicite presque en vain, malgré toutes les perspectives les plus séduisantes qu'elle offre de profits lucratifs, la mise en œuvre du capital, du courage et de l'industrie.

J'ai l'honneur d'être.

Monsieur le Ministre.

Votre tout dévoué,

E.-T.-D. CHAMBERS.

Officier spécial du Service de Pêche et de Chasse,

Québec, 30 juin 1912.

om-

ris.

tre

ré-

ant

des

rel.

tes

été

à à

les

M.

ent

int

lle

mi

rin

nur

les

ge

du nir

> nt st. apies lu es er u.

Les

sons de la chere notre sembl si l'or mière naves littora

des p

Parkm
"P
d'autre
droits
morue.
Vo
I, 237.

antérie justes

neuve) Islanda land, t terre o Massao

manda

St-Lau "Je quinzie Terren Irlanda

Les Pecheries de la Province de Quebec

Par E. T. D. CHAMBERS

Introduction Historique

1ère PARTIE

Plus de quatre siècles se sont écoulés depuis l'époque où des pêcheurs basques et bretons tirèrent leurs premiers poissons des eaux qui baignent, d'un côté les côtes du Labrador et de la Gaspésie et de l'autre, celles de Terreneuve. Et des chercheurs, spécialistes en la matière, vivant assez près de notre temps, se sont arrêtés à l'hypothèse, plus ou moins vraisemblable, qu'il faut remonter de quelque quatre siècles encore si l'on veut arriver à une période antérieure aux vraies premières incursions pré-colombiennes des Islandais, des Scandinaves (Norsemen) ou des Basques dans les pêcheries de notre littoral oriental.²

^{1 &}quot;Il y a quelque raison de croire que cette pêcherie existait antérieurement au voyage de Cabot en 1497; on croit, et avec de justes raisons, qu'elle commença d'exister dès 1504." — Francis Parkman dans "Pioneers of France in the New World," p. 170.

[&]quot;Pendant plusieurs siècles, des gen3 de Dieppe et de St-Malo et d'autres navigateurs de Hàvre-de-Grâce, de Honfleur et autres endroits ont fait des voyages dans ces régions dans le but de pêcher la morue."—Lescarbot, I. 236.

Voir aussi Biard, Relation, 2, et Postel, cités par Lescarbot, I. 237.

² On a des preuves à peu près certaines que cette lle (Terreneuve) avait été visitée environ 400 ans auparavant par des marins Islandais, lesquels après avoir quitté leur Ile, cotoyèrent le Groënland, touchèrent, à Terreneuve et se rendirent même jusqu'à une terre qu'ils appelèrent Vinland, maintenant les côtes de l'état de Massachusetts."—Rapport annuel de Pierre Fortin, magistrat, commandant l'expédition pour la protection des Pécheries dans le Golfe St-Laurent, pendant la saison de 1862, p. 60.

[&]quot;Je crois qu'au cours des douzième, treizième, quatorzième et quatorzième siècles, les côtes nord, disons celles du Labrador et de Terreneuve, furent de temps à autres visitées par les Islandais, les Irlandais, les Gallois, les Bretons et les Basques."—Notes on the

Le Vinland des Danois et des Scandinaves, qu'ils prétendent avoir découvert vers l'an 1000 A. D., et que Rafn¹ et ses compagnons placent sur les côtes du Massachussets, était, dans l'opinion de plusieurs autorités ² fort acceptables, situé dans le voisinage du Golfe St-Laurent, et leur ''Helluland'' a été reconnu, à la satisfaction d'investigateurs consciencieux, comme étant la côte du Labrador.

Ter

auj

tes

Ang

tan

mer

miè

le vo

comp

Terc

à Te

Il y a également de bonnes raisons de supposer que le lieu d'atterrissement de Cabot, le 24 juin 1497, quand il vit le Nouveau-Monde pour la première fois, fut sur la côte du Labrador, ainsi que le prétend M. J.-P. Howley, F.R.G.S., de Terreneuve, bien que la majorité de ses propres compatriotes réclament cet honneur pour le Cap Bonavista.

Les premiers récits concernant les pêcheries de Terreneuve nous intéressent d'une manière toute particulière, parce qu'ils touchent naturellement et nécessairement à l'histoire primitive de cette industrie dans la zone actuelle des eaux canadiennes. De fait, au seizième siècle, le nom de Terreneuve était donné, non seulement à la colonie insulaire, mais également à la Nouvelle-Ecosse, au Cap-Breton, à l'Île-du-Prince-Edouard et aux îles et aux côtes du Golfe Saint-Laurent, même à l'Etat du Maine. Les étrangers appliquaient à ces régions le nom générique de "Baccalaos", c'est-à-dire la terre de la morue sèche.

Coasts of Labrador. D'une étude par Samuel Robertson, de Spar Point, lue le 16 janvier 1841, par le Dr Morrin, devant la Société Littéraire et Historique de Québec. "Transactions of the Society," Vol. IV., pp. 30, 31.

[&]quot;Les Basques et les Bretons ont, pendant plusieurs siècles, été les seuls adonnés à la pêche de la baleine et de la morue, et il est plutôt remarquable que Sébastien Cabot, en découvrant la côte du Labrador, y trouva le mot "Bacallaos", lequel signifie "morue" en langue basque.—Manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque Royale de Versailles et cité par Parkman.

¹ Dans ses Antiquitates Americanae, publiées en 1837.

² Entre autres, Paul Henri Mallet, dans son *Histoire de Danemark*, Barrow dans ses *Voyages to the Arctic Regions* (London, 1818, J. Elliot Cabot, dans la *Massachusetts Quarterly Review*, Vol. II., Dahlmann dans ses *Forschungen* (Vol. I), et J. P. Howley, F.R.G.S. de Terreneuve.

³ History of Newfoundland, par D. N. Prowse (Londres, 1896), p. 23.

orétenfn¹ et , était, , situé nd'' a ncieux,

que le il vit ite du .S., de triotes

Terreparce istoire eaux neuve égale-'rinceurent, à ces terre

Spar Société ciety," es, été

es, été il est ôte du ie" en Royale

re de ondon, v, Vol. owley,

1896),

Le juge Prowse, la plus grande autorité historique de Terreneuve, dit: "Grâce à des récits du temps, nous pouvons aujourd'hui préciser assez sûrement l'époque où les différentes nations commencèrent à faire la pêche à Terreneuve. Les Anglais en 1498; les archives montrent leurs opérations constantes depuis cette date. Les Portugais paraissent avoir commencé en 1501. Il est question des Français, pour la première fois, en 1504.



ANCIENNES METHODES DE PECHE A LA MORUE

"Les pêcheurs portugais firent leur apparition sitôt après le voyage de découverte de Gaspar Cortéréal, en 1500, et des compagnies de pêche furent organisées à Viana, Aveiro et Terceiro, en Portugal, dans le but de fonder des établissements à Terreneuve. En 1506, le roi du Portugal décréta que tout pêcheur, revenant du Labrador, devrait payer à la douane le dixième de ses profits. A certaines époques, la ville d'Aveiro eut, à elle seule, 60 vaisseaux faisant voile pour Terreneuve; en 1550, elle en eut 150. Pareils nombres de vaisseaux partant d'Oporto et d'autres ports, accrurent encore considérablement le revenu.''

De sorte que la première et principale conséquence de la découverte de l'Amérique du Nord, fut la création immédiate d'une vaste exploitation de pècheries. A toutes les époques de l'histoire du monde, la pèche a été l'âme du commerce, la raison de la navigation. La pêche de la morue, pratiquée par les Anglais, en Islande d'abord, où à certain moment 1400 pêcheurs anglais possédèrent des droits de pêche, et ensuite, sur une plus forte échelle, à Terreneuve, a fait de la Grande-Bretagne une puissance maritime de premier ordre. De Witt dit:

"La marine d'Angleterre fut rendue formidable par la découverte des bancs de pêche fabuleusement riches de Terreneuve."

Nous devons à l'industrie de la pêche les premiers essais de colonisation dans l'Amérique du Nord. Le premier dans la Nouvelle-Angleterre, par Gosnold et Brereton, en 1602, eut pour mobile la pêche. Le juge Prowse dit: "Parmi les légendes populaires de l'histoire de l'Amérique, il y a celle-ci: quand les "Pilgrim Fathers" jetèrent l'ancre devant le rivage désert de la Nouvelle-Angleterre, leur seule mission était d'adorer Dieu à leur facon et d'occire les Quakers suivant leur propre méthode; or, l'Histoire sérieuse raconte les choses tout autrement. Dans l'ouvrage de Winslow "Brief Narration of the True Grounds or Causes of the First Planting of New England'', il est dit que lorsque les Puritains dépêchèrent des délégués de Leyden au Haut et Puissant Jacques Ier, pour obtenir son consentement à leur départ pour l'Amérique, le roi demanda aussitôt quel profit pouvait en résulter. délégués répondirent d'une seule voix: "La pêche!"-"Que Dieu ait mon âme! repartit le royal Solon, c'est une honnête industrie; ce fut celle des Apôtres." Et les Puritains obtinrent la permission de partir. Ils recherchèrent pour leur établisse baleir charg

zônes —un pesan

P dans d'auti phogu pêche généra la rég déjà c éloigne qu'aux pêcher filets, d'être pirater port s officier d'Eure les éch chanso encore. e 'était d'orgie "gaita le gour le tout. être to l'étrans men" 6 et festo blissement un endroit propre à la pêche de la morue et de la baleine, et en 1624, ils expédièrent en Angleterre un navire chargé de morue salée.''

Pour les Anglais du temps de Cabot, la découverte des zônes de pêche de Terreneuve fut un véritable don de Dieu —un El Dorado de pêche—la morue valant, comme on dit, son pesant d'or à cette lointaine époque.

Pendant que le pêcheur de morue s'adonnait à son travail dans les hâvres de Terreneuve et sur la côte du Labrador, d'autres plus audacieux, surtout les Biscaïens, chassaient le phoque et le morse dans le Golfe et pratiquaient la dangereuse pêche de la baleine. Ces Biscaïens avaient pour quartiers généraux les lles de la Madeleine, le détroit de Belle-Isle et la région nord-est du Golfe Saint-Laurent. Le juge Prowse, déjà cité, décrit ainsi l'existence de ces pêcheurs en temps éloignés: "Ils pratiquaient leur paisible industrie armés jusou'aux dents. Chaque vaisseau était muni de canons et les pêcheurs, qu'ils fussent à la rame ou qu'ils lançassent leurs filets, étaient toujours armés. Mais ces gens ne laissaient pas d'être de gais lurons au milieu des dangers de la mer; guerres, Chaque semaine, l'amiral du pirateries, ou maraudes, port sortait de charge, et, à chaque changement, le nouvel officier offrait une fête à tous. En ces occasions, les vins d'Europe, généreux et peu chers, coulaient abondamment et les échos des bois sombres du petit port s'égayaient, ou d'une chanson française ou du crépitement des castagnettes, ou encore, d'airs enlevants, pincés sur une guitare espagnole. Si e'était un port basque, les réjouissances prenaient des allures d'orgie et de violence. Il y avait là, au programme, la "gaita" nationale (sorte de cornemuse), la danse-chanson et le gourdin, avec quelques crânes fracturés, pour agrémenter le tout. S'il y avait des Anglais sur les lieux, ils tenaient à être toujours les amiraux, les dominateurs; et malheur à l'étranger qui désobéissait aux ordres des "West-Countrymen' et osait occuper ses dimanches à autre chose qu'à boire et festover."

parable-

ne le

veiro

le la liate es de e, la quée 1400 uite,

nde-

Witt

ır la

ssais dans . eut gene-ci: vage était leur tout n of New des our e, le Les Que nête

otin-

éta-

LES PECHERIES DE MORUE

De tous les poissons qui foisonnaient dans ces eaux, le plus important,—appelé par les indigènes "baccalaos",—porte aujourd'hui les noms moins harmonieux de "cod" et de "morue"; et au cours de siècles écoulés depuis sa découverte dans ces parages par les Européens, ce poisson a sans cesse fait traverser l'Atlantique à de nombreuses flottilles dans le but de tirer des profondeurs de la mer les richesses qui ont



UN TIRAGE DE MORUE

récompensé le labeur de tant de générations de pêcheurs. Jamais les plus chanceux des aventuriers qui opérèrent dans le Sud-Américain ne frappèrent une mine aussi opulente que celle offerte par ces fécondes plaines liquides; et bien que des prises représentant un nombre incalculable de millions soient sorties de leurs profondeurs, exploitées depuis quatre siècles. certaines zones de pêche donnent encore un riche rendement aux judicieux et actifs travailleurs de la mer Jusqu'au 16e siècle, l'Islande fut le théâtre des plus vastes pêches de morue. On raconte que des pêcheurs basques vin-

rent certa rent, Laur troit, reche Islett grand

le Bro Pilgri batear Jean. baron 1528.toni a il cap mands Le "c capita Jean 1 les Br ans at Jean 1 Rouen "un n Dieppe G 1876)

lant de zano, (la Norr

Terren

toutes

"Sibill

en 1534.

aux, le
-porte
et de
ouverte
s cesse
lans le
jui ont



heurs.
t dans
te que
ue des
soient
iècles.
renmer

vastes

s vin-

rent dans nos eaux labradoriennes dès 1470, mais ce qui est certain, c'est que de 1525 jusqu'à près de 1700, ils fréquentèrent, en grand nombre, le détroit de Belle-Isle et le golfe Saint-Laurent, et, en 1534, quand Jacques Cartier franchit ce détroit, il rencontra un vaisseau de pêche de LaRochelle à la recherche du hâvre de Brest,¹ et dans sa description des Islettes (baie de Bradore) il inscrit la remarque que "une grande pesche s'y fait."

Herrera (Edit. 1728, dec. iii., l. x. ch. 9) dit qu'en 1526 le Breton Nicolas Don faisait la pêche à Baccalaos. Dans ses Pilgrimages, Purchas note que Rut rapporte qu'en 1527 onze bateaux de pêche normands et un breton se trouvaient à Saint-Jean. Lescarbot dit (Nouvelle-France, 1612, page 22) que le baron de Léry débarqua des bestiaux sur l'Isle-au-Sable en 1528. Ramusio (dans Raccolta, 1556, iii., 424) dit: "Li Brettoni and Normandi, per la qual causa è chiamata questa terra il capo delli Brettoni'', c'est-à-dire: "les Bretons et les Normands, en raison de quoi cette terre fut nommée Cap Breton''. Le "discorso" d'où provient cet extrait est celui du "gran capitano francese, de 1539, que quelques écrivains croient être Jean Parmentier, de Dieppe. Ce "discorso" mentionne que les Bretons et les Normands visitèrent ces côtes trente-cinq ans auparavant, c'est-à-dire en 1504; il y est dit aussi que Jean Denys, de Honfleur, et le pilote Camarto (Gamort), de Rouen, firent voile pour ce Cap Breton en 1506 et en 1508; "un navilio di Dieppa detto la 'Pensée' " (un vaisseau de Dieppe, la "Pensée") y transporta "Thomas Aubert".

Gosselin (Documents authentiques et inédits, etc., Rouen, 1876) dit que les vaisseaux suivants partirent, en 1508, pour Terreneuve (nous avons déjà noté que ce nom s'appliquait à toutes les côtes du Golfe Saint-Laurent): "Bonne-Aventure", "Sibille", "Michel", et "Marie de Bonnes-Nouvelles". Parlant de cette époque, dans un article sur "Cortéréal, Verrazano, Gomez, Thévet", M. George Dexter dit: "Les côtes de la Normandie et de la Bretagne étaient habitées par une race

¹ Relation Originale de Voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534.

de marins à l'esprit aventureux, les uns jouissant d'un pouvoir considérable, tels, par exemple, les Angos, de Dieppe, dont l'un (Jean) fut anobli et fait vicomte et capitaine de cette ville. Des villes telles que Dieppe, Honfleur, Saint-Malo et autres avaient déjà fourni des hommes et des chefs pour des voyages d'exploration et de découverte. Ces derniers avaient fait des expéditions aux Iles Canaries et sur les côtes de l'Afrique, et les pêcheurs des provinces maritimes de France n'étaient pas des novices en matière de voyages très lointains. Ils ne furent donc pas lents à rechercher une part des avantages offerts par les nouvelles contrées découvertes par Cabot et Cortéréal, et ils devinrent vite habiles et puissants dans les pêcheries d'Amérique. On sait que des pêcheurs partis des ports de la Bretagne ont atteint les côtes de Terreneuve dès 1504. Ils y ont laissé un vestige durable sous le nom de Cap Breton, qui, sous une forme ou sous une autre. se retrouve sur chaque carte des premières époques. Jean Denys, qui était de Honfleur, passe pour avoir visité, deux ans après, le Golfe Saint-Laurent et en avoir fait un relevé topographique."

Benjamin Sulte i dit qu'avant le premier voyage de Jacques Cartier (1534) la pêche et le commerce du poisson, et celui de la fourrure attiraient des vaisseaux dans le Golfe Saint-Laurent, et lors de la visite de Champlain en 1603, ce commerce se faisait jusqu'au lac Saint-Pierre.

En 1621, on nota la présence dans le Golfe de pas moins de 800 vaisseaux de pêche et de commerce.

En 1623, les Basques s'emparèrent, dans le Golfe, d'un bateau de pêche appartenant à un nommé Guers (ou Guérard) —un auxiliaire de Champlain. Ces Basques remorquèrent le vaisseau de Guérard jusqu'à l'Isle-du-Prince-Edouard, refusant de reconnaître les ordres du roi octroyant exclusivement le droit de pêche dans les eaux de la Nouvelle-France à la Compagnie du Canada.

fait du (

1 "Grande

cinqua baleine 2 D dans ".

p. 146.

¹ Le Golfe St-Laurent (1600-1625) par Benjamin Sulte.—Proceedings of the Royal Society of Canada, Vol. IV, Section I, page 7 (Montréal, Dawson Bros.) 1887.

ın pou-Dieppe, tine de nt-Malo our des avaient ites de France ntains. s avan-Cabot s dans partis Terresous le autre. Jean

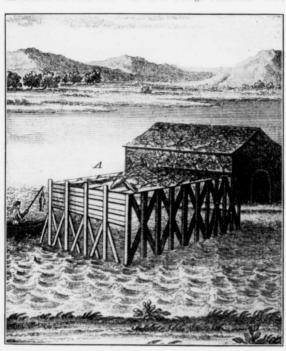
ige de son, et Golfe 303, ce

ux ans é topo-

moins

, d'un érard) rent le , refurement e à la

-Propage 7 Dans un écrit en date de 1625, Champlain mentionne le fait que les Basques pêchaient la baleine à Grande-Baie, près du détroit de Belle-Isle. Le Rvd. George Patterson ² croit



ECHAFAUDAGE POUR MORUES

^{1 &}quot;Il v a un lieu dans le Golfe Saint-Laurent qu'on nomme la Grande-Baie, proche du passage du Nord de l'île de Terre-Neuve à cinquante-deux degrés, où les Basques vont faire la pêche des baleines."

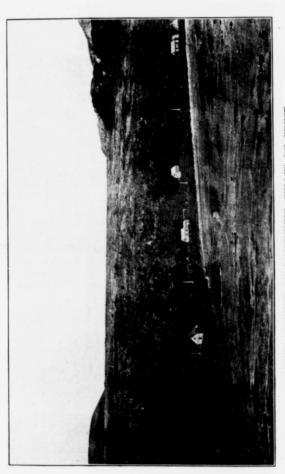
² Dans son étude The Portuguese in North America, publiée dans "Proceedings of the Royal Society of Canada, Vol. III (1890), p. 146.

qu'ils explorèrent le golfe et l'embouchure du fleuve Saint-Laurent.

Parlant de ces pêcheurs et d'autres pêcheurs canadiens de la première heure, il dit: "Nous n'avons aucun renseignements sur le mode d'existence de ces gens sur ces côtes, et nous ne pouvons nous en former une idée que par ce que nous savons sur une époque moins reculée. Mais nous croyons que ce mode d'existence ne différait pas substantiellement de celui de la même classe de gens au dix-septième et au dix-huitième siècles. La morue était le principal objet de leurs labeurs, et ce poisson était, alors comme aujourd'hui, pris à la ligne en eau profonde. Bien que Hakluyt parle de pêcheurs qui apportaient verte la morue en Europe, les premiers renseignements que nous avons des méthodes d'alors indiquent que les pêcheurs avaient, sur terre, des installations tant pour la préparation du poisson pour sa vente que pour sa capture le long des côtes. Sur ces dernières s'élevaient des chafauds ou des estrades et d'autres appareils pour le sectionnement. l'écurage, la salaison et le séchage du poisson et pour l'extraction de l'huile du foie. L'étonnante abondance d'autres poissons plus petits, le long des côtes et en leurs saisons respectives, tels que le hareng et le maquereau, offrait des sources de profits qu'on ne pouvait manquer d'utiliser. La pêche de la baleine dut cependant exercer un plus grand attrait sur les plus audacieux de ces hardis pêcheurs, à cause de l'enthousiasme que la capture de ce poisson provoquait et du gros profit qu'ils pouvaient, d'un seul coup, en obtenir. A cette époque, on rencontrait ces monstres de la mer jusque sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, et on les tuait exactement de la même manière que depuis et toujours. Quand la baleine recevait le coup fatal près de terre, elle y était remorquée et atterrie près de l'établissement de pêche où se faisait l'extraction de l'huile. Si la chose arrivait au large, la baleine y était dépécée et les morceaux apportés à terre, par les vaisseaux, pour y subir la même opération. Les phoques et les morses, alors abondants, subissaient le même sort. Ces diverses opérations nécessitaient des entrepôts, sans doute assez rudimentaires, pour l'emmagasinage du sel et autres Saint-

idiens eignees, et nous is que celui itième ırs, et ne en s qui eigne. ue les a prée long is ou ment, xtracpoispecties de de la ar les thougros cette ar les ment aleine iée et xtracaleine ir les

> Ces doute utres



L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE "VILLE" DE BREST.

accessoires nécessaires aux travaux, pour la traite avec les indigènes, et, dans la suite, pour l'emmagasinage du poisson, de l'huile, etc., destinés à l'exportation, de même que des euves pour recevoir la graisse des baleines. Il devait aussi s'y trouver de petites huttes pour loger les pêcheurs quand ils étaient à terre. Ce qui fait qu'on avait là une miniature de village de pêcheurs présentant, en été, le spectacle d'une belle activité et pouvant constituer le noyau d'un établisse ment permanent.'' 1

LE HAVRE DE BREST

Ce hâvre a été l'objet de légendes bien absurdes, nonobstant le fait que, s'il était le lieu recherché en 1534 par des pêcheurs rencontrés par Cartier dans le détroit de Belle-Isle, il devait, apparemment, être, dès cette époque, un lieu de rendez-vous. C'était tout simplement une autre appellation pour ce qui est aujourd'hui la Baie du Vieux-Fort,² un mille et demi à l'ouest de l'embouchure de la Rivière des Esquimaux.

Une brochure publiée à Lyon, en 1608,³ donne Brest comme "la principale ville de toute la contrée, bien pourvue, vaste âmes impo

l'ann tout

durai

d'ima beaux mome et per Brest que t extiri mença en ce

Rober car il trouve L

I

dehora néant N les Po

route

au "

¹ The Portuguese on the North-East coast of America, par le Rvd. George Patterson. D.D., dans Proceedings of the Royal Society of Canada, Vol. VIII (1890).

² "Port Brest (Breton) maintenant Baie du Vieux-Fort."— Hiram B. Stephens dans "Jacques Cartier, an essay" (p. 135).

[&]quot;Il est bien sûr que sur la baie de Saint-Paul se trouvent des ruines qui ont conservé le nom de Vieux Fort. Le même nom est donné à ce lieu dans les cartes attachées à l'histoire du Canada par Charlevoix." L'Abbé Ferland, dans un rapport à Mgr l'Evêque de Tloa sur la Mission du Labrador, dans le Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec (No 13, 1859, p. 79).

Coppie d'une lettre envoyée de la Nouvelle-France, ov Canada, par le Sieur de Cobes, Gentilhomme Poiteuin, à vn fien any. En laquelle font brièvement descrites les merveilles et richeffes du pays, enfemble la façon & moeurs de ceux qui l'habitent, la gloire des François et l'efpérance qu'il y a de rendre l'Amérique Chrestienne.—A. Lyon, par Léon Savine M.D.C. IX. Avec Permiffion, des Supérieurs. Il existe un exemplaire de ce livre à la Bibliothèque Lennox. New-York.

son, de Société Society

docteur Canada

Country autres,

rec les bisson, te des ssi s'y nd ils iature d'une

blisse

onobsar des e-Isle, eu de lation mille Esqui-

Brest irvue,

par le lociety

nt des m est la par ue de ssions

e, ov n fien les et bitent. érique iffion. hèque vaste et très fortifiée, habitée par environ cinquante mille âmes et dotée de tout ce qui peut enrichir une ville de quelque importance."

Si l'on tient compte du fait que cette lettre fut écrite l'année même où Champlain fonda Québec, l'on comprendra tout de suite qu'il s'agit d'une fumisterie de la pire espèce.

M. Samuel Robertson, qui vivait sur la côte du Labrador durant la première partie du dix-neuvième siècle, a donné, d'imagination, une description détaillée de Brest en ses plus beaux jours: "J'estime, dit-il, que Brest contint, à certain moment, deux cents maisons, sans compter les magasins, et peut-être 1,000 habitants en hiver, chiffre qui triplait en été. Brest fut à l'apogée de sa prospérité vers l'an 1600, mais quel que trente années après, la tribu entière des Esquimaux fut extirpée ou bannie de cette région; après quoi, Brest commença à décliner, et vers la fin du siècle, son nom fut changé en celui de "Bradore."

La dernière phrase de cette citation indique que M. Robertson ne savait pas où Brest avait été réellement situé, car il confond Brest avec la Baie de Bradore, laquelle se trouve de 25 à 30 milles plus à l'est.

L'histoire de Brest, attribuée, dans la brochure de Lyon, au "Sieur de Combes", lequel est absolument inconnu en dehors du titre de cette lettre, a été radicalement réduite a néant par le Dr. S.-E. Dawson ² et M. W.-S. Wallace.³

Nous avons vu précédemment que, à la suite des Basques, les Portugais vinrent dans les eaux du Golfe, suivant la même route que celle prise en 1500 par les frères Cortéréal; or, en

Notes on the Coasts of Labrador—Une étude par Samuel Robertson, de Spar Point, lue pour lui par le Dr Morrin en 1841, devant la Société Littéraire et Historique de Québec.—Transactions of the Society, vol. IV. pp. 32-34.

² Brest on the Canadian Labrador, Par Samuel-Edward Dawson, docteur ès lettres (Laval), dans 'Proceedings of the Royal Society of Canada.' Deuxième série, Vol. XI.

Introduction historique par W. S. Wallace à Labrador, the Country and the People, par Wilfrid T. Grenfell, C.M.G., M.D., et autres, New-York, 1910.

1535, la voyage d'Estevan Gomez ouvrit à ses compatriotes d'Espagne la voie conduisant aux pêcheries. Ce qui est aujourd'hui la Baie de Bradore fut longtemps connue sous le nom de Baie des Espagnols, et, en 1704, on pouvait encore voir les ruines d'un établissement de pêche espagnol.¹ Dans la narration de son premier voyage au Canada (1534), Jacques Cartier parle des pêcheries sédentaires des Micmaes dans la Baie des Chaleurs; il décrit même les filets, faits de chanvre,dont ils se servaient, et les grandes quantités de maquereaux qu'ils prenaient, grâce à ces appareils, près de la côte.

JACQUES CARTIER ET LES PECHERIES DU SAINT-LAURENT

Jackacher Autographe de Jacques Cartier

Nous avons, l'année suivante, la description des poissons du Saint-Laurent, par Cartier. Voici en quels termes:

"Aussi, comme par ci-devant est faite men-

Autographe de Jacques Cartier ei-devant est faite mention ès chapitres précédens, le dit Fleuve est le plus abondant de toutes sortes de poissons qu'il soit mémoire d'homme avoir jamais vu ni ouï; car depuis le commencement jusques à la fin, y trouverez selon les saisons la plupart des sortes et espèces de poissons de la mer et d'eau douce. Vous trouverez jusques au dit Canada force Baleines, Marsouins, Cheveaux de mer, Adhothuys,² qui est une sorte de poisson duquel jamais n'avions vue, ni ouï parler. Ils sont blancs comme neige, et grands comme Marsouins, et ont le corps et la teste comme

¹ W.-S. Wallace dans son Introduction Historique à Labrador, the Country and the People, p. 14. Levr comn

reaus sons; bien Lamp chets de to selon tuaill

duran y eut diens Honfle

² Ceci était vraisemblablement le Delphinapterus leucas (Pallas), quelquefois appelé tout simplement Beluga, et par d'autres, la baleine blanche, maintenant connue sous le nom de porpoise pour les Anglais et de marsouin pour les Français. On rencontre souvent des millions de ces poissons dans les eaux saumâtres du Saint-Laurent, quelques-uns ont même été sus dans le port de Québec. Ils abondent à l'embouchure du Saguenay.

en 1531

Vol. IV Vo servir

patriotes i est ausous le t encore 1 Dans (1534), Micmacs faits de tités de rès de la

Levriers; lesquels se tiennent entre la mer et l'eau douce qui commence entre la rivière du Saguenay et Canada.

"Item y trouverez en Juin, Juillet et Aoust force Maquereaux, Mults, Bars, Sartres, grosses Anguilles, et autres poissons; ayant leur saison passée, y trouverez l'Eperlan aussi bien qu'en la Rivière de Seine. Puis au renouveau y a force Lamproies et Saulmons. Passé le dit Canada y a force Brochets, Truites, Carpes, Brèmes et autres poissons d'eau douce, de toutes ces sortes de poissons fait le dit peuple, de chacun selon leur saison, grosse pescherie pour leur substance et victuaille."

LES PREMIERS PECHEURS NORMANDS



Jacques Cartier.

Une des conséquences des explorations de Cartier et des descriptions qu'il traca des nouvelles terres occidentales et des pêcheries que recélaient leurs eaux, fut que les Normands se montrèrent si prompts à profiter des avantages commerciaux offerts par les terres et les eaux de la Nouvelle-France. dont les pêcheries avaient, si nous en crovons M. H. Gosselin, fort décliné depuis 1527, que dès janvier et février de 1541 ou 1542. pas moins de soixante de leurs vaisseaux allèrent "pêcher la morue dans les Nouvelles Terres", et que

durant les mois correspondants des trois années suivantes, il y eut en moyenne, pour les mêmes fins, deux départs quotidiens de vaisseaux du Hâvre et de Rouen, de Dieppe et de Honfleur.²

SAINT-

l'année cription Saint-Cartier. ermes: me par te menpondant ie avoir à la fin. pèces de jusques de mer. jamais eige, et comme

idor, the

Pallas), baleine Anglais millions it, quelndent &

¹ Relation Originale du Voyage de Jacques Cartier au Canada en 1535.

² Narrative and Critical History of America, par Justin Winsor, Vol. IV, p. 61.

Voir aussi page 13 des Documents authentiques et inédits pour servir à l'histoire de la marine normande et du commerce rouen-

Après 1545 et jusqu'à 1560, l'industrie de la pêche fut négligée, puis elle reprit de plus belle et trente-huit vaisseaux partirent pour les "Nouvelles Terres". Il est évident, d'après les dires de Parkhurst 1 et de Haies, 2 que les pêcheurs français furent en grand nombre dans le Golfe durant le dernier quart du seizième siècle.

D'après le cosmographe sévillois bien connu, Alonso de Santa Cruz, le Labrador, vers le milieu du seizième siècle, fut "fréquenté par les Anglais qui y vont pour embarquer le poisson que les indigènes prennent en grandes quantités".³

Parkhurst, déjà cité, écrivant en 1578—sous le règne de la reine Elizabeth—saisissait bien l'importance stratégique du détroit de Belle-Isle et la valeur des pêcheries du Golfe et du Labrador, comme le démontrent les lignes suivantes:

"Maintenant, pour vous faire connaître ma pensée, c'està-dire ce que je crois être l'endroit le plus habitable en ces contrées nouvellement découvertes par notre nation: il y a près de l'entrée de la grande baie un excellent hâvre, appelé Châsteau par les Français, et une île dans le centre même du détroit appelé Belle-Isle, endroits qui, peuplés et bien fortifiés, nous rendraient les maîtres, en peu de temps, de toutes les pêcheries, s'il plait ainsi à Sa Majesté la Reine; et de ces endroits on expédierait du bois, du charbon et tous autres articles indispensables au Labrador, récemment découvert; je crois, toutefois, et cela très fermement, que nous trouverons des sources de richesses aussi grandes dans des régions et sous des climats plus tempérés."

Hei défi ries çais de l la n en l

fave mar plor

mor voya ques —so —pa

Ces

fure

et d

de-L

nais pendant les XVIe et XVIIe siècles. Par E. Gosselin, Greffier Archiviste du Palais de Justice de Rouen, Rouen, Imprimerie de Henri Boissel, 1876, 8 vo., pp. XV., 173.

¹Anthony Parkhurst dans sa lettre de décembre 1578 **å** Hakluyt. Il avait accompagné Hawkins dans son voyage de 1566.

² Voir son rapport sur l'expédition de sir Humphrey Gilbert.

³ Dans un manuscrit inédit intitulé El Islario General, mentionné par Gosling dans son "Labrador", page 65.

REGLEMENTS DE PECHE DE LA FRANCE.

A venir jusqu'à l'édit de 1584, publié sous le règne de Henri III, il n'y eut aucune loi ou règlement de pêche bien défini. Mais depuis cette époque, la réglementation des pêcheries dans les eaux de France et dans celles des colonies françaises s'étendit aux poissons migrateurs aussi bien qu'à ceux de mer, et fixa la préparation de ces poissons aussi bien que la manière de les pêcher au large ou sur le littoral. La pêche en mer prit, de bonne heure, une importance considérable et fut l'objet d'un commerce étendu. Les chefs de l'Etat la



DIEPPE

favorisèrent de leur mieux, parce qu'elle exigeait l'emploi de marins accomplis, et qu'elle devint ainsi une pépinière d'explorateurs, de découvreurs et de recrues pour la marine.

La France porta toujours plus d'intérêt à la pêche à la morue qu'à toute autre, parce qu'elle nécessitait de plus longs voyages et de meilleurs vaisseaux que les pêcheries domestiques, cette pêche à la morue étant en majeure partie pratiquée—sous l'ancien régime au Canada aussi bien que de nos jours—par des pêcheurs français, au large des côtes de Terreneuve. Ces hardis Normands de la première partie du seizième siècle furent également les pionniers de la pêche dans les eaux canadiennes.

Les ports de France qui fournirent le plus de vaisseaux et de pêcheurs pour la pêche à la morue, alors à ses débuts, furent: Saint-Malo, Dieppe, Granville, Bayonne, Saint-Jean de-Lux, Les-Sables d'Olonne et l'Ille de Ré.

seaux ident, heurs

der-

so de e, fut pois-

de la le du et du

c'estn ces y a ppelé ne du tifiés, s les

utres t; je erons sous

e ces

reffier le de

1566. lbert. men-

Aux débuts de cette industrie, la morue salée était surtout consommée dans les provinces françaises de l'intérieur : Marseille était le principal marché pour les poissons salés et séchés: de là, ils étaient expédiés, partie en Provence et dans le Languedoc, partie en Espagne et en Italie.



Vers le commencement du dixhuitième siècle. Raudot refondit tous les règlements de pêche de France, alors en vigueur, mais ce ne fut qu'en 1726, ou dans les environs, qu'un département ou branche de pêcheries fut établi dans les Bureaux de la Marine.1

Et ce n'est qu'en 1683 que "les habitants du Canada" purent légalement expédier en franchise, France, la morue et les autres espèces

Samuel de Champlain.

de poissons pris dans les eaux de la Antérieurement à cette date, seuls les pêcheurs venant directement de France jouissaient de ce privilège, lequel fut renouvelé en 1699.2

CHAMPLAIN PARLE DE NOS POISSONS.

Dans le récit de son premier voyage au Canada, en 1603, Champlain mentionne les pêcheries de Gaspé et de Percé 3 ainsi que le "banc où se fait la pêche".4

Au chapitre XI de son "Voyage" de 1604, le fondateur de Québec a raconté comment il employa une partie de ses loisirs, dans le Nouveau-Monde, à construire des piscines ou

réser uns fond dans de f truit de fo v m besoi

décri les p l'équ la pr cons rière

> descr son c "T son e pren seine plusi buen de la leur sept couri mette ché 1 l'ouu le ret

> > petite

l'eau

¹ Ceux qui désirent pousser plus loin leurs recherches en cette matière, trouveront dans les Archives de la Marine à Paris, série C-5, une masse de lettres, mémoires, rapports, etc., couvrant toute la période de 1522 à 1789.

² Voir le décret du "Conseil de Marine" du 16 avril 1669, dans la Correspondance Générale (Canada) 2e série, Carton II.

³ Œuvres de Champlain publiées sous le patronage de l'Université Laval, Québec, 1870, Tome II, ch. X.

⁴ Idem. Tome II. ch. XIII.

rtout Marchés; Lan-

dixtous ince, u'en u'un eries

e la

"les galeen èces e la eurs

lège,

603, cé ³

ses ou

en aris, rant

lans
Uni-

réservoirs à poissons. Au sujet des jardins faits par quelquesuns de ses compagnons, à Port-Royal, trois années avant la fondation de Québec, Champlain, parlant de lui-même, écrit dans son journal: "J'en fis un pour éviter l'oisiveté, entouré de fossés pleins d'eau, dans lequel il y avait de très belles truites que j'y avais mises et où descendaient trois ruisseaux de fort belle eau courante. Je fis aussi un petit réservoir pour y mettre du poisson d'eau salée, que nous prenions au besoin."

Vers la fin du récit de son second voyage, Champlain décrit assez longuement le harponnement des baleines dans les pêcheries du Golfe, l'abatage de nombreux marsouins par l'équipage du vaisseau sur lequel il retournait en France et la prise d'une certaine quantité de poissons au moyen d'hameçons amorcés et retenus à une longue ligne qui traînait derrière le navire.

Dans le quatrième volume de sa narration, il donne cette description de la manière dont les Hurons prenaient du poisson dans des rets ou filets, sous la glace:

"Les hommes font les rets pour pescher, & prendre le poisson en esté comme en hyver qu'ils peschent ordinairement, & prennent le poisson jusques soubs la glace à la ligne, ou à la seine. Et la facon de ceste pesche est telle, qu'ils font plusieurs trous en rond sur la glace, & celuy par où ils doibuent tirer la seine a quelque cinq pieds de long, & trois pieds de large, puis commancent (sic), par cest ouuerture à mettre leur filet, lesquels ils attachent à vne perche de bois, de six à sept pieds de long, et la mettant dessoubs la glace, & font courir ceste perche de trou en trou, ou vn homme, ou deux mettent les mains par les trous, prenant la perche où est attaché vn bout de filet, jusques à ce qu'ils viennent ioindre l'ouuerture de cinq à six pieds. Ce faict, ils laissent couller le rets au fonds de l'eau, qui va bas, par le moyen de certaines petites pierres qu'ils attachent au bout, & estans au fonds de l'eau, ils le retirent à force de bras par ces deux bouts, &

¹ Œuvres de Champlain, Tome III, ch. XI.

ainsi amenent le poisson qui se trouue prins dedans. Voila la façon en bref comme ils en vsent pour pesche en hyuer."

LES HISTOIRES DE PECHE DE SAGARD.

Le Frère Récollet, Gabriel Sagard Théodat, dans son *Histoire du Canada*, publiée à Paris en 1636, décrit très copieusement les pêcheries riveraines du Golfe. Parlant de la baie de Gaspé, il note que les marins y prenaient homard, truite, maquereau, morue et autres poissons.

Quant aux baleines qui prenaient leurs ébats en grand nombre autour du vaisseau, Sagard décrit leur anatomie et leurs habitudes, appuyant sur l'étroitesse de leur gosier qui ne leur permet d'avaler qu'un seul maquereau à la fois, ce "dont," dit-il, "on peut admirer le double miracle de Jonas que Dieu fit eslargir ce gozier pour luy donner paffage, & le conferma uiuant dans ce ventre l'efpace de trois jours, qu'apres reslargiffant ce mefme gozier, il l'en fit fortir fain comme il y eftoit entré." 1

Au cours de ses commentaires sur les énormes quantités de poissons que recélaient les eaux du Nouveau-Monde, Sagard dit:

"Dieu, qui a peuplé la terre de diuerfes efpeces d'animaux, tant pour le feruice de l'homme, que pour la décoration & embelliffement de cet uniuers, a auffi peuplé la mer & les riuieres d'autant, ou plus, de diuerfité de poiffons, qui tous fubfiftent dans leur propres efpeces, et en nombre prefque infiny, bien nourriture et les poiffons gloutons qui font la guerre aux autres dans le profond des abyfmes, en engloutiffent & mangent à l'infiny''; ce, dit-il, "font les merveilles de Dieu''.2

Le Frère Sagard fait une peinture piquante des "'prédicateurs de poisson" qui se trouvaient parmi les Montagnais;

de san dre ne auc

fac

du

daı

de

file

qu' bre pas vou cito

pois

déc

un
leur
gros
qui
cett
si m
plus
qu'o

diffé dit :

rivid la n

¹ Histoire du Canada et Voyages que les Frères Mineurs Recollets y ont faits pour la conversion des infidèles, etc., etc. Fait et composé par le F. Gabriel Sagard Theodat, Mineur Recollet de la Province de Paris, Paris, M. DC XXXVI Tome I., pp. 131-132.

² Idem Tome III., p. 760.

Voila yuer.''

ns son it très ant de omard,

grand mie et er qui ois, ce Jonas e, & le , qu'ar fain

antités Jonde,

d'aniration & les ii tous refque ont la nglouveilles

prédignais;

rs Re-Fait llet de 132. dans son temps il y en avait un dans à peu près chaque camp de pêche. Ces prédicateurs avaient l'habitude, chaque nuit, de haranguer les poissons, de les adjurer d'être courageux et sans peur, de venir carrément de l'avant et de se laisser prendre, parce que les Sauvages étaient pour eux de bons amis qui ne leur ménageraient aucun égard et ne livreraient au feu aucun de leurs os. Les prédicateurs adjuraient, de la même façon, les Esprits de l'eau et des filets, pendant que, souvent, du tabac était brûlé et jeté à l'eau comme offrande.

La description que fait Sagard de la pêche au moyen de filets, en hiver, par les Montagnais, ne diffère presque pas de celle de Champlain au sujet des Hurons.²

A la page 588 du troisième volume de son Histoire, Sagard décrit les curieux hameçons employés par les Sauvages, engins qu'il ne connut qu'à la suite d'accidents survenus aux sombres pêcheurs d'alors de nos eaux douces, et que n'ignorent pas ceux de nos amateurs d'aujourd'hui qui s'obstinent à vouloir prendre de grosses pièces avec de frêles lignes. Nous citons:

"Nous trouuasmes dans le ventre de plusieurs grand poissons des ains faiets d'un moreeau de bois accommodé auec un os, qui seruoit de crochet & lié fort proprement auec de leur chanure, mais la corde trop foible pour tirer à bord de si gros poissons, auoit faiet perdre & la peine & les ains de ceux qui les auoient iettez en mer, car véritablement il y a dans cette mer douce des esturgeons, assihendos, truittes & brochets, si monstrueusement grands qu'il ne s'en voit point ailleurs de plus gros non plus que de plusieurs autres espèces de poissons qu'on y pesche & qui nous sont icy incognus."

Revenant aux poissons qu'on pouvait trouver dans les différentes régions composant alors la Nouvelle-France, Sagard dit:

"Pour ce qui eft des poiffons qui fe retrouuent dans les rivières & lacs au pais de nos Hurons, & particulièrement à la mer douce, les principaux font l'Affihendo, duquel nous

¹ Idem Tome III., pp. 641, 642.

² Voir Vol. I., page 245, de la seconde édition (faite à Paris).

auons parlé ailleurs, et des Truictes, qu'ils appellent Ahouyoche, lefquelles font de defmefurée grandeur pour la plufpart, & n'y en ay veu aucune qui ne foit plus groffe que les plusgrandes que nous ayons par deça: leur chair est communement rouge, finon à quelqu'unes qu'elle fe voit iaune ou orangée, mais excellemment bonne.

"Les Brochets, appellez Soruiffan, qu'ils y pefchent auffi auec les Efturgeons, nommex Hixrahon, eftonnent les perfonnes, tant il s'y en voit de merueilleufement grands, et friands au delà de toutes nos efpèces de poiffons:.....

"Quelques fepmaines apres la pefche des grands poiffons, ils vont à celle de l'Einchataon, qui est un poiffon un peu approchant aux barbeaux par deça, long d'enuiron un pied et demy, ou peu moins: ce poiffon leur fert pour donner gouft à leur fagamité pendant l'Hyuer,......

"En autre faifon ils y pefchent à la ceine une certaine efpèce de poiffons, qui femblent eftre de nos harangs, mais des plus petits, lefquels ils mangent frais & boucanez... Ils pefchent auffi de plufieurs autres efpèces de poiffons, mais comme ils nous font incognus, & qu'il ne s'en trouue point de pareils en nos riuieres, ie n'en fais point auffi de mention.

"L'anguille en fa faifon eft une manne qui n'a point de prix chez nos Montagnais. I'ay admiré l'extreme abondance de ce poiffon, en quelqu'une des riuieres de noftre Canada. où il s'en pefche tous les ans vers l'Automne une infinité de centaines, qui viennent fort à propos, car n'eftoit ce fecours on fe trouuerait bien fouuent empefché, en quelques mois de l'année principalement; les Sauuages & nos Religieux en ufent comme viande enuoyée du Ciel pour leur foulagement et confolation. Ils la pefchent en deux facons, auec une naffe, ou auec un harpon, ce qui fe faict la nuict à la clarté du feu. Ils font des naffes auec affez d'induftrie, longues et groffes, capables de contenir cinq et fix anguilles: la mer eftant baffe, ils les placent fur le fable en quelque lieu propre & reculé, les affeurent en forte que les marées ne les peuuent emporter: aux deux coftez ils amaffent des pierres, qu'ils eftendent comme une chaifne ou petite muraille de part & d'autre, afin que ce poiffon qui va toufiours au fond rencontrai la i groi par que & le qua à le villa

fons tefta vuid perc bouc d'ur

(por

baste fer i baste poin harp ceda se re secou resso

nuict riere à la : vaiss ment guille dit, p

grand suites

uyo-

art,

lus-

une-

ou

uffi

fon-

ands

ons.

peu

d et

ift à

aine

nais

nais

t de

t de

ance

ada.

é de

ours

s de

fent

con-

, ou

ffes.

tant

'e &

uent u'ils

't &

con-

Ils

n.

Ils

trant cet obftacle, fe gliffe doucement vers l'emboucheure de la nasse où le conduifent ces pierres: la mer venant à fe groffir, couure la naffe, puis fe rabaiffant, on la va vifiter: par fois on y trouue cent ou deux cens anguilles d'une marée, quelquefois plus, & d'autre fois point du tout, felon les vents & les temps. Quand la mer eft agitée, on en prend beaucoup, quand elle est calme, peu ou point, mais alors ils ont recours à leur harpon, comme ie vis faire en la mer douce, proche un village des Cheueux releuez, tirant aux Hurons.

"Voiey comment les Sauuages font feicher de ces poiffons. Ils les laiffent un peu efgoutter, puis leur couppent la tefte & la queuë, ils les ouurent par le dos, puis les ayant vuidés ils les tailladent, afin que la fumée entre par tout: les perches de leurs cabanes en font toutes chargées. Eftans bien boucanez, ils les accouplent & en font de gros paquets enuiron d'une centaine à la fois."

Le Père LeJeune, qui écrivait en 1634,¹ dit: "Ce harpon (pour darder l'anguille) est vn instrument composé d'vn long baston, gros de trois doigts, au bout duquel ils attachent vn fer pointu, lequel ils arment de part et d'autre de deux petits bastons recourbés, qui se viennent quasi ioindre au bout de la pointe de fer: quand ils viennent à frapper vne anguille de ce harpon, ils l'embroche dans ce fer, les deux bastons adjoinets, cedans par la force du coup, et laissans entrer l'anguille; puis se resserrans d'eux mesmes, car ils ne s'ouurent que par la secousse du coup, ils empêchent que l'anguille embrochée ne ressorte.

"Cette pesche au harpon ne se fait ordinairement que la nuict: ils se mettent deux Sauuages dans vn canot, l'vn derriere qui le gouverne et qui rame, et l'autre est deuant, lequel à la faueur d'un flambeau d'ecorce, attaché à la prouë de son vaisseau, s'en va cherchant la proye de ses yeux, rodans doucement sur le bord de ce grand fleuue; apperceuant vne Anguille, il lance son harpon sans le quitter, la perce comme i'ay dit, puis la iette dans son canot; il y en a tel qui en prendra

¹ Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France sur la grand Fleuve de St. Lavrens en l'année 1634. Relations des Jésuites, etc. Vol. I.

trois cens en vne nuict, et bien dauantage, quelquefois fort peu."

Dans ses descriptions des Sauvages du Canada et de son temps et de leurs méthodes de pêche, Charlevoix i écrit:

"Ces Peuples ont une adreffe merveilleufe à darder les Poiffons dans l'Eau, fur-tout dans les rapides. Ils pêchent auffi avec la Seine, & ils s'y difpofent par une Cérémonie affez bizare. Avant que de fe fervir de ce Filet, ils le marient avec deux Filles Vierges, & pendant le Feftin de Nôce, ils le placent entre les deux Epoufes. On l'exhorte enfuite fort férieufement à prendre beaucoup de Poiffon, & on croit l'y engager, en faifant de grands préfens à fes prétendus Beaux-Peres.

"L'efturgeon eft ici un Poiffon de Mer & d'Eau douce; car on en prend fur les Côtes du Canada, & dans les grands Lacs, qui traverfent le Fleuve de Saint Laurent. . . . Voici de quelle maniere les Sauvages le pêchent dans les Lacs. Deux Hommes font aux deux extrémités d'un Canot; celui qui eft derriere, gouverne, l'autre fe tient debout, tenant d'une main un Dard, auquel eft attachée une longue Corde, dont l'autre bout eft noué à une des Barres du Canot. Dès qu'il voit l'Efturgeon à fa portée, il lui lance fon Dard, & tâche de prendre le défaut des Ecailles. Si le Poiffon est bleffé, il fuit, et entraîne le Canot avec affez de rapidité; mais après avoir nagé l'espace d'environ cent cinquante pas, il meurt, & alors on retire la Corde, & on le prend.''

UNE GROSSE PRISE DE MORUE.

Le Journal des Jésuites nous offre une quantité de renseignements fort intéressants au sujet des pêcheries de la Nouvelle-France vers le milieu du dix-septième siècle, y compris une bien bonne histoire de pêche racontée aux Jésuites par le Sieur Lépine, à Québec, à son retour du bas du Saint-Laurent, le 31 octobre 1656. Lépine prétendait que, pêchant à la Malbaie, à huit lieues en aval de l'Isle-aux-Coudres, il avait pris, disait

saisor péri a

d'une dans ville,

même morue d'estu

1

ont e tienne dant d'alle tions,

P

Troisla der sur le dédia aux p assez o

RA

plète 1 II y comp Bouche

¹ Lettres à la Duchesse de Lesdiguières, etc. Edition de Paris de 1774.

Bouche autres. ² H pays de

fort

le son

er les chent monie arient ils le fort it l'y

ouce; rands Voici Deux ui eft main

eaux-

'autre l'Efendre sit, et nagé

rs on

enseide la comsuites Saintant à

> avait Paris

pris, au cours d'une seule journée, mille morues, pêche qui, disait-il, n'avait jamais été égalée auparavant dans le pays.

Nous apprenons, par le même *Journal*, qu'à la fin de la saison précédente (1655), deux gros bateaux de pêche avaient péri au large de Gaspé.

Le même Lépine qui racontait aux Jésuites sa pêche fabuleuse de morues en face de la Malbaie, devint, en 1659, membre d'une firme ou société pour la pêche ou la chasse à la baleine dans le voisinage de Tadoussac. Il avait pour associés Courville, de Tilly, Buiffort, Godefroy, Rozée et Simon Guyon.

Il est souvent question, dans ce même Journal, des pêcheries de morues, de saumon, d'anguilles et d'esturgeons du Saint-Laurent.

Les archives de Montréal de 1659 ont ceci d'intéressant, qu'elles contiennent de nombreux avis défendant aux habitants de cette localité d'aller pêcher loin de leurs habitations, par crainte des Iroquois.

Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, qui écrivit en 1663, à la demande de Louis XIV, un livre sur les ressources et les besoins de



Pierre Boucher.

sur les ressources et les besoins de la Nouvelle-France et dédia ce livre ² à Colbert, consacre un chapitre entier (VII) aux poissons de la colonie, dont il établit une nomenclature assez complète.

RAPPORT DE DENYS SUR LES PECHERIES DE MORUE.

Ce qui constitue la description de beaucoup la plus complète et la plus autorisée que nous ayons de la pêche à fa

¹ Il fut l'ancêtre de plusieurs importantes familles canadiennes, y compris celles de Boucher de Boucherville, Boucher de la Bruère, Boucher de Grosbois, Boucher de la Perrière, Boucher de Grandpré, Boucher de Niverville, Boucher de la Brocquerie, et plusieurs autres.

² Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle France vulgairement dite le Canada.

morue dans le Golfe Saint-Laurent et de la Baie des Chaleurs, pêche qui joua un si grand rôle dans les premières relations entre l'Europe et le nord-est américain, se trouve dans le second volume de l'ouvrage de Denys: Description Géographique et Historique des costes de l'Amérique septentrionale avec l'Histoire Naturelle du Pays. De 1633 à 1688, sauf quelques rares intervalles, Nicolas Denys eut de forts intérêts et fut personnellement engagé dans les pêcheries sédentaires de la morue des eaux avoisinant l'Acadie—ce nom étant alors usité pour désigner globalement la péninsule gaspésienne, de même que le territoire couvrant de nos jours le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, le Cap-Breton et l'Île-du-Prince-Edouard.

Un des biographes de Denys dit avec raison: "Sur un plan excellent, sans omission et servi par une phraséologie animée, d'heureux tours de style et de lumineuses anecdotes, Denys place sous nos yeux, de la façon la plus limpide, toutes les particularités de cette industrie dans laquelle il était passé maître, et un maître aimant sa tâche. Ce n'est que limité par le manque d'espace que je résiste à la tentation de m'étendre davantage sur la description qu'il nous a faite de l'existence du pêcheur estival; mais je recommande ces chapîtres au lecteur, assuré qu'ils l'induiront à s'écrier avec moi: "Comme j'aurais voulu, moi aussi, être pêcheur!" 2

Dans un écrit en date de 1672, Nicolas Denys dit: "Entre tous ceux qui d'ordinaire font cette sorte de pesche, les Basques sont les plus habiles, ceux de la Rochelle, ont le premier rang après eux, & les Insulaires qui sont aux environs, ensuite les Bourdelais, & puis les Bretons."

pêche les an le riv Quelq fois 1 pêche auton temps que D et que offrait et att l'Atla l'ense de sor les dé depuis lage d les éta tère d d'alté maîtr semen ment. qu'au et c'e séden. chant 1716 pêche

¹ Description Géographique et historique des costes de l'Amérique Septentrionale, Avec l'Histoire naturelle du Pais, Par Monsieur Denys, Gouverneur-Lieutenant General pour le Roy, & propriétaire de toutes les Terres & Isles qui sont depuis le Cap de Campseaux, jusques au Cap des Roziers.—A, Paris, M. D. C. LXII.

² William F. Ganong, Ph.D., dans son "Introduction to Denys' Description and Natural History of Acadia.—Toronto, The Champlain Society, 1908, p. 30, 31.

cial de autres Dr. A.

LA DESCRIPTION DU DR. CLARKE.

eurs,

tions is le

iphi-

avec

ques

per-

orue

nour

que

k, la

e un

logie

otes.

utes

passé

par

ndre

ence

lec-

mme

ntre

Bas-

mier

suite

Amé-

monprop de II.

enys'

ham-

d.

"Chaque année, dit le Dr. J.-M. Clarke, ces équipages de pêche traversaient l'océan, jetaient l'ancre dans les baies et les anses, opéraient leurs prises, en préparaient le contenu sur le rivage et retournaient en France avec leurs cargaisons. Quelquefois le retour au port de partance se renouvelait deux fois l'an; la première fois immédiatement après la première pêche de l'été, la seconde, après l'apparition du poisson en automne, époque où tous les vaisseaux rentraient en France a temps pour le marché du Carême. Même en ces temps, alors que Denys surveillait les pêches de la côte et en tirait sa part et que ces pêches étaient contrôlées par-delà l'océan, le rivage offrait de juin à décembre le spectacle d'une grande activité et attiraient des centaines de vaisseaux de l'autre côté de l'Atlantique. La description que Denys nous a donnée de l'ensemble des opérations de pêche dans de nombreux chapîtres de son Histoire Naturelle (1672) contient les particularités et les détails les plus minutieux sur ces opérations à cette époque, depuis l'embarquement sur les côtes de France jusqu'au mouillage de l'ancre, au retour, dans les ports de partance. Quand les établissements de pêche commencèrent à prendre un carac tère de permanence, les méthodes d'opérations ne subirent pas d'altérations pour la peine, vu que tout dépendait encore des maîtres de vaisseaux venus de France. Vers 1700, ces établissements avaient graduellement atteint leur complet développement, comportant l'emmagasinage du poisson sur la côte jusqu'au jour où le transport pourrait s'en faire convenablement; et c'est alors que se réalisa le rève de Denys: une pesche sédentaire efficace. Nous n'avons que de maigres données touchant ces opérations de pêche sur la côte, jusqu'à la venue en 1716 de Charles Robin, l'organisateur et syndicataire des pêcheries de Gaspé.1

¹¹ y a en la possession des gouvernements fédéral et provincial des pièces manuscrites ayant trait à cette industrie, et plusieurs autres ont été récemment transcrites à Paris sous la direction du Dr. A. G. Doughty, C.M.G., archiviste du Canada.—E.T.D.C.

Un gaspésien d'aujourd'hui, maître pêcheur de grande expérience, acquise au service de la Maison Robin, m'assure, après avoir lu la description tracée par Denys, que, mutatis mutandis, c'est-à-dire en tenant compte du fait que maintenant la flottille de pêche est canadienne et non française, les méthodes et les procédés en usage de nos jours sont absolument semblables à ceux d'il y a 200 ans, et que le temps n'a que peu ajouté à l'efficacité de l'industrie de la pêche.

"Alors comme aujourd'hui, il appartenait au maître de "grave" de veiller à ce que celle-ci fût bien couverte de pierres arrondies et de gravois, libre autant que possible de sable, et de faire enlever par les enfants toutes les mauvaises herbes et tous les débris. Avec des hamecons comme ceux d'aujourd'hui, avec des lignes agencées comme celles d'aujourd'hui et avec un appât de même nature, la morue était prise, puis appendue aux flancs de la chaloupe au moyen de crochets en fer ayant la même forme que ceux d'aujourd'hui. A la table de tranchage, construite comme les nôtres, se trouvaient le trancheur, le décolleur et le piqueur à qui le poisson était apporté en des brouettes semblables aux nôtres par des gamins aux mêmes allures. De nos jours, armés de couteaux de l'ancienne facon, les trancheurs saisissent comme autrefois le poisson par les ouïes pour le décapiter, puis l'éventrent selon la manière consacrée par le temps et poussent les foies dans la cuve, puis d'un autre coup, tranchent l'ossature dorsale. Notre cuve, comme celle d'autrefois, est munie d'un tube en osier pour l'écoulement de l'huile; elle exhale encore. quand les foies mijotent au soleil, un parfum trop rance pour s'élever dans l'air—la parfumerie diabolique, par excellence. qui n'a d'égal que l'odeur provenant des têtes de morue en putréfaction dans les champs labourés.

"Il y a bientôt trois siècles que les trancheurs se tiennent à leurs tables dans des demi-barils, les pans de leur tablier penda tranc

par l autre contre de de tenir ratior

toujo

group

le riv plane ches treilli tion d les m miers humic "grav cods) de bo comm

La per l'ancil'anciétendu retour que, d L'anc tait à qu'un ment

regard

¹ Grave (maître de...), propriétaire d'un établissement de pêche. Ce mot signifiait d'abord une certaine étendue de terre prise du rivage, préparée pour faire sécher la morue; ce nom a été ensuite donné à l'établissement tout entier. (Note de l'abbé Ferland.)

pendants de chaque côté. Dans sa description de la table de tranchage, Denys dit entre autres choses :

"Le décoleur pousse la moluë à l'habilleur, qui la prend par l'oreille avec une mitaine, qu'il a à la main gauche, autrement il ne la pourroit pas tenir ferme, luy pose le dos contre une tringle de bois de la longueur de la moluë, épaisse de deux doigts, & cloüée vis à vis de luy sur l'étably, afin de tenir le poisson ferme & l'empescher de glisser pendant l'opération, à cause de la graisse.'"

"L'habilleur porte encore la mitaine, et l'étably a toujours sa tringle de bois.

"On procède de la même manière aujourd'hui: les morues sont mises tête-bèche et salées, puis disposées sur les estrades, groupées en mouton quand vient la nuit, et enfin empilées sur le rivage. Les chafauds à claies, fixés sur une "grave" bien plane, sont tels aujourd'hui qu'autrefois, sauf que les branches de sapin qui les tapissaient sont remplacées par des treillis métalliques, innovation très avantageuse à la préparation du poisson, ces treillis étant moins susceptibles de retenir les mouches nombreuses qu'attire le poisson durant les premiers jours de son stage sur le chafaud et quand le temps est humide. Les piles de morues, en forme de meule sur la "grave" sont quelquefois recouvertes de grosses morues (goff cods), la queue en l'air, mais le plus souvent on se sert d'écorce de bouleau ou, pendant les gros temps, de toile à voile, tout comme autrefois.

"De fait, les procédés décrits par Denys sont encore regardés comme essentiels à la préparation d'un bon poisson. La personne dont j'ai parlé constate une légère différence entre l'ancien mode de séchage et le nôtre, et laisse entendre que l'ancien a pu être le meilleur. Aujourd'hui, la morue est étendue, la chair exposée, sur les claies, et vers le soir, on la retourne. Autrefois, c'était tout le contraire, avec ceci en plus, que, durant la soirée, la peau était exposée à l'air pour la nuit. L'ancien procédé comportait un tour de plus, mais il permettait à la peau de sécher d'abord, et il est indispensable, pour qu'une morue soit bien préparée, que le dos soit absolument sec.

ceux d'auétait en de d'hui.

grande

issure,

utatis

ainte-

se, les

bsolu-

os n'a

tre de

rte de

ble de

vaises

oisson ar des teaux refois atrent

foies

trou-

d'un neore, pour lence. ue en

nnent ablier pêche.

se du nsuite "Les changements survenus sur le littoral, à notre époque, ont naturellement modifié d'une façon radicale les dernières opérations dans l'empaquetage de la morue destinée à l'exportation. Aujourd'hui, elle est mise dans des barils et des caisses contenant un quintal portugais de 128 livres pour les marchés du Brésil et dans des caques de 448 livres pour les pays de la Méditerranée et pour les Indes Occidentales.

"La grosse morue est généralement expédiée au Portugal en monceaux. On ne se montre pas très économe dans l'utilisation de toutes les parties de la morue. Si les grands étal·lissements de conserves de Chicago permettaient une aussi grande déperdition dans les viandes de bestiaux que le pêcheur avec la morue, une forte marge de profits serait sacrifiée. On jette au rancart la tête de la morue si bien garnie, pourtant, de dents aigues, dures, émaillées, d'os pointus et de chairs savourcuses on rejette également l'ossature dorsale et les rabes dont on pourrait tirer de la celle et des fertilisants; quant aux foies, ils ne sont raffinés que tout juste pour produire une huile très erue servant au polissage des cuirs. Il est vraisemblable que chaque année, pas loin de dix mille tonnes de ces matières ainsi éliminées se dissolvent en pure perte au grand air de la Gaspésie."

L'ETABLISSEMENT DE PECHE DE DENYS.

La Compagnie de la Nouvelle-France avait concédé à Denys toutes les grèves du Golfe Saint-Laurent, de Canseau, en Acadie, jusqu'au Cap des Rosiers; il déployait beaucoup d'énergie dans ses opérations de pêche, mais sans grand profit pour lui-même, étant dans l'impossibilité de surveiller personnellement les travaux de ses employés; de sorte que ses affaires

en p se ruin fran de conc corp dom: toute Deny le lo Fron

ne f

nac aux l'île Perc

Lecke gaspement Fran habit

pésie, 3 Lecle

de cet F. Ga L rare,

ce qu

¹ M. Dolbel fait la remarque que la caque de 448 livres est une toute récente innovation et que le transport se faisant par steamers, la morue arrive sur les marchés beaucoup plus tôt qu'à l'époque où il était d'usage de l'expédier en monceaux dans de petits voiliers chargeant de 1800 à 2500 quintaux, partant tard en septembre et n'arrivant le plus souvent qu'en novembre.—(Note du Dr Clarke).

poque, ne firent qu'aller de mal en pis jusqu'au jour où il se trouva pratiquement ruiné. Le gouvernement français reprit possession de l'immense territoire concédé à Denys, le réincortugal

domaine de la Couronne;



Autographe de Nicolas Denys.

toutefois, en guise d'indemnité, il concéda à son fils, Richard Denys de Fronsac, certaines terres sur la baie de Miramichi et le long de la rivière du même nom. Plus tard, le Sieur de Fronsac obtint la concession de Percé et du territoire avoisinant, où il établit de sept à huit familles.¹

En 1673, avec le consentement de Mgr de Laval, Frontenac confia l'administration religieuse du petit établissement aux Pères Recollets qui érigèrent des chapelles à Percé et sur l'île Bonaventure. La brutale destruction de cette mission de Percé, en 1690, est relatée plus loin.

LE PERE CHRESTIEN LECLERCQ.

A la suite des deux premiers missionnaires de Percé, deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1675, arriva le père Chrestien Leclercq, chargé du salut des âmes parmi les tribus de la côte gaspésienne. Après douze années de labeur dans les campements sauvages disséminés de Gaspé à Miramichi, et rentré en France, il publia une description de la Gaspésie et de ses habitants,³ qui est d'un vif intérêt, et au cours de laquelle il

ş.

atilisa-

ıblisse-

grande

ir avec

ette au

dents

euses:

ont on

foies.

ile très

ole que atières

r de la

eédé à inseau, iucoup l profit person-

ffaires

est une eamers, que où voiliers abre et ke).

¹ L'abbé Ferland dans Les Côtes de la Gaspésie.

² Le Père Chrestien LeClercq dans Nouvelle Relation de la Gaspésie, pp. 20, 21.

³ Nouvelle Relation de la Gaspésie... Par le Père Chrestien Leclercq, Paris, M.D.C, XCI.

En 1910, la "Champlain Society" a publié une nouvelle édition de cet ouvrage avec traduction et notes en anglais, par le Dr William F. Ganong.

Leclercq a aussi écrit un ouvrage très précieux, aujourd'hui très rare, sous le titre Premier Etablissement de la Foy dans la Nouvelle France, d'où est extraite la carte reproduite ci-près et montrant ce qui était connu de la Nouvelle France en 1691.

parle de l'importance de la pêche à la morue, à Gaspé, pêche qui, de son temps, attirait à Percé de quatre à cinq cents pêcheurs français à chaque saison, ajoutant que dans la Baie des Chaleurs ''l'on voit encore une prodigieuse quantité de toute sorte de poisson, moruë, saumon, harans, truites, bar, maquereau, barbuë, aloze, esturgeon, carpes, brochets, brémes, anguilles, ancornets, poisson doré, huîtres, esplan, raie, poisson blanc: en un mot, on peut dire que la chasse & la pêche y sont abondantes, & qu'on y trouve, sans beaucoup de peines, toutes les choses nécessaires à la vie''.

Leclercq parle aussi de la "petite morue" et rapporte que les Miemacs la prenaient à la ligne par des trous pratiqués dans la glace, comme on fait encore de nos jours sur le Saint-Laurent. Le nom en miemac pour ce petit poisson était "ponamon", suivent Leclercq; et ce poisson donna son nom (Bonodemeguiche) à décembre, mois pendant lequel la petite morue remonte les rivières.

Nous trouvons, en 1765, un troisième Monsieur Denys qui, pour parler le langage du père LeClercq. "étoit très bien logé" sur le bord d'un bassin communément appelé La Petite Rivière (aujourd'hui Barachois) "et séparé de la mer par une belle langue de terre qui, à cause du charme merveilleux qu'elle donne à l'endroit, en fait un très agréable lieu de séjour."

Ce Monsieur Denys, c'était Pierre Denys, sieur de la Ronde, fils de Simon Denys, un frère de Nicolas, dont nous avons déjà longuement parlé. Pierre eut un fils, Joseph Denys, qui se fit prêtre.¹ Quant à Pierre, proprement dit, il était né à Tours en 1631; il vint très jeune à Québec avec son père. Il appert qu'en 1672, il s'associa Maître Charles Bazire, Receveur général des redevances royales, et Charles Aubert de la Chesnaye pour établir une pêche et qu'il obtint de l'Intendant Talon une concession côtière d'une profondeur d'une lieue, à partir d'une lieue au sud de l'Île Percé jusqu'à une demi-lieue en deça de la Baie de Gaspé.

¹ Des détails supplémentaires sur cette famille sont donnés dans Memorial of his family, par Forsythe de Fronsac.—Boston, 1903.

pêche cents Baie ité de , bar, rémes, pisson v sont toutes

te que tiqués Saintétait mom petite

s qui, bien Petite r une illeux eu de

de la
nous
oseph
dit, il
se son
azire,
ubert
nt de
adeur
squ'à

dans 3.



RLE À DÉPECER SUR LA GRÈVE DE PERCÈ

NAMES OF THE PARTY OF THE PARTY

AUTRES DETAILS SUR LA PECHERIE DE PERCE.

Le Dr Ganong, à qui nous avons emprunté les éléments du précédent paragraphe, a eu accès, par l'intermédiaire de M. H. Biggar, à une série de pièces, encore inédites, qui se trouvent dans la Collection Clairambault à la Bibliothèque Nationale, Paris. C'est donc à lui, ¹ et publiés dans ses propres termes, que nous empruntons ces autres renseignements sur la pêcherie de Percé à la fin du dix-septième siècle:

"La compagnie ayant dépensé des sommes considérables en améliorations et exploité la pêcherie tel que convenu, cette concession fut confirmée, comme étant celle de la Seigneurie de Percé avec une répartition des parts respectives de chaque associé, par l'Intendant du Chesneau, le 2 novembre 1676. La concession se trouvait déjà faire partie du territoire autrefois accordé à Nicolas Denys, qui lui opposa un protêt resté sans effet puisque la propre concession consentie à Denys était déjà de fait, sinon en toute forme, forfaite par suite d'inexécution des conditions. Pierre Denys fut dès le début l'âme de l'entreprise. En 1672, il se rendit à l'Isle Percé ² pour y demeurer il v fut rejoint, en 1673, par sa famille qui était accompagnée du père Recollet Exuper Dethunes. Sans doute ieur sejour en cet endroit ne fut que temporaire, et rien que durant l'été. Des pièces de la Collection Clairambault, en date de 1676, établissent qu'au cours de septembre de cette même année, un frère et un fils de Pierre Denys, plus un père Recollet et trois autres personnes, se trouvaient à l'Isle Percé ou Petite-Rivière 3 et qu'il y avait sur l'Isle Percé un grand entrepôt de cinquante pieds par vingt-cinq, un logis pour le commandant, un autre, inachevé, pour les Recollets, de même que 100 arpents de terre défrichée à Petite-Rivière, que d'autres docu-

¹ D'après ses notes aux pages 77, 78 et 79 de "The New Relation of Gaspesia", (LeClercq), publiée par la "Champlain Society".

^{2 &}quot;L'Isle Percé veut dire ici et dans la suite l'établissement de pêche de Percé et le territoire avoisinant.

³ II y eut, en réalité, huit personnes en tout à Percé et Pierre Denys en donne les noms comme suit: "Mon frère, St-Pierre, mon fils Bonaventure du Tartre, mon plus jeune fils, Jacques Boissel, Pierre Filsonpier, matelot, Lépine et sa femme," et le Père Recollet.

CE.

nents re de ui se 1èque s ses igneiècle: ables cette eurie laque . La efois sans déjà ution l'eneurer ignée ar en l'été. 1676, e, un trois etiterepôt

e 100 docu-

man-

nt de

mon pissel, collet.



LA NOUVELLE FRANCE EN 1691

ments placent au fond de la baie des Morues, à deux lieues de l'Île Percé (ce qui établit son identité avec le Barachois d'au-jourd'hui), à Petite-Rivière, disons-nous, se trouvaient l'établissement d'hiver et les quartiers généraux—celui de l'Îsle Percé n'étant qu'une station de pêche estivale. Il y avait à Petite-Rivière du logement pour quinze personnes, des entrepots, des étables, des défrichements, des jardins, des instruments agricoles, des embarcations, des bestiaux, des volailles,



des pores et quantité d'objets et de marchandises dont il est donné une liste complète. C'est là l'établissement où le Père Le-Clercq trouva Monsieur Denys "très bien logé" en octobre 1675. Le bassin de l'endroit, communément appelé la Petite-Rivière était évidemment ce que l'on nomme aujourd'hui Barachois. Le site exact de l'établissement sur le Barachois n'est pas indiqué, mais la complète description de l'endroit qui m'a été envoyée par le R. P.

Sirois, autrefois du village de Barachois, démontre qu'il n'existe qu'un seul endroit convenable à un établissement autour du bassin entier, et c'est celui où s'élève le présent village de Barachois, lequel est, sous tous les rapports, admirablement situé. La localité et la terre n'y sont pas seulement de toute excellence, mais la partie du bassin qui se trouve en face offre un hâvre admirable aux vaisseaux de pêche, le meilleur endroit de tout le bassin pour cette fin. C'est done logiquement là que devait se trouver l'établissement de Pierre Denys, bien qu'il n'existe aujourd'hui à ce sujet, dans le village, ni vestige, ni tradition. On ne connaît pas le site des anciennes constructions sur l'Isle Percé, mais la tradition locale les place à North Beach où il y a aujourd'hui de vastes établissements de pêche, et les probabilités lui donnent quelque vraisemblance. Le 22 novembre

1676 cessi lisiè un a de la d'ye post cone lecti Perc rent terre leur dém Den: cone détr

C

Arcl
de 1
trou
seme
ques
que
étaie
de c
les p
qu'i
la E
bâtic
avoi
trois

stati 1016 es de

l'au-

'éta-

'Isle

ait à

ntre-

stru-

illes.

ts et

est

C'est

Le-

enys

obre

roit.

etite-

que Bara-

blis-

n'est plète

qui

. P.

qu'il

nent

sent

nra-

eule-

i se

aux

ette

iver

our-

On

Isle

il y

pro

abre

1676, les Pères Recollets recurent de la Compagnie des concessions de terre à Petite-Rivière et sur l'Isle Percé—une lisière de quatre arpents sur quarante au premier endroit et un arpent carré, avec habitation, à l'autre. Mais l'entreprise de la compagnie ne fut pas heureuse. Affligé d'une maladie d'yeux qui aboutit à la cécité complète, Pierre Denys céda son poste à l'un de ses frères et mourut en 1708. Et plus tard, la concession semble périmée, car un autre document de la Collection Clairambault montre qu'en 1685 les habitants de l'Isle Percé, qui avaient été à l'emploi de Pierre Denys, demandèrent par requête à Richard Denys les concessions de leurs terres, comme si les droits sur ces terres étaient retournés à leur premier détenteur, Nicolas Denys. Il est quelque peu démontré qu'en 1687, Denys de Bonaventure, le fils de Pierre Denys, qui avait aidé ce dernier à s'établir, reçut une nouvelle concession dans l'Isle Percé. Les deux établissements furent détruits en 1690."

COMMENT LES PECHEURS FRANÇAIS ETAIENT PAYES.

Parmi les nombreuses pièces récemment transcrites des Archives françaises, pour moi, grâce à la gracieuse obligeance de l'Archiviste du Canada, le Dr A.-G. Doughty, C.M.G., se trouvent un certain nombre de mémoires concernant l'établissement de Denys à Percé,¹ pièces qui mettent en lumière quelques intéressantes particularités relatives à la pêche, de même que les espérances, les besoins et les demandes de ceux qui y étaient intéressés. Ces mémoires nous apprennent qu'il était de coutume dans la dernière partie du dix-septième siècle, que les pêcheurs français eussent les deux cinquièmes de la morue qu'ils avaient prise. Un mémoire que l'on peut encore voir à la Bibliothèque Nationale mentionne ce fait et ajoute: "Un bâtiment comportant, disons, dix barques de pêche, devait avoir pour sa cargaison trois mille quintaux de poisson, soit trois cents pour chaque barque, et l'équipage devait avoir,

¹ Sur le verso d'un inventaire des objets qui se trouvaient à la station de pêche de Percé, dressé le 12 juillet 1676. (No 295, Vol. 1016 de la Collection Clairambault, Bibliothèque Nationale.)

mille

mille

leur

alors

de ce

le ro

dans

men

sonn

plus

Bret

poiss

pût

chaq

men

reau

du p

eolor

proc

néce

que

men

l'éta

man

telle

que

pêch

avar

repr

com

1'hiv

le p

ces

maq

mor

pour sa part, douze cents quintaux.'' Chaque barque était manœuvrée par cinq hommes, de sorte qu'un bâtiment à dix barques avait un équipage de cinquante hommes dont la moitié restaient à terre pour le séchage du poisson.

Le document qui nous a conservé ces détails fut signé par Jean de Berraute, en présence du R. P. Eustache de Maupassant, supérieur des Pères Recollets, et de Monsieur Denys, seigneur de Percé.

L'auteur d'une autre pièce de cette même série 1 appuie quelque peu sur la nécessité de s'assurer, pour l'établissement des meilleurs pêcheurs disponibles, afin que ceux qui viendront après et que les habitants de la colonie qui s'engageront dans cette industrie puissent suivre leurs méthodes. On ne pouvait trouver de pêcheurs plus entendus que les Basques et ceux de Bayonne; et quoiqu'il fût dit qu'il était beaucoup plus facile de se procurer des Normands et des Bretons, on parlait de ces derniers comme étant d'une utilité plus discutable que les autres; et ceci était si bien le cas, que l'équipage d'une seule barque montée par des gens de Bayonne prenait, normalement, trois fois autant de poisson que trois autres équipages. On admettait que des pêcheurs normands et bretons pourraient avec avantage et perspective d'amélioration être employés en compagnie de pêcheurs de Bayonne.

Lorsque Pierre Denys, neveu de Nicolas, entreprit de rétablir la pêcherie de Percé, il insista pour que le roi prêtât aux promoteurs un navire pendant les trois premières années de leur entreprise; il appuya aussi sur le fait que, si des jeunes gens étaient préférables pour la pêche et que de respectables jeunes filles pouvaient aussi être amenées pour travailler sur terre et probablement s'établir dans la colonie, il n'était cependant pas désirable d'embarrasser les débuts de l'entreprise, comme cela s'était fait à Plaisance, de familles chargées d'enfants encor à la mamelle. Dans les supputations de Denys, grâce au prêt d'un navire par le roi, la somme de vingt mille livres devait suffire à l'établissement initial, soit dix

¹ Collection Clairambault, Vol. 1016, folio 302,

à dix moitié né par aupas-

était

Denys,
appuie ement
adront
t dans
ouvait
eux de
faeile
de ces
ue les
exeule
ement,
... On

rit de prêtât innées jeunes tables er sur r'était

raient

yés en

entreargées ns de vingt t dix mille pour l'équipement des navires et les agrès de pêche et dix mille pour les avances aux jeunes gens des deux sexes et pour leur entretien durant la traversée de France. On espérait alors que l'expiration de la troisième année verrait une colonie de cent familles dans l'établissement. On demandait aussi que le roi accordât l'entrée en franchise en France du poisson pris dans la colonie, non seulement aux fins d'aider à l'établissement de Percé, mais encore pour encourager d'autres personnes à tenter des entreprises analogues, puisqu'il existait plus de cinquante localités propices à Terreneuve, au Cap Breton et en Acadie. On exprimait l'espoir que le premier poisson de la saison, qui obtenait d'ordinaire les meilleurs prix, pût être dirigé sur le Levant et qu'un navire pût se rendre, chaque année, aux Iles des Indes Occidentales avec un chargement de morue verte, de hareng saur, de saumon et de maquereau, de bois de construction, d'huile et de charbon. Le reste du poisson devait être transporté en France. Il était dit que le sol de Percé pouvait fournir, pour la subsistance de la colonie, des céréales et des légumes de qualité égale à ceux que produisait Québec, de même que le fourrage pour le bétail nécessaire; et pour ce qui concernait le breuvage, on assurait que l'établissement d'une brasserie était possible. Le mémoire mentionnait, de plus, les avantages qu'il y aurait de fortifier l'établissement, appuyant sur l'importance du site qui commandait l'approche de Québec par le fleuve et était placé de telle façon que toute surprise demeurait impossible, ajoutant que deux mille hommes pouvaient être employés dans les pêcheries à portée de vue du fort.

Un autre mémoire, de la même collection, relatif aux avantages pour les Canadiens d'avoir une pêcherie sédentaire, représentait qu'ils pouvaient subsister toute l'année grâce au commerce de bois et de fourrures qui les occupait durant l'hiver, leur laissant sept mois pour se livrer à la pêche dont le produit leur constituait, par conséquent, un profit net. De ces pêcheries ils tireraient et saleraient saumon, truite, bar, maquereau et esturgeon, tandis que la baleine, le phoque, le morse et le marsouin les fourniraient d'huiles qui seraient

¹ Collection Clairambault, Vol. 1016, folio 308

vendues en France à des prix leur permettant de contrôler ce commerce et d'en évincer les étrangers.

On prétendait dans ce même mémoire, que le site de Percé se prêtait mieux que tout autre à l'industrie de la pêche, le



Colbert

poisson abondant tellement dans les environs que les pêcheurs n'avaient pas à gagner le large, tandis que, d'autre part, le mouillage était bon partout, les grèves très commodes pour le séchage du poisson et l'établissement tout entier très facile à mettre en état de défense par l'érection d'un fort.

Colbert s'opposant au subside en argent demandé par Pierre Denys pour le support de son établissement de pêche de Percé, ce dernier proposa un nouvel arrangement qui ne devait

rien coûter à la Couronne. Cette requête demandait le privilège de transporter de l'Anjou et de la Touraine, sans droit de sortie, tous les vins et eaux-de-vie nécessaires à son établissement aussi bien qu'à l'approvisionnement de la colonie de Québec. Cette requête fut accordée.

Une lettre autographe, datée de Paris, le 16 mars 1689, rappela à Denys, par instructions émanant de Duchesneau qu'il devait rechercher tous les genres de commerces possibles pour l'evenir dans la colonie, tel que celui du saumon préparé de trois différentes manières: fumé, mariné et salé, de même que le trafic de toutes les curiosités naturelles, des bêtes et des fourrures rares, y compris les peaux d'ours, de loutre, de martre et même de saumon, dont des specimens devaient être expédiés à Mgr le Marquis de Seignelay.

LA PIRATERIE A PERCE

Il a été question plus haut de la destruction, en 1690, des établissements des Pères Recollets à Petite-Rivière et à Percé.

Ces établissements furent par deux fois pillés au cours de l'été de cette même année, la première par deux vaisseaux de la No la No et la en ro de Fr

lets é où il dévas pêche de l'e nous sée pa l'assa dont coloni après Junea pêche n'étai laïque plus ! chape

> versic passé vaisse 1690, de Ma huiet navir dans cappi sauve

Québe 1 LeCle Percé ne, le

er ce

s les aient que, bon nodes l'éta

ile à érecle en Denys

ment

evait evait erivioit de lissee de

1689, meau sibles éparé e que

des marexpé-

ercé. rs de x de la Nouvelle-Angleterre armés en course contre le commerce de la Nouvelle-France par l'établissement anglais de New-York, et la deuxième, par une partie de la flotte de l'amiral Phips en route pour Québec où l'attendait la fière réponse du comte de Frontenac et un désastreux échec.

Le père Emmanuel Juneau, l'un des missionnaires Recollets établis à Percé, a tracé, le 15 octobre 1690, de l'Isle Dieu où il s'était refugié, une très lamentable description de la dévastation semée par les corsaires de New-York parmi les pêcheurs de Percé et de la destruction sacrilège de la chapelle de l'endroit et de tout ce qu'elle contenait. Cette description nous a été conservée par le père LeClercq à qui elle fut adressée par son auteur. Elle donne de très intéressants détails sur l'assaut, notamment le récit de la façon tout à fait sui generis dont les deux vaisseaux corsaires prirent par surprise la petite colonie de Percé en se montrant, dans la rade de Bonaventure, après avoir arboré les couleurs françaises. D'après le récit de Juneau, les maraudeurs s'emparèrent de cinq barques de pêche; puis, les colons, ayant compris que ces nouveaux venus n'étaient que des loups vêtus de la toison de l'agneau, et tous, laïques et religieux ayant sauvé leur vie en prenant le bois, les plus forcenés d'entre ces pirates atterrirent et profanèrent la chapelle, ses vases et ses emblêmes sacrés.

De Monseignat donne dans les termes suivants une autre version de l'événement, dans une "Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux, au mois de novembre, 1689, jusqu'au mois de novem-1690," relation que l'on suppose avoir été adressée à Madame de Maintenon. De Monseignat dit: "Il n'y avait que sept à huiet habitants avec une maison de recollets et religieux; six navires pescheurs y estoient mouillez et faisoient leurs pesches dans leurs chaloupes. Ils ont tous esté pris sans résistance; les cappitaines et la plus grande partie des équippages se sont sauvez avec les habitans dans les bois et se sont ensuitte rendus

¹ Collection de Manuscrits......relatifs à la Nouvelle-France. Québec, 1883.—Vol. I., p. 506.

 $^{^1\,\}mathrm{Nouvelle}$ relation de la Gaspésie... Par le Père Chrestien LeClercq, Paris MC. XCI. pp. 7 et seq.

à Québec en biscayennes; les maisons ont esté bruslex et l'église des Recollets déshonorée."

On a la preuve que la nouvelle de la descente des corsaires à Percé fut connue peu de temps après à Québec, non seulement dans cette "Relation" de DeMonseignat, mais aussi dans celle du capitaine Sylvanus Davis, la lors prisonnier de guerre à Québec, lequel écrivait le 10 août 1690: "La nouvelle est, arrivée ici que nos Anglais ont capturé six vaisseaux français à l'Isle Percé."

Frontenac y réfère brièvement dans sa dépêche du 12 novembre 1690, au Ministre, à Paris, la même qui contenait le rapport officiel de l'insuccès de Phips devant Québec.

Les premiers efforts de Juneau, à son retour sur ce théâtre de désolation, se tournèrent vers la restauration des croix qui venaient d'être abattues; or, pas plus de deux jours plus tard, c'est-à-dire le 10 septembre, sept vaisseaux de la flotte de Phips



Autographe de DeMonseignat

firent leur apparition se dirigeant vers l'établissement, ce qui obligea les missionnaires et ceux qui étaient revenus avec eux à se précipiter dans les embarcations, à en couper les attaches, et à mettre dehors toute la voile possible. Quoique poursuivis par les vaisseaux anglais, ils purent continuer de fuir à la faveur des ténèbres qui, toutefois, furent bientôt percées par les lueurs de l'incendie allumé par l'ennemi aux habitations de

Petite mable céden

'n

remor un ce const Mais nait et sa nière de P furer nomh Angl parm capit une Gerr Thad été t Sara par l cré : par Québ priso nés 1 prêti

conc

turés Mada

¹ Le capitaine Davis avait été fait prisonnier par le Sieur de Portneuf dans la Baie de Casco. Son récit des événements survenus à Québec et dans les environs se trouve dans le Vol. Ier de la troisième série des "Collections of the Massachusetts Historical Society.—Boston, 1825, p. 110.

Petite-Rivière (maintenant Barachois) et à tout objet inflammable qui avait pu échapper aux mains dévastatrices des précédents envahisseurs.

PHIPS A ANTICOSTI.

Non rassasié par son œuvre de destruction à Percé, Phips, remontant le Saint-Laurent, en route pour Québec débarqua un certain nombre de ses gens à Anticosti pour y incendier les constructions appartenant à l'établissement de pêche de Jolliet Mais ce ne fut pas tout. Un des vaisseaux qui revenait de Québec fut capturé par l'ennemi, et madame Jolliet et sa mère, qui se trouvaient à bord, furent faites prisonnières par la flotte de la Nouvelle-Angleterre. Après la fuite

de Phips, de Québec, ces captives furent échangées contre un certain nombre de gens de la Nouvelle-Angleterre prisonniers à Québec et parmi lesquels se trouvaient le capitaine Sylvanus Davis, déjà cité, une jeune fille nommée Sarah Gerrish et deux filles du lieutenant Thaddeus Clarke. Celui-ci avait été tué dans la Baie de Casco, et Sarah Gerrish, faite prisonnière par les Sauvages qui avaient massacré sa famille, fut, quelque peu par hasard, amenée par eux à

x et

uires

dans

est

icais

1 12

it le

àtre

qui

ard.

hips

qui

eux

hes.

iivis

à la

par

s de

enus isiè-

y .--



Sir William Phips.

Québec et gardée en otage par les Français. Au nombre des prisonniers relâchés par Phips, en retour des Anglais mentionnés plus haut, se trouvaient M. de Granville, l'abbé Trouvé, prêtre acadien, et les membres de la famille de Jolliet, capturés à bord de son navire: sa femme et la mère de celle-ci, Madame Lalande.

LES ISLES DE LA MADELEINE.

Les Isles de la Madeleine se trouvaient comprises dans la concession d'une grande partie de l'Acadie consentie à Nicolas Denys en 1653. Dix années plus tard, la concession de ces isles, en même temps que des droits de pêche y afférents, fut transportée par la Compagnie de la Nouvelle-France à François Doublet, de Honfleur, à la condition d'y fonder une colonie et un établissement de pêche. Il ne fit ni l'un ni l'autre, mais il offrit, à toutes les générations à venir, la preuve de ses affections conjugales en substituant au nom de Brion, sous lequel ces îles avaient été connues depuis Jacques Cartier jusqu'à cette époque, celui de Madeleine, en l'honneur de sa femme. Et Madeleine—ou l'équivalent anglais: Magdalen—a toujours été leur nom depuis. En 1720, ces îles et les droits de pêche y afférents furent concédés par lettres patentes au comte de St-Pierre, écuier, attaché à la personne de la duchesse d'Orléans. Les droits exclusifs de pêche dans ces isles furent concédés par le roi, en mars 1742, aux Sieurs Antoine et Joseph Pacaud pour le terme de onze ans, ce qui fut prolongé en 1751 par un autre terme de neuf ans. En 1798, par lettres patentes, Georges III concéda les Iles de la Madeleine à l'amiral Isaac Coffin qui y établit le système féodal qui fut si désastreux pour les pêcheurs insulaires que, finalement, il les poussa par centaines à s'exiler volontairement sur la côte du Labrador, ainsi qu'il en sera parlé plus longuement dans la suite.

L'ENTREPRISE DE PECHE DE RIVERIN.

Les premiers préparatifs en vue d'établir de permanents établissements de pêche sur la côte de Gaspé, après l'époque de Denys, paraissent avoir été faits vers l'an 1688 par le Sieur Riverin. Celui-ci recut de la Couronne, le 12 mars de cette même année, la concession de la rivière et de la baje de Cap-Chat sur la côte de Gaspé, en même temps que six arpents de terre sur chaque côté de la rivière pour la construction des structures et des vaisseaux nécessaires à l'établissement de pêche "qu'il devra commencer le printemps suivant avec tous les droits de pêche, de chasse et de commerce avec les Sauvages sur l'étendue de ladite concession". En accordant cette concession, le gouverneur de la Colonie, le marquis de Denonville, déclare qu'elle était faite dans le but de contribuer autant que

possible tion du avanta Colonie sujet d manent semble

LOU

 Π person s'emple efforts fut-il 1

H Sr du dès 16 comme

> advant produi mais e une g siveté lots et de la c subsist Baston honte i cette r pendar

R à l'épo très pe

¹ R 2 C

⁻Québ

possible à l'établissement des dites pêcheries et en considération du fait que ces pêcheries constituaient les projets les plus avantageux susceptibles d'être formés pour le bien-être de la Colonie.¹ Il y a dans les archives de la Nouvelle-France, au sujet de ces primitifs essais d'établissement de pêcheries permanentes au Canada, beaucoup plus de renseignements que ne semblent le soupçonner certains historiens.

LOUIS XIV ET LES PECHERIES CANADIENNES.

Il n'y eut pas jusqu'à cet illustre personnage que fut Louis XIV qui ne s'employât à assurer le succès des efforts de Riverin, et peut-être même fut-il l'un des auteurs du projet.

isles.

ans-

içois ie et

is il ffec-

quel

qu'à

ime, ours he y

St-

ans. par

and

un

ites.

saac

our

tai-

insi

ents

que

eur

ette

ap-

de

des

de

ous

ges on-

ille.

que

Il existe encore un "Mémoire du Sr du Riverin sur la Pesche", écrit dès 1685 et dont une partie se lit comme suit:

"La pesche seroit non seulement advantageuse par les retours qu'elle produiroit pour les pais estrangers, mais encore parce qu'elle occuperoit



Louis XIV.

une grande partie de la jeunesse qui se perd dans l'oysiveté ou dans la course des bois. Elle feroit des matelots et des navigateurs qu'on doibt regarder comme le soutien de la colonie, et donneroit aux aultres habitans les moyens de subsister plus doucement par la consommation de leurs denrez. Baston et toute la colonie nous en donne un exemple qui faiet honte à notre nation puis qu'elle s'augmente tous les jours par cette pesche qu'elle faiet la plus grande partie sur nos costes pendant que les François ne s'occupent à rien.'' ²

Riverin était déjà à l'œuvre, en personne, avec son projet à l'époque même où il écrivit le mémoire précité, ou du moins très peu de temps après; et, à même ce qui nous est connu de

¹ Registres d'Intendance.

² Collection de Manuscrits...... relatifs à la Nouvelle-France. —Québec, 1883. Vol. 1, p. 347.

ses maigres ressources, il avait fait construire, en France, un vaisseau qu'il destinait à ces opérations de pêche.

Toutefois, "le pauvre Riverin", comme l'appelait Denonville en 1686, dans une lettre au ministre français, paraît avoir été aux prises avec la déveine dès le début même de son entreprise. Le vaisseau qu'il avait fait construire à LaRochelle pour ses pêcheries, et qu'il avait attendu avec impatience de jour en jour à Québec, n'arrivait point. "Nous ignorons, écrivait le gouverneur, si ce vaisseau a péri ou s'il a été capturé par des pirates, comme l'ont été ceux envoyés par Monsieur de la Barre il y a trois ans et que nous croyons avoir été pris par les voleurs anglais de Boston"; puis il prenait le ton sérieux pour faire cet appel: "Nous avons grand intérêt, Monseigneur, à ce que notre navigation soit protégée par vous et garantie contre ces pirateries qui découragent tant nos marchands et nos pêcheurs."

Des démarches officielles faites par la Nouvelle-France et. sans doute, les plaintes venant de Riverin lui-même au sujet de l'avance que prenaient les "pirates" de la Nouvelle-Angleterre sur les Français du Canada en matière de pêcheries, convainquirent si bien Louis XIV de leur importance et de leurs promesses pour l'avenir qu'il signa, en 1689, des instructions pour Frontenac, lui rappelant combien serait utile pour la population du Canada, au double point de vue du commerce et de l'industrie, l'établissement de pêcheries sur le Saint-Laurent et sur les côtes de l'Acadie, et lui apprenant que pour créer un point de départ à ces pêcheries Sa Majesté avait engagé un nommé Riverin à entreprendre la pêche, et du saumon et de la baleine, à l'embouchure du Saint-Laurent; qu'Elle avait même donné des ordres au Commissaire de la marine, à Bayonne, d'envoyer à Riverin un certain nombre de harponneurs et d'autres marins basques pour enseigner aux gens du pays les méthodes de la pêche à la baleine.2

L menté ressou foi ui Versa 1690. gouve de Se venar Denis tout chauc proje peme riches Nou "Tou qu'il qui y puiss

> du ec de eo

grane

costé

ceulx débit dant nable

> l'ent faisa chaq ses a les c

¹ Collection de Manuscrits...... relatifs à la Nouvelle-France. Vol. I, p. 371.

² Collection de Manuscrits...... relatifs à la Nouvelle-France. —Québec, 1883. Vol. I., p. 452.

ice, un

Denonparaît même uire à 1 avec ''Nous 1 s'il a és par s avoir nait le ntérêt, r yous

nce et, a sujet Angles, cone leurs petions

Sainte pour avait et du urent; de la

de la bre de er aux

France.

Les ordres du roi touchant l'envoi de pêcheurs expérimentés à Riverin furent promptement exécutés, mais les ressources de ce dernier étaient déjà délabrées, ainsi qu'en fait foi un mémoire anonyme sur la Nouvelle-France, daté à

Versailles, du 4 mai 1690, préparé pour la gouverne du Marquis de Seignelay et provenant d'un ami de Denis de Riverin ou, tout au moins, d'un chaud partisan de son projet et du développement à donner aux riches pêcheries de la Nouvelle-France



Autographe du Marquis de Seignelay.

"Toutes les costes des terres du Roy sont sy poissonneuses qu'il seroit à souhaiter qu'il n'y eust que les servans du Roy qui y pussent aller pescher et que Sa Majesté fust assez puissante en ce pais là pour oster aux estrangers la pesche du grand Banc, au moins nous devons en oster d'eulx la pesche du costé du Roy.

"Les Espagnols y vont tous les ans sur celles du Labrador, du costé du détroit de Belle Isle, et les Bastonnais y font plus de commerce que nous.

"Jusques icy tous les habitans de l'Acadie aussy bien que ceulx du Canada ont plus songé à la traitte du Castor et au débit des eaux de vie qu'à establir les pesches qui sont cependant le proffit le plus assuré et le plus durable et le plus convenable aux habitans du pais et à l'augmentation de la Colonie.

"Car ce que chaque habitant pourroit gagner par année l'entretiendroit fort largement pour ses peines, ce travail ne se faisant qu'après les semences et finissant avant la récolte, chaque particulier laborieux trouveroit moyen de bien faire ses affaires sans abandonner la culture de la terre comme font les coureurs de bois.

"Les Canadiens sont adroits et en peu de temps devien-

droient habiles à prendre les baleines comme les Basques, s'ils vouloient s'y adonner.

"Il y a lieu d'espérer qu'ils le seront, y estant poussez avec l'attrait de proffit, sy on persévère à establir cette pesche; mais celuy qui la veut commencer est foible de finances et aura peine à en soutenir la dépense.

"Les derniers harponniers pour le Sieur de Riverin ont esté amenez par les vaisseaux de Bayonne à Québec. Je doute qu'il soyt en estat d'en payer les frais, mais il m'a fort promis de ne pas se rebuter, et Monsieur l'Intendant le servira en ce qu'il pourra pour le sustenir."

RIVERIN A MATANE

Riverin établit à Matane, en 1688, les quartiers généraux de sa pêcherie de Gaspé. Il était plein d'enthousiasme au sujet du hâvre, qui pouvait recevoir les vaisseaux de 200 tonneaux, et de la richesse des eaux environnantes en poissons. Il fit savoir à M. de Seignelay qu'il pourrait, à certaine époque de l'année, employer dans ces eaux jusqu'à 500 barques de pêche. Il montrait vingt lieues du Golfe, dans le voisinage, grouillantes de morues de la plus belle qualité et propres aux marchés de l'Espagne et du Levant. Quant à la pêche à la baleine. Riverin assurait avoir vu à la fois jusqu'à cinquante baleines à la surface de l'eau; qu'il n'y aurait pas à s'éloigner de plus d'un quart de lieue du rivage pour les atteindre et qu'il était souvent possible d'en approcher suffisamment pour les toucher avec les rames de l'embarcation. L'historien Charlevoix, corroborant en quelque sorte ce qui précède, déclare qu'en 1705, il vit de ses propres yeux quatre baleines à la fois s'ébattant autour de son vaisseau, près de Tadoussac.1

Riverin semble avoir été fidèle à sa promesse de persévérer dans son entreprise, aussi longtemps qu'il trouva la chose possible, car nous savons, sur l'autorité de Charlevoix, que, surmontant les premiers déboires, il persista dans ses efforts. Il est

Me Fils d'Etat 1690, 4 à s'i anale levoi fût

Rive à Ma avai Perc désa céde

tout.

port Fra à d' entr

> Cha roi rope

¹Histoire et description générale de la Nouvelle France avec le Journal Historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale. Par le P. DeCharlevoix, de la Compagnie de Jésus.—Tome premier, Paris, M. DCC, XLIV., pp. 539, 540.

Il est vrai que le prudent historien fait remarquer qu'il fallait



Marquis de Seignelay Fils de Colbert. Secrétaire d'Etat sous Louis XIV, mort en 1690, à 39 ans.

quelque chose de plus que l'activité et du courage pour la réussite d'une entreprise telle que celle de Riverin, et que ce quelque chose (voulant dire des fonds considérables) était justement ce qui manquait à ce promoteur, comme à tant d'autres promoteurs, et avant cette époque et après.

La persistance que Riverin mit à chercher des fonds, confiant en l'avenir et l'excellence de son entreprise, trouva un jour sa récompense sous la forme d'un succès temporaire. Il induisit quelques capitalistes de Paris

à s'intéresser à son projet, mais comme dans tant d'autres eas analogues, "ils voulurent, pour employer l'expression de Charlevoix, récolter avant que la moisson fût mûre, et leur impatience gâta

tout."

C'est justement vers l'époque où Riverin était aux prises avec le destin, à Matane, que les Pères Recollets, qui avaient fondé un établissement à Percé, furent eux aussi écrasés par un désastre, ainsi que nous l'avons précédemment écrit.

Or, pendant tout ce temps, l'importance des pêcheries de la Nouvelle-France continuait de servir de thème à d'autres communications échangées entre Québec et Versailles.



Le Père Charlevoix

Dans un mémoire sur l'état des affaires au Canada, M. de Champigny prétendait, en 1691, que les côtes appartenant au roi de France étaient les seules à fournir de la morue à l'Europe et que les loups marins et les marsouins y foisonnaient.

, s'ils

avec sche;

ont loute romis en ce

raux e au 200 sons.

s de nage, aux à la ante

oque

gner re et pour harclare

fois érer

que, orts. avec dans gnie Il ajoutait que ces pêcheries représentaient une valeur inesti mable.

¹

En 1699, la Cour de Versailles sembla de nouveau convaincue de l'importance qu'il y avait de donner un développement convenable aux pêcheries de la Nouvelle-France, et des instructions portant la date du 25 mai de cette même année,

Calliery,

Autographe du Chevalie de Callières.

furent envoyées par elle au Sieur de Callières, gouverneur de la Colonie, dans lesquelles on lui mandait que l'établissement de pêcheries sédentaires offrait l'un des meilleurs moyens d'employer les sujets du roi au Canada et de développer les

immenses resources du pays, et qu'il était nécessaire que le gouverneur leur donnât l'appui de son autorité et qu'il accordât toute l'aide possible à ceux qui entreprendraient de les établir.²

CONCESSIONS DE PECHE SUR LA RIVE SUD.

Dans le cours de la dernière moitié du dix-septième siècle, il fut accordé sur la rive sud diverses concessions de droits de pêche et aussi de terres sur lesquelles des établissements de pèche devaient être créés. En mai 1675, le Sieur de Peiras reçut de Frontenac deux lieues de front et deux en profondeur à Métis, sur le Saint-Laurent, ainsi que les trois isles Barnabé, pour y établir une pêcherie de harengs et autres poissons. On concéda également au même endroit et pour des fins de pêche à François Pachot, en janvier 1669, une lieue en profondeur et une lieue et demie en front sur la rivière.

Le 30 mai 1679, Frontenae concéda à Antoine Caddé une demi-lieue sur chaque côté de l'embouchure de la rivière Madeleine qui se jette dans le Saint-Laurent en aval de Mont-Notre-Dame. Cette concession mesurait deux lieues de profondeur, et, comme, dix ans plus tard, rien n'avait été fait sur cette proprié l'ave endi

fron Jaco cetta part

> Arn mor titre Gra

de la avec sept Hai biac chac

Vol.

170

¹ Collection de Manuscrits..... relatifs à la Nouvelle-France. Vol. II., pp. 67, 69.

² Collection de Manuscrits..... relatifs à la Nouvelle-France, Vol. II., p. 324.

nesti

conoppeet des nnée, Sieur de la n lui nt de l'un

les ue le qu'il nt de

d'em-

iècle, ts de ts de ceiras deur nabé.

On oêche ur et

ladeotreleur, pro-

ance.

priété, elle fut donnée au Sieur Denis Riverin, qui, nous l'avons vu, s'occupait déjà à cette époque d'établir en cet endroit une pêcherie sédentaire.

Les droits de pêche sur la Grande-Rivière, qui se jette dans la Baie des Chaleurs, et une lieue et demie de terre en front sur cette baie furent concédés en 1697 par Frontenac à Jacques Cochu. En 1750, Jonquières et Bigot confirmèrent cette concession aux héritiers de Cochu. Ces droits formèrent partie de la concession sollicitée en 1755 par MM. Prevost et



Autographe de Frontenac

Arnoux qui exploitaient alors conjointement une pêcherie de morues à Gaspé. Ils firent la demande d'une concession, avec le titre de seigneurs des terres sises entre le Cap Rosier et Grande-Rivière, s'engageant à construire un fort.¹

Le 14 novembre 1696, le comte Frontenae accorda au Sieur Hubert une concession de deux lieues et demie à l'est de l'embouchure du Grand Pabos et d'une demie à l'ouest avec droit d'y faire la pêche, la chasse et le commerce. Le 10 septembre 1707, le marquis de Vaudreuil concéda à Pierre Haimard, prévôt à Notre-Dame-des-Anges, la pointe de Paspébiac, sur la Baie des Chaleurs, ainsi qu'une lieue en front sur chaque côté de cette pointe, et cette concession fut enregistrée au bureau du Conseil Supérieur de Québec le 26 novembre 1708.²

¹ Voir Correspondance générale, Vol. 8, C. ⁷I., 18 juillet 1755.

 $^{^2}$ Jugements et délibérations du Conseil Supérieur de Québec, Vol. V., p. 324.

LA HONTAN ET NOS POISSONS.

En 1705, le baron de la Hontan fit un tableau de la richesse des pêcheries de saumon sur les rivières qui se jettent dans la Baie des Chaleurs et des pêcheries de morues de Percé, établissant une liste intéressante, quoique forcément incomplète, des poissons qui habitent le Saint-Laurent, des Grands Lacs à son embouchure, et en décrivant quelques-uns d'une façon plus ou moins excentrique, attribuant, par exemple, à la truite de ces Grands Lacs, le mérite d'arriver à mesurer jusqu'à cinq pieds et demi de longueur.¹

Parlant de la richesse et de l'importance des pêcheries canadiennes, le baron va jusqu'à déclarer que ni la Nouvelle-France, ni la Nouvelle-Angleterre n'auraient pu, de son temps, subsister sans la pêche de la morue et le commerce des fourrures; et il fait remarquer que la consommation de la morue était si considérable dans les pays méridionaux de l'Europe que peu de branches de l'industrie offraient autant de sécurité ou de profits que celle de la pêche en question.

LES PECHERIES DE MARSOUINS.

On assure que l'industrie de la pêche au marsouin fut établie à Kamouraska dès 1701. Quoiqu'il en soit, le privilège de faire cette pêche fut concédé en 1705 par le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Beauharnois aux Sieurs Hazeur et Peyre (ou Peire) pour un terme de quinze ans. Pendant plusieurs années, elle fut loin d'être une entreprise payante; et un état des comptes de la compagnie envoyé à Paris montra que, à venir au 9 septembre 1707, la perte sèche avait été de 61,116 livres. Ce ne fut que grâce à l'appoint de 400 livres reçues annuellement pendant un certain nombre d'années, à titre de subside de la Couronne, que cette industrie put être tenue à flot.

Les deux premières de ces pêcheries de marsouins furent établies à Kamouraska même. Une autre le fut à la Pointedes-I Baie tard,

vents

si lor la pe conse f u t n'en 23 m sant b a r d'hu née les côtes par

truir

bres

pour

chem

naill

amèr

pou

reml

d'int cette prop défu consi les t

décé

¹ Mémoire de l'Amérique Septentrionale ou la suite des voyages de M. le Baron de la Hontan, etc., etc.—A la Haye, M. DCCXI.— Tome second, pp. 24, 51, 53 et seq.

des-Iroquois en 1714, et deux autres en 1716, l'une dans la Baie Saint-Denis et la deuxième à la Rivière des Caps; plus tard, six autres furent créées.

En 1716, cette pêche fut un insuccès décisif, les grands vents venant de terre au printemps et les feux qui couvèrent si longtemps, durant l'été, le long des grèves en ayant éloigné la poissonnaille qui d'ordinaire attirait les marsouins. La

conséque n c e f u t q u 'o n n'en prit que 23 ne produisant que 14 b a r r i q u e s d'huile. L'année suivante, les feux de côtes, causés par les colons occupés à détruire les arbres abattus pour le défri-

le la

ttent

ercé.

com-

ands

'une

à la

urer

eries

relle-

mps.

irru-

orue

rope

urité

fut

ilège

r de

ir et

dant

inte:

ntra

é de

ivres

es, à

être

rent

inte-

yages XI.—



Marsouin fraîchement pris.

chement de leurs terres chassèrent de nouveau la poissonnaille qui aurait dû y attirer les marsouins. Peire se plaignit amèrement de ses pertes et sollicita le privilège de cette pêche pour un terme de vingt ans, dans l'espérance d'arriver à se rembourser.¹

Il est fait mention du Sieur de Boishébert, lieutenant d'infanterie, comme ayant sollicité, en 1717, le privilège de cette même pêche, fondant sa demande sur le fait qu'il était le propriétaire de la seigneurie de Kamouraska, sur laquelle son défunt père avait dépensé de très fortes sommes, et aussi, en considération de ses propres services comme lieutenant dans les troupes coloniales.

Les deux concessionnaires primitifs étaient tous deux décédés à cette époque, et le Sieur Peire, qui demandait le

¹ Archives du Ministre de la Marine, B 1-29, Folio 43.

renouvellement de la concession, était le frère de l'un d'eux et avait été leur associé. Il paraîtrait que, fort peu de temps avant de formuler sa demande, le Sieur Peire avait découvert une méthode plus économique de prendre le marsouin, méthode qui consistait en un enclos formé de petits arbres plantés là où l'eau était relativement peu profonde et dans lequel ce gros poisson était poussé et capturé. Cette méthode lui permettait d'éviter l'énorme dépense de cordage pour les filets dans lesquels il avait jusque là capturé les marsouins. Prenant en considération les frais extraordinaires encourus par Peire, dans le passé, pour ces filets et autres engins de pêche. De Vaudreuil et Bégon désiraient fortement qu'il eût une chance de se rembourser. Quoique seigneur, le Sieur de Boishébert n'avait, disaient-ils, aucun titre, comme tel, au privilège de la pêche au marsouin, puisque ce qui est connu comme les pêches royales, dont celle au marsouin fait partie, a toujours été réservé par la Couronne, même sans en faire mention spéciale en accordant des concessions de droits seigneuriaux. Et il était dit, aussi, que deux seulement des six établissements de pêche au marsouin de M. Peire étaient situés dans les limites de la seigneurie de M. de Boishébert. Prenant, toutefois, en considération, et les brillants services de Boishébert comme excellent officier, et les pertes et les énormes dépenses encourues par Peire dans une entreprise d'une telle importance pour la colo nie, ils recommandèrent au Secrétaire d'Etat que ces privilèges de pêche au marsouin fussent accordés conjointement, et par parts égales, à Boishébert et à Peire. Cette recommandation fut approuvée par le Conseil de la Marine, de même que par le Régent de France.

CONCESSIONS AU LABRADOR.

Pendant tout ce temps, plusieurs concessions de privilèges de pêche avaient été accordées sur le territoire aujourd'hai appelé le Labrador canadien. En 1661, la Compagnie des Cent Associés concéda, en seigneurie, à François Bissot l'Isle aux Oeufs, de même que les droits de pêche sur une vaste étendue de territoire sur la côte et dont les limites ne sembl dans de la de Bi Brade nom cette derni Québe lords juge ! ronne

I et qu eanad établi Oeufs postes réussi

si par phiqu Antie d'An qu'au pêche qui ce sion,

du M

ration

M.S.R 2

M. S.

ix et

mps

vert

node

is là

gros

ttait

les-

t en

dans

reuil

rem-

vait,

pêche

ova-

servé

e en

était

pêche de la

onsi-

par

colo

privi-

pinte-

ecom-

nême

privi-

jouragnie

3issot

· une

es ne

semblent pas avoir été définies d'une façon très satisfaisante dans l'acte de concession—lequel fut détruit lors de l'incendie de la Basse-Ville de Québec en 1682,—limites que les héritiers de Bissot prétendirent s'étendre du côté est jusqu'à la baie Bradore. Cette concession fut connue, par la suite, sous le nom de Seigneurie de Mingan, les contestations concernant cette seigneurie ne prenant fin que par une entente entre les derniers réclamants et le gouvernement de la Province de Québec, en 1899, à la suite d'un jugement prononcé par les lords du Conseil Privé sur des appels faits de la décision du juge Routhier, en 1892, dans une cause instituée par la Couronne pour faire définir ses droits.

Bissot, qui était un immigrant normand plein d'initiative et qui était venu au Canada en 1646, fut le premier tanneur canadien. Il fut également l'un des premiers Canadiens à établir des pêcheries sédentaires dans le Golfe. A l'Isle aux Oeufs, et plus tard sur la terre ferme, à Mingan, il créa des postes de pêche, de chasse au loup marin et de commerce qui réussirent très bien.

LE PREMIER SEIGNEUR D'ANTICOSTI.

Une des filles de Bissot épousa Louis Jolliet, le découvreur du Mississipi,² et peu après ce dernier fit un voyage d'exploration sur la côte du Labrador dont les pêcheries intéressaient si particulièrement son beau-père. Il traça une carte topographique de ses découvertes et reçut, en 1680, une concession à Anticosti, à titre de récompense.

En ces premiers temps de l'histoire du Canada, l'Isle d'Anticosti passait pour une propriété beaucoup plus riche qu'aujourd'hui, vu sa position avantageuse comme station de pêche à l'entrée du Golfe et la grande valeur des pêcheries qui ceinturaient ses côtes. Aussitôt après avoir reçu la concession, Jolliet s'occupa d'en prendre possession avec les membres

¹ Histoire de la Seigneurie de Lauzon, par J.-Edmond Roy, M.S.R.C., Lévis, 1897. Vol. I., p. 239.

² Histoire de la Seigneurie de Lauzon, par J.-Edmond Roy, M. S. R. S., Lévis, 1897. Vol. 1, p. 249.

de sa famille et de travailler à son développement. Le recensement de 1681 montre qu'Anticosti avait alors une population de quatorze âmes: Louis Jolliet, sa femme, quatre enfants et huit serviteurs.

Il arriva quelquefois, au premier propriétaire d'Anticosti, d'y passer l'hiver, mais ce fut le plus souvent à Québec, dans

Louis Juliet

Fort, faisant la pêche en été sur les côtes de cette isle ou au nord des Isles

Autographes de Louis Jolliet et de sa femme

sa maison de la rue Sous-lenord des Isles Mingan dont Jolliet avait.

conjointement avec Jacques de Lalande, obtenu concession de Frontenae et de Duchesneau en 1679 pour les fins de la pêche du loup marin et de la morue. Jolliet prit quelquefois, en une seule saison, de cinq à six mille saumons dans les rivières de la rive nord.1 Son exploitation fut couronnée d'un tel succès qu'il fournissait presque tout le poisson consommé à Québec, de même que tout l'approvisionnement nécessaire aux soldats; mais la petite barque servant à son trafic devint insuffisante à recevoir les cargaisons qui l'attendaient, et, en 1685, il s'adressa au roi pour le prêt d'un navire pendant quatre ans, afin de se mettre en mesure d'augmenter la production de ses pêcheries et d'employer, comme marins, un certain nombre de jeunes Canadiens qui, autrement, assuraitil, deviendraient des libertins à la suite des tentations qui les guettaient dans la vie désordonnée des bois.

En 1690, ainsi que nous l'avons vu, tout l'établissement de Louis Jolliet sur l'Anticosti, et un autre lui appartenant sur une des Isles Mingan, furent brûlés au ras de terre par les équipages de quelques-uns des vaisseaux composant l'expédition de sir William Phips contre Québec. Ses pertes furent très lourdes, mais un riche citoyen de Québec, M. François

Vienna dant de le mun entrepr avances produit

Or non plu qu'il m sur une sa mort Anticos

> Le che obt un teri privilès Sauvag toute e sud du Rivière Kessess 53° N.

Co Bissot Charest fit en 1' sement (du Gr là un t peuvent ensembl trouven quelles

¹ Margry-cité par Ernest Gagnon dans Louis Jolliet-Québec, 1902, p. 165

histoire. sulter l'a

Viennay-Pachot, un ami de Juchereau de la Ferté, qui pendant des années avait été le pourvoyeur et l'associé de Jolliet, le munit de tout ce qui était nécessaire pour continuer son entreprise et ses explorations, prenant en retour de ses avances de marchandises ce que Jolliet pouvait lui donner des produits de ses opérations.

On ne connait ni la date ni l'endroit de la mort de Jolliet, non plus que l'emplacement de sa tombe. On croit, cependant, qu'il mourut dans le cours de l'été de 1700 et qu'il fut enterré sur une des Isles Mingan, vis-à-vis le Grand Mécatina. Après sa mort, ses fils continuèrent ses opérations de pêche, tant sur Anticosti que sur la rive nord du Golfe.1

LE GARDEUR DE COURTEMANCHE.

Le 17 octobre 1702, Augustin LeGardeur de Courtemanche obtint, du gouverneur de Vaudreuil, une concession pour

un terme de dix années du privilège de la traite avec les Sauvages et de la pêche sur toute cette partie de la rive sud du Labrador qui va de la Rivière Kegaskat à la Rivière

en-

ion s et

sti.

ans

e la

le-

ant été

de

au sles

lont it.

sion

e la

fois,

les

un

nmé

aire

vint

, en

lant

pro-

un

rait-

les

nent

nant

par

xpé

rent

COIS

ébec,

53° N.

Yaudrewill

Kessessasskiou, lat. 52° et Authographe de Philippe de Vaudreuil, premier gouverneur de ce nom

Courtemanche, qui épousa une petite-fille de François Bissot (la fille de l'associé et gendre de ce Bissot, Etienne Charest, tanneur de Lévis), a laissé un récit du voyage qu'il fit en 1704 dans sa concession et dans lequel il dit: "L'établissement français (celui du port de Brest) en est à 20 lieues (du Grand Mécatina); son aspect est fort agréable. Il y a là un très beau hâvre dans lequel toute sorte de vaisseaux peuvent entrer; plus de cent pourraient s'y trouver ensemble Au-dessus du fort, à la tête de la baie, se trouvent trois montagnes de toute beauté, sur les sommets desquelles il y a de petits lacs où la truite et le saumon foisonnent

¹ Ceux qui s'intéressent à la période mouvementée de notre histoire, où Louis Jolliet joua un rôle si important, devraient consulter l'admirable biographie que M. Ernest Gagnon en a tracée.

au point que, avec deux ou trois lignes à la main ou un filet ordinaire, on peut en prendre assez pour alimenter une bonne garnison; et, à une demi-lieue en aval, se trouve la Rivière aux Esquimaux, remplie de saumon.

La rivière Kessessasskiou, frontière nord-est du domaine de Courtemanche, était le nom sauvage de la rivière Hamilton



PÊCHE Á LA BALEINE Du recueil de Bernard 1700.

d'aujourd'hui; de sorte que LeGardeur contrôlait la côte entière, de la rivière Kegaskat à l'Anse Hamilton, y compris ses précieux privilèges de pêche et de chasse. Il fixa ses quartiers généraux à la Baie Phelypeaux, aujourd'hui Bradore, et y construisit un fort qu'il nomma Fort Pontehartrain. Cette baie, appelée par Jacques Cartier Les Ilettes, fut plus tard connue sous le nom de Baie des Espagnols, et il n'y a aucun

M. San

Co cordés grande nait les dans ur sions p non pa suite d' Courter qui lui exploité

Co privilèg

de l'éta baye de blement pour le brevet avec qu Baye, s deux litout sur

et de c autres p currema dans ce

En manche

ses trou

doute que ce furent les ruines du fort de Courtemanche que M. Samuel Robertson, au commencement du siècle précédent, confondit avec la "ville" imaginaire de Brest.

et

IX

1e

n

ite

ris

ır-

et

tte

rd

un

Courtemanche y trouva des empilements d'os de baleine cordés comme des bâtons, les uns sur les autres, et ce, en si grande quantité, qu'il estima qu'un de ces empilements contenait les restes de deux à trois mille de ces animaux. Il compta, dans une seule petite crique, quatre-vingt-dix crânes de dimensions prodigieuses. Les Basques avaient dû cesser la pêche, non parce que la présence des baleines diminuait, mais par suite d'attaques et de déprédations de la part des Esquimaux. Courtemanche rencontra, à Forteau, un pêcheur de Saint-Malo qui lui apprit que ses compatriotes avaient de tous temps exploité une pêcherie dans ces parages.

Courtemanche obtint, en 1714, un renouvellement de son privilège.

"Le Roy estant à Marly et estant informé de la réussite de l'établissement que le Sieur de Courtemanche a fait à la baye de Phélypeaux et voulant continuer à le traiter favorablement en considération des peines et soins qu'il s'est donné pour le dit établissement, Elle luy a concédé par le présent brevet la baye de Phélypeaux où il est présentement établi avec quatre lieues de front sur la dite coste joignant la dite Baye, sçavoir 2 lieues en remontant du costé de Québec et deux lieues en descendant du costé du détroit de Belisle, le tout sur quatre lieues de profondeur."

Il reçut aussi le droit exclusif de traiter avec les Sauvages et de chasser le loup marin, mais pour ce qui regardait les autres poissons, on ne lui accorda que celui de les pêcher concurremment avec tout autre vaisseau qui s'adonnerait à venir dans ces eaux.

En même temps que son privilège était renouvelé, Courtemanche fut nommé commandant de la Côte du Labrador.

"Sa Majesté estimant nécessaire qu'il y ait un officier de ses troupes pour commander à la coste de Labrador pays des Esquimaux et estant satisfaite des fermiers du Sieur de Courtemanche Capitaine d'une de ses compagnies entretenues en

91118 Autographe de Louis XIV

la nouvelle france qui a déjà fait un establissement à la dite coste, Sa Majesté veut et entend qu'il commande en la dite coste de Labrador et qu'il y règle et accommode les différends qui pourront arriver entre les sujets

de Sa Majesté au sujet des emplacements pour la pesche à la dite coste, etc."

On est surpris d'apprendre, par le rapport de Courtemanche pour 1713, qu'il n'y avait que trois vaisseaux frauçais à faire la pêche dans le détroit—l'un à Forteau et les deux autres à Blanc-Sablon. Il est possible que la chose fût attribuable à la guerre récemment engagée entre la France et l'Angleterre.

Un écrivain de l'époque, dont le nom est resté inconnu, mais que l'on croit avoir été un prêtre qui parcourait la côte au temps de Courtemanche, a laissé une description de ce territoire et de ses ressources, qui est d'une lecture intéressante aujourd'hui que tout ce qui touche au Labrador attire tant l'attention. La voici:

MEMOIRE CONCERNANT LE LABRADOR.

1715.

"Le Labrador contient tout ce vaste pais qui eft à L'Est du Canada et au nord du fleuve et du golfe St Laurent. Ce grand pais est une presque Ille entourée du fleuve et du golfe St Laurent au fud, de la grande mer à L'Est, du détroit d'hudson au Nord, et de la Baye d'hudson à L'ouest. Il ne touche au Canada que du cotté de l'oüest depuis les Illes de Mingan, où il commance, jusqu'à la Baye d'hudson.

"Le Labrador appartenait tout entier à la France avant la paix d'Utrecht à L'Exception de quelque petits forts que Les anglois avoient batis dans Le fond de la Baye d'hudson.

Le Roy Leur a cédé par cette paix vne partie du Labrador, c'est à dire Le détroit et la Baye d'hudson avec toutes les

Costes et dans rable m

"I au Roy commer Isle ju rivières Lieues

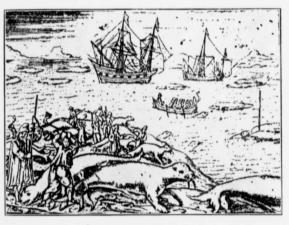


Labrad froid re très pe puissar midable France

moïen

Costes et toutes les rivières qui fe rendent dans le dit detroit et dans La dite Baye, ce qui fait vne Etenduë de païs considérable mais presque inhabitable et de difficile a bord.

"La plus grande et La meilleure partie du labrador reste au Roy; c'est à dire depuis Mingan où finit le Canada, et où commence Le Labrador, jusqu'à Belle Isle. Et depuis Bel Isle jusqu'à L'Entrée du détroit d'hudson avec toutes les rivières et tout le dedans des terres, ce qui fait plus de 400 Lieues de costes.



PÊCHE AUX LOUPS-MARINS D'après De Veer (1605)

"La Suede est un païs bien plus septentrional que le Labrador. Elle est aussi bien que le Labrador un païs fort froid rempli de montagnes et de Lacs, Cependant La Suede est très peuplée, Elle a quantité de belles villes et est un très puissant Roïaume qui dès les tams les plus reculés a été formidable à L'Espagne, à L'Italie, à L'Allemagne, même à La France et à toute L'Europe, preuve que Le Labrador par le moïen des Colonies et de la Culture peut un jour devenir un

fait oste, u'il

our-

e de e et qui ijets à la

irteiçais leux ttri-'An-

côte e ce eresttire

'Est Ce golfe troit

s de vant que n.

bras les puissant roïaume qui fera un des plus beaux fleurons de la Couronne de L'Empereur des françois.

"Car outre que par la Culture de La terre Le Labrador produira tout ce que produit La Suede, bled, grains, legumes, fruits, &c. C'est qu'il y a apparence que L'on y trouvera des mines de Cuivre comme en Suede et en Norwege. On y trouvera même peut être du bois, comme dans ces deux Roïaumes.

"Ce qui est certain c'est que Les pelleteries sont bien plus abondantes et plus précieuses dans le Labrador qu'en Suede et en Norwege, et même que dans le Canada.

"Mais ce qui mérite plus d'attention, c'est que la pesche qui peut se faire sur Environ 400 Lieues de Costes de Saumon, de Molüe, de Loups Marins, de Vaches marines, et de Baleines, peut produire plus de richesses que La plus riche mine d'or du Perou et avec moins de peine et de frais. Il est donc très important et même nécessaire pour Le bien de l'Etat de faire incessamment au moins 3 ou 4 Etablissements sur la Coste de Labrador.

"La pesche très abondante de Saumons, de Molües, de Marsouins, Loups marins, de vaches marines et de baleines.

"Les dents de vaches marines qui font plus belles que L'yvoire dont on fait de beaux ouvrages, Les peaus de Loups marins que L'on passe en maroquin, Les huilles de Loups marins, de vaches marines et de baleines.

"Remarquez que des peaux de vaches marines qui ont 18 pieds de Long et 9 de Large, on peut faire des Impériales de Carosse, de harnois et de bottes, et même des Buffles.

"Avec les peaux de Loups marins on peut faire des Culotes, des bas et des vestes en les passant en Maroquin, ou en peut faire des botines, des fouliers, couvrir des Livres, des chaises, faire des tapis &c En peu de tems.

"Vne infinité de Cariboux et d'autres bestes qu'il y a dans le vaste païs de Labrador qui fourniront un nombre infini de peaux et de pelleteries, Les plus belles, Les plus fines et Les plus précieuses qu'il y ait au monde. On dit que la peau de caribou prend mieux la couleur d'écarlate qu'aucune autre espèce de peau. trouve rendre les enr grands comme

Caribo est de cela el Comm Lits, à

tion quadront 3 ou 4 poster pesche dante, nombr plume Roy a canad et men marin en Ma

Legun et de Cocho

bien, fuède cela.

une p

Le rains, on y

de la

vege. deux plus

uede

esche mon, ines, d'or très faire

s, de es. que oups oups

te de

nt 18 es de

des i, ou , des

nbre fines ie la cune "Tout cela avec les mines de Cuivre et d'acier que L'on trouvera immanquablement dans le Labrador est Capable de rendre considérables les Etablissements que Lon y fera et de les enrichir, Et même de procurer tant de richesses et de si grands avantages à L'Etat qu'il doit regarder Le Labrador comme son Pérou.

En effet il fournira La France de poisson, d'huilles, de costes et barbes de baleines, de peaux de loups marins et de Cariboux, de pelleteries, d'yvoire et d'Edredon, pour ce qui est de l'Edredon c'est une marchandise précieuse, et de tout cela en belle abondance que Lon pourra en faire un grand Commerce avec les Etrangers, et même de plumes pour des Lits, à l'exemple de la Moscovie.

L'abondance de toutes ces choses augmentera en proportion que le païs fe peuplera et que Les Etablissements deviendront Considérables, pour en venir là il faut commencer par 3 ou 4 Etablissements. Le premier à la Baye Phelypeaux, ce poste est très avantageux. Le port et la rade sont bons. La pesche de Molüe et de Loups marins y est facile et très abondante, on y pesche aussi des baleines. Il y a un prodigieux nombre d'oiseaux nommez moyais qui fournissent quantité de plume et d'Edredon et dont Les œufs sont bons à manger. Le Roy a donné ce poste à Mr de Courtemanche gentilhomme canadien pendant fa vie. Il y est Etabli, et assez bien basti et meublé, il y fait faire la pesche principalement de Loups marins qui fournit quantité d'huile et de peaux que Lon passe en Maroquin La quelle est fort beau et d'un bon ufage.

"Il y a un grand jardin où il vient de toutes sortes de Legumes pois feves &c de toutes fortes de racines, d'herbages et de falades, il y a des chevaux, des vaches, les moutons, des Cochons.

"Il y a fait femer de Lorge et de Lavoiae qui y viennent bien, peut être que Le bled et Le feigle y viendront comme en fuède et en Norwege si on fe donne les foins convenables pour cela.

"Aux environs de la baye Le païs est découvert. C'est une plaine de quatre Lieües ou il y a peu de bois, M. de Courtemanche en envoie quérir à 3 ou 4 lieues avec fes chevaux et vne charette. On peut en aller quérir avec des chaloupes dans la rivière des Eskimaux, qui en est peu éloignée et qui en a quantité "M. de Courte Manche a engagé trente familles de fauvages Montagnais à venir s'Etablir proche de la maison; il en tire de grands services et pour les pesches en Esté et pour la chasse en hiver, il les a rendus fort fociables.

"proche la maison de M. de Courtemanche il y a vue petite rivière dans laquelle on pesche quantité de faumons et de truites.

"En tems de guerre La Baye Phelypeaux n'est pas fure parce qu'elle est fort ouverte mais à trois Lieües il y a une baye et un port nommé St Amour. La pesche n'y est pas si abondante qu'à Phelypeaux mais Etant fort a couvert et facile à deffendre on y feroit en fureté Contre les Entreprises des Ennemis.

"Le fecond Etablissement doit être fait au Petit Nord dans le detroit de Bel Isle, à L'Endroit le plus convenable, à la Baye de Ste Barbe ou à la Baye Chateau. Cet établissement aura outre Les avantages de celui de la Baye Phelyppeaux, L'avantage d'Etre au détroit par le quel Le poisson et Les baleines de la grande mer entrent dans le golfe St Laurent, et par où ils en fortent pour retourner a La grande mer.

"Ce poste peut retirer de grans avantages des Eskimaux qui y viennent tous les Etés en grand nombre.

Le 3e Etablissement sera sur la coste orientale du Labrador à Kessessaki.

"Kessessaki est une belle et grande rivière, entre les 52e et 53e degrés de latitude. La pesche est de toutes fortes de poissons, Molues, vaches marines et Baleines, est facile et abondante, Il y a quantité de beaux bois, pour faire des Echafaux. Ces grands bois et ces beaux arbres font des marques que la terre y est bonne que Lon pourra y elever toutes fortes de bestiaux et de volailles, y faire venir du bled et toutes fortes de grains, de Legumes, de racines et d'herbage. Enfin que l'on peut y faire un Etablissement très considérable et qui dans la fuite fera vne puissante Colonie d'autant plus vtile à L'Etat que

dépens "; monde

et d'ar

sement freque à la p et leu vaches

pellete

rempli

ils n'o

Les au

barbe. très pi des eu et des bons f Island Danois on ne ne rec pouva land h de mé courai maniè femme toutes frage trouve leur o quelq 1° Elle n'est pas fort éloignée de la France.

 $^{\circ}$ 2° qu'elle rendra des profits immenses sans grande dépense.

"3° des profits certains, intarissables, fans faire périr du monde, avantages qui ne se trouvent pas dans Les mines d'or et d'argent, qui coutent infiniment, qui font périr une infinité de personnes et qui font bientost épuisées.

"Ce qui sera encore infiniment avantageux a cet Etablissement, c'est que la rivière de Kessessaki est beaucoup frequentée par les Eskimaux, qui fort adroits à la chasse ct à la pesche pourront rendre de grands services aux françois et leur fournir quantité d'huilles de poisson, de dents de vaches marines et vne infinité de peaux de cariboux et de pelleteries précieuses. Le païs immense qu'ils habitent étant

rempli de bestes.

"Ces Eskimaux font plus de trente mille a ce que L'on dit, ils n'ont aucune communication avec Les Européens ni avec Les autres fauvages, tant ils sont tout différents, ayant de La barbe, étant blancs bien faits et fort adroits et ils sont habillez très proprement de peaux de Loups marins avant des vestes et des culottes &c, ils ne se matachent point, ils font des canots et des barques dont La Construction est admirable, ils sont bons forgerons, ce qui fait croire qu'ils tirent leur origine des Islandais ou des Norwegiens ou bien de La colonie que Les Danois avoient en Groenlande il y a environ 300 ans. Laquelle on ne fcait ce qu'elle est devenue. Je crois que cette colonie ne recevant ni vaisseaux ni secours du Souverain dont elle ne pouvait se passer dans un pays aussi mauvais que le Groenland hazarda hommes et femmes à repasser en Danemark dans de méchantes barques et chaloupes qui par la tempête ou Les courants furent jettez sur les costes du Labrador, toutes Les manières des Eskimaux, Le bon air et la propreté de Leurs femmes prouvent cette vérité. il ya a aussi parmi eux selon toutes les apparences des pescheurs basques qui ont fait naufrage sur ces costes. Sans doute que dans Leur Langue on trouvera des mots des langues des Européens dont ils tirent leur origine, il est facile de s'en Eclaireir par le moien de quelques basques Islandais, Norwegiens et Danois.

vne is et

lans

en a

son:

fure une is si icile des

lord le, à isselypn et St

aux bra-

nde

52e de oonux. e la

de rtes que qui rtile

"Les Eskimaux passent pour etre Extremement fauvages et inabordables, féroces et cruels, ils fuient a la vuë des Européens et Les tuent quand ils peuvent. mais je crois qu'ils fuient Les Européens parce qu'ils en ont été maltraitez, parce que L'on tire sur eux et qu'on Les tuë et f'ils font du mal aux Européens et s'ils les tuent ce n'est que par représailles.

"Je veux croire que dans les Commancemens qu'ils ont vu des Européens venir fur leurs costes, ils Leur ont pris quelques bagatelles et qu'après leurs larcins ils f'enfuirent mais cela ne méritait pas que l'on tirast fur eux et qu'on les tuast.



GROUPE D'INDIENS MONATGNAIS À NATASHQUAN.

(Photographic prise par l'auteur.)

"Les Srs Jolliet et Constantin qui ont été chez Eux en ont receu mille amitiés. Mr De Courtemanche qui a eu huit ou dix fois des entretiens avec eux m'a dit a Versailles L'an 1713 qu'ils sont bons, doux, civiles, gais, caressans, hommes et femmes, qu'elles dansoient pour Luy faire honneur. Ils sont fort chastes, n'ayment point la guerre, et one mille bonnes qualitées. Ils sont plus timides que fauvages et cruels. Cela fait voir qu'il fera très aisé de Les aprivoiser, sur tout si on en prend efficacement Les moiens qui font.

"1° d'Empescher les Sauvages Montagnais et les autres fauvages de Leur faire la guerre. Fi les Montagnais avoient chez eux un missionaire Jefuite il les empescheroit de faire du mal aux Eskimaux. fou auc

de que

Cor soie ave

ni d'a

a b diff

des Eta dic

ceu

et Lei vac plu d'o Esi

ima

trè

pai

"2° Il faut deffendre aux françois pescheurs ou autres fous de rigoureuses peines de tirer sur eux et de leur faire aucun chagrin.

"3° ordonner aux pescheurs et autres françois de tacher de Les attirer, et de faire toutes sortes d'amitiés et même quelques présens à ceux que Lon poura joindre.

"4° dans L'Echange de Leurs marchandises et dans Le Commerce que L'on aura avec eux, faire en sorte qu'ils ne soient jamais mécontens; et en toutes occasions Les traiter avec douceur et bonté.

"5° Leur donner a manger, mais ne Leur point donner ni vendre de Liqueurs envyrantes.

"6° Engager Les Jésuites d'Entreprendre cette mission, d'aller chez eux et de Les aprivoiser, ils en viendront bientôt a bout ayant un merveilleux talent pour Les missions les plus difficiles et pour humaniser les fauvages les plus féroces.

"Quand on aura Lié Commerce avec les Eskimaux on en fera facilement de bons chretiens. Leur Esprit doux, Leur aversion pour La guerre, Leur amour pour La chasteté sont des dispositions admirables pour cela.

"C'est sur tout La vuë que Lon doit avoir en faisant des Etablissemens dans le Labrador, et ce qui attirera des bénédictions non feulement spirituelles, mais aussi temporelles fur ceux qui procureront cette gloire a Dieu et a la Religion.

"Les Eskimaux aprivoisés rendront de grands services aux françois par La chasse qu'ils feront dans leur vaste païs et par la pesche, etant fort adroits a L'vne et à L'autre, ils Leurs aporteront des peaux, des pelleteries, des dents de vaches marines, de L'huille de poifson, de L'Edredon et de la plume pour des Lits y ayant sur leurs costes vne infinité d'oiseaux dont La plume est fort bone et fort fine. Ainsi les Eskimaux contribueront a rendre Le Commerce de Labrador très considérable et très lucratif pour les Etablissemens de es païs.

"J'oubliais de dire qu'il faut emploier tous Les Moïens imaginables non seulement pour aprivoiser les Eskimaux, mais aussi pour Les engager a venir f'Etablir proche Les françois,

en uit 'an s et ont

ages des

i'ils

arce

aux

ont

pris

rent

les

nes ela on

res ent du il n'est pas nécessaire de faire un detail des avantages qu'Eux et les françois en retireront, on Les Conçoit assez.

plu

rop

elle

et 1

fect

ren

Lor

Lor

con

Je

aut

sois

ple

diff

et (

fer

ine

fav

fro

pre

fra

ble

Car

cois

fau

La

a f

qu

a f

Le

bli

Co

"On ne doit rien craindre du voisinage des Eskimaux, par ce qu'ils sont doux, point du tout guerriers, mais laches et timides.

"Ceux qui trouvent tout difficile, qui n'ont pas Le courage de faire de grandes entreprises, et qui n'ayment pas que d'autres plus courageux qu'Eux les fassent, disent

"1° que le Labrador est un païs froid, stérile où rien de ce qui est necessaire a La Vie ne peut venir par consequent un païs inhabitable et dans lequel il ne faut pas penser de faire des Etablissemens.

"La Suede, La Norwege, La Moscovie, La Sibérie, L'Ecosse, L'Islande, Les Iles de Ferro sont des païs bien plus septentrionaux que Le Labrador et par conséquent autant ou plus froids que Le Labrador. Ces païs sont remplis de lacs et de montagnes autant ou plus que le Labrador. La terre en est en elle-même aussi stérile que celle du Labrador Et cependant par la culture elle est devenue fertile et Elle fournit des vivres aux habitans de ce païs, qui sont en nombre infini.

"L'Ecosse, La Suede, La Norvege, et La Moscovie sont des païs très puissants, remplis de grandes, magnifiques et riches villes toutes plus septentrionales que Kessessaki.

"Edimbourg Capitale d'Ecosse est au 46e degré. Hambourg, Lubec et Dantsic sont au 54e degré quelques minutes. Stralsund en pomeranie au 55e degré. Moscou, capitale de Moscovie au 56e degré; Copenhague, capitale de Danemark au 56e degré. Riga en Livonie au 57e degré. Revel aussi en Livonie au 59e degré. Petersbourg que le Czar rend magnifique au 60e degré; Stocholm, capitale de Suede et Upsal au 60e degré, Bergen capitale de Norvege au 61e degré, Brouthen en Norvegue au 65e degré, Archangel, la plus riche ville de Moscovie au 65e degré, Vardhus en Laponie au 71e degré.

"Toutes ces villes qui sont beaucoup plus septentrionales que Kessessaki qui est environ au petit Nort qui est au 52e et que La Baye Phelypeau qui est au 51e degré quelques minutes.

"Ces villes dis-je font toutes capitales de puissans roiaumes ou des provinces. Elles sont toutes des plus grandes, des

plus peuplées des plus riches et des plus magnifiques de L'Europe sans compter que dans Les roiaumes et les provinces ou elles sont situées, il y a encore grande quantité de belles villes, et un nombre infini de peuples qui par la culture ont rendu fecondes ces terres septentrionales et par Le Commerce ont rendu ces païs glaces tres riches. qui est ce qui empesche que Lon ne fasse du Labrador un aussi bon païs que ceux La que Lon y batisse des villes, qu'on Lhabite et qu'on le cultive comme ceux la.

S

e

n

e

S

t

S

S

"Cela dit-on demande bien du travail et de la patience. Je réponds que quand les françois sont bien conduits, ils sont autant ou plus capables de L'un et de L'autre que les Ecossois, les Suedois, Les Norvegiens, les Moscovites et autres peuples septentrionaux.

"Les françois sont capables de tout ce qu'il y a de plus difficile quand ils font conduits par des chefs Entreprenans et constans, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils font encore et ce qu'ils feroient dans Le Canada si on Le vouloit est une preuue incontestable de cette vérité, et que les païs froids sont plus favorables aux françois que les païs chauds, que dans les païs froids, ils sont beaucoup plus forts, plus robustes, plus entreprenans et plus courageux que dans les païs chauds et qu'en france même. C'est pour cette raison qu'il est plus convenable de se servir pour Les Etablissemens dans Le Labrador, de Canadiens faits au froid et a la fatigue que non pas de françois qui ne sont pas fi accoutumez, pour la même raison il ne faut pas y mener des françoises mais des Canadiennes.

"On dit encore que pour faire des Etablissemens dans le Labrador, il en Couteroit beaucoup au Roy, qui a des dépenses a faire plus pressées que celle La.

"Je repons que ces etablissemens peuvent se faire sans qu'il en Coute rien au Roy. Celuy que M. De Courtemanche a fait dans la Baye Phelyppeaux n'a rien Couté a fa Majesté. Les autres ne lui couteront pas davantage, pour cela Il faut Engager deux canadiens sages et entreprenans d'aller f'établir L'yn au Petit Nort et L'autre a Kessessaki comme M. de Courtemanche L'Est a La Baye Phelyppeaux.

"Afin que ces hommes ne se ruinent pas et même afin qu'ils f'enrichissent, en fe sacrifiant pour L'Etat, il faut Leur accorder tout ce qui fe peut. Les combler d'honeurs et de graces, rien de plus juste pour que ces postes se peuplent et deviennent considérables, il faut par les bienfaits et par les privileges engager des Bayonnois et autres françois mais furtout des canadiens a s'y aller Etablir et a s'appliquer a faire valoir Le commerce de ce païs, principalement la pesche, dont les profits sont prompts, certains, et intarissables et ne



FEMMES MONTAGNAISES.
(Photographie prise par l'auteur à Natashquan)

demandent que tres peu d'avances.

"Il faut
Enfin donner à ceux
qui entreprendront
Les Etablissomens du
Petit Nort
et de Kessessa ki
(que Lon
poura
nommer

Labradorville) le titre et brevet de Commandans et de Capitaines s'ils ne le sont pas, come a celuy de La Baye Philippeaux doner a chacun sa compagnie complete pour resider dans son poste et leur ordoner.

"1° de ne rien entreprendre L'vn sur L'autre, de vivre en paix et en bonne vnion et de ne point debaucher les fauvages Les vns des autres.

"2° d'Empescher que les fauvages ne se fassent La guerre Les uns aux autres.

"3° de vivre en paix avec les Sauvages, de Les apprivoiser, de Lier commerce avec eux, de Les engager par la dou fair

la (

fair eng Sar dar

des pie des des le p

> me fi l il e des tou tan

cho tire La

ser

dui

vie bes

oye

vie

douceur a venir s'Etablir proche les françois, Enfin de ne leur faire aucune violence ni injustice.

"4° d'avoir foin des Missionnaires qui travailleront a la Conversion des Sauvages et au falut des françois.

"5° de faire reconnoître le païs non seulement Les Costes, mais aussi dans L'Enfoncement des terres, pour cet Effet faire remonter toutes les rivières jusqu'à Leurs fources, et engager des françois surtout Les Jesuites a aller trouver les Sauvages chez eux et a Les accompagner dans leurs chasses et dans leurs voïages.

"6° de faire reconnoitre la qualité de la terre, s'il y a des mines de cuivre, d'acier ou d'autres metaux, s'il y a des pierres de quelque mérite comme marbre ou porfire, f'il y a des bois propres à faire des maisons et des navires. f'il y a des plantes ou autres drogues médicinales. Enfin tout ce que le païs produit, la plupart des païs font moins bons Le long des Costes de la mer qu'a une ou deux Lieües dans Les terres.

"7° d'avoir soin qu'on y Eleve quantité de bœufs et vaches, de moutons et brebis de cochons et de chevres et memes de chevaux, et d'y faire multiplier tous ces animaux fi les Especes du Canada ne peuvent pas resister à ce climat, il en faut faire venir des isles de Ferroë ou d'Islande qui sont des païs bien plus rudes et plus froids que le Labrador. De tous ces animaux on poura faire des salaisons pour la subsistance de la colonie, de plus ces animaux feront du fumier qui servira a engraisser les terres et a les rendre capables de produire du grain, des légumes et racines et herbages.

"8° de tascher d'aprivoiser des Cariboux qui sont La meme chose que Les Rennes dont Les Lapons et Les Moscovites tirent de grands services, mais il faut éviter tout ce qui ressent La Magie.

"9° d'Elever quantité de volailles, poules, pigeons, cannes oyes, outardes, etc.

"10° de femer du bled, du seigle, de L'orge, de L'avoine y viennent et meurissent bien et peuvent servir a y nourir des bestiaux et des volailles. Sans doute que le blé de Turquie y viendra avec un peu de soin. Le bled et Le feigle y meuriront. En Pologne ou les terres sont froides on y seme du sel pour Les échaufer ce qui Les rend tres fertiles. Il en faut faire de même dans Le Labrador ou bien porter des farines de Canada. et

et .

eni a

dr

La

fai

de

mé

pe

les

eh ju

do

et qu

ac

be

po fte

m

d'

m

ta

m

dı

Si

bi

ve

"11° d'y faire semer de toutes sortes de Legumes pois, fèves, feverolles, Lentilles etc. Les pois y viennent bien pour etre mangez verds mais ils ne meurissent pas assez pour etre gardez. Il faut aussi tacher d'y Elever des arbres fruitiers.

"12° d'y faire Cultiver toutes sortes de racines, d'herbages et de salades, toutes ces choses viennent fort bien a La Baye Phelyppeaux a ce que m'a dit M. de Courtemanche, et sont de grandes douceurs pour Les Equipages des Navires pescheurs.

"13° pour la Commodité de ces mêmes Equipages avoir dans chaque Etablissement vne ou deux grandes auberges bien baties avec de bons Lits et Les autres choses convenables pour Le foulagement des gens de mer, mais il faut empescher L'yvrognerie et toutes Les autres debauches.

"14° Il faut qu'il y ait dans chaque Etablissement un Curé honnête homme, avec vne Eglise propre et bien ornée, ou Le fervice se fasse avec décence, c'est un moien pour inspirer aux fauvages du respect et de L'Inclination pour Le Christianisme. Il est apropos que ces curés soient de St Sulpice ou de quelque autre communauté, fi les Jésuites ne veullent pas s'en charger.

"15° Il faut ordonner aux Commandans de donner avis a la Cour de tout ce qu'ils reconnoitront etre Convenable pour Le bien et L'augmentation de ces Etablissemens.

"16° Il faut aussi qu'ils ayent foin que L'on batisse des maisons folides et commodes et qu'ils en donnent L'Exemple. On peut faire do la chaux dans Le païs, on y poura faire aussi de la brique de la Tuille et de la poterie.

"Ces moiens et plusieurs autres connus de ceux qui ont plus de Lumières et d'Experience que moy font capables de rendre en peu de tems et sans qu'il en coute rien au Roy, Les Etablissemens du Labrador tres considérables, et d'y attirer quantité de vaisseaux qui apporteront dans Le païs ce qui y manque et en rapporteront ce qu'il produit poisson, huilles, costes et barbes de baleines, dents de vaches marines, peaux de Loups Marins et de Cariboux, une infinité de fines et précieuses pelleteries de L'Edredon et de la plume pour faire les Lits, et dans la fuite des Mats et autres bois, du cuivre, du fer et autres choses. Ce qui entretiendra un grand commerce qui enrichira Le païs et Les marchands et qui sera meme tres utile a L'Etat.

"Si on peut y avoir des Mouches a miel on y fera de L'hydromel comme en Moscovie et en Pologne, ou il y a quantité de mouches quoi que Le païs foit plus septentrional que Le Labrador.

"La Laine des Moutons fournira dans La fuite de quoy faire des habits, dez a présent on peut faire des habits avec des peaux de Moutons comme on en fait en plusieurs païs, et même dans le Medoc et dans les Landes de Bordeaux. On peut aussi y faire des habits de peaux de loups marins comme les Eskimaux qui en font habillez tres proprement.

"Les vaisseaux Leur porteront du vin et toutes Les autres choses que Le païs ne poura pas fournir ou que L'on ne jugera pas apropos d'y cultiver. En échange, Les habitans donneront du poisson, des huilles, des peaux, des pelleteries et autres choses que Le païs produit en si grande abondance que La Colonie fi nombreuse qu'elle puisse Etre aura de quoy acheter les denrées de France et de Canada dont elle aura besoin elle fera même en Etat de devenir riche et puissante.

"La Colonie de Plaisance étoit dans un païs ou il ne pouvoit rien venir et meme plus sterile que Le Labrador, Cette ftérilité etoit caufe que Les habitans f'appliquoient uniquement a La pesche de la Moluë, qui leur donnoit Le moïen d'avoir abondamment tout ce qui leur Etoit necessaire et même de f'enrichir.

"Ce feroit peut etre Le plus avantageux pour Les habitans du Labrador et pour L'Etat qu'ils s'appliquassent unique ment a la pesche qui produit des profits immenses.

"On fait encore deux difficultés, on dit:

"1° que dans le Labrador le froid y est de si longue durée, si rude que Les habitans ne pouront pas y resister.

"Je répons a cette objection que Les Norwegiens et Les Suédois ne meurent point de froid, et que de bones maisons bien fermées avec de bons poisles comme en Suede en Norvege et autres païs septentrionaux sont de bons preservatifs contre le froid. Ajoutez que Les Canadiens Et Canadiennes dont on fe servira pour faire Les Etablissemens du labrador sont accoutumez au froid le plus insupportable.

"2° on dit qu'il n'y a pas de vivres et de commodités pour faire subsister vne nombreuse colonie. Je repons a cela que Le bœuf, Le veau, Le Laitage, Le mouton et La volaille n'y manqueront point, non plus que Le poisson frais et Le falé, ni Les Légumes, racines et herbages.

"On peut y Elever de bons cochons en empeschant qu'ils ne mangent du poisson, il faut pour cela les tenir enfermez dans le tems de la pesche ou Les elever un peu loin du bord de la mer.

"On peut y saler du bœuf et du cochon, et aussi saler ou fumer du Caribou.

"Le païs est tres abondant en gibier. Il y a des oiseaux nommez moyacs qui fournissent une infinité d'œufs bons à manger. Le duvet de ces oiseaux s'appelle Edredon.

"L'orge et L'avoine y viennent en maturité tout cela avec le grand commerce des denrées du païs est plus que suffisant pour faire subsister une tres nombreuse colonie.

"Si le froment et Le Seigle n'y peuvent pas venir en maturité on aura facilement des farines de Canada; ce qui fera tres avantageux au dit Canada.

"On convient a ce que je crois de tout ce qui est dans ce memoire, on avoue que Les raisons de faire des Etablissemens dans Le Labrador sont convaincantes et que Les moiens en font bons et faciles.

"reste donc d'en venir a L'Execution et de Laiser faire ceux qui auront Le Courage de Commancer ces Etablissemens, et de leur accorder tout ce qui est convenable afin qu'ils ne se ruinent pas en fe sacrifiant pour L'honeur et L'avantage de L'Etat et meme de Dieu et de La Religion.

non signé.

APRES LA MORT DE COURTEMANCHE.

Durant l'année qui suivit la mort de Courtemanche, c'està-dire en 1718, Louis XV, sur l'avis du Duc d'Orléans, son oncle et le Régent, et sous sa propre signature, accorda à la et de roi 1 moit la ve mier son Apri cone suiva

de se

côte, jusqu père, les I rang leine Québ

à la (

XVI.

contr

veuve et aux enfants de Courtemanche une concession de terres et de droits de pêche qui avait été consentie à son mari par le roi précédent. Les trois filles de Courtemanche reçurent la moitié de cette concession par parts égales. Un quart alla à la veuve et l'autre au Sieur de Brouague, un fils né de son premier mariage, en considération de l'aide qu'il avait donné à son beau-père dans son établissement de pêche sur la côte. Après la mort de la veuve, le roi transporta sa part dans la concession à son fils, le Sieur de Brouague, en 1765, et, l'année suivante, il pourvut également à ce qu'il pût hériter des droits de ses sœurs dans la dite concession, après leur mort.

L'historien Ferland mentionne le fait que de son temps



Henri IV.

la mémoire de Courtemanche était encore vivace parmi les pêcheurs de cette côte sauvage, et qu'il y était de tradition que sa femme était une fille d'Henri IV.¹ Cette tradition fut donnée comme un fait réel par M. Robertson dans son écrit sur le Labrador, déjà mentionné. Nous avons vu, néanmoins, que Madame de Courtemanche était une petite fille de Bissot. Elle était la veuve de François-Pierre Gratien Martel de Brouague dont le fils succéda à son beau-père, de Courtemanche, comme commandant de la

côte, à la mort de ce dernier en 1716, et qui resta en fonction jusqu'à la fin du régime français. De même que son beaupère, le sieur de Brouague eut de grandes difficultés avec les Esquimaux de la côte. Il était un homme de haut rang dans la colonie, ayant épousé, en 1732, Louise Madeleine Mariauchau-d'Esglis, sœur du huitième évêque de Québec. C'est sa sœur dont la beauté, lors de sa présentation à la Cour de France, remplit d'admiration le jeune roi, Louis XVI. Après la mort de Courtemanche, Brouague partagea le contrôle de l'établissement laissé par lui avec le Sieur Foucher,

¹ Voyage au Labrador, par l'abbé Ferland, pp. 37, 71.

un gendre du même Courtemanche. Un des fils de Foucher ajouta à son nom celui de Labrador, et nous avons l'assurance de l'abbé Ferland qu'il y avait encore, de son temps, en France, une famille portant le nom de Foucher de Labrador.

Courtemanche se trouvait en France environ deux années avant sa mort. On peut encore voir dans les Archives Nationales 1 une lettre datée du Havre le 10 octobre 1714 et adressée au ministre de la Marine par M. de Champigny, un ancien Intendant de la Nouvelle-France, où se trouve un intéressant passage relatif à Courtemanche. M. de Champigny apprenait au ministre que, très peu de jours auparavant, il était arrivé au Havre un navire appartenant au Sieur Vanqueray, marchand de l'endroit, avec un chargement de morue verte et sèche venant de la côte du Labrador, et qu'à son bord se trouvait un gentilhomme canadien, le Sieur de Courtemanche, au sujet duquel l'auteur de la lettre disait avoir appris qu'il avait établi des opérations considérables sur la côte où la pêche était très abondante et que son voyage, en France, avait pour but de se rendre auprès du ministre afin de lui décrire les pêcheries en question, de même que les avantages qu'elles offraient aux navires, aux marchands et aux pêcheurs de France. M. de Champigny informait le ministre que le Sieur Vanqueray et le Sieur Feray, du Havre, avaient résolu d'équiper deux vaisseaux pour ce même commerce et que d'autres marchands havrais se proposaient d'en faire autant. Revenant au Sieur de Courtemanche, M. de Champigny disait au ministre qu'il l'avait toujours connu pour un homme avisé et capable, qui avait été utile, à la fois, dans l'armée et dans les affaires commerciales de la colonie, et qu'il n'était pas douteux que les autres intendants, ses successeurs au Canada, pourraient lui rendre le même témoignage.

En 1720, Charlevoix mentionnait le fort construit par Courtemanche sur la Baie de Bradore, et parlait de la pêche de la morue à cet endroit comme étant "très abondante".2

Une importante concession de terres et de droits de pêche

fut que mar entr Sieu Cha Pois Jean fond deda

D'au Sieu deux Isle (

many Gode la ri maux

de G dema s'étal à Gr les m utilis

Ils m du La

Archives de la Marine, B. 3, 220, P. 439.

² Histoire de la Nouvelle-France, par F. X. Charlevoix, S.J., Vol. 1., p. 422.

ner

ace

en

or. ées

ves et

un

un

mnt.

anrue ord teoir la en fin

nn-

113

tre

ent

et

ire

m-

un

ns

i'il

ar

he

he

'ol.

fut faite, le 14 avril 1689, par le gouverneur Denonville, lorsque les privilèges de pêche pour la morue, la baleine, le loug-marin et le marsouin dans le Golfe et la Rivière Saint-Laurent, entre Blanc-Sablon au 51e degré et le territoire concédé aux Sieurs Riverin & Cie au 52e degré, furent accordés aux Sieurs Charles-Aubert de la Chesnaye, François Pachot, François Poisset, Mathieu de Lino, Pierre Lallemant, Chas Pattu et Jean Gobin, avec le privilège de trois lieues de terre en profondeur sur trois de front, à être prises n'importe où en dedans des limites déjà fixées pour les opérations de pêche.



Autographe du Gouverneur Denonville,

D'autres concessions importantes avaient déjà été faites aux Sieurs Riverin, Chanion, Catignan et Bouthier, le long des deux côtes du détroit de Belle-Isle, y compris l'Isle de Belle-Isle et tous les droits de pêche des environs.

La Seigneurie de Saint-Paul, "dans le pays des Esquimaux", fut concédée par Vaudreuil, en 1706, à Amador Godefroy de Saint-Paul, seigneurie qui comprenait la baie et la rivière appelée Quitzezaqui, ou rivière du pays des Esquimaux.

De bonne heure en 1717, trois pêcheurs du département de Granville, Gilles et Pierre Lesdors et Barthélémi Hue demandèrent au Conseil de Marine, à Paris, la permission de s'établir sur l'Isle Marmette où dans quelqu'endroit voisin, à Grande Baie, Labrador, et l'autorisation de prendre toutes les mesures nécessaires pour y passer l'hiver, y posséder et utiliser des vaisseaux de pêche et y faire sécher leur poisson. Ils mentionnaient, à l'appui de leur requête, que cette partie du Labrador n'était habitée que par le Sieur de Courtemanche et par des Sauvages qui n'affecteraient aucunement les opérations qu'ils avaient en vue. Or, le sieur de Courtemanche avait déià représenté au Conseil qu'il n'était pas à désirer que

De Courtemanche

Autographe de Courtemanche.

l'on permit des établissements sur la côte du Labrador vu la rareté du bois dans cette ré-

gion, la quantité qui en serait consumée pour l'hivernage d'un certain nombre de personnes sur la côte pouvant affecter la provision de bois requise par les pêcheurs d'occasion pour la construction des chafauds de séchage.

Le Conseil refusa donc le permis sollicité, mais il recommanda d'aviser les Lesdors et Hue d'aller s'établir sur l'Île Royale.'

CONSTANTIN AU LABRADOR.



Louis XV.

Constantin, déjà mentionné comme un concessionnaire de droits de pêche au Labrador, passait pour avoir été "un des premiers du Canada à découvrir et explorer la côte du Labrador, le pays des Esquimaux." En considération de ce fait, arrivé jusqu'aux oreilles du roi, au sujet de Constantin, et vu que ce dernier avait de plus établi une pêcherie sur la côte en vertu d'une concession à lui accordée par les Sieurs de Vaudreuil et Bégon, respectivement gouverneurs et

Intendants du pays, Sa Majesté "étant (selon les termes du rapport), "à Paris le 31 mars 1717, et désireuse de favoriser l'établissement du dit Constantin sur la dite côte, lui accorda sur l'avis du Duc d'Orléans, son oncle et le Régent, quatre lieues en front sur la dite côte, étant deux lieues de chaque

côte Cor tin, cett

la I

Cot toir une fais mar aux cert daie de

Api côte fure Bré

tene

l'ex

offic d'in par sess sion du i

les s de l Nou

ceul ces

Ordre du Conseil de Marine, le 23 février, 1717. Voir "Correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants." Publiés par ordre de la législature de la province de Québec. Vol. 1, p. 126.

a-

he

ue

ta-

la

lor

du

ré-

un

la

la

m-

He

m-

de

oir

a-

1 2

vé de

ait

ite

or-

et

et

ser

da

re

ue

es-

trs ice côté de son établissement, avec les isles et les islets adjacents.'' Comme marque de sa bienveillance personnelle pour Constantin, Sa Majesté signa ''de sa propre main'' l'arrêté concernant cette concession.

D'après un document qui se trouve dans les archives de la Marine, c'est Constantin qui amena, pour la première fois, Courtemanche au Labrador. La première concession de territoire qu'il reçut de Vaudreuil et de Begon, s'étendait sur une longueur de trente lieues à l'est du détroit de Belle-Isle, faisant face au Golfe, sur dix lieues de profondeur. Courtemanche, qui était Commandant de la côte du Labrador, adressa aux Sieurs de Ramezay et Begon, à Québec, une plainte de certains capitaines de vaisseaux contre Constantin qui, prétendaient-ils, voulait les empêcher de couper du bois et même de pêcher sans sa permission. Constantin, de son côté, prétendit que ce que voulait Courtemanche, c'était d'empêcher l'existence de tout autre établissement que le sien sur la côte. Après la mort de Constantin, les droits détenus par lui sur la côte du Labrador, avec quartiers-généraux à Saint-Modet, furent concédés, en 1759, par Jonquières et Bigot au Sieur Bréard.

IMPORTANCE DES PECHERIES.

Sur ce qui touche à l'importance qu'attachait le monde officiel aux pêcheries de la Nouvelle-France, nous trouvons d'intéressantes données dans un mémoire préparé en 1691 par M. de Champigny, qui, après avoir prétendu que les possessions françaises dans l'Amérique septentrionale approvisionnaient de poissons l'Europe entière, déclare que la pêche du morse et du loup marin, qui produit tant d'huile, est plus abondante qu'on ne saurait l'imaginer.

De Champigny ne fut pas lent à comprendre tout ce que les sujets du roi de France perdaient par suite de la négligence de la Cour à protéger convenablement les pêcheries de la Nouvelle-France.

Il dit dans le mémoire précité: "Les Anglois d'Europe, ceulx des colonies de Baston et Manhate se rendent néantmoins ces pesches communes avec nous et ont faict des establissements dans l'isle de Terre Neuve (personne ne s'estant opposé) où ils chargent un très grand nombre de vaisseaux qu'ils font passer partie aux Barbades, à la Jamayque et aultres isles, surtout en Espagne en Italye, en tems de paix quelque fois en France.

"Les Espagnols Biscayens viennent aussy prendre part à ces pesches de molues, loups marins et aultres poissons. Ils font mesme la traitte avec les Sauvages de Labrador. Les Anglois d'Europe occupent tous les ans plus de cent vaisseaux à ces pesches.



SAINT-MALO,

"Les Anglois de Baston y envoient plus de deux cens quaiches depuis 50, 70 et 80 tonneaux, sans compter celles employez à charger du charbon et du plastre.

"De droit, touttes ces pesches appartiennent à Sa Majesté pour ses subjets, néantmoins les François sont seuls qui en retirent le moins d'utilité, surtour dans ce temps de guerre, parce que nos ennemis ont des navires de conduitte pour leur conserver ce commerce.

"Ceulx qui liront ce mémoire sçavent combien cette pesche est advantageuse à ceux qui s'y employent, surtout à Messieurs de St Malo, à qui ce poisson faict faire le commerce en Espagne, Toulon, Marseilles et Italye, dont ils retirent de bonnes remises, et retournent chargez pour le Havre des marchandises d'Espagne, de Provence, d'Italye et du Levant, à gros fret.

"On ne peut pas faire entendre l'abondance de ces pesches capables du commerce presque infiny; cette espèce ayant toujours trouvé sa consommation au débit.

"L'Isle de Percée qui est terre ferme du costé du Sud à l'entrée du dit fleuve et Bonaventure, petites isles vis à vis, fon fair

pri Grá

> pet au livr du nav la i

> > con ren nen

deu

nav

pêc que dan ses qui

Lah rens Sieu qui men du l y a suffi

Riv

font place à trente gros vaisseaux qui peuvent tous les ans y faire leur charge de molues et d'huyle.

ιt

X

8

B.

3

9

8

3

3

t

"En Aoust 1690, les Anglois qui assiégèrent Québec y prirent neuf ou dix vaisseaux de Bayonne et du Havre de Grâce.

"Les corsaires de Baston y ont aussy ce printems pris une petite frégatte de 50 tonneaux, bastie à Québec, appartenant au Sieur de la Chesnaye et estimée avec sa charge à vingt mille livres. Les dits corsaires ont croisé tout cet esté à l'entrée du dit fleuve pour empescher les dites pesches et y attendre les navires en montant et descendant le fleuve, et sans doute que la flotte aurait été prise sy elle n'avoit pas esté escortée des navires du Roy.

"Les pesches sont d'un prix inestimable, mais pour les conserver Sa Majesté doibt donner des vaisseaux qui fassent rendre et quitter à nos voysins les terres qui ne leur appartiennent pas."

En octobre 1694, Frontenae mandait au ministre que deux corsaires de Boston avaient capturé un petit vaisseau de pêche équipé par M. Lazerne, un marchand de Québec, ainsi que la flute Saint-Joseph, dont le capitaine fut tué en défendant son vaisseau. La perte de ce dernier fut des plus sérieuses pour Frontenae et pour plusieurs membres de la colonie qui avaient des marchandises à son bord.

LA PECHE DANS LE NORD DU LABRADOR.

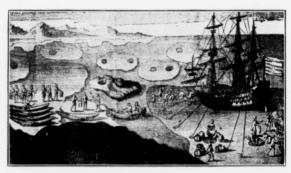
Dans le cours de la saison de 1717, pas moins de 33 vaisseaux firent la pêche au large de cette partie de la côte du Labrador qui se trouve en aval du Détroit de Belle-Isle. Les renseignements qui suivent, sur cette pêche, ont été donnés au Sieur Begon par un nommé de Lage, le capitaine d'une barque qui revenait directement du Labrador: "Le premier établissement est à la petite rivière à deux Lieues au-dessous de celuy du Feu S. de Courtemanche autrement la Baye phelipeaux yl y a eu cette année 18 Navires en peche et yl s'y est trouvé suffisamment de grave pour la Seicherie tant a la petite Riviere qu'a l'Ysle a Bois.

"Le deuxe est a la Baye de Forteau a 4 Lieues de la petite

Riviere ou il y a eu 8 Navires en peche qui ont eu suffisemment de grave.

"Le trois est a L'ance au Loup a deux Lieues de Distance de la Baye de Forteau, yl y a eu deux Navires en peche il pouroit y en tenir 12, mais il n'y a de grave que pour deux et on ne peut y fre des vignaux a cause de l'escarpe de la coste.

"Le 4° est L'ance St. Modée a deux Lieues de distance de l'ance au Loup yl y a eu cette année 3 Navires en peche et on ne peut y en placer davantage.



BATIMENT FRANÇAIS FAISANT LA TRAITE AVEC LES ESQUIMAUX.

"Le Cinquième est a la Baye Rouge a deux Lieues de distance de l'ance de St Modée il y a eu deux Navires en peche et il n'y a pas de place pour un plus grand nombre faute d'Abry.

"La peche y a manqué cette année et depuis 11 ans que les Navires y vont il n'y en a eu aucune aussy infructueuse.

"A 35 Lieues de la Baye rouge yl y a une grande Riviere nommée Quisisaquio ou le deLage a esté il y a 25 ans avec le feu S. Jolliet commandant le vaisseau le St. françois lequel entre dans un havre formé par ces Yles avec son Navire, mais n'y etant allé que pour faire la traitte avec les Esquim.

"Il se contenta de mouiller dans ce havre sans entrer plus avant dans la Riviere, laquelle descend du Ouest et Nord m.

ice

il

te.

de

on

lis-

ehe

ate

ue

ere

le

uel ais

lus

ord

Ouest et il y a apparence que c'est dans cette Riviere que led. S. de Courtemanche proposoit d'envoyer un officier avec 12 hommes à son embouchure pour y établir un dépôt''; projet qui fut chaleureusement approuvé par Vaudreuil et Begon, vu qu'il tendrait à éloigner les Esquimaux de la côte et contribuerait à faciliter la découverte d'autres havres et d'autres zones de pêche. Ce projet ne plut cependant pas outre mesure à la Cour de France qui décréta que l'époque n'était pas encore suffisamment favorable à l'exécution de pareil dessein. Elle aurait certainement entraîné une dépense considérable, car il entrait dans les plans de Begon d'avoir un cutter armé, de dix à douze tonnes, avec agrès et engins de pêche, qui seraient transportés de Bayonne sur un des navires en partance pour la saison de pêche de 1718, au Labrador. Pour le cas où il serait difficile d'expédier ce cutter sur un vaisseau marchand de France, on proposait de le faire construire à Québec bien que l'on estimât que la chose pourrait être faite à meilleur compte en France, et d'envoyer, pour le rencontrer au Labrador, un officier et vingt hommes qui descendraient sur un des vaisseaux de pêche partant de Québec au commencement du printemps. Ces hommes seraient plus longtemps en route, leurs gages courants, s'ils montaient le cutter à partir de Québec, car ce dernier aurait à suivre la côte de près à cause de ses faibles dimensions. Les gages de l'équipage et le coût du cutter compris, la dépense qu'entraînait le projet était portée à £5.596 10s."

Le projet comportait que le cutter devait être prêt à se rendre du Labrador à l'Anse Hamilton, par le Détroit de Belle-Isle, vers la fin de juin, à faire la pêche de la morue pendant tout le mois de juillet afin d'établir le plus ou moins d'abondance de ce poisson dans ces eaux, et aussi quelles chances s'offraient à l'établissement de pêcheries de loup marin sur cette côte et les endroits où ce dernier serait trouvé en plus grande quantité durant ce mois en particulier.

¹ Maintenant connue sous le nom de Rivière Hamilton. Sur quelques-unes des vieilles cartes le nom est épelé Kessessasakiou, ce qui est l'épellation adoptée dans quelques-unes des pièces de 1749, que l'on peut voir dans la Section des Archives du Secrétaire de la Province de Québec.

D'autres raisons apportées à l'appui du projet du Sieur de Courtemanche étaient le rapport assurant que les iles de l'Anse Hamilton étaient bien boisées et que la seule entrave à l'octroi de concessions sur une forte partie de la côte labradorienne était justement la pénurie de bois.

On prétendait, de plus, que les vaisseaux venant de France



ESQUIMAUX.

pourraient atteindre cette rivière trois semaines ou même un mois plus tôt que la côte ouest du Labrador, vu qu'ils n'auraient pas à attendre que les glaces eussent évacué le détroit de Belle-Isle.

M. Begon présenta les meilleures raisons possibles pour que la création de l'établissement projeté fût confié aux Canadiens, lesquels n'étaient pas seulement très aptes aux travaux de découverte, mais encore si bien faits à la vie des bois et aux rigueurs de l'hiver du Canada, et n'avaient pas du tout peur des Sauvages, tandis que "les Malouins, Basques et les Normands qui vont à la pêche à cette coste et au petit Nord sont tellement effrayés à la vue des Esquimaux, qu'une chaloupe de François bien armés relâche à la vue d'un canot dans lequel il n'y a qu'un Esquimau qui a des flèches pour toutes armes." \(^1\)

On prétendait que si le cutter armé était construit à Québec et se rendait à l'Anse Hamilton, il serait possible d'explorer tous les hâvres du détroit de Belle-Isle. M. de Lage, déjà mentionné dans le mémoire, était donné comme le seul homme à mettre en charge de ce cutter, puisque personne ne connaissait la côte comme lui.

Messieurs de Vaudreuil et Begon insistaient sur l'avantage qu'il y avait, et pour la France, et pour la Colonie, de créer un puissant établissement afin d'assurer la sécurité des pêcheries en temps de guerre et celle du commerce entre la France et le Canada, car les vaisseaux qui suivraient la route projetée ne tomberaient pas aux mains des croiseurs anglais. "Si, disaient-ils, cette rivière (Hamilton) contient d'aussi bons hâvres qu'on le prétend, et si la pêche s'y montre abondante, ce sera très avantageux pour les vaisseaux de pêche de la côte, car dans les endroits où ils se rendent aujourd'hui, pour leurs opérations, (au large de la côte supérieure du Labrador), ils sont exposés à de violents ouragans et ils n'y peuvent arriver que quelques semaines plus tard, ayant à attendre la disparition des glaces dans le détroit de Belle-Isle."

LES TRIBUS SAUVAGES DU LABRADOR.

En 1719, dans une lettre ¹ jugée assez importante pour être déposée devant le duc d'Orléans, Régent de France, le Sieur de Brouague, Commandant de la côte du Labrador, donnait une intéressante description des tribus sauvages rencontrées sur la côte par les pêcheurs, et du curieux ensemble de

¹ Archives de la Marine, B.I. 29. Page 53.

faits et de légendes concernant ces tribus que lui avait fourni une prisonnière esquimau. Il s'autorisait de cette dernière pour déclarer que "ces Sauvages qui sont en grand nombre et de différentes nations se font presque tous la guerre les uns aux autres que les plus méchans sont ceux qui ont les cheveux blancs de naissance, le visage noir le nez et les lèvres fort grosses qui n'ont pas l'usage des fleches de fer comme les autres Esquimaux se servant de fleches faites de pierre et d'os.

"Qu'il y a une autre nation de ces Sauvages fort nom-



FEMMES ESQUIMAUX DANS LEUR MAISON DE GLACE.

breuse qui n'ont que 2 à 3 pieds de haut et extrèmement gros qui vivent de gibier, de Loup marin et de cerfs, et se chauffent de tourbes faute de bois.

"Qu'il y a une autre nation aussy fort nombreuse dont les hommes n'ont que la moytié du corps, un œil, un bras et une jambe et que les femmes sont parfaites. Et qu'il y a parmi eux un homme qui ecrit et qui est marié depuis longtems, il a demandé a cette prisonniere si cet homme estoit de leur nation, elle luy a repondu que c'estoit un Sauvage, ce qui luy fait croire qu'ils donnent ce nom aux Européens."

Brouague mit tout en œuvre pour entamer des négocia-

¹ Archives de la Marine, B.I. 50. p. 117 et seq.

tions avec les Peaux-Rouges de Terreneuve, l'ancienne tribu béothique, dont l'extinction subséquente pèse si douloureusement sur la civilisation aux 17 et 18 siècles. Le Commandant de la côte envoya quelques-uns de ses hommes, des Français et des Sauvages, hiverner sur le littoral terreneuvien à cause de la disette due à la mauvaise chasse de l'automne de 1718; et il les chargea d'ouvrir des négociations avec les Béothiques. Ils ne purent les rejoindre, bien qu'ils rapportèrent avoir entendu dire qu'ils étaient très nombreux.

UNE MAUVAISE SAISON

En 1719, la pêche sur la côte du Labrador ne fut pas très heureuse. Les équipages de vingt-sept vaisseaux français prirent et firent sécher de la morue sur la côte du Labrador durant cette saison, et le plus gros de ces vaisseaux ne compta, pour sa part, que 2,000 quintaux de poisson sec.

D'abord, le printemps fut si tardif que huit ou dix vaisseaux de pêche, arrivés en face de la côte le 16 mai, furent obligés, après avoir passé quatre ou cinq jours dans les glaces de se retirer à Terreneuve où ils durent rester jusqu'au commencement de juin, pour donner aux glaces le temps de disparaître.

Et puis, cette année-là, les pêcheurs eurent différentes aventures avec les Esquimaux. Un jour, ces derniers s'emparèrent de quelques barques françaises et, si l'on en croit Brouague, un groupe de 30 à 40 d'entre eux essayèrent de surprendre quelques-uns de ses hommes et, s'ils l'avaient pu, leur auraient coupé le cou.

D'autre part, un officier, qui s'était rendu de Blanc-Sablon à Saint-Mandez pour en rapporter du sel laissé là, fut accueilli très amicalement par les Esquimaux réunis à cet endroit avec plus de cent canots et quatorze ou quinze barques; ils l'aidèrent même à charger son sel.

Plusieurs des vaisseaux faisant la pêche dans le bas du Saint-Laurent, au commencement du dix-huitième siècle, avaient leurs propriétaires à Québec où l'on s'intéressait à la pêche à la morue, il y a deux ceuts ans, beaucoup plus qu'arjourd'hui. Au printemps de 1734, pas moins de 13 vaisseaux

de pêche partaient de Québec pour le bas du Saint-Laurent.

Pendant quarante et une années, presque sans interruption Brouague envoya un rapport annuel au Conseil de Marine, racontant par le menu les événements survenus au Labrador. Ces rapports se composaient principalement de récits de déprédations commiscs par les Esquimaux et de ses efforts pour mettre les pêcheurs en garde et les protéger. Ce fut bientôt une habitude bien établie de faire de la Baie Phélypeaux les quartiers-généraux pour la côte, et à la fin de chaque saison, les pêcheurs y amenaient barques et agrès pour que Brouague



BATTLE HARBOR PRÈS DE CHATEAU BAY.

eu prit soin, certains qu'ils étaient que tout ce qui serait laissé à l'abandon serait volé ou détruit. Assez souvent, de petits postes de pêche au loup-marin, où trois ou quatre hommes seulement étaient employés, furent attaqués et les pêcheurs massacrés. Les représailles, il va sans dire, étaient fréquentes, et les Esquimaux étaient, sans grande pitié, abattus à coups de fusil par les pêcheurs exaspérés.

Le poste de Brouague était loin d'être une sinécure. L'un de ses devoirs était l'apaisement des différends entre les pêcheurs eux-mêmes. Tout comme de nos jours, les endroits favoris, autrement dit, les stations de pêche, étaient fort recherchés et excitaient une vive concurrence, plus ou moins loyale. La coutume semble avoir été que chaque vaisseau, en arrivant à la côte, demandait ou faisait demander, à la baie Phélypeaux, un permis de pêche dans la localité que chacun avait choisie à tour d'arrivée. Certains pêcheurs ne se conformaient pas à cette règle; ceux de la province de Québec, tout particulièrement, refusant de reconnaître l'autorité de Brouague et donnant lieu à des brouilles qu'il était impuissant à calmer. Il dressait chaque année une liste des vaisseaux pêchant sur la côte, avec les noms des capitaines, le nombre des hommes employés et la quantité prise d'huile et de poisson. Isle-au-Bois, Baie-du-Château et Blanc-Sablon paraissent avoir été des endroits de pêche favoris.

Les rapports de Brouague montrent que vingt vaisseaux se rendirent à la côte en 1720 et que la quantité de morue sèche fut de 36,000 quintaux. En 1721, elle fut de 40,000 quintaux. En 1729, alors que le nombre de vaisseaux étoit de 18 et celui des pêcheurs 1275, 33,000 quintaux de morue sèche furent exportés, et 34,000 quintaux l'année suivante. En 1735, le total fut de 50,600 et en 1736, il atteignit le chiffre de 56,000 quintaux.

LA PECHE AVEC LA FAUX

Dans la première partie du dix-huitième siècle, quelquesuns des pêcheurs de la côte du Labrador eurent recours à une très destructive méthode pour pêcher la morue. Ce n'était rien moins qu'une sorte d'engin connu sous le nom de la pêche avec la faux, contre laquelle un vigoureux protêt fut présenté au Secrétaire d'Etat pour les Colonies en 1718 par le Sieur de Brouague, commandant de la côte. Il oublia de décrire ce qu'était cette pêche, et, comme l'expression n'est pas employée par nos pêcheurs, ni par ceux qui leur touchent de près, sauf pour décrire une méthode qui se rapproche du trôlage toléré, il convient de rechercher dans les textes français les plus contemporains de Brouague pour obtenir une explication de la désastreuse méthode de pêche qui lui répugnait si fortement. Dans l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, publiée par M. Diderot et d'Alembert,1 cette méthode est décrite comme suit : "Faux (Pêche), c'est un instrument compofé de trois ou quatre ains ou hameçons,

qu

en

les

Te

la

fr

co

H

et

de

Ne

sic

H

tir

col

17

av

Va

sin

Fo

15

Si

col

la

ma

au

Sa

cor

qui font joints enfemble par les branches, & entre lefquels eft un petit faumon d'étain, & de la forme à peu près d'un hareng. Quand le pècheur fe trouve dans un lieu où les morues abondent, & qu'il voit qu'elles fe refufent à la boîte ou à l'appât dont les ains font amorcés, il fe fert alors de la faux. Les poiffons trompés prennent pour un hareng le petit lingot d'étain argenté & brillant, s'empreffent à le mordre; le pêcheur agitant continuellement la faux, attrappe les morues par où le hafard les fait accrocher. L'abus de cette pêche eft fensible; car il eft évident que pour un poiffon qu'on prend de cette manière, on en bleffe un grand nombre. Or on sait que fi tôt qu'un poiffon eft bleffé jufqu'au fang, tous les autres le fuivent à la pifte, & s'éloignent avec lui. On doit par ces considérations défendre la pêche à la fouanne & autres femblables, le long des côtes.''

Le sieur de Brouague se servait de termes presque identiques à ceux de l'encyclopédie en parlant des désastreux effets de cette pêche: "On faisait la pêche de la morue, disait-il, avec la faux, ce qui faisoit beaucoup de tort, parceque pour en prendre une on en blessait plusieurs." ²

Il est permis de supposer que cette façon de pêcher était appelée la pêche avec la faux à cause du simulacre ou imitation du poisson devant servir à attirer le poisson vers cet engin que l'on pourrait assez correctement appeler jigger en anglais.

Sur réception du protêt du Sieur de Brouague contre cette méthode illégale de pêche, le Conseil de la Marine, à Paris, rechercha l'avis d'experts en la matière et, en avril 1719, confia l'affaire à MM. Marin et Landreau, avec instructions de faire connaître le grief aux marchands de poissons et d'obtenir leur opinion.

M. Landreau fit rapport que les marchands de Bayonne ignoraient tout de pareille méthode de pêche à la morue et que, seuls, les pêcheurs eux-mêmes, ou leurs capitaines, qui venaient justement de partir pour les pêcheries, pouvaient en donner

¹ Troisième édition, Genève, M. DCC. LXXVIII. Tome 13, p. 913.

[&]quot;Sur la pêche avec la faux," dans les archives de la Marine, B. 1. 42, p. 34.

quelque explication plausible. L'affaire resta donc en suspens en attendant le retour des Basques.

Cette méthode a été pendant très longtemps prohibée dans les eaux canadiennes, mais elle est encore tolérée au large de Terreneuve et du Labrador.

LES CONCESSIONS AU LABRADOR.

Les concessions de pêche se multiplièrent rapidement sur la côte nord au cours des trente dernières années du régime français.

En 1736, les droits de pêche à la Baie du Château furent concédés à Louis Baril par les Sieurs de Beauharnois et Hocquart, et en 1749, le sieur Gauthier les obtint de Jonquière et Bigot.

Lafontaine de Belcourt avait reçu, en 1733, une concession de terre avec droits de pêche, entre les rivières Itamamiou et Netagamiou, et à l'est de la Netagamiou se trouvait la concession du Petit Mécatina accordée, en 1740, par Beauharnois et Hocquart au Sieur Vincent.

Entre le Petit et le Gros Mécatina se trouvaient les droits de pêche concédés à de Beaujeu et à Estèbe en 1749.

Attenante à cette concession, il y avait celle accordée en 1720 à de la Valtrie et celle-ci était également voisine de la concession faite à de La Fontaine, en 1750, pour un terme de 15 ans, par Jonquières et Bigot: Le Sieur de Brouague reçut en 1750 une concession s'étendant à l'est jusqu'à la Rivière Saint-Paul ou des Esquimaux.



Gilles Hocquart. Intendant de Canada 1731-1748.

Deux lieues de terre faisant face 1731-1748. au Golfe et de chaque côté de l'embouchure de la Rivière Saint-Augustin, avec les droits de pêche y afférants, furent concédées en 1750 au sieur Cherron par Jonquières et Bigot, et une concession de même nature paraît avoir été faite en 1753 à Philippe d'Ailleboust de Céry.

Le Sieur Faché devint. en 1750, propriétaire des terres et de la pêche entre les Baies Phé-



Autographe du Gouverneur de la Jonquière.

lypeaux et Forteau, bien qu'il appert, d'après une note en marge de l'acte de concession, qu'il en fit l'abandon par la suite.



Autographe du Gouverneur Beauharnois

La Baie de Phelypeaux était, on se le rappelle, une des concessions appartenant au Sieur de Courtemanche et, subséquemment, à

Les droits de pêche s'étendant du Cap Charles à la Baie Saint-Alexis furent concédés, en 1743, par Beauharnois et Hocquart au Sieur Antoine Marsal pour un terme de six années, à partir du 20 septembre 1744. Nous voyons, toutefois, dans les archives conservées au Secrétariat de la Province de Québec, qu'en novembre 1749, les Sieurs de la Jonquières et Bigot accordèrent, pour un terme de neuf années, au Sieur

son beau-fils, le Sieur de Brouague.



Marquis de Vaudreuil. Dernier gouverneur français du Canada.

Baune les droits précédemment concédés au Sieur Marsal. Quoi qu'il en soit, en 1753, Marsal reçut de nouveau la même concession pour un terme de neuf années, bien qu'en 1758 Vaudreuil et Bigot eussent permis à sez créanciers de l'exploiter jusqu'en 1763, soit le reste du temps fixé pour sa durée.

L'une des plus importantes concessions de pêche qui marquèrent les dernières années du régime français fut celle qui, dans l'acte, portait le nom de "la Baie des Esquimaux dite Baie Saint-Louis", connue des aborigènes sous le nom de Kessessakiou et par nous sous celui d'Anse Hamilton. Les droits de pêche, non seulement dans cette vaste baie, mais aussi en remontant au nord jusqu'au Cap Saint-Gilles et en descendant au sud jusqu'à la Rivière des Sables, de même que dans la rivière à la tête de la baie (celle de Hamilton) "qui s'y décharge de la hauteur des terres", furent concédés, le 20

Autographe de Pierre François de Vaudreuil, second gouverneur de ce nom.

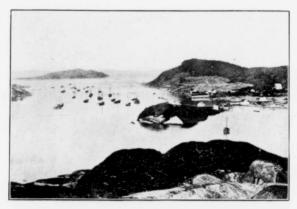
en

la

Vandreud

septembre 1749, par Jonquière et Bigot à la veuve du Sieur Fornel, de la même baie, pour un terme de douze années. C'était son mari, feu Louis Fornel, qui prétendit avoir découvert la Baie des Esquimaux et qui en fit, en 1743, une description qui se trouve maintenant dans la Correspondance Générale' des colonies, à Paris,¹ Un demi siècle avant la date de cette description de la baie, celle-ci avait été visitée par Jolliet et de Lage.

Pendant plusieurs années auparavant, il y avait eu beaucoup de rivalité et de compétition touchant la possession de ce territoire, tout au moins de ses droits de pêche et de traite. Nous avons déjà vu que les droits seigneuriaux avaient été concédés, en 1706, à Amador Godefroy de Saint-Paul. En 1739, le fils de ce dernier écrivit au ministre de France, sollicitant une ratification de la concession. Le ministre référa la demande à Messieurs de Beauharnois et Hocquart qui, en septembre 1740, firent rapport que le Sieur Fornel, marchand de Québec, ainsi que les Sieurs Daine et Foucault avaient demandé cette concession et que, nonobstant le fait que le Sieur Saint-Paul méritât la préférence, s'il y insistait, en vertu de la priorité de la concession consentie à son père, il n'était pas entrainé au genre de voyages que nécessitait la navigation entre Québec et la Baie des Esquimaux, n'ayant jamais été sur nær et faisant la traite à Trois-Rivières avec les Sauvages qui s'y rendaient dans ce but.



PORT INDIEN ENTRE LES BAIES SANDWICH ET HAMILTON.

MM. Beauharnois et Hocquart croyaient qu'un important commerce des os de baleine et d'huile, ainsi qu'une vaste chasse de loup marins, pouvaient être établis à la baie des Esquimaux, tout en appuyant très fortement sur ce qui pourrait être tenté en vue d'évangéliser et de civiliser les Esquimaux et d'en faire des alliés du roi de France.

APRES LA CESSION.

Les conflits entre les Esquimaux de la côte du Labrador et les pêcheurs canadiens ne durèrent pas seulement jusqu'à

¹ Vol. 109. C. II.

la fin du régime français, mais encore pendant quelques années du nouveau régime. Pas plus de trois ans avant le siège de Québec par Wolfe, ces Sauvages détruisirent plusieurs stations de pêche le long du détroit de Belle-Isle, mais ils furent subséquemment repoussés, à la Rivière Pennoyer, par les équipages des vaisseaux qui chassaient le loup marin. Ils avaient, du temps de Courtemanche et de Brouague, attaqué par deux fois Bradore, arrivant de bonne heure le printemps dans le Détroit, en canots, faits de peaux, et brûlant bâtiments, embarcations et tout ce qu'ils ne pouvaient pas apporter avec eux.

Après la prise de Québec et la cession du Canada, le Labrador tomba naturellement aux mains des Anglais. On rapporte qu'à cette époque les Esquimaux étaient si nombreux dans le détroit de Belle-Isle, qu'il n'était pas prudent pour un vaisseau de pêche de s'y aventurer seul. Chaque été, une troupe bien organisée de ces Sauvages descendait du nord dans le but apparent de faire la traite, mais ils s'ingéniaient généralement à obtenir beaucoup plus des marchandises européennes convoitées par la ruse et la force que par les moyens légitimes. Leur procédé consistait à ramper le long de la côte en quête de pêcheurs qui se croyaient en sécurité, et puis, la nuit venue ou à la faveur du brouillard, à se précipiter sur eux en lâchant les cris les plus effrayants, dans l'espérance que ces pêcheurs s'enfuiraient en abandonnant leurs effets. Telle était la terreur qu'ils inspiraient, que souvent ce truc leur avait réussi. Mais si les Européens tenaient bon, les Esquimaux prenaient tout de suite les allures les plus amicales et commençaient la traite; néanmoins si la vigilance des pêcheurs se relâchait un seul instant, ils étaient attaqués et massacrés de la façon la plus barbare.

Il n'y a rien d'étonnant dans le fait que les Esquimaux étendirent leurs œuvres de destruction dans le sud, en 1763, jusqu'à Belle-Isle, puisqu'en 1702 les Français en virent rendus dans l'ouest jusqu'à Anticosti, dans le golfe Saint-Laurent; et la tradition rapporte toute une série de combats entre Sauvages Montagnais et Esquimaux, dont l'un aurait été livré, dit-on, près de la Pointe-des-Monts.

MOUETTES PRISES POUR DES ESQUIMAUX

Pendant quelques années après la cession, le Labrador dépendit du gouvernement de Terre-Neuve, et une piquante anecdote, empruntée par M. W. G. Gosling, dans son Histoire du Labrador, au journal manuscrit de sir Joseph Banks, peint de facon amusante la terreur qu'inspiraient alors les Esquimaux. L'amiral sir Hugh Palliser, gouverneur de Terre-Neuve, visita la Baie du Château, au Labrador, à bord de son vaisseau de 50 canons, le Guernsey, dans le but d'entamer des relations amicales avec les indigènes. Par une nuit très sombre, à cause d'un épais brouillard, l'équipage fut mis en éveil par un bruit qu'il n'avait jamais entendu auparavant, et chacun de se demander ce que cela pouvait bien être. Le bruit se rapprocha davantage et devint de plus en plus fort. On fit venir le premier lieutenant, le seul homme à bord qui eût jamais vu un Esquimau. Il perçut de suite le bruit et déclara le bien reconnaître : c'était le cri de guerre des Esquimaux qui, il n'y avait pas à en douter, venaient en canots aborder le navire et égorger son équipage. Le commandant, mis au courant, ne fit qu'un saut vers le pont, fit sonner le branle-bas, plaçant les uns aux grosses pièces, les autres, armés jusqu'aux dents, dans les hunes, tout, enfin, précisément comme si un vaisseau de guerre français de force égale se fût trouvé à un demi-mille de là, se dirigeant droit sur eux. On donna l'alarme au "Nigger", mouillé à quelque distance, lui faisant savoir que les Sauvages s'avançaient... Puis l'ennemi apparut... sous la forme d'une troupe de mouettes, nageant ou voltigeant dans la baie, et que les ténèbres avaient empêché de voir. On renvoya tout le monde se coucher sans plus songer aux Sauvages jusqu'au moment où, le lendemain, vinrent à bord des marins du Nigger qui ne devaient jamais oublier que leurs compagnons avaient préparé leur vaisseau pour l'action et appelé chacun à son poste pour une troupe de mouettes.

LE LIEUTENANT CARTWRIGHT.

La première personne d'origine européenne qui réussit à se lier d'amitié avec les Esquimaux fut le lieutenant Cartwright, un Anglais qui créa une station de pêche en aval du Cap Charles, peu après le traité de paix de 1763, et consacra une grande partie de son temps à civiliser et instruire les indigènes. Il était issu d'une famille anglaise bien connue et avait servi dans les Indes Orientales à titre de cadet dans le 39e Régiment, et dans la guerre avec l'Allemagne, comme aide-



Lieut. Cartwright

de-camp du marquis de Granby. En 1766, il suivit son frère, John Cartwright, lieutenant sur le Guernsey, à la station navale de Terre-Neuve, passant l'été à croiser près de la côte du Labrador et à faire la chasse, ce sport étant une vraie passion pour lui. Quelques années plus tard, il s'adonna à la traite et à la pêche, engageant des hommes pour prendre le loup marin et la morue. En 1792, il publia son journal sous le titre "Transactions and Events during a Residence of Nearly Sixteen Years

on the Labrador", trois gros in-quarto remplis de renseignements intéressants. Il réussit à se lier d'amitié avec les Esquimaux et, lors de deux de ses voyages en Angleterre il en amena quelques-uns dans ce pays où ils excitèrent une vive curiosité. Il aurait fait une grosse fortune avec son entreprise au Labrador, sans les vols dont il fut la victime en 1775-76 de la part des corsaires américains qui, après avoir capturé un certain nombre de vaisseaux dans le détroit de Belle-Isle, s'emparèrent de son navire et saccagèrent ses établissements sur la côte. Il calcula qu'on lui avait enlevé pour £14,000 de marchandises. Même après avoir cessé toute opération sur la côte et être retourné en Angleterre, il continua de s'intéresser au commerce, et dans sa déposition devant la commission de la Chambre des Communes, en 1793, il déclara que ses affaires au Labrador avaient été si prospères qu'il en avait retiré au-delà de 100 % dans le cours des trois dernières années.

Dans l'opinion de sir Hugh Palliser-le gouverneur de

Terre-Neuve dont il a déjà été question,—la seule utilité du Labrador paraissait être de servir de pépinière à la marine britannique. Cette idée se voit clairement dans toute sa correspondance avec l'Amirauté et dans ses Ordres et Proclamations. Non seulement, comme c'était son devoir, il n'épargna rien pour empêcher les navires de France et de la Nouvelle-Angle-

terre de braconner sur la côte, mais, à l'encontre des termes de la Capitulation du Canada, il paraît avoir méconnu tous les droits de propriété concédés aux pêcheurs canadiens sur la côte du Labrador sous le régime français. Et ce fut si bien le cas, que sir Guy Carleton envoya deux lettres de Québec, en 1766 et 1767, demandant qu'il fut permis à certains Canadiens de conserver les stations de pêche occupées par eux. Palliser répondit par un refus, donnant pour raison que c'était l'intention du roi de réserver les pêcheries du Labrador pour les aventuriers de la Grande-Bretagne.



Sir Guy Carleton (Lord Dorchester), Troisième gouverneur anplais du Canada.

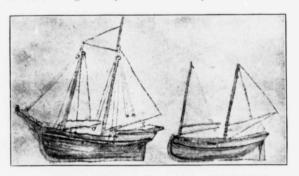
On croit que l'opposition faite par les concessionnaires de quelques-unes des stations de pêche sur la côte, à la politique de Palliser, à ce sujet, contribua puissamment à faire placer en 1774 tout le Labrador sous la juridiction de Québec.

LES PECHEURS AMERICAINS ET LE LABRADOR

Pendant ce temps, tout de même, les vaisseaux de pêche américains accouraient vers le Labrador. La pêche à la baleine dans le Golfe Saint-Laurent et dans le détroit de Belle-Isle paraît avoir été pratiquée, à cette époque en grande partie par des vaisseaux venant des colonies de la Nouvelle-Angleterre, ce qui ennuyait fort sir Hugh Palliser. Gosling dit: "Il lança en 1765 et en 1766 des proclamations touchant l'exploitation de cette pêche et signifia plusieurs injonctions aux équipages au sujet de la conduite à tenir. On rapportait qu'il y

avait abondance de baleines sur la côte en avril, mai et juin. Depuis les vrais premiers jours de la découverte des terres nouvelles, on avait, sauf de courtes relâches, pêché la baleine dans ces eaux. Le présent poste de pêche à la baleine au Cap Charles a une longue liste de prédécesseurs. En 1768, le gouverneur Byron enchérit encore sur les proclamations de sir Hugh au sujet de cette pêche.''

Dans son Report on American Fisheries, 1884, le Dr G. Browne Goode nous dit qu'en 1765 cent vaisseaux partirent de la Nouvelle-Angleterre pour aller faire la pêche de la baleine



VAISSEAUX DE PÊCHE AMERICAINS AU XVIIIE SIÈCLE.

dans le golfe Saint-Laurent et le détroit de Belle-Isle. La saison fut très fructueuse et ces vaisseaux s'en retournèrent avec près de neuf mille barils d'huile. De fortes plaintes s'élevèrent, l'année suivante, contre les règlements imposés par Palliser, règlements qui ne paraissent pas avoir été déraisonnables in se mais qui constituaient une difference considérable avec les méthodes illégales et immorales des Américains au cours des années précédentes. Le Boston News Letter, du 18 novembre 1766, rapporta que les "vaisseaux reviennent à moitié chargés"; il est dit dans un numéro subséquent: "Il est revenu de la pêche à la baleine quelques vaisseaux qui n'ont pas seulement fait une mauvaise saison, mais qui ont, de plus,

subi de mauvais traitements de la part de quelques-uns des croiseurs sur la côte du Labrador.''

Voici, à ce sujet, le rapport de Palliser, contenu dans sa lettre du 25 août 1766 au Secrétaire de l'Amirauté: "Quand les vaisseaux du roi arrivèrent à leurs stations, cette année, sur la côte du Labrador, ils trouvèrent de 200 à 300 baleinières venues des plantations (colonies), dont la plupart étaient employées à pêcher la morne et à la transporter aux vaisseaux français à Terre-Neuve, ainsi qu'à détruire les installations de pêche appartenant à des pêcheurs anglais, à mettre le feu dans les bois, à inventer toute sorte de mauvais tours pour décourager les aventuriers anglais et les empêcher d'aller à cette côte, à faire la chasse et à piller les pauvres Sauvages de la région. Les officiers du roi mirent immédiatement fin à tout cela et renvoyèrent ces vaisseaux à la pêche à la baleine, après quoi nos novices d'Angleterre se mirent à l'œuvre, sous notre protection, et réussirent audelà de toute attente, prenant d'incroyables quantités de morues."

Les gens de la Nouvelle-Angleterre protestèrent fortement contre leur éviction des pêcheries du Labrador. L'un d'eux écrit: "Je suis étonné qu'un corps d'hommes quelconque tente d'accaparer cette pêche pour eux seuls; elle ne sera jamais très profitable à n'importe quel groupe d'Anglais et ne saurait être avantageuse qu'aux Américains."

En 1776, Palliser reçut de l'Amirauté des instructions supplémentaires où il lui était enjoint "de ne pas intervenir" dans la pêche des sujets américains de Sa Majesté, pourvu qu'ils se conforment aux règlements de pêche alors en vigueur."

Dans le tableau de la pêche pour 1769, le nombre des vaisseaux américains est porté à environ trois cents avec un tonnage global de 18,000 tonneaux et un effectif de 3,900 hommes.

Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, dit Gosling, ne semblèrent pas améliorer leurs procédés avec le cours des années, car dans les rapports très complets dressés en 1772-3 par le lieutenant Roger Curtis, nous voyons des critiques encore plus sévères sur leur conduite. Le lieutenant les donne pour des bandits audessus de toute loi, cause de chaque conflit entre Esquimaux et Furopéens, dont la plus grande joie était de décourager les sujets de la mère-patrie; ils pullulaient sur les côtes comme des sauterelles et commettaient de propos délibéré toute espèce de méfaits.

Mais leurs opérations de pêche furent bientôt interrompues par la déclaration de la guerre d'Indépendance, alors que plusieurs des ci-devant pêcheurs se firent corsaires et reprirent leur ancienne occupation de harceler les pêcheurs et les colons laissés sans protection à Terre-Neuve et au Labrador.

En 1776, le gouverneur Montague écrit qu'il a entendu dire que quatre vaisseaux corsaires ont été vus dans le détroit de Belle-Isle et qu'il a deux vaisseaux de guerre qui, espère-t-il pourront les rencontrer. Au cours des négociations en vue d'un traité de paix entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, on appuya très fortement sur l'importance des pêcheries Chaque point, chaque mot fut soigneusement pesé. Souvent les négociations faillirent être rompues à cause de la difficulté d'en arriver à un accord à leur sujet. Mais il fut finalement entendu, par le traité de Paris, 1783: "Que le peuple des Etats-Unis continuera à jouir, sans molestation du droit de prendre des poissons de toute espèce sur le Grand Banc et sur tous les autres bancs de Terre-Neuve, et aussi dans le Golfe Saint-Laurent et tous autres endroits de la mer où les habitants des deux pays avaient coutume de pêcher en tous temps; et, de plus, les habitants des Etats-Unis auront liberté de prendre des poissons de toute espèce sur tous les points de la côte de Terreneuve fréquentés par les pêcheurs de la Grande-Bretagne (mais non de les faire sécher ou de les préparer sur cette îsle) et aussi sur les côtes, baies et criques de tous les autres domaines de Sa Majesté britannique en Amérique; et que les pêcheurs américains auront liberté de faire sècher et de préparer le poisson dans tous les hâvres, baies et criques non habités de la Nouvelle-Ecosse et des Iles de la Madeleine A mesure que ces hâvres, baies et criques ou quelques-uns d'entre eux deviendront habités, il ne sera pas loisible aux dits pêcheurs d'y faire sècher ou d'y préparer leur poisson sans un arrangement préalable, à cet effet, avec les habitants ou possesseurs du territoire."

s des

ns sa uand , sur ières

eaux is de dans cou-

cette le la tout près otre l'in-

nent 'eux ente nais rait

ions ir'' rvu en

aisionnes. ne des '2-3 ues les

que

LYMBURNER ET LE GOLFE DU LABRADOR

D'après Cartwright, déjà cité, le premier traitant de langue anglaise qui pénétra dans l'Anse Hamilton fut un québécois, le marchand bien connu de la basse-ville, Adam Lymburner, de la maison Lymburner & Grant. Cette maison est mentionnée dans les rapports sur les pêcheries de loup marin et de saumon au Labrador, pour 1784-5, comme possédant des stations de pêche au loup marin du Petit-Mécatina, à la Baie Noire, employant cent hommes et ayant pris 13,425 loups marins. Il est de nouveau mention de M. Lymburner en 1806, au sujet de ses opérations sur la côte. Il était un des plus considérables citoyens de Québec antérieurement à l'invasion américaine de 1775, et en 1791, il fut délégué en Angleterre avec mission de proposer des amendements au projet de constitution qui devait être promulguée par les autorités britanniques.

En 1807, Lymburner et d'autres acquirent, par voie d'achat, les droits de la soi-disant Seigneurie de Mingan, dont il a été question ailleurs dans cet ouvrage, lui et ses associés, de même que leurs successeurs, continuant d'être connus sous le nom de "La Compagnie du Labrador". Cette pêcherie, dont la spécialité principale était le loup marin, fut exploitée avec grand succès pendant plusieurs années; puis survint une période de revers et, finalement, la compagnie fut obligée de vendre. Cela se passait en 1820. Depuis cette époque, la population de la côte a augmenté, lentement, à la vérité, mais constamment. La valeur annuelle de cette pêcherie, qui n'avait été que de £2,000, en moyenne, du temps de la compagnie, était montée, en 1835 à £20,000.

Un certain nombre de maisons de pêche de Jersey, entre autres celles de DeQuetteville & Cie et de LeBoutillier Frère, furent les contemporains de Lymburner & Grant sur la côte. On mentionnait également en 1806 les maisons suivantes de Jersey au nombre de celles qui exploitaient les pêcheries de la côte du Labrador: Robert Bertreau, Simon du Bois, Falle & Durrell et Emery et Best.





ETABLISSEMENT DES ROBIN À PERCE.

Les pêcheurs venus des Isles de la Manche ont joué un rôle important dans les pêcheries canadiennes durant le dernier siècle et demi.

LES COMPAGNIES DE PECHE DE JERSEY.

L'établissement sur les rivages de la Baie des Chaleurs des grandes industries de pêche contrôlées par le capital et l'initiative de Jersey date à peu près de la chute de la Nouvelle-France.

Dans sa description de la Gaspésie, publiée en 1863, Stanislas Drapeau cite un écrivain antérieur, dont il omet le nom:

"Personne avant M. Charles Robin, ne s'était occupé de la pêche à la morue dans la Baie des Chaleurs." ¹

Ceci, il va sans dire, est une erreur, ainsi que nous l'avons déjà noté en parlant de la prise et de la préparation de la morue dans cette baie et de son éxpedition en Europe par, à la fois, le Sieur de Denys et le Sieur de Riverin, durant la dernière partie du 17e siècle, bien que leur commerce ne fut pas du tout comparable en volume à celui que les Robins inaugurèrent.

Il est, toutefois, parfaitement vrai que Charles Robin imprima à l'industrie de la pêche de la Gaspésie une impulsion et un développement nouveaux. Pendant nombre d'années, antérieurement, on n'y avait fait sécher que très peu de poisson pour l'exportation. En plus de ce qui était requis pour la consommation locale, la majeure partie de la morue verte provenant des pêcheries de la Baie des Chaleurs servait alors à approvisionner le marché de Québec.

C'est à Paspébiac que Charles Robin fonda son premier établissement de pêche canadien. De ce début devait sortir un des plus remarquables exemples du développement industriel au Canada. Le contrôle prolongé de la maison Robin sur les

¹ Etudes sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans. Par Stanislas Drapeau, Québec, 1863, pp. 17, 18.

é un der-

leurs l et Nou-

1863. et le é de

nous ation

rope rant e ne bins

obin pull'anu de

quis orue vait

mier r un triel r les

Bas-, pp.

pêcheries de morue de la côte de Gaspé, de même que, sur les pêcheries de la Côte Nord pendant un certain temps, le monopole réel qu'elle exerça pendant de nombreuses années sur cette industrie joints aux conditions imposées à ses employés (pratiquement l'état de servitude) n'ont peut-être pas de



Dr John M. Clarke

parallèle dans l'histoire antérieure du pays si ce n'est dans le commerce des fourrures et les opérations de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Un énorme succès répondit à l'initiative de Robin. Son commerce grandit par sauts et par bonds, et des succursales furent établies à Percé, Caraquet, Arichat et ailleurs.

Vers le milieu du siècle dernier, les exportations annuelles de la Maison Robin en Espagne, à Haïti et au Brésil s'élevaient à 40,000 quintaux

et vingt navires étaient engagés dans son commerce extérieur.

Soixante ans après la création de l'établissement de Paspébiac, un ancien employé des Robins, M. David LeBouthillier, fonda une maison rivale sur la côte, et après un quart de siècle d'existence ses exportations de morue séchée s'élevaient à 25,000 ou 30,000 quintaux par année.

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT ROBIN PAR LE DR CLARKE.

La description, de beaucoup la meilleure que nous possédions des grands établissements de pêche de Jersey, est celle que nous a laissée le Dr. John Clarke, d'Albany, dont nous extrayons ce qui suit:

"Ce n'est qu'après la chute de Québec que des capitalistes des Iles de la Manche devinrent intéressés dans cette pêche de Gaspé, et parmi les premiers se trouvèrent des membres de la famille Robin de Jersey. Les Robins étaient à la Baie des

¹ Sketches of Gaspé, par John M. Clarke, Albany, 1808, p. 58 et seq.

Chaleurs dès 1764, et probablement, vers le même temps, au Cap Breton, faisant la pêche en ce dernier endroit sous la raison commerciale de *Philippe Robin & Cie*, et à Paspébiac, sous celle de *Charles Robin & Cie*. Philippe et Charles étaient frères.

"Quand Charles Robin vint à Gaspé, dit le Dr Clarke, la pêche était disséminée en petits établissements et sans organisation. Son but était de rechercher des postes où il pourrait asseoir des éablissements avec les capitaux à sa disposition. Le résultat fut cependant le développement d'une maison dont les intérêts considérables sur la côte et les influences puissantes sur la majeure partie de l'industrie de la pêche lui permirent d'en consolider et d'en contrôler pratiquement les opérations entières, sans concurrence sérieuse, pendant près d'un siècle et donner l'essor à toutes les entreprises subséquentes sur la côte. Avec le temps, le nom de la maison changea, mais jusqu'à 1886 ce fut Charles Robin & Cie; après quoi il devint C. Robin & Cie, Ltée. Quelques années plus tard, Collas & Cie se fusionnèrent avec l'ancienne société et le nom devint La Cie Charles Robin-Collas, Ltée. Jusque-là le capital de cette entreprise se trouvait à Jersey et toutes les opérations et transactions de pêche se faisaient d'après les ordres venus d'outre-mer. En 1904, Collas & Whitman, d'Halifax, entrèrent dans la compagnie, dont le nom est à présent la Cie Robin-Collas Ltée, avec quartiers généraux à Halifax. Aujourd'hui, outre l'établissement principal au poste historique de Paspébiac, la compagnie contrôle vingt-huit stations de pêche le long des rivages de Gaspé, depuis la Baie des Chaleurs jusqu'à tout près de l'embouchure du Saint-Laurent, et sur la côte nord du fleuve et au Labrador.

"Quand Robin arriva à Gaspé, il y trouva un établissement contrôlé par William Smith et s'associa avec lui, ce dernier conservant le contrôle des stations en remontant la baie et Robin s'employant à acquérir ou à créer de nouvelles stations sur la côte à partir de Paspébiac en descendant. Smith et Robin eurent de nombreux désaccords jusqu'à ce qu'enfin leur coopération cessa. Les entreprises de Robin étaient prospères quand la guerre américaine éclata, et c'est alors que commencèrent ses graves difficultés.

"Grâce à l'obligeance du gérant général des établissements Robin et à l'aide directe de M. Richardson Tardif, de Percé, il m'a été donné de prendre connaissance du cahier de correspondance de Charles Robin, conservé parmi les papiers de l'établissement de Paspébiac. Les lettres écrites pendant les premières années de cet établissement paraissent avoir été perdues, et la première, dans le cahier, porte la date du 5 juin 1777, juste au début des difficultés avec les Américains. Ecrivant, durant ce mois, à son frère, à Neirechak, il le félicitait de l'avoir échappé belle et d'être arrivé sain et sauf. Apparemment partis en même temps pour revenir d'un de leurs nombreux voyages à Jersey, chacun sur son vaisseau et sans escorte, ils auraient été rejoints par un pirate américain, "le même qui nous a détruit l'an dernier à Neirechak'' et l'un des vaisseaux aurait été capturé.

Mais les capitaines avaient en la prudence de se faire délivrer des passeports français à Jersey; et, grâce au pavillon français, ils complétèrent leur déguisement et purent s'en tirer, bien que durant l'attaque le frère de Charles Robin se fût trouvé séparé du reste de la flotte. Près d'un an plus tard, le 30 juin 1778, Charles envoie à son frère Philippe, à Jersey, un récit de la capture de ses vaisseaux, l'Abeille et l'Espérance, à la station de Pasbébiac. "Le 11 du courant, vers onze heures du soir, deux corsaires américains, schooners d'environ 45 tonnes, 2 canons de transport, 12 pierriers et montés chacun par 52 hommes abordèrent l'Abeille et l'Espérance et les envahirent. Il n'y avait que 3 hommes à bord de l'Espérance qui avait été le seul vaisseau à rentrer depuis quelque temps; on l'avait déchargé en une semaine; cela nous avait forcés de mettre ses canons à fond de cale vû qu'il ne pouvait les porter sur le pont, à moins que nous eussions décidé d'abandonner de faire la pêche nous mêmes, une affaire de 2,000 quintaux, ce qui bien la peine.. Elle avait à son bord 1,400 quintaux de poisson, devait en prendre 200 autres le lendemain et faire voile pour Lisbonne quelques jours après. Les maraudeurs la firent partir le 13, puis se mirent à enlever

au s la iac, rles

, la rgarait ion. ont anperpé-

'un tengea, i il rd, om le

les Haent ax. oride ha-

et

eraie les nt. ce

tout ce que nos magasins contenaient pour le transporter sur l'Abeille. Elle fut gréée et partit le 15, après quoi les Américains vinrent à notre habitation pour m'enlever, mais, les tenant en suspicion, je m'étais enfui dans le bois la nuit d'avant. Or, ce matin-là, trois navires parurent : les frégates Hunter et Viper et le vaisseau de M. Smith, le Bonaventure qui arriva ici le premier et tira sur eux. A leur approche, les Américains transportèrent dans leur vaisseau toutes les marchandises (dry goods) qu'ils purent atteindre et prirent le large. J'avais caché un peu de marchandises (un tiers) sur lesquelles ils ne purent mettre la main; ils avaient découvert les meilleures de nos fourrures et allaient les transporter à leur bord, mais après leur avoir attaché le câble ils durent les abandonner derrière eux, ainsi que la poudre et les munitions. que je ne m'attendais pas de ravoir, pas plus que je pensais qu'ils partiraient sans mettre le feu au vaisseau. Ces deux corsaires ayant été capturés depuis, à Ristigouche, je suis rentré en possession de mes marchandises, moins une bagatelle troquée par eux avec les Sauvages contre des canots pour s'enfuir. J'ai à payer un huitième du droit de sauvetage de l'Abeille. Je maintiens à la pêche quatre chaloupes et l'équipe de Percé, mais on ne s'absente pas la nuit et on dort à bord."

L'inquiétude et l'anxiété sont évidentes partout dans cette lettre incohérente; aussi bien, tout était-il devenu propre à exaspérer celui dont toute la flotte gisait le long de la côte. Très peu de temps après, il raconte de nouveaux ennuis:

"Le 25 juillet 1778, le Neptune partit pour chercher du poisson à Miscou; il fut pris, le lendemain, par un maraudeur américain de 2 canons et 26 pierriers, avec son chargement de 1,050 quintaux de poisson qu'ils mirent sur leur vaisseau, après quoi ils coulèrent le Neptune. Ils capturèrent aussi une autre chaloupe du même endroit et qui a été reprise depuis par la frégate anglaise St. Peter; le corsaire a pu échapper. Bien qu'il y ait des vaisseaux de guerre armés stationnés dans le Golfe, ces petits maraudeurs réussissent à venir près de la côte.

"'L'Abeille est de nouveau complètement armée et vous pouvez être certain que nous ferons tout en notre pouvoir pour nous défendre, nous et notre propriété. Nous passons par des temps très durs et de lourdes responsabilités pésent sur mes épaules fatiguées. Cette région n'est plus bonne pour un Anglais, ses habitants penchant tous pour les Américains.

"Les vaisseaux ont l'ordre de faire escale à Falmouth pour recevoir des instructions au cas où Jersey serait prise." (A ce moment la guerre avec la France était imminente.)

"Robin ne put tenir devant ses appréhensions jusqu'à la



JAMES ROBIN (Décédé en 1864) reproduit d'une peinture à l'huile, faveur de M. W. F. Hamon de Jersey.

fin de la saison et il retourna à Jersey, où il séjourna jusqu'à l'été de 1783. En avril de cette même année, il donna au capitaine George Neil, du brigantin la Paix, une lettre contenant des instructions sur ce qu'il aurait à faire à son arrivée à Paspébiae, lui disant, entre autres choses, de "semer des pommes de terre

et des pois''; et lui-même arriva à Paspébiac le 14 juin. Il écrivait peu après que ''la guerre avait appauvri la côte d'une façon étonnante'' et se plaignait des Sauvages de Risti-

marnt le
sur
ivert
er à
it les
ions,
nsais
deux
suis
itelle
pour

e de

rd."

dans

côte.

: sur

Amé-

i. les

nuit

gates

iture

e, les

cher un son sur turèi été ire a rmés nt à

vous

gouche qui avaient pénétré par effraction dans son entrepôt de Trogadiguess (Carleton) et volé tout ce qu'ils avaient pu emporter.

"Quelles qu'aient pu être les méthodes suivies antérieurement par Robin à l'égard de ses employés, cette année-là, 1783, en reprenant ses opérations sur la côte, il inaugura le système du troc, alors en vogue à Terreneuve, et qui consistait à payer les pêcheurs moitié en argent et moitié en marchandises provenant des magasins de la compagnie. Ce sont sans doute la pratique et les abus de ce système qui servirent de base aux commentaires très sévères faits périodiquement sur les rapports des patrons avec les pêcheurs, car l'argent devait de toute nécessité être en grande partie dépensé dans le magasin de la compagnie et celle-ci se trouvait à le ravoir avec usure. Le crédit en marchandises donne lieu à des avances aux pêcheurs qui, en bien des cas, devinrent à peu près esclaves de l'établissement, bien que la compagnie, avec ce système d'avances, fût certainement perdante. Le troc fut maintenu pendant 99 ans dans les établissements Robin, et encore plus tard dans quelques-autres.

En 1802, Charles Robin se retira très riche du commerce de poisson et il eut pour successeur, à la tête de la société, son neveu Jacques, qui mourut en 1864. Dans un écrit qui date de 1836, l'abbé Ferland critique le mode d'administration des Robins, mode devenu historique. Charles Robin était mort à cette époque et ses neveux conduisaient les affaires. Je tiens la description tracée par Ferland pour fidèle; elle est sans contredit fort intéressante.

CE QUE DIT L'ABBE FERLAND AU SUJET DES ROBINS.

"Aucun des propriétaires ne réside sur les lieux. M. Philippe Robin voyage en France et en Italie; de là, par lettres il communique ses plans et ses ordres, que M. Jacques Robin résidant à Jersey, est chargé de faire exécuter. Dans le district de Gaspé, les affaires sont dirigées par six commis. placés deux par deux (probablement aux trois grand établis-

sements de Paspébiac, Grande Rivière et Percé. Ces employés doivent être célibataires, ou bien s'ils sont mariés, ils ne doivent point avoir leurs femmes auprès d'eux. On leur a imposé un règlement très-sévère, entrant dans les plus minutieux détails de la conduite à tenir, et spécifiant même les plats qui, chaque jour, doivent leur être servis. Si ce règlement était fidèlement observé, leur cuisine ne serait pas dispendieuse. Quoique les émoluments des commis soient faibles, jamais,



Abbé Ferland.

cependant, maître n'a été mieux servi que ne le sont MM. Robin. Choisis vers l'âge de quatorze ans et formés pendant quelque temps auprès des chefs, ces employés sont envoyés dans les établissements de Gaspé, où les intérêts de la compagnie semblent s'identifier avec les leurs. Tous les deux ans, un des commis de chaque magasin va passer l'hiver à Jersey, afin de rendre compte de l'état des affaires.

"Un des grands principes de MM. Robin est de ne permettre aucune innovation. L'on rapporte bien des traits de leur attachement à l'ordre établi; je n'en eiterai qu'un. Leurs navires de cabotage doivent se terminer en cul-de-poule; il y a peu d'années, leur principal charpentier, faisant un brick pour le service de la côte, crut devoir lui donner une poupe carrée, parce que le bois qu'il employait favorisait cette forme. Quelques mois après, il reçut l'ordre de la défaire, et de le rebâtir à poupe allongée; les chefs joignaient une injonction sérieuse de conserver rigoureusement les anciens usages.

"Les habitants de Paspébiac dépendent complètement de la maison Robin. Lorsque le gouvernement se décida à concéder des terres, M. Charles Robin, qui jouissait ici d'un pouvoir absolu, exposa aux pêcheurs qu'il leur serait plus avantageux de n'avoir chacun qu'un lopin de dix arpents parce que

ES

oôt de

it pu

ieure-

iée-là.

ıra le

sistait

chan-

sans

nt de

t sur

levait

e ma-

avec

es aux

res de

e d'a-

ntenu

plus

merce

é, son

t qui

mini-

Robin

it les

pour

, M., par eques Dans mmis.

la culture en grand les détournerait de la pêche. Ils se laissèsèrent persuader, et maintenant ils regrettent leur folie. Ces petits terrains, ne fournissent qu'un peu de pacage, et les propriétaires doivent tout acheter aux magasins de la compagnie, qui leur avance des marchandises à crédit, et dont ils demeurent toujours les débiteurs.

"Quand ils veulent secouer leurs chaînes et porter ailleurs leur poisson, on les menace de les traduire pour dettes, devant les tribunaux qu'ils redoutent. Force leur est de se remettre sous le joug, et d'expier par une longue pénitence leur tentative d'émancipation.

"Le règlement imposé aux agents leur défend de ne rien avancer aux pêcheurs, avant un temps marqué; les hangars seraient-ils pleins de provisions, pas un seul biscuit ne sera distribué avant l'époque déterminée. Comme les pêcheurs ne sont payés qu'en effets, ils ne peuvent rien mettre de côté pour l'avenir; mais quand ils ont pris ce qui leur est nécessaire, on achève de solder leurs comptes avec des objets de luxe. Aussi les filles sont-elles ici mieux vêtues que les élégantes des faubourgs, à Québec.

"Les écoles sont proscrites. "Il n'y a pas besoin d'instruction pour eux", écrivait M. Philippe Robin à ses commis; "s'ils étaient instruits, en seraient-ils plus habiles à la pêche?"

"Le pêcheur reste toujours en dette avec les propriétaires, toujours à leur merci, exposé, quand sa dette est arrivée au point qu'elle ne peut pas être éteinte par son apport de poisson, à être mis à bord de l'un des vaisseaux de la Maison Robin pour faire un voyage comme marin. C'est ce qui explique que l'on rencontre si souvent un pêcheur qui a vu Jersey, Lisbonne, Cadix, Messine, Palerme."

"Puis les réfugiés loyalistes commencèrent à venir des Etats-Unis dans le pays et, grâce à l'aide du gouverneur Cox, devaient trouver des endroits pour s'établir dans les environs de Paspébiac et de là en remontant la baie. En juillet 1784, les vaisseaux amenèrent 200 familles et retournèrent en chercher 300 autres. Devant cette invasion imminente, Charles Robin supplia le gouverneur de laisser assez de terre pour l'usage des pêcheurs dont l'utilité est immense, non pas au seul point de vue de la richesse qu'ils introduisent dans le Royaume, mais non moins parce qu'ils contribuent considérablement à la marine britannique, puisqu'il est admis de tous que, après le commerce du charbon, c'est celui du poisson qui produit et maintient le plus de marins.

"Il renouvela à plusieurs reprises ses appels au gouverneur Cox, et, deux ans plus tard, nous le voyons exprimer à l'hon. M. John Collins, de Québec, ses vues sur ce qui devrait être fait pour la condition des habitants de Gaspé et décrire les grandes valeurs des pêcheries de cet endroit. "Cette baie, dit-il, avec Gaspé et toute la côte, entre les deux endroits, produisent présentement environ 50,000 quintaux de poisson et près de 1,000 tierces de saumon."

"Une note intéressante dans les lettres de Robin est celleci, en date du 12 août 1783: "Les gens de Guernesey se sont établis à Grande-Grève." Ces premiers colons de Grande-Grève ont dû être des pêcheurs indépendants qui vendaient leurs prises aux Robin, car aucun établissement ne fut organisé sur cette côte avant 1798, alors que les Janvrin fondèrent l'industrie présentement exploitée par la Cie Wm. Fruing, Ltée, avec Grande-Grève comme point central et un grand nombre de stations le long de la côte.

"Je n'ai pas essayé d'entrer dans les détails au sujet des concurrents de la Maison Robin qui s'établirent sur la côte durant la dernière moitié du siècle: les Hyman, Lebouthillier Frères, Marquand & Cie, Capy & Le Bas, La Compagnie de pêche de Percé, C. Biard & Cie. Quelques-uns ont disparu, d'autres existent encore. C'est l'opinion commune et souvent exprimée, sur la côte, que la pêche n'y est pas aussi bonne qu'autrefois, que la morue et la bouette y sont plus rares; mais même dans l'ancienne histoire de la pêche de Denys, pour la moitié de siècle finissant en 1672, on trouve, par-ei par-là, des plaintes sur la rareté de la bouette, et, si l'on tient compte du nombre considérablement augmenté des stations de pêche sur la côte et du fait que celui des gens qui étaient employés est beaucoup plus grand, il n'est que naturel que la part

eurs vant ettre

enta-

rien

gars sera s ne pour e, on

Jussi

fau-

'insmis;

étaiivée t de ison xplisey,

des Cox, rons 784, herde bouette pour chaque pêcheur se trouve médiocre en comparaison. M. Dolbel, qui fut pendant plusieurs années le gérant de la Compagnie Fruing, a calculé, pour moi, que le nombre de poissons pris à ses stations s'élève au chiffre moyen de trois à quatre millions; si ce calcul est exact, il n'y a aucun doute que la côte entière de la Gaspésie donne de vingt à trente millions de morues chaque année. Ce qui est merveilleux, c'est qu'après environ trois siècles de pêche dans le Golfe, il y reste encore une morue. Il est peut-être impossible à qui que ce soit de trouver une preuve plus convaincante de la prolificité de cet alma mater de toute vie: la mer.

LA PECHE DU MORSE AUX ISLES DE LA MADELEINE.

Dans son rapport sur les pêcheries pour 1798,¹ le capitaine Crofton donne d'intéressants détails sur la pêche aux Isles de la Madeleine. Avant la guerre avec les colonies américaines, les droits de pêche y avaient été affermés au colonel Richard Gridley, du Massachusetts—fait également noté par sir Joseph Banks en 1766. Durant la guerre, Gridley avait joué un rôle important dans l'armée américaine, construisant les travaux de défense à Bunker Hill et devenant, plus tard, chef du département des ingénieurs sous Washington. Lorenzo Sabine dit qu'il n'avait pu savoir si le colonel Gridley avait conservé sa concession des Isles de la Madeleine après la guerre; cependant le capitaine Crofton écrit:

"La seule pêcherie britannique sur les Isles, est exploitée par M. John Janvrin, de Jersey, qui n'y a qu'un seul bateau et trois hommes. Il acheta une maison, etc., de M. Gridley, de Boston, qui avait demeuré sur les Isles plusieurs années, avant et après la guerre. M. Gridley faisait la pêche aux phoques et avait alors pour associé M. Read, de Bristol; mais je ne puis savoir en vertu de quelle autorité il s'est établi ici depuis la guerre, car il reçoit ses marchandises et ses approvisionnements de Boston, Nouvelle-Angleterre, et y envoie en retour

¹ Cité par Gosling dans History of Labrador.

les produits de ces Iles. Je fus très étonné de trouver ici un établissement de marchand anglais de si peu d'importance, mais j'apprends que l'île avait été tellement fréquentée par les vaisseaux américains que cela avait enlevé à M. Janvrin tout courage pour étendre son commerce. Cette année, le nombre des vaisseaux américains qui font sécher du poisson aux Isles de la Madeleine est de trente-cinq et plus des deux tiers ont préparé leur poisson dans le havre d'Amherst et occupé un espace si considérable que M. Janvrin et tous les autres aventuriers britanniques se sont trouvés à peu près éliminés. N'ayant subi aucun empêchement, les Américains ont eu dernièrement l'effronterie de construire plusieurs chafauds et claies; ils n'ont encore laissé personne pour hiverner, mais au printemps ils amènent deux équipages pour chaque vaisseau, l'autre restant à terre pour la préparation du poisson. Comme ils avaient terminé leurs opérations de la saison, je me suis contenté de leur faire observer que dans mon opinion, il ne leur était pas permis d'ériger des claies, etc., et d'avoir autant de vaisseaux mouillant dans un seul port, supposant bien que mon avertissement arrivait trop tard pour avoir quelque résultat présentement. Je regrette infiniment d'avoir à vous apprendre que la pêche au phoque, sur ces Iles, est totalement détruite, pas un seul n'ayant paru depuis plusieurs années."

Après la guerre de 1812-14, des négociations furent entamées en vue du renouvellement des privilèges de pêche dans les eaux de l'Amérique Britannique du Nord, et une convention fut signée à Londres, en 1818, limitant considérablement les privilèges accordés par le Traité de Paris en 1783, comme on peut le voir par l'article Ier de la Convention qui se lit, en partie, comme suit:

"Les habitants des Etats-Unis auront à tout jamais, en commun avec les sujets de Sa Majesté Britannique, liberté de prendre du poisson de toute espèce sur cette partie de la côte sud de Terre-Neuve qui se trouve entre le Cap Ray et les Iles Rameau sur la côte ouest et nord de Terre-Neuve entre le dit Cap Ray et les Isles Guirpon, sur les bords des Isles de la Madeleine, et aussi sur les côtes sud du Labrador jusqu'à et à travers le Détroit de Belle-Isle, et de là, vers

npa-

rant

ibre

rois

oute

ente

eux, e, il

qui

pro-

aux améonel par vait sant ard, eton. dley

oitée teau v, de vant es et puis is la nnetour le nord, indéfiniment le long de la côte, sans préjudice, toutefois, à tous et chacun des droits exclusifs de la Compagnie de la Baie d'Hudson; et aussi que les pêcheurs américains auront à tout jamais liberté de faire sécher et de préparer le poisson dans tous hâvres, baies et criques non établis de la partie sud de la côte de Terre-Neuve, ci-dessus décrite, et des côtes du Labrador."

ENVAHISSEMENT DES DROITS DE PECHE CANA-DIENS PAR LES AMERICAINS.

La Convention de 1818 était à peine signée, que des plaintes amères se faisaient entendre au sujet des transgressions du Traité par les pêcheurs américains dans le Golfe Saint-Laurent.

M. Robert Christie, député de Gaspé et auteur d'une Histoire du Canada bien connue, déposa comme suit devant la Commission spéciale de la Chambre en 1823:

"J'ai connaissance que les Etablissements Britanniques dans ce District se plaignent hautement de la décadence des pêches dans cet endroit, ce qu'ils attribuent aux avantages accordés aux Américains par le dernier Traité de 1818, lesquels, suivant ce qu'ils disent, empiètent journellement sur iceux en outrepassant les limites qui leur sont assignées, au grand détriment et à la ruine des Etablissements fixes des Sujets Britanniques: Il m'a été remis, il v a quelque jours. une Lettre écrite par un Monsieur qui a des affaires avec la maison de Messrs, C. Robin et Co. (maison qui fait le commerce de la pêche, sur une échelle considérable, tant à la Baie des Chaleurs qu'à Percé) adressée au Captn. Bourchier du vaisseau de Sa Majesté Athol, en date du mois de Septembre dernier, à l'effet de fixer l'attention du Gouvernement de Sa Majesté sur ce sujet. Je prendrai la liberté de la soumettre au Comité, étant un document qui peut donner beaucoup plus de lumières sur ce sujet qu'aucune information venant de ma part.

"A Henry Bourchier, Ecuyer, Commandant le vaisseau de Sa Majesté Athil, amintenant à l'ancre dans la Rade de Paspébiac.

"Monsieur—C'est avec un sensible plaisir que nous nous conformons à votre demande d'hier et mettons par écrit ce que nous avons à soumettre concernant l'état de la Pêche à la Morue, et rapport aux Chaloupes Américaines qui font cette Pêche.

"La pêche a tellement diminué dans la Baie des Chaleurs, depuis la dernière Paix avec les Etats-Unis, qu'à Tracadiah (Carleton) et Cascapedia (New Richmond) endroit où ceux qui faisoient la pêche trouvaient un avantage à établir des Pêcheries régulières réussissent à peine depuis quelques années à prendre du Poisson au delà de ce qui est nécessaire pour leur propre usage: et le surplus peut à peine couvrir la dépense de l'équipement. A Bonaventure, New Carlisle, Paspebiac. Nouvelle, et au Port Daniel, le Poisson diminue annuellement, hors de la Baie, tant au Nord qu'à l'Est, et vers Percé, etc. depuis la période susdite, une diminution considérable s'est fait ressentir dans ces pêches quoiqu'elle ne soit pas à comparer avec celle de la Baie. Les personnes qui ont eu pour usage de faire la pêche à la Morue dans cette Baie, tant en Goelettes qu'en Chaloupes supposent généralement que la Baie recoit en grande partie son Poisson du Banc des Orphelins, qui se trouve an Sud.

"Il n'existe aucun doute, et il est très bien établi que plusieurs centaines de Barques Américaines, en général des Goelettes, prennent leur poisson et complètent leur charges dans le Golfe St.-Laurent, et principalement sur le Banc des Orphelins, et plusieurs font la pêche près des Iles de Miscou et de Shipagan, sitôt que les glaces ont laissé le Golfe les Barques Américaines s'y établissent, de manière qu'avant le 30e. Mai, il y en a plusieurs centaines sur le Banc des Orphelins, et dans le voisinage. Cette année leur pêche sur ces Banes n'a pas été fort abondante, et il est probable qu'un plus grand nombre se porteront l'année prochaine à faire la pêche sur la côte du Nord.

"Ceci fait voir que les Américains effectuent leur charge

IA-

ite-

de

ont

son

sud

du

indv nt-

la

des ges lessur au des

lrs, la maie du

Sa tre lus

ma

de Poisson hors des limites qui leur sont assignées, au grand préjudice et dommage des fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté Britannique car dans le premier article du Traité de Commerce, leure limites v sont clairement et distinctement designées, "à prendre du Cap Ray" (Terreneuve) jusqu'aux Isles "Rameau, depuis le dit Cap Ray, jusqu'aux Iles Quirpon, "sur les côtes des Iles La Magdeleine, et le long des côtes, &c. "du Mont Joli, sur la Côte Sud de Labrador, et à travers le "Détroit de Belle-Ile, et de là en suivant une direction Nord "et d'une manière indéfinie le long de ses bords, &c. &c." et il est dit de plus dans le même article du Traité, "et les Etats "Unis renoncent par le présent, pour et à toujours, à aucune "des libertés dont ses Habitans ont pu ci-devant jouir ou "réclamer, c'est-à-dire de prendre ou saler du Poisson sur, ou "à une distance moindre de trois miles marins, d'aucune des "Côtes, Baies, Anses, ou Havres des Domaines de Sa Majesté "Britannique en Amérique, non compris dans les limites ci-"dessus mentionnées, &c. &c." D'après le susdit extrait du premier article de la convention conclue à Londres, le 2e Octobre 1818, entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis de l'Amérique, il est évident, que depuis cette période les Pêcheurs Américains ont agi en violation directe de ce Traité en outrepassant avec impunité et insolence les limites qui leur avaient été si généreusement accordées, car il est très bien connu et prouvé, qu'ils continuent à faire la pêche sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, et celles du Nouveau-Brunswick, au très grand préjudice et dommage des fidèles et loyaux Sujets de ces Provinces, nonobstant que les Etats Américains ainsi qu'il a été dit, aient formellement, pour et à toujours, renoncé à aucun droit dont les Habitans auraient pu jouir ou réclamer de prendre, saler, &c. et quoique nous voyons, avec chagrin, que par ce Traité il soit permis aux Américains de faire la pêche dans aucune partie du Golfe, nous sommes néanmoins bien éloignés de scruter ou chercher à découvrir les raisons qui ont pu induire le Gouvernement de Sa Majesté, à leur accorder des limites aussi généreuses que celles du Cap Ray, &c. tel que ci-dessus spécifié-mais nous demandons et supplions avec la plus forte instance, le Gouvernement de Sa

Majesté, de vouloir bien obliger les Américains à se renfermer dans les limites qui leur ont été accordées par le Traité. Il devient pénible pour tout Sujet Britannique, qui veut réfléchir un moment, de voir que si les Américains (qui font des progrès rapides dans toutes les branches) continuent à faire la pêche à la Morue tel que mentionné en dernière instance, le Marchand Britannique, qui se trouve engagé dans cette Branche de Commerce (branche qui est encore fort étendue, et d'une grande valeur) se trouvera forcé d'y renoncer-la conséquence sera que cette branche tombera entre les mains des Américains, au grand préjudice de milliers des loyaux et fidèles Sujets de Sa Majesté, ainsi qu'au préjudice du Gouvernement de Sa Majesté, en créant une diminution dans les revenus, et détruisant une branche de Commerce qui tend à former des matelots forts et robustes:-Sur ces ruines les Américains établiront leur haut et puissant édifice tant en fait de Commerce qu'en Politique. Nous soumettons humblement les susdits allégués à votre considération, et avons l'honneur de nous souscrire avec le plus profond respect, &c. &c.

"(Signé) C. ROBIN & CO.

"Paspebiac, 4e Septembre 1822."

 $^{\mathrm{1d}}$

a-

de

si-

les

n,

rd

il

nts ne

ou

ou les

sté ci-

du to-

né. irs

reent

et

la

rès

ces

la

à

ier

in,

la

ins

ons

ur

ay,

ıp-

Sa

Les Robins et M. Christie étaient loin d'être seuls à se plaindre de cet envahissement de pêcheries canadiennes par les Américains.

M. E. I. Man, de Ristigouche, disait en 1823 qu'on se plaignait beaucoup des empiètements des Américains sur nos rivages, contrairement à la loi. Il prétendait avoir vu une requête récemment signée à la Baie-des-Châleurs par un grand nombre de marchands et d'habitants respectables intéressés dans les pêcheries de morue et donnant un détail complet des divers abus commis dans ces pêcheries dans le Golfe Saint-Laurent, requête qui, avait-il compris, fut envoyée à Son Excellence le gouverneur en chef.

M. James McTavish établissait, vers la même époque, les torts causés aux pêcheurs de la rive nord par les Américains. Il disait que le traité de Gand permettait aux Américains de

pêcher en dedans d'une lieue de la côte dans le Golfe Saint-Laurent, y compris les bancs aussi loin que Mont-Joli sur la rive nord et la Rivière au Renard sur la rive sud. Mais ils franchissent ces limites au point de se rendre jusqu'à la Rivière Saint-Jean sur la rive nord, au préjudice des locataires de la Compagnie de la Seigneurie de Mingan. Il disait qu'ils avaient pénétré dans la rivière Natashquan pour y prendre du saumon. Il demandait un règlement empêchant les Américains de mouiller et de pêcher sur les bancs des principales rivières de la Seigneurie de Mingan, parce que, ce faisant, ils empêchaient le saumon de remonter ces rivières pendant que, d'autre part, leur pratique de jeter à l'eau les rebuts provenant du nettoyage des poissons était tout particulièrement de nature à détruire le saumon. Il ajoutait que les Américains avaient poursuivi ces opérations pendant les vingt années précédentes; que de vingt à vingt-cinq vaisseaux y étaient engagés, faisant jusqu'à deux voyages par année. Ces vaisseaux étaient des goélettes de soixante à quatre-vingts tonneaux, montées par 10 à 18 hommes chacune, et qui jetaient l'ancre tout près du rivage.

M. l'abbé Painchaud, qui avait passé huit ans comme missionnaire à la Baie-des-Chaleurs, confirmait d'une façon on ne peut plus péremptoire les plaintes qui avaient cours en 1823 concernant le tort causé par les Américains aux pêcheries du Golfe.

LES PECHERIES, IL Y A CENT ANS.

Il existe encore des états partiels des quantitiés de poissons exportées de Québec, de Gaspé et de New-Carlisle dans les premières années du dernier siècle.¹

Au nombre des exportations de Gaspé, il y a, en 1811, 11,552 quintaux de morue; en 1812, 500 quintaux; en 1813, 8,585; en 1815, 13,581; en 1816, 12,171; en 1817, 10,235; en 1818, 13,089; en 1819, 20,523.

De New-Carlisle en 1811, 15,139; en 1812, 7,810; en 1813,

¹ Voir les Journaux de l'Assemblée législative.

127

12,904; en 1815, 17,330; en 1816, 32,206; en 1817, 17,951; en 1818, 17,253; en 1819, 24,433.

En 1820, les exportations de morue sèche partant de



UNE PARTIE DU BASSIN DE GASPE.

Québec furent de 2,044 caques, 191 boîtes et 455 quintaux du même poisson; Gaspé exporta en 1820, 114 caques et 15,799 quintaux de morue sèche, 8 barils de saumon, 44 de rabes de morue, 24 de hareng et 11 de truite. Du même port, en 1821 les exportations furent de 224 caques et 24,048 quintaux; pour le saumon, 62 barils; pour le poisson vert, 121; pour le hareng,

la ils la es

ıt-

ils lu riles ils

le,

rede ns régaux

ison en ies

ns 'e-

3, en $25.\;$ En 1822, elles furent pour la morue, de 200 caques et de 8.323 quintaux.

Les exportations de New-Carlisle furent de 27,652 quintaux de morue en 1820, 20,556 en 1821 et 22,356 en 1822. Les exportations de hareng, de New Carlisle, furent de 542 barils en 1820, 991 en 1821 et 205 en 1822.

La plus grande partie du poisson mentionné plus haut comme exportée de Québec venait de Gaspé. On recevait de cette région tant pour l'exportation que pour la consommation locale, de fortes consignations de morue sèche et verte, de saumon salé et fumé, de maquereau, de hareng frais et fumé, d'huile de foie de morue, d'huile de baleine et de rabes de morue. La plus grande partie de la morue sèche était exportée de Québec aux Indes Occidentales de même que la majeure partie du saumon salé. On exportait très peu de hareng, à la vérité de beaucoup plus petites quantités que les années précédentes, parce que ce poisson avait été si mal salé et paqueté qu'on le retrouvait toujours gâté. M. J. O. Brunet, marchand de Québec, qui fournit ces faits à une commission spéciale de la Législature, devant laquelle il comparut en 1823, dit qu'il avait repaqueté plusieurs barils après avoir lavé et salé à nouveau le hareng. Ainsi préparé, ce poisson arriva en excellente condition aux Indes Occidentales et commanda un prix beaucoup plus élevé que celui payé d'habitude. Il ajouta que trois qualités de morue sèche étaient exportées de Québec et qu'elles étaient connues sous les marques de "Merchantable", "Madeira" et "West India".

Des renseignements identiques furent fournis à la Cemmission par M. Jeremiah Leacroft, des Bermudes, qui explique, en plus, que de grosses quantitiés de poissons, surtout la morue sèche, étaient exportées du Bas-Canada aux Bermudes et autres isles. Le saumon et la morue valaient en qualité autant et peut-être plus que ceux de tout autre pays, mais il se plaignait que le poisson saumuré, surtout le hareng, fût exporté en mauvais état.

On se plaignit beaucoup en 1828 des abus qui existaient dans le paquetage du poisson destiné à l'exportation, abus résultant du manque d'inspection; et plusieurs des témoins qui déposèrent devant la Commission spéciale, mentionné plus haut, insistèrent pour que des inspecteurs bien qualifiés et non intéressés dans le commerce de poisson, fussent placés à Carleton, Bonaventure, Paspébiac, Gaspé et Percé, avec instructions de classifier la morue destinée à l'exportation, comme le faisait M. Robin à cette époque, comme cela se pratiquait à Terre-Neuve, la répartissant en trois qualités et l'assortissant en "Merchantable", de marque destinée à l'Espagne et au Brésil. "Madeira", marque destinée à l'ile de ce nom, et "West India", marque destinée aux Indes Occidentales.

On se plaignit aussi très fortement devant la Commission des abus dans la pêche du hareng et du capelan. On se servait alors, sur une très grande échelle, de ces deux poissons comme engrais, ce qui causait parfois une grande rareté de bouette pour la morue et produisait des exhalaisons qui chassaient des rives les bandes de poissons venant autrefois tout près de terre.

Le hareng fut très abondant, en 1823, entre la Rivière Oue!le et i'Isle-Verte, et il y eut aussi plusieurs pêcheries de marsouin, d'alose et de saumou. Il s'y prit aussi beaucoup d'esturgeons. Il y avait en aval de l'Isle-Verte plusieurs pêcheries de morue et de saumon. M. John Maenider avait au Grand et Petit-Métis des pêcheries de morue, de saumon. de hareng, de flétan, d'anguilles et autres poissons. Il dit devant la Commission d'enquête sur les pêcheries, en 1823, que de fructueuses pêcheries de saumon, de hareng et de morue pouvaient être établies à Matane, au Cap-Chat, à Rimouski, au Bie et à Trois-Pistoles.

M. Vincent, marchand de Québec, dit, lui aussi, devant cette commission, qu'un certain nombre de pêcheries payantes pouvaient être maintenues entre la Rivière Ouelle et Rimouski.

M. Rémi Quirouet déclara qu'il avait, en 1810, en société avec MM. Chapais et Daine, exploité pendant deux armes deux pêcheries, l'une à Rivière Ouelle et l'autre à Cap-au-Diable, à Kamouraska. Les principales prises consistaient en aloses et en harengs, mais on y prenait, en plus petites quantités, la sardine, le saumon et l'esturgeon. La première année ils obtinrent plusieurs centaines de barils de poisson, et durant

t de

Les rils aut

t de tion sauimé, s de ortée

eure à la préueté and

e de qu'il nouente eau-

trois

elles le '', Com-

at la udes alité il se fût

aient abus noins la deuxième, plus de six cents, surtout de l'alose. A cette époque le prix de l'alose doublait celui du hareng et ce poisson était vendu à des marchands qui l'exportaient aux Indes Occidentales.

MM. Quirouet et Chapais, après avoir visité l'Isle-Verte, en vinrent à la conclusion que, entre cet endroit et la Rivière-Ouelle, on pouvait prendre beaucoup plus de poisson qu'il n'était possible d'en conserver.

M. Charles Taché, marchand de Kamouraska, déposa devant cette même Commission de 1823 qu'il exploitait dix pêcheries dans les Isles de Kamouraska, avec MM. Paschal



Jean Thomas Taschercau, Sen., M.P.

Taché, père et fils, J. B. Taché, Francois Dechêne et Charles Taché, senior. Il dit qu'ils avaient, en cette même année, salé 1,000 barils de hareng et de trois à quatre cents barils de sardines, avant pris, en plus, de deux cent à deux cent cinquante pleins bateaux d'autres poissons et qu'on y pourrait chaque année saler trois mille barils de poisson. Il ajoute que, entre Kamouraska et Trois-Pistoles, pas moins de 20,000 barils de poissons pouvaient être pris, bon an mal an, surtout l'alose, le saumon, le hareng, la sardine, l'anguille et la morue.

Dès le commencement du 19e siècle, il y avait sur la rive nord du Saint-Laurent des pêcheries de saumon et de marsouin, à l'Isle-aux-Coudres, à la Baie-Saint-Paul, à la Malbaie, à Tadoussac, à Mille-Vaches, à Mingan et ailleurs. La pêche à la morue commençait à la rivière Godbout et se continuait vers l'est, sauf intervalles, jusqu'à Blanc-Sablon.

Dès les vingt premières années du dernier siècle, plusieurs vaisseaux appareillaient, chaque printemps, à Québec pour le Labrador et autres côtes poissonneuses du Golfe, et le poisson pris y était rapporté pour l'exportation.

En 1823, un projet de loi "pour la meilleure règlementa-

Occi-Verte,

cette oisson

qu'il léposa it dix aschal Fransenior.

Fransenior.
même
eng et
e sardeux
pleins
a'on y
trois
te que,

istoles, e poisin mal on, le et la

la rive e maralbaie, pêche à tinuait

our le ooisson

menta-

tion des pêcheries du Bas du district de Gaspé'' fut déposé devant la Chambre par M. J.-T. Taschereau, père de feu le cardinal Taschereau et de feu le juge Jean-Thomas Taschereau, et grand-père de l'honorable M. Alexandre Taschereau, ministre des Travaux Publics et du Travail de la province de Québec. Ce projet fut renvoyé à une commission spéciale, composée de MM. Taschereau, Quirouet, Davidson, Bourdages, Lagueux, McCullum et Taché et ayant M. Taschereau pour président. Cette commission entendit plusieurs témoins dont les dépositions ont été mentionnées et citées plus haut. Après mûre délibération, cette commission présenta à la Chambre le rapport suivant:

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL.

"Votre Comité est d'opinion que les témoignages ci-dessus donnent une idée suffisante de l'état des pêches et du commerce de poisson de cette Province pour mettre la Chambre en état de se former une idée juste de l'importance du sujet confié à votre Comité, et de la nécessité pressante d'une interposition législative afin de sauver d'une ruine prochaine une branche du commerce de cette Province avec l'Europe, les Iles et l'Amérique Méridionale, laquelle, quoique très profitable, a été jusqu'à présent négligée.

"Votre Comité constate que les principales pêches decette Province sont les pêches de Baleine, de Marsouin, de Loup-marin, de Morue, de Saumon et de Hareng; le Maquereau et l'Alose ont été pris en si petite quantité qu'ils ne peuvent guère entrer en compte.

"Les pêches à la baleine se font principalement dans le Golfe et le Fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'Île Verte. La pêche du loup-marin se fait en plus grande partie sur la rive Nord du Fleuve Saint Laurent et aux Îles de la Magdeleine. La pêche de la morue (sans y comprendre celle des Bancs) se fait à Gaspé et à la Baie des Chaleurs sur un grand plan, et le long de la rive du Fleuve dans le District Inférieur de Gaspé, et en montant la même rive jusqu'au Grand et Petit Métis, ainsi qu'à quelques endroits en bas des Sept-Îles sur la rive

Nord et aux Iles de la Magdeleine. La principale pêche de saumon est à la Rivière Ristigouche au haut de la Baie des Chaleurs; il y en a d'autres dans les différentes rivières qui tombent dans les Baies des Chaleurs et de Gaspé, et dans la plupart des rivières en montant le Fleuve jusqu'à la rivière du Sud qui se décharge au Fleuve à St. Thomas, sur la rive Sud, et sur la rive Nord dans chaque rivière considérable en descendant depuis la Malbaie. La pêche du hareng se fait tout le District de Gaspé et le long de la rive Sud du fleuve en montant jusqu'à Kamouraska, et aux Iles de la Magdeleine. Celle du marsouin se fait principalement dans le Fleuve Saint Laurent depuis la Rivière Ouelle jusqu'à la Rivière du Loup, et à la Malbaie, et dans les environs.

"Les endroits où la plus grande partie du poisson est exportée, sont comme suit:

"La morue en Europe et aux Iles, une partie aux Etats-Unis par la navigation intérieure et au Haut-Canada.

"Le saumon est principalement exporté en Europe et aux Iles; le hareng pareillement aux Iles. Une grande partie du produit de ces pêches est consommée dans les différentes parties de la Province, y comprenant les Cantons de l'Est. L'huile est principalement consommée en cette Province, l'exportation en étant très-peu considérable. Il est aussi apporté en cette Province de la morue du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de Labrador et quelquefois de la Nouvelle-Ecosse.

"Ces pêches (à l'exception de la pêche à la baleine qui est de date récente, et qui avec quelque encouragement de la Législature, pourrait devenir d'une grande importance au commerce d'exportation) étaient anciennement beaucoup plus considérables et plus abondantes qu'elles ne le sont à présent; on peut en attribuer la décadence, entre autres causes, aux suivantes:

''1° A la grande destruction du poisson, venant du manque de règlemens suffisans, et du mépris que l'on fait des Lois et des Traités les maintenant en force.

"2° Au peu d'attention donné aux pêches, venant du discredit de notre poisson sur les marchés étrangers, causé

e de e des s qui ns la vière rive le en

leuve leine. Saint loup,

fait

n est

t aux ie du parl'Est. l'ex-

porté k, de velleui est

de la ce au plus sent; x sui-

mans Lois

nt du causé par le manque de règlemens relativement à l'inspection avant qu'il soit mis à bord d'un vaisseau, en conséquence de quoi le poisson de toutes qualités est indistinctement envoyé à l'étranger sans inspection.

"Votre Comité a constaté, d'une manière satisfaisante, que le commerce de poisson est susceptible d'un grand accroissement, et peut devenir une des branches les plus considérables et les plus profitables du commerce de cette Province, et que l'on pourroit établir de nouvelles pêcheries, avec avantage, dans bien des endroits qui ont jusqu'à présent été négligés, le long des rives Nord et Sud du Fleuve Saint Laurent, si l'on y donnait un encouragement convenable.

"Pour avancer cet objet désirable, votre Comité fait rapport et recommande comme suit:

"1° Que le Bill pour régler les pêches dans le district inférieur de Gaspé soit amendé de façon à empêcher la destruction inutile du poisson, et surtout du Saumon.

"2° Que le Gouvernement de Sa Majesté soit instamment prié d'adopter des mesures promptes et efficaces pour obliger les citoyens des Etats-Unis, et les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne le Roi de France, qui pêchent dans le Golfe, à respecter les Traités, et à s'y conformer, en autant qu'ils ont rapport aux limites qui leur sont assignées, respectivement, pour faire la pêche dans le Golfe Saint-Laurent; et, s'il est possible, pour les empêcher de jeter les débris ou breuilles de poissons sur les fonds de pêches, pratique également pernicieuse aux intérêts du people des trois nations, intéressées dans les pêches du Golfe.

"3° Qu'à la réquisition spéciale de plusieurs marchands de Québec, intéressés dans les pêches et dans l'exportation du poisson il soit établi des inspecteurs à Québec et à Montréal, en vertu d'un Acte que la Législature passeroit à cet effet, et que toût poisson destiné à l'exportation soit dûment inspecté, trié et marqué, avant d'être mis à bord, et qu'à cet effet il soit passé un Bill séparé. Dans cette intention votre Comité fait maintenant rapport du projet d'un Bill qui a été préparé par son ordre.

"4° Qu'il soit accordé une prime ou gratification modi-

que sur l'exportation du poisson, et une remise de droits sur le sel qui doit être employé et consommé aux pêches maintenant établies ou qui pourront être établies par la suite dans quelque partie que ce soit des comtés de Cornwallis et de Northumberland au-dessus des limites établies par la loi qui autorise une remise de droits sur le sel: et qu'il soit aussi pourvu à cela par un Bill séparé, et votre Comité fait pareillement rapport d'un Bill préparé par son ordre.

"5° Qu'une remise du droit de deux et demi par cent. imposé par l'Acte de la 53e. Geo. III. Chap. 11, soit accordée sur tous les matériaux de pêche, allant de Québec ou de Montréal pour l'usage des pêcheries dans le dit district inférieur de Gaspé ou dans les comtés de Cornwallis ou de Northumberland, et que les matériaux de pêche importés directement du Royaume Uni au dit district inférieur pour l'usage des pêcheries de ce district, soient exemptés du droit susdit, et qu'il soit aussi pourvu par un Bill séparé. Votre Comité fait aussi rapport du projet d'un Bill à cet effet préparé par son ordre.

"La diminution que pourraient éprouver les revenus de la Province par l'adoption des mesures que votre Comité croit de son devoir de recommander, s'élèverait à peu de chose; et si l'on y compare les avantages qui en doivent résulter, votre Comité est d'opinion qu'il n'est guère possible d'imaginer des moyens par lesquels on pourrait employer une somme égale à de meilleures fins.

"En justice pour les gens courageux et entreprenans, engagés dans nos pêcheries, et dont les travaux et l'industrie sont intimement liés à notre prospérité commerciale, la Légis-lature doit leur procurer tout secours, quelque modique qu'il soit, qui puisse tendre à les soulager et à les encourager. Lors-qu'ils sauront qu'ils sont l'objet de la sollicitude de la Légis-lature, cela seul doit tendre à avancer les pêches en excitant la persévérance et animant l'espérance de cette classe utile d'hommes.

"Votre Comité recommande aussi à l'attention de la Chambre les grands et sérieux inconvéniens qu'éprouve le cabotage par les charges onéreuses exigées à la Douane, des vaisseaux qui partent de Québec, ainsi qu'il paraît par le témoignage donné à votre Comité par des marchands respectables de Québec, et qui paraissent à votre Comité être telles qu'elles équivalent presque à une prohibition de naviguer aux petits vaisseaux de la grandeur et du port de ceux avec lesquels seuls se fait et peut commodément se faire le cabotage. Votre Comité est d'opinion que l'on pourrait y remédier par une Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien prendre des mesures pour porter remède à l'abus dont on se plaint.

"Le tout, néanmoins, très-humblement soumis."

"(Signé) J. T. TASCHEREAU,

"Président".

LEGISLATION DE 1823 ET DE 1824.

Conformément aux recommandations de la Commission, citées dans le chapitre précédent, une loi fut adoptée par le Parlement, pourvoyant à l'inspection du poisson et des huiles exportés de Québec et de Montréal. Le préambule de cette loi expose qu'il serait essentiellement profitable au "commerce de la province" que ceux de ces poissons et celles de ces huiles qui ont été bien préparés et bien mis à point pour les marchés étrangers soient différenciés de ceux qui ne l'ont pas été et ne sont pas propres au commerce, par une inspection faite en vertu et sous l'autorité d'une loi du Parlement.

La loi en question pourvoyait à la nomination d'un ou plusieurs inspecteurs de poisson et d'huile dans chacune des villes de Québec et de Montréal. Les attributions de ces inspecteurs consistaient à examiner et classifier le poisson et les huiles destinés à l'exportation et à marquer le résultat de ces inspections et classifications à l'extérieur des barils ou caques qui les contenaient. Il était défendu aux capitaines de navire d'accepter pour l'exportation du poisson et des huiles non inspectés et non marqués tel que pourvu par la loi, ou du poisson non empaqueté conformément aux prescriptions de la dite loi. Ainsi la morue sèche devait être mise dans de solides boucauts ou caques faits de chêne avec dessus et fond de pin,

sur intedans t de qui

111881

eillecent. ordée Iontrieur

humment des it, et omité

9 par

as de croit ; et si votre giner omme

mans, ustrie Légisqu'il Lors-Légisant la utile

de la ive le e, des épinette ou autre bois mou propre à ces fins, et cette morue devait être marquée, sur le boucaut ou caque, du mot "Madeira", si elle était de première qualité, et des mots "West India", si elle était de deuxième qualité. Les boucauts ou caques destinés à la première qualité devaient avoir une longueur de douve de 42 pouces et les dessus et fonds, un diamètre de 32 pouces, et contenir 8 quintaux de poisson. Les caques de la deuxième qualité devaient avoir des dessus et des fonds de 28 pouces de diamètre et contenir au moins 6 quintaux.

En 1824, plusieurs des suggestions faites par la Commission du Parlement, en 1823, et mentionnées plus haut, concernant les pêcheries dans ce qui était alors connu sous le nom de Bas-Canada, recurent la forme légale par la loi 4 de Georges IV., intitulé "Loi pourvoyant à une meilleure réglementation des pêcheries du district inférieur de Gaspé et dans les comtés de Cornwallis 1 et de Northumberland. 2 Cette loi pourvovait, entre autres choses, "à ce que les sujets de Sa Majesté possèdent, exercent et pratiquent en paix le droit de s'approvisionner de bouette et de pêcher dans les havres, rivières, criques ou rades avec liberté d'atterrir sur tous les points du district inférieur de Gaspé, et dans le comté de Cornwallis, et dans la partie du comté de Northumberland située à l'est du Cap Tourmente, pour y saler, préparer et faire sécher leur poisson; de couper du bois pour ériger et réparer chafauds, claies, cuisines et autres constructions nécessaires à la préparation de leur poisson pour l'exportation ou pouvant leur être utile dans l'exploitation des pêcheries, sans empêchement, interruption, contestation ou molestation de la part de qui que ce soit. Pourvu, toutefois, que ces havres, rivières, criques ou rades, ou que ces terres sur lesquelles ce bois sera coupé ne se trouvent pas dans les limites de quelque propriété privée de par une concession de Sa Majesté, ou autre titre

¹ Ce qui était alors connu comme le comté de Cornwallis comprenait toute la partie du Bas-Canada sur la rive sud du Saint-Laurent à l'est de Sainte-Anne de Lapocatière.

² Ce qui était alors connu comme le comté de Northumberland comprenait toute la partie du Bas-Canada au nord du Saint-Laurent à l'est du comté de Québec, à l'exception de l'Isle d'Orléans.

dérivant de telle concession par Sa Majesté, ou par concession antérieure à l'an mil sept cent soixante, ou détenue sous l'autorité et en vertu d'un certificat de loyer, ou titre dérivant de tel certificat, ou en vertu quelque titre émanant de quelque loi du parlement de cette province. Ce même privilège de pêche et d'approvisionnement de bouette avait déjà été accordé aux sujets de Sa Majesté dès 1788, mais limité à la morue, et avec liberté d'aller à terre y saler, préparer et faire sécher leur poisson rien que sur cette partie de la côte qui s'étend du Cap-Chat, sur la rive sud du Saint-Laurent, au premier rapide de la rivière Ristigouche "en amont des îles qui se trouvent au-dessus de la Nouvelle-Mission sur ladite rivière".

Il était dit dans le préambule de la loi de 1788: "Considérant que les pêcheries ont toujours été considérées avantageuses pour le commerce avec la mère-patrie et que plusieurs navires ont été, en conséquence, gréés et équipés pour la pêche de la morue dans la baie de Gaspé, dans l'isle de Bonaventure, à Percé et dans la Baie des Chaleurs en cette province, afin de promouvoir cette précieuse branche de commerce, il est décrété par Son Excellence le Gouverneur Général et le Conseil législatif, etc."

Dans la loi de 1824 déjà mentionnée et dans l'intérêt des pêcheurs britanniques et canadiens, il fut également stipulé "que le maître ou commandant de tout vaisseau équipé dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ou dans les Dominions lui appartenant, de même que tous les autres sujets de Sa Majesté peuvent prendre possession de toute la partie inoccupée du rivage qui se trouve dans le susdit district inférieur de Gaspé et dans le comté de Cornwallis et dans les parties du comté de Northumberland à l'est du Cap Tourmente, jugées nécessaires à la préparation du poisson pour les fins d'exportation, et que ce commandant peut retenir et exploiter ce privilège aussi longtemps qu'il ne cessera pas de l'exercer pendant une durée de douze mois de calendrier, auquel cas il sera loisible à quiconque d'en prendre possession, en tout ou en partie, pour les mêmes fins et à la même condition. Pourvu, toutefois, que ces havres, rivières, criques ou rades ne soient pas une propriété privée de par une concession

roit de havres, ous les Cornituée à sécher éparer aires à ouvant pêche-

norue

mot

mots reauts

r une n dia-

. Les et des

quin-

mmis-

oncer-

e nom

4 de

régle-

t dans

tte loi

de Sa

e titre

part de

ivières.

is sera

opriété

berland

de Sa Majesté, ou autre titre dérivant de telle concession, ou par concession antérieure à l'an mil sept cent soixante, ou détenu sous l'autorité et en vertu d'un certificat de loyer, ou titre dérivant de ce certificat, ou en vertu de quelque titre émanant de quelque loi du Parlement de cette province Pourvu, aussi, que le dit nouvel occupant, quand il en sera requis par le précédent possesseur, ou son procureur autorisé, la demande devant être faite durant l'année suivant la prise de possession, lui payé, à dire d'experts, la valeur de la portion des chafauds et claies dont lui, le nouvel occupant, aura pris possession. Pourvu, de plus, que le dit précédent possesseur, n'ayant pas été indemnisé tel que susdit, puisse enlever toute construction ou amélioration érigée ou faite par lui sur la dite rive inoccupée, mais de facon à ce que cet enlèvement n'ait pas lieu pendant ou avant la clôture de la saison de pêche durant laquelle le nouvel occupant aura pris possession."

La même loi défendait absolument de jeter par-dessus bord, dans les six lieues à partir du rivage, les "intestins, têtes et autres débris de poisson".

POUR LA PROTECTION DU SAUMON.

Dès 1807, il fut déclaré illégal pour qui que ce soit de tendre ou remorquer des filets en amont des premiers rapides de la rivière Ristigouche ou en amont des premiers rapides de la rivière Grande-Cascapédia, ou d'aider directement ou indirectement, les Sauvages à ce faire.¹

Dès l'époque même où cette défense fut faite, on constatait que les pratiques qu'elle prohibait, de même que quelques autres étaient la cause de la rapide destruction du saumon, non seulement dans ces deux rivières mais, non moins, dans les estuaires de toutes les rivières se jetant la Baie des Chaleurs.

La pratique des Sauvages de darder le saumon à la lueur des flambeaux a causé de grands dommages dans ces mêmes deux rivières. La loi de 1824 prohibait absolument cette pratique, tout en leur permettant de s'en servir, le jour, pour

¹ Voir Acte 47, Georges III., Chap. 12, Sec. 14.

prendre du saumon destiné à leur propre usage. Cette loi déclarait illégal, aussi, l'emploi de nasses ou nishagans.

111

111

ou

re

ee

ra

šé.

se

r-

er

ur nt

he

us

de

les

de

di-

ta-

tes

m.

les

ur

ies

ra-

ur

On recourait souvent à cette époque, à d'autres pratiques très nuisibles aux pêcheries de saumon, telles que de placer ou assujettir des radeaux, des ais, des billes ou des branches d'arbre dans les principaux chenaux des rivières, de façon à détourner le saumon de sa course ordinaire dans ces chenaux et de cette façon, à le diriger vers les filets. La loi de 1824 prohiba également cette méthode de prendre les couples de saumons en route pour les zônes du frayage.

DE 1825 A 1840.

En 1825, Québec exporta 1,546 caques et 1,414 quintaux de morue, 416 tierces et 401 barils de saumon; 435 barils de poisson saumuré; 523 barils et 165 boîtes de hareng et 145 caques d'huile. Dans la même année, New Carlisle expédia 28,915 quintaux de morue, 5,475 gallons d'huile; et Gaspé, 39,053 quintaux et 269 barils de morue.

En 1828, Québec exporta 1,791 caques de morue, 434 tierces et 191 barils de saumon, 612 barils, et 40 demi-barils de poisson saumuré, 1,233 barils de hareng. En cette même année, Gaspé expédia 27,600 quintaux de morue; et New-Carlisle, 21,706 quintaux de morue et 269 barils de saumon.

En 1830, Gaspé exporta 33,731 quintaux, 120 barils et 48 quintaux de morue; et New-Carlisle, 16,377 quintaux de morue, 351 barils de saumon et 471 barils de harengs

En 1831, Gaspé exporta 171 barils, 48 caques (kegs), 35,216 quintaux de morue; et New-Carlisle, 20,084 quintaux de morue, 47 caques de rabes de morue.

En 1833, Gaspé exporta 26,751 quintaux, 152 caques et 79 paquets de morue, et 14,018 gallons d'huile de poisson; et New-Carlisle, 20,852 quintaux, 55 barils, 44 demi-barils et 62 caques de morue, et 610 barils de hareng.

En 1835, Gaspé exporta 35,144 quintaux de morue, 105 barils de morue saumurée; et New-Carlisle, 22,279 quintaux et 60 barils de saumon, 10 barils de hareng et 62 barils de morue saumurée. En 1837, Gaspé exporta 52,544 quintaux, 694 barils, 52 paquets et 10 boites de morue; et New-Carlisle, 42,797 quintaux et 45 barils de morue, 66 barils de saumon.

A cette époque, les pêcheries de la rive nord étaient encore très fructueuses. L'amiral Bayfield rapporte dans son journal, en date du 22 juin 1833 ¹ au Havre du Petit Natashquan: "On dit que 300 vaisseaux sont occupés à faire la pêche sur cette côte; ils jaugent en moyenne 75 tonnes chacun, et portent 50 hommes d'équipage par 6 vaisseaux, soit en tout 2,500, dont la moitié sont des Français, le quart des Anglais et le reste des Américains. Chaque vaisseau repart avec une prise moyenne de 1,500 quintaux de poisson, à 112 livres par quintal. Ce poisson pèse, l'un portant l'autre, environ quatre livres; il est petit ici."

LE LABRADOR, DE 1835 A 1840.

M. Samuel Robertson, qui demeurait à Spar Point, Labrador, il y a trois quarts de siècle, nous a laissé une description des opérations sur la côte du Labrador à cette époque, qui semble assez fidèle. Dans une étude lue, pour lui, par le Dr Morrin (plus tard maire de Québec) devant la Société Littéraire et Historique de Québec, le 16 janvier 1841,² bien qu'elle porte en soi les apparences d'avoir été préparée quelque six années antérieurement, M. Robertson dit:

"L'augmentation dans le chiffre des colons et de la production a été considérable au cours des dix dernières années. Il y a présentement dans les cent cinquante milles à partir de la frontière de Québec environ cinquante établissements plus ou moins importants, la plupart des pêcheries permanentes de phoque, dont près de la moitié sont dans le voisinage de la Baie de Bradore, laquelle n'est qu'à trois milles de la Rivière "Blas

¹ Cité par le capitaine J.-G. Boulton, de la Marine Royale, dans son étude sur l'amiral Bayfield, lue le 4 janvier 1909 devant la Société Littéraire et Historique de Québec.

² Publiée dans les "Transactions" de la Société Littéraire et Historique de Québec, 1856.

Sablon'' (Blanc Sablon) qui constitue l'extrême est de la province.

"En effet, pendant les quelques dernières années, les

pêcheries se sont rapprochées en région au point de se gêner les unes les autres, et il y a d'interminables querelles. Il n'y a pas encore eu d'effusion de sang, mais si le gouvernement ne se hâte point d'imposer certains règlements on ne sait trop ce qui peut arriver dans un pays où l'absence absolue de tout prestige d'autorité a produit le mépris du gouvernement et des lois, où la violence est le meilleur titre, où l'audace confère le plus de droits. Pour bien faire com-



Admiral Bayfield.

prendre la chose, je vais décrire ce qu'est une pêcherie de phoques.

DESCRIPTION D'UNE PECHERIE DE PHOQUES PAR ROBERTSON.

"Les phoques sont des animaux migrateurs qui viennent du nord, en décembre, pour hiverner dans le Golfe et la Rivière Saint-Laurent, et y retournent en juin. En route, ils voyagent par bandes de trente à cent et touchent généralement en plusieurs endroits de la côte en passant. Quand une pêcherie de phoques doit être établie, on construit des maisons, des entrepôts, des accessoires et l'on se procure un personnel de pècheurs avec filets, câbles, sondes, ancres, etc., ce qui, avec les outils, ustensiles et approvisionnements, représente une dépense de sept cents louis, quelque fois mille. Une solide charpente garnie de filets est établie; les phoques y pénètrent, s'embarrassent dans ces filets, sont bientôt noyés et portés par bateau à la côte. Tel est le procédé de la pêche au phoque en vogue dans le détroit de Belle-Isle et en amont; or, si le moindre filet est placé devant cette charpente, il constitue un bar-

bration sem-

52

iin-

eore

nal.

On

ette

50

t la

des

nne

est

Dr itté-'elle six

pronées. ir de plus es de Baie Blas

dans

re et

rage aussi réel que si c'était un mur de pierre; si une autre charpente est placée trop près, elle produit, en entier ou partiellement, le même résultat. On voit, par ceci, que chaque pêcherie de phoque, requiert un certain dégagement.

"L'ancien gouvernement français avait fixé pour ce dégagement plusieurs lieues, ce qui est de beaucoup trop et nuirait considérablement à la colonisation de la côte. Il en est, de nos jours, qui prétendent que quelques verges suffisent; mais les vieux colons n'entendent pas se soumettre à ces législateurs improvisés; de là L'origine des querelles dont j'ai parlé, les uns voulant sauvegarder les profits de leur capital et de leur travail, les autres insistant pour avoir leur part d'une moisson pour laquelle ils n'ont ni travaillé ni semé. Ces remarques s'appliquent également aux pêcheries de saumon dans les rivières.

"Quelques remarques, maintenant, sur la partie de la côte occupée par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il y a, d'abord, le Domaine du Roi (c'est le nom consacré) toujours affermé par le gouvernement, pour un certain nombre d'années, depuis 1732, au plus haut enchérisseur. Ce district s'étend depuis les paroisses sur la rive nord jusqu'au Cap Cormoran, environ 90 lieues, ou 270 milles. Ces fermiers n'ont jamais fait autre chose que le commerce avec les Sauvages et l'exploitation de deux ou trois pêcheries de saumon. Il y a six établissements sur cette étendue de pays: Tadoussac, Portneuf, Jérémie, Rivière-Godbout, Sept-Iles et Rivière-Moisie. Le nombre des employés est d'environ vingt; ce sont des serviteurs de la Compagnie et ils font la traite avec les Sauvages. L'autre étendue de terre, appelée Seigneurie de Mingan, va, disent ses occupants, du Cap Cormoran à une rivière appelée Oromon, soit 80 lieues ou 240 milles (il appert, d'après Bouchette que, originairement, cette seigneurie n'allait que jusqu'à la rivière Goynish, soit 20 lieues en moins). Cependant, comme cette Seigneurie, ainsi que toutes les autres, fut concédée à certaines conditions dont l'inexécution fait retourner la terre au Roi, tout comme si elle n'avait jamais été concédée, la dite Seigneurie fait partie du Domaine du Roi aussi clairement que le territoire au-dessus, parce que non seulement les seigneurs itre

ar-

que

agerait

nos

eurs

leur

ques

les

côte

v a,

ours

l'an-

trict

Cor-

1 ont

es et

y a Port-

oisie.

ages.

ı, va, pelée

Bou-

squ'à

omme dée à

terre

a dite

it que neurs n'ont pas rempli les conditions, mais ils ont tout mis en œuvre pour en empêcher l'exécution; loin de concéder et de coloniser la seigneurie, ils ont, par menaces ou autrement, cherché à éloigner les intrus, ainsi qu'ils appelaient les pêcheurs et les caboteurs britanniques qui descendaient sur ces côtes inhospitalières; et comme les fermiers du Domaine ont presque toujours affermé la Seigneurie de Mingan, ces deux étendues ont toujours été considérées, à tort, comme détenues en vertu d'une seule et même tenure. Le nombre des établissements dans la dernière étendue est de quatre : Mingan, Napisippi, Natashquan et Musquarow, employant environ vingt hommes. Nous avons donc ici au-dessus de 500 milles de côte sur la voie commerciale de Québec et comprenant la moitié du littoral océanique de la province de ce nom et ses havres principaux, fermés et tenus à l'état de désert dans l'unique but de permettre à quelques aventuriers d'exploiter les misérables indigènes habitant cette étendue, car on ne peut appeler cela du commerce là où il n'y a pas concurrence.

"Tout le monde est unanime à reconnoître l'urgence de coloniser le plus promptement possible ces 500 milles. Et comme le terme d'affermage doit expirer dans un an ou deux, le gouvernement pourrait dès maintenant faire arpenter cette étendue et la faire subdiviser en lots à louer, en avant soin de retenir comme propriétés publiques les principaux points d'atterrissage et de mouillage dans les havres. Quelques-unes des subdivisions de la partie ouest pourraient convenir à l'agriculture ; cependant la plus grande partie n'etant que du granit ne saurait servir qu'à des installations de pêche, et je crois qu'une profondeur d'une demi-lieue pour ces lots ne serait pas excessive pour un territoire de cette nature. Quelques-uns des lots seront pris immédiatement et, avec le temps, tout endroit où un bateau peut mouiller en sûreté sera habité. Au point de vue maritime, si ces régions devenaient habitées, ce serait d'un avantage considérable pour le commerce du Saint-Laurent, tandis que, d'autre part, comme source de produits destinés à l'exportation, cela ajouterait considérablement au commerce et à la richesse de la province."

PORTRAIT DE ROBERTSON PAR L'ABBE FERLAND.

L'abbé Ferland nous a laissé un intéressant portrait de Samuel Robertson, l'auteur de cette description de la pêcherie de loups-marins de la rive nord, quand il visita cette région, en 1858. Robertson vivait encore à cette époque.

"Le poste de la Tabatière, dit l'abbé Ferland, a été établi par le feu sieur Samuel Robertson que monsieur Lym-Lurner désira favoriser après avoir abandonné le commerce du Labrador. Ecossais de naissance, monsieur Robertson apportait aux affaires l'intelligence et la persévérance qui distinguent ses compatriotes. Après avoir reconnu les avantages qu'offrait le port de la Tabatière, il le choisit pour établir une grande pêcherie: les loups-marins alors étaient si nombreux dans ces parages que dans un seul automne on en a pris en ce lieu plus de quatre mille. D'un caractère un peu excentrique, il tentait parfois des entreprises qui lui plaisaient par leur singularité. Avant remarqué que les baleines, en remontant, suivaient assez souvent une passe entre deux îles, il crut pouvoir les arrêter, ou du moins les embarrasser dans leur course, en tendant un rets monstre dans ce détroit. Il fit préparer avec un soin particulier ce filet d'un genre tout nouveau. Les mailles, avant une grande ouverture, étaient formées avec de gros cables capables de résister à une forte tension; des barriques vides servaient de flottes; de puissantes amarres destinées à tendre le rets et à le maintenir en place étaient attachées à des ancres qu'on avait enfoncées dans les fissures du roc. Monsieur Robertson avait eu la précaution de prendre à son service pour l'hiver des harponneurs et des matelots accoutumés à poursuivre la baleine. Il espérait qu'en suivant sa route accoutumée, la baleine irait se heurter contre le filet ; les harponneurs devaient alors profiter de la situation, et aller donner le coup de mort au malheureux poisson embarrassé dans les plis du filet. Les pêcheurs connaissant un peu le vigoureux lutteur à qui ils avaient affaire, représentèrent que toutes les amarres retenant un côté du filet devaient être assez faibles pour se briser ou premier choc; qu'en cédant ainsi sur un point il serait moins exposé à être rompu et s'enlacerait plus sûrement autour de la baleine; que si les deux bouts étaient également solides, la baleine ferait une trouée complète et continuerait sa route. Le conseil était trop sage pour être adopté; et la conséquence fut que la première baleine passa à travers le filet, le laissant dans un état déplorable. Il fallut le lever sans mot dire, et depuis cette tentative, l'on a renoncé à prendre les baleines avec des filets.''

L'espoir caressée par Robertson, que le bail d'affermage du "King's Post", formant la meilleure partie de la côte canadienne du Labrador, ne serait pas renouvelé à son expiration fut déçu; ce bail était alors en vigueur pour un an ou deux encore.

Cette partie de la côte avait été affermée en 1822 à John Goudie, constructeur de navires de Québec, et à d'autres qui formèrent la compagnie dont parlait Robertson; et en 1842, à l'expiration du bail, elle fut de nouveau affermée, cette fois-ci à la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour un terme de vingt ans, à raison d'un loyer annuel de £600, cours du pays, avec le droit exclusif de traiter avec les Sauvages et de pêcher le loup marin.

L'INSUBORDINATION AU LABRADOR.

L'état d'insubordination sur la côte du Labrador, dont se plaignaient si amèrement les Terre-Neuviens lorsque toute la côte était sous la juridiction du gouvernement de Québec ne parut aucunement s'améliorer sous l'administration, du gouverneur de la colonie insulaire. De fait, il aurait été permis de croire que le but de quelques Terre-Neuviens, en obtenant le contrôle sur le littoral du Labrador, à l'est et au nord de Blanc-Sablon, était tout simplement de dépouiller les pêcheurs canadiens, qui avaient colonisé la côte ou seraient tentés de le faire dans l'avenir, de tout ce qu'ils possédaient.

Les documents officiels mentionnent plusieurs faits à l'appui de cette manière de voir.

En 1838, Antoine Talbot, de Berthier, comté de Bellechasse, acheta à Forteau, sur la côte en question, un établissement pour la pêche de la morue, du loup-marin et du hareng, d'un nommé James Dumaresq, pour la somme de £40, qui fut payée comptant. Il habita cette propriété et y fit la pêche

D. de

rie , en

été
ymdu
oortiniges
une
eux
a ce
que,

oouirse, arer Les

leur

ant.

e de arrinées ies à roc. son couit sa

rassé eu le que assez i sur

erait

bouts

chaque année de 1838 à 1846, période durant laquelle il fut pleinement reconnu par tous les pêcheurs de la côte comme le seul propriétaire de cette station. Pendant une bonne partie de cette période, il fit un profit de plus de £300 par année, et à l'expiration de huit années il avait tellement amélioré sa propriété qu'elle valait, les engins de pêche compris, bien près de £1,800. Au printemps de 1846, il partit comme d'habitude de Berthier pour la Baie de Bradore, emmenant avec lui vingttrois hommes engagés à son service.

A son arrivée, il trouva un nommé William-H. Ellis en possession de son établissement. Ellis avait enfoncé les portes des bâtiments et en avait chassé le gardien. Talbot alla le sommer de lui rendre sa propriété et ses effets; mais il n'en obtint que des menaces. Il fut même frappé par Ellis et menacé de mort s'il ne déguerpissait pas sur-le-champ. Ellis avait soixante hommes avec lui. Il ne restait plus à Talbot qu'à se rembarquer avec ses hommes dans sa goélette. Tout ceci avait bien l'aspect d'un vol de grand chemin, et son auteur dut être laissé maître.

Dans l'espoir qu'Ellis lui laisserait au moins, à la fin de la saison, son établissement et ses constructions, de bonne heure le printemps suivant Talbot et les hommes qu'il avait engagés pour l'aider se rendirent sur les lieux et prirent possession des bâtiments qui n'étaient pas occupés en ce moment. Talbot fit les réparations nécessaires et était bien près de commencer les opérations de pêche, quand Ellis arriva avec un certain nombre d'hommes et le chassa de nouveau. Talbot fit mine de résister et de rentrer dans son établissement, mais il fut menacé de mort par un compagnon d'Ellis, armé d'un fusil.

Au printemps de 1848, la même chose se répéta, et en août, de cette même année, Talbot se rendit à bord du vaisseau de Sa Majesté *The Alarm*, qui s'adonnait à être dans les parages, pour demander justice. Ce vaisseau était commandé par l'hon. Granville Gower Loch, C. B. Après s'être enquis de la plainte, le capitaine Loch condamna Ellis à remettre Talbot en possession de son établissement et à lui retourner les effets qui avaient été enlevés. L'ordre ne fut jamais exécuté, car le vaisseau s'était éloigné du voisinage de Bradore aussitôt après l'in-

il fut nme le partie ée, et à sa proprès de ude de vingt-

llis en portes alla le il n'en Ellis et Ellis

Talbot Tout auteur

e fin de e heure engagés sion des albot fit acer les nombre résister acé de

en août, u de Sa parages, r l'hon. plainte, posseslets qui le vaisrès l'instruction de la cause et le prononcé du jugement. Il était inutile pour Talbot de chercher à obtenir justice sur la côte, car la cour de justice la plus rapprochée de Bradore, à cette époque, se trouvait à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Les faits mentionnés plus haut furent assermentés par Talbot devant M. Louis Fiset, à Québec, le 5 janvier 1848; ils furent aussi déposés comme preuve devant une commission spéciale de l'Assemblée législative.'

CE NE FUT PAS UN CAS UNIQUE.

En plus des faits dont il est question dans le chapitre précédent, on disait que la plupart des propriétaires de vaisseaux de pêche dans district de Québec qui avaient eu des pêcheries sur la côte du Labrador, avaient été successivement forcés de les abandonner par suite des brigandages et des actes de violence de toute sortes auxquels ils étaient constamment exposés de la part des nombreux étrangers qui fréquentaient la côte chaque été; que bien que ces pêcheries fussent profitables, il n'était rien moins que possible de les exploiter sans être exposés au danger à peu près inévitable d'être pillé et peutêtre même assassiné.

Feu le juge J.-S.-N. Bossé, alors avocat pratiquant à Québec, informa le Commission du Parlement déjà mentionnée qu'il était impossible, à cette époque, aux pêcheurs canadiens de poursuivre leurs opérations sur la partie est de la côte du Labrador parce qu'ils étaient constamment exposés aux vols et à d'autres actes de violence de la part des pêcheurs étrangers venant de Terre-Neuve, de Saint-Pierre et Miquelon, de la Nouvelle-Ecosse et des Etats de la Nouvelle-Angleterre. Comme le disait fort bien M. Bossé, aucun homme prudent ne risquerait ses capitaux dans de semblables conditions, et la conséquence était que les habitants réguliers de la côte du Labrador restaient très pauvres tout en ayant à leur portée une inépuisable source de richesses. Comme conclusion aux renseignements qu'il communiquait à la Commission, M. Bossé dit qu'il croyait que Québec devrait s'occuper des pêcheries du

 $^{^{\}rm 1}$ Voir les Journaux de l'Assemblée législative de Québec. Appendice L. L. L. 1849.

Golfe dans lesquelles on pouvait trouver du travail pour des milliers de gens qui émigraient aux Etats-Unis, plutôt que du commerce du bois qui ne pouvait conduire qu'à l'épuisement de ce produit.

François Buteau dit à la Commission qu'il avait fait, pendant plusieurs années, un gros commerce de poissons apportés de diverses parties du Golfe, mais surtout du Labrador, à Québec pour être exportés aux Indes Occidentales, en Espagne, en Italie et dans l'Amérique du Sud. Il avait employé annuellement un capital d'environ £6,000. De 1826 à 1837, il avait envoyé chaque année dans les pêcheries du Labrador huit ou dix vaisseaux et de quatre-vingt-dix à cent hommes. Il déclara qu'il était, cependant, impossible de continuer ce commerce avec certitude de profit par suite du manque de protection. Comme conséquence de cette insécurité, il avait perdu une forte cargaison de poisson parce que ses hommes avaient été chassés, par des étrangers, d'une station de pêche qu'ils avaient occupée pendant plusieurs années. Il exprima l'opinion qu'avec une protection convenable, les québecois pourraient envoyer de leur district plus de 200 vaisseaux qui exploiteraient les riches pêcheries du Labrador.

D'autres cas de violence et de pillage sur la côte du Labrador furent portés à la connaissance de la Commission par François Blais, qui avait passé huit ans à Etamamiou, par Michel Blais et par Magloire Gaumont qui avaient demeuré sur la côte de 1834 à 1845, et par Louis Gaumont qui y avait demeuré de 1842 à 1844.

L'abbé Ferland rapportait que M. Daniel Cronyn, l'un des plus riches marchands d'Halifax, avait réalisé une grosse fortune sur la côte du Labrador. Il était plutôt commerçant que pêcheur, se transportant sur sa goélette de station en station, échangeant ses marchandises de toute nature contre du saumon, des huiles, des peaux de loups-marins et les riches fourrures obtenues dans les environs des côtes. L'abbé Ferland regrettait que les marchands de Québec eussent été moins heureux sur la rive nord. Parmi ces marchands, il mentionnait M. Victor Hamel qui avait un commerce très étendu avec les gens du Labrador, mais sans grand profit.

LA SITUATION EN 1849.

Dans un rapport sur les pêcheries du Golfe Saint-Laurent, déposé devant la Chambre d'Assemblée du Nouveau-Brunswick en 1849, M. Moses H. Perley donnaît les intéressants détails qui suivent sur les pêcheries au large des côtes du Bas-Canada:

"De sept à huit cents voiliers de pêche américains pénétrent chaque année dans le Golfe Saint-Laurent, et, s'espaçant sur toute sa vaste étendue en tenant très peu compte des limites auxquelles ils sont restreints par le Traité, ils vaquent à leurs opérations sans être dérangés et ne quittent que rarement leurs stations de pêche sans de pleines et riches cargaisons.

"Les marchands de Jersey exploitent également ces pêcheries avec beaucoup d'ardeur et d'assiduité, et, croit-on, avec beaucoup de profit. Ils ont des établissements et des postes de pêche sédentaires dans la Gaspésie, au Labrador et à Terre-Neuve et trois établissements, ou plus, dans le Nouveau-Brunswick; mais ils ne se limitent aucunement à quelque région en particulier. Ils emploient au delà de cent vaisseaux presque exclusivement au transport des riches produits des pêcheries à divers marchés étrangers, en plus des vaisseaux de moindre tonnage requis pour les opérations cotières. Deux des principaux établissements de Jersey, ceux de MM. Robin & Cie et de Nicolle Frères, passent pour employer, respectivement, directement ou indirectement, près de mille personnes.

"Les habitants des rives du Cap-Breton et de la Nouvelle-Ecosse qui se trouvent dans les limites du Golfe Saint-Laurent font, sur une assez petite échelle, la pêche dans leur voisinage immédiat; quelques-uns de leurs vaisseaux se rendent, durant la saison de pêche, aux Isles de la Madeleine et sur la côte du Labrador."

M. Perley se rendait bien compte que la morue de la Baie des Chalcurs était la plus belle au monde; aussi disait-il dans son rapport:

"La morue de la Baie des Chaleurs est plus prisée sur les marchés de la Méditerranée et se vendra, en tous temps, plus

une t été qu'ils orima pecois k qui

· des

e du ment

pen-

ortés

or, à

agne.

nuel-

avait

it ou

clara

nerce

tion.

e du ssion , par neuré avait

l'un grosse reant en en ontre riches Fernoins

ation-

facilement et à plus haut prix que toute autre. Elle est d'un très beau blanc, et étant très sèche elle peut beaucoup mieux ou'un poisson plus humide supporter la chaleur et les longs déplacements. Le fait d'être plus petite que la morue prise ailleurs est aussi de grande importance en ce qui concerne les marchés sud-américains sur lesquels on l'expédie en caisses ou "drums" d'une forme particulière, pour des raisons données plus loin."

Il appuyait fortement sur le grand tort causé aux pêcheries de morue par la destruction excessive du caplan et du hareng pour fins d'engrais vu que la morue s'en nourrit

principalement.

"On s'est grandement plaint, dit-il, en ces dernières années dans le haut de la Baie des Chaleurs de la diminution de la pêche de la morue, dont on constate chaque année le déclin constant. A Carleton, à Maria, à New-Richmond et en d'autres endroits de la côte gaspésienne, les établissements de pêche sont abandonnés et vont à la ruine. Il y avait jadis, en ces endroits, abondance de poissons mais aujourd'hui leurs habitants en prennent à peine assez pour leur approvisionnement d'hiver.

"Le déclin de la pêche de la morue dans le haut de la baie est attribuée à l'excessive destruction de l'aliment propre et naturel à la morue : le hareng et le caplan, qui sont pris en immenses quantités, non pour la consommation immédiate, ou pour être mis en conserve, ou pour servir de bouette, mais

pour engraisser la terre.

"Dans un rapport fait au Parlement canadien par un pêcheur de Gaspé, il est dit que ce dernier avait vu prendre, dans une seule marée, cinq cents barils de caplan expressément destiné à l'engrais; qu'il avait vu aussi prendre, en une seule fois, mille barils de hareng qui ne furent pas emportés mais qu'on laissa pourrir sur la grève!

"On a remarqué dans la Baie des Chaleurs que, grâce à ce gaspillage de poissonnaille, la pêche de la morue déclinait à mesure que l'agriculture progressait. L'indolent cultivateur qui croit pouvoir augmenter d'un seul coup de filet, la fertilité de sa terre le fait au détriment des pêcheries, quoique une généreuse Providence ait garni la grève d'une quantité inépuisable de soude, de varech et d'autres riches fertilisants qui engraissent réellement le sol, tandis qu'il est admis que l'emploi du poisson le détériore.

"Les vaisseaux gaspésiens se rendent souvent à Anticosti, car au large de sa pointe la morue est fréquemment abondante et de bonne qualité."

Il dit au sujet des méthodes de pêche en vogue en 1849 sur la côte du Labrador:

"Les excellentes pêcheries du labrador sont presque exclusivement exploitées par les Américains et par des gens venant de Terre-Neuve, du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. Les vaisseaux le plus communément employés sont des goélettes de 70 à 80 tonneaux de chargement, qui arrivent vers la fin de mai. Il y a durant la saison des vaisseaux de pêche sur chaque point de la côte, du Mont-Joli, sur la limite sud du Labrador, à l'extrémité nord du Détroit de Belle-Isle. En arrivent à la côte, le vaisseau pénètre dans quelque havre commode où il mouille et reste là tranquillement sur son ancre jusqu'à ce qu'un plein chargement ou l'exode du poisson soit pour le capitaine le signal de rechercher un autre mouillage ou de rentrer à son port de partance.

"Toute la pêche se fait en barques et le nombre que l'on considère de proportion plus utile est de une pour chaque trente tonneaux que jauge le vaisseau; et il y a deux hommes par barque. Si le poisson abonde et n'est pas trop éloigné du vaisseau, ces barques doivent, par beau temps, faire deux chargements chaque jour. Le retour des barques chargées est le signal pour l'équipe des préparateurs qui restent à bord, d'avoir à commencer leurs opérations. Si le vaisseau doit demeurer à la côte en attendant que tout le poisson soit prêt pour le marché, ce poisson est apporté sur la grève aussitôt que pris, et là, vidé, salé et séché avant d'être mis à bord. Mais il arrive plus souvent, surtout pour les vaisseaux américains, que le poisson est salé à bord et que les cargaisons sont apportées vertes pour être séchées après le retour au port."

chet du irrit

un

eux

ngs

rise

les

isses

sons

ières ition ie le et en ients adis, l'hui rovi-

le la copre is en e, ou mais

ment seule mais

ace à linait ltivaet, la oique Nous trouvons encore les renseignements suivants sur les pêcheries de la Baie des Chaleurs, dans un rapport dépose par M. Perley devant la Chambre d'Assemblée du Nouveau-Brunswick, en 1850.

DANS LA BAIE DES CHALEURS.

"Entre la Pointe Maguach, à l'entrée de la rivière Ristigouche, sur sa rive nord, et Tragadegash, sur la côte de Gaspé, une distance de quinze milles, se trouve la Baie de Carleton, bien abritée, avec une profondeur d'eau de huit brasses, un fond boueux et un bon ancrage. Les marées ordinaires y ont un flux et reflux de huit pieds; celles du printemps, de dix pieds. Au plein et au changement de lune, l'eau est à l'étal à trois heures.

"M. Joseph Marr, maître de poste de Tracadegash, rapporta que la pêche à la morue avait été autrefois très activement pratiquée dans la Baie de Charleton, de la rive même, mais qu'elle avait très considérablement diminué depuis. Les bâtiments autrefois occupés comme "poissonneries" et qui existent encore sont désertés, tandis que l'on ne voit plus que les fondations des autres. De grosses quantités de caplan s'y rendaient habituellement, mais ne servaient en grande partie que pour l'engrais, et il ne s'en prend presque plus. De grandes quantités de harengs servaient également à l'engrais à cet endroit, mais cet usage a été défendu, il y a quatre ans, par ordre du Conseil municipal de cette division du comté de Bonaventure.

"Il n'y a pas autant de morue qu'autrefois sur la partie supérieure de la Baie des Chaleurs (Bonaventure), mais il y a plus de merluche.

"Durant la dernière saison on a pris au large de la Pointe Tracadegash, du maquereau de la plus belle qualité, mais rien qu'en petites quantités par suite du manque d'habilité et d'engins de pêche convenables. M. Marr estimait que ceux qui auraient bien compris cette pêche auraient pu prendre 20,000 barils de maquereau durant la saison dans la Baie de Carleton. La pêche au hareng commence ici le 20 août et

r les par reau-

Ristiaspé, eton, s, un ont dix est à

gash, actinême, Les qui s que n s'y partie De grais

partie

ans, té de

'ointe mais ité et ceux endre nie de ût et clôt le 20 septembre. On prend le poisson pour ainsi dire aux portes des habitations. On pourrait, grâce à une meilleure règlementation tirer davantage de cette pêcherie de hareng.

"On a vu au cours de la dernière saison de grandes quantités de marsouins blancs dans la Baie des Chaleurs, ce qui est un fait anormal, car on n'en avait pas vu un seul depuis trente ans. On considérait leur présence comme nuisible aux pêcheries de saumon dans presque toute la baie, vu que le marsouin blanc en détruit un grand nombre, les chasse dans toutes les directions et brise leurs attroupements (schulls?). Ce poisson est assez commun dans le Saint-Laurent où il s'en prend qui ont quelquefois 18 pieds, dans des nasses spéciales. Il produit beaucoup d'huile d'une belle qualité; on prépare leur peau pour en faire des cordes et des sacs à voiles canadiennes. M. Marr montra quelques-uns de ces sacs qui étaient très blancs, épais et souples; ils résistent aux maniements les plus durs et à l'humidité.

"M. Marr dit que les vaisseaux de pêche américains qui fréquentent cette baie font habituellement la traite à Port-Daniel, qu'ils causent du dommage en jetant par-dessus bord les os et les intestins des poissons qu'ils prennent, et qu'il serait préférable de les laisser atterrir pour procéder à l'écurage et à la préparation de ce poisson, car ils causeraient ainsi moins de tort aux pêcheries. Les Compagnies de Jersey, faisant affaires sur la côte, dit encore M. Marr, n'encouragent pas la pêche du hareng ou d'autres poissons excepté la

morue.

"M. Edouard Mann, qui demeure à Tracadegash, exploitait une pêcherie de hareng quand l'auteur s'y rendit, en septembre. M. Mann est très intelligent et bien renseigné, il prépare son poisson tel qu'il doit l'être. Aussitôt le hareng pris, on lui coupe la tête et tout le sang peut ensuite en sortir; après quoi, il est vidé, lavé et salé sur-lechamp. Ce hareng est très ferme, d'un beau blanc, délicat et d'une excellente saveur. Tout le hareng ainsi préparé par M. Mann était retenu à £1 7s. 6d. le baril, ce qui prouvait que le soin apporté à la préparation était fort suffisant, à lui seul, à assurer un débouché et un haut prix à ce hareng. Ce der-

nier, au sortir de l'eau, ressemblait absolument à celui de Caraquette, lequel, pourtant, est sans valeur par suite de négligence et d'ignorance dans sa préparation.

"Le filet à hareng de M. Mann avait une maille de deux pouces et un quart, et celui pour le maquereau en avait une de trois pouces; quand la ficelle est forte, il faut une maille un peu plus longue. Ces filets avaient une profondeur de cent mailles; mais les filets importés, qui en ont une de centsoixante, sont considérés les meilleurs pour le hareng d'automne.

"Pendant que l'auteur était à Tracadegash, il arriva du Labrador une goélette de pêche ayant à son bord trois cents quintaux de morue sèche et cent barils de hareng. Cette goélette devait retourner immédiatement au Labrador pour en rapporter une autre cargaison laissée là, la pêche ayant été particulièrement abondante sur cette côte durant la dernière saison et plusieurs autres vaisseaux ayant également obtenu deux chargements.

"Sur la côte du hâvre de Bonaventure, MM. Georg et Ferdinand Boissonnault, natifs du Canada, ont un joli magasin et un établissement de pêche; et les compagnies de Jersey y possèdent des bâtiments pour la réception et l'emmagasinage du poisson sec.

"MM. Boissonnault disaient qu'il y avait environ cent cinquante bateaux, à deux hommes chacun, engagés dans la pêche à la morue sur la côte entre Tracadegash et Bonayenture et que la moyenne de leur prise était, durant la saison, de cent quintaux de poisson sec et mariné. On voit peu de caplan maintenant à cet endroit, par suite du grand usage qu'on en a fait autrefois comme engrais. On y emploie encore comme engrais, chaque année, plusieurs milliers de barils de harengs, la conséquence étant que la pêche de la morue a considérablement diminué. Des pêcheurs qui en prenaient autrefois trois cents quintaux durant une saison n'en obtiennent plus que cent.

"Plusieurs vaisseaux américains se sont tenus au large de cet endroit durant la saison obtenant de complètes cargaisons de maquereau. Ils font tort à la pêche à la morue en privant les pêcheries de leur bouctte.

"MM. Boissonnault recommandent fortement la nomination d'un inspecteur du gouvernement pour examiner et classifier tout le poisson, de même que pour déterminer la nature de chaque article afin de mettre fin aux grossières fraudes souvent pratiquées. Ils mentionnent le fait de barils de poissons vendus comme contenant du maquereau, seuls le dessus et le fond de ces barils en contenant, le milieu se composant de hareng.

"L'entrée du havre de Bonaventure se trouve entre deux longues et étroites langues de sable, l'une partant d'un haut banc sur le côté sud et l'autre de la partie basse sur le côté nord et sur laquelle se trouve le village de Bonaventure. Il y a dans le goulet assez d'eau pour admettre, à mer haute, des vaisseaux de deux cents tonnes. Passé le goulet, il y a un large bassin où les vaisseaux s'accotent au banc de sable lui-même avec encore trois brasses d'eau à mer basse. La longueur de la rivière Bonaventure est d'environ soixante milles; les Sauvages l'appellent la "Wagamet" ou "Eau Claire'', à cause de ses eaux d'une absolue pureté et transparence. Il n'y a là que peu de saumon ou de n'importe quel autre poisson, ce que l'on attribue à la vraiment extraordinaire limpidité des eaux : 1 et cette rareté de saumon distingue la rivière Bonaventure de toutes les autres de la Baie des Chaleurs. On peut donc dire qu'elle est l'"exception qui prouve la règle."

"Il entre de la Baie des Chaleurs dans la rivière Bonaventure, à chaque montant de la marée pour en sortir au baissant, de grande quantités de truites de mer, appelées, de ce fait, "truites de marée". Cette truite est grosse et les pêcheurs la prennent facilement à la mouche sur les côtés

du nts oéen été

are

nu

de

de

de

un

nt-

111-

et gasey isi-

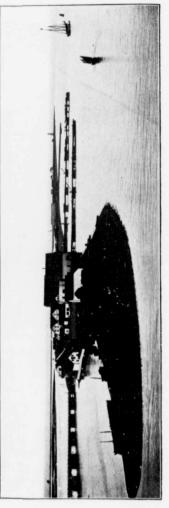
ent la enon, de age ore de

onlreent

rge gai-

¹ Si exacte qu'ait pu être cette description du temps de Perley, il en est tout autrement aujourd'hui. La rivière Bonaventure est, en effet, une des plus riches en saumon du continent. Bien plus, la limpidité de l'eau est favorable à ce poisson, et dans la Grande Rivière de Gaspé, une des meilleures sur la côte, presque tous les saumons dans un fond (pool) peuvent être vus et comptés.—E. T. D. C.

du goulet au commencement de la marée montante. Debout, au beau milieu de la soude et du varech. le pîcheur peut avoir ici environ une heure d'excellent sport, en attendant la vague envahissante. Après quoi il peut suivre la truite en remontant vers le bassin, en prenant une à chaque lancer, et, possiblement, terminer sa partie de pêche sous le proue ou le long d'un gros vaisseau en chargement dans le bassin. De nouveau. au baissant et pendant un temps plus court, il y a encore de la bonne pêche, mais il est plus difficile d'atteindre la truite. car toutes semblent redescendre à la mer en troupe très compacte. L'auteur essava cette pêche avec succès le 18 septembre. La truite était d'un blane resplendissant, en belle condition, très ferme et d'une excellente saveur. Un



LE HAVRE DE PASPEBIAC.

vieux pêcheur à la mouche, autrefois d'Angleterre et demeurant aujourd'hui à Bonaventure, racontait qu'il avait, au commencement de la saison, pris plusieurs de ces belles truites pesant trois livres et plus. On dit qu'il est déjà arrivé que, pêchant la truite de marée à la ligne à cet endroit, on a pris du saumon.

"Paspébiae est à soixante milles de Dalhousie et doit son nom à un mot indien signifiant *Le grand Barachois*. Ce barachois ou atterrissement est une longue pointe de sable en courbe qui s'avance sur près de trois milles dans la Baie des Chaleurs, formant, sur un côté un havre à peu près suffisant et encerclant presque entièrement, entre elle et la terre ferme, un barachois ou anse très utile pour abriter les bateaux et les chaloupes de pêche.

"Sur la plage, à Paspébiac, se trouvent les entrepots de la riche et célèbre maison Charles Robin & Cie, de Jersey, qui fut d'abord établie ici en 1768 par feu Charles Robin, fondateur de la maison, et est arrivée graduellement à son développement actuel. Cet excellent établissement comprend un grand nombre de bâtiments bien aménagés: magasins, forges, ateliers de voilerie et autres ateliers pour tous les accessoires fort variés nécessaires à cette industrie, le tout maintenu dans le meilleur état possible. Chaque construction est marquée d'un chiffre ou d'une lettre et appropriée à un usage spécial; il n'est permis pour aucune raison de la faire servir à autre chose. On y garde un stock considérable de marchandises de grande valeur; et une belle batterie de pièces de six est toujours tenue en bon état et prête à servir immédiatement à la protection de l'établissement. Il y a là un chantier de construction sur lequel la maison Robin a toujours chaque année, depuis un demi-siècle, construit un navire. Grâce au soin apporté dans le choix des matériaux et dans le construction, ces navires sont devenus renommés pour leur extraordinaire durabilité.

"Chaque printemps toute une flotte de navires et de brigantins, appartenant à la maison Robin, arrive de Jersey à Paspébiac avec double équipage et toutes les marchandises et approvisionnements pour la saison. Ces vaisseaux mouillent en face de la plage, leur voilure est enlevée et mise en entrepôt, leurs mâts de perroquet et leurs vergues sont également enlevés et hangarés. Tous ces vaisseaux sont laissés sous la garde d'un maître et d'un équipage qui en prennent soin durant l'été et en sortent, au fur et à mesure du besoin, le sel dont ils sont lestés. Le reste des maîtres et des équipages sont envoyés en barques et en chaloupes dans diverses parties de la baie pour pêcher et pour prendre le poisson provenant de ceux qui font affaires avec la compagnie. Quand la saison de pêche est terminée, ces vaisseaux partent chargés pour les Indes Occidentales et le Brésil, mais plus souvent pour la Méditerranée, allant à Messine et à Naples. Ayant disposé de leurs cargaisons, ces vaisseaux chargent de fruits ou d'autres marchandises pour l'Angleterre; et, appareillant de nouveau à Saint Héliers, à Jersey, où demeurent les chefs de la compagnie, ces vaisseaux retournent à Paspébiac an printemps, pour reprendre les opérations de la saison.

"L'agencement admirable du système qui prévaut dans cet établissement, système dont les grandes caractéristiques sont l'activité, la frugalité et la prudence incessantes—et surtout la stricte observance de cette règle que personne ne sera conservé dans un emploi s'il ne peut l'être profitablement,—tout cela a depuis longtemps assuré à cet établissement la prospérité la mieux assise et permis à l'intelligent et entreprenant fondateur de la maison Robin de léguer à sa famille une immense fortune.

"Sur la même plage et attenant à l'établissement de Robin & Cie, se trouve celui de LeBoutillier Frères, de Jersey, qui, bien que moins considérable que l'autre, est bel et bien ordonnée et maintenu en excellent état. Les trois frères LeBoutillier se sont formés au service de Robin & Cie et conduisent leurs affaires d'après le même système, faisant le même trafic également avec succès et profit, mais sur une moindre échelle. On estimait que leur exportation totale de poisson pour 1849 arriverait à tout près de 20,000 quintaux de poissons secs.

"M. LaPerelle, agent-chef de l'établissement de Robin & Cie a déclaré que cet établissement exporterait durant la saison de 18'29, aux ports brésiliens et méditerranéens, de 40,000 à 45,000 quintaux de poissons secs. Tel que déjà mentionné, le poisson destiné aux ports brésiliens est mis en caisses ou "drums" dans lesquels il est pressé par le moyen d'une puissante vis. Chaque caisse contient exactement 128 livres de poisson sec, ce qui est le quintal portugais, et les caisses ont une forme commode pour les Brésiliens qui les transportent dans l'intérieur de l'Amérique du Sud suspendues par couple à dos de mule. Pour les marchés méditerranéens, les poissons sont rangés librement à fond de cale et arrivent rarement détériorés étant donné l'excellente façon dont ils ont été préparés et rangés. La morue la plus blanche et de la meilleure qualité est requise pour le marché de Naples, car même les lazaroni napolitains sont très particuliers sur la qualité de leur poisson.

"M. LaPerelle dit que le caplan était venu en abondance à Paspébiac durant la dernière saison et qu'on s'en était surtout servi comme engrais. Le hareng ne donne pas en assez grande quantité pour être utilisé à cette fin. A un moment donné, durant l'été dernier, il y avait cinq goélettes américaines mouillées à environ un mille de l'établissement Robin. A trois milles de l'extrémité de la plage, elles ont fait la pêche au maquereau et obtenu de pleins chargements. Quelquesunes en avaient neuf cents barils. Cette pêche, avait pour effet de détruire simultanément les pêcheries entières de morue, les pêcheurs canadiens ne pouvant prendre assez de maquereau pour leur bouette.

"Une règle de la Maison Robin & Cie, pour la gouverne de leurs pêcheurs, était de ne jamais ouvrir ou nettoyer le poisson dans les zones de pêche, mais de l'apporter à terre avant de procéder à ces opérations.

"Chaque employé dans sa besogne est obligé de se conformer strictement à la règle et il s'efforce d'induire les autres à en faire autant. On considère très nuisible aux pècheries la pratique de jeter les os et les intestins au milieu des poissons, et, étant donné la longue expérience et les connaissances de la maison Robin en pareille matière, son opinion doit être prise comme indiscutable."

itereurs mariu à npapour

tre-

nent

s la

soin

e sel

ages

rties

nant

n de

ndes

dans
ques
sursera
nt,-nt la
sprenne

t de rsey, bien rères conit le une le de taux

in &

L'ABBE FERLAND SUR LE LABRADOR.

L'abbé Ferland parcourut la côte du Labrador canadien durant l'été de 1858, et traça une très vivante description de cette région, de sa population et de ses pêcheries. On trouve d'intéressants détails dans une lettre conservée au palais archiépiscopal de Québec, adressée par l'abbé Ferland à l'évêque de Tloa, alors administrateur du diocèse de Québec. Il y est dit entre autres choses:

"Il y a quarante ans, l'on ne rencontrait pas sur la côte une seule femme d'origine européenne; les six ou sept postes du Labrador ne renfermaient que des hommes, presque tous originaires de Berthier. Ils étaient célibataires ou avaient laissé leurs femmes dans leur paroisse natale. Plusieurs ayant réussi à faire des épargnes et ayant reconnu quelque lieu avantageux pour la chasse ou pour la pêche, s'y bâtirent des demeures et commencèrent à travailler pour leur propre compte; la femme et les enfants venaient bientôt après occuper la maison et aider aux travaux du chef de la famille. Les premiers arrivés attirèrent quelques-uns de leurs parents ou de leurs amis; et ainsi se sont établies une quarantaine de familles canadiennes, venues des environs de Québec. Les femmes sont encore bien moins nombreuses que les hommes, de sorte qu'il est presque impossible pour une famille d'obtenir une servante; aussi si une femme est malade, elle doit avoir recours à sa voisine. Or les maisons étant à cinq ou six milles l'une de l'autre, la voisine qui vient servir de garde-malade doit amener avec elle tous ses enfants, s'ils sont encore en bas âge. Pour la raison ci-dessus donnée, la rareté des personnes du sexe, il arrive que les filles se marient fort jeunes, souvent même avant l'âge de quinze ans."

Peu de temps avant le voyage de l'abbé Ferland, quelques familles des Isles de la Madeleine étaient allées s'établir au Labrador. La situation déplorable créée dans ces isles par la tenure terrienne établie par l'amiral Coffin et maintenue par ses héritiers, avait causé une si grande détresse parmi les tenanciers que plusieurs préféraient s'expatrier que de continuer une vie de servage. Une commission spéciale s'enquit, en 1864 des conditions de cette tenure dans les Isles de la Madeleine, mais ce ne fut qu'après l'adoption de la loi 58, Vic., chap. XLV, en 1895, par la Législature de Québec, que l'on accorda aux tenanciers assez d'aide pour leur permettre d'être les vrais propriétaires de leurs propres terres et demeures. Vingt familles acadiennes appartenant à ces isles s'étaient transportées à la Pointe-aux-Esquimaux vers 1855 et y faisaient la pêche et un peu de culture pour leur propre compte. Une colonie de même nature, composée d'une quinzaine de familles, s'était établie à Natashquan l'année suivante et elle comptait que son exemple serait suivi par d'autres.

ien

de

uve

lais

vê-

1 y

eôte

stes

ous

ent

ant

an-

de-

ote:

· la

ore-

de

de

Les

nes.

bte-

voir

illes

lade

bas

mes

vent

jues

· au

r la

par

nti-

juit,

Près de vingt ans plus tard, Faucher de Saint-Maurice rapportait que plus de 300 chefs de famille avaient quitté "Le Royaume du Poisson" (c'était le nom imagé donné aux Isles de la Madeleine) pour Kégashka, Natashquan et la Pointe aux Esquimaux, et que chaque année d'autres en partaient pour aller les rejoindre.¹

M. W.-S. Wallace croit, cependant, que les colons venus des Isles de la Madeleine sur la Côte Nord n'excédaient pas quatre-vingts familles.²

MM. LaPerelle, gérants d'un des plus grands établissements de pêche de Jersey, avaient déjà établi un poste à Natashquan et y procuraient de l'emploi à quelque trente personnes venues de Berthier et autres endroits de la Rive Sud, et cela, antérieurement au voyage de l'abbé Ferland. Ces gens faisaient la pêche à commission. La compagnie leur fournissait l'entretien et les barques de pêche (barges) et leur payait un certain pourcentage sur chaque cent morues prises et apportées à terre par eux.

Aux premiers jours de chacun des printemps suivants, ces pionniers de la Côte Nord avaient coutume d'obtenir un plein succès dans leur chasse au loup marin sur les glaces flot-tantes du golfe. Bien qu'extrêmement dangereuse, cette occupation était des plus excitantes et des plus égayantes.

Dans l'année même du voyage de l'abbé Ferland, deux

¹ Promenades dans le Golfe Saint-Laurent, par Faucher de Saint-Maurice.—Québec, 1874.

² Introduction à *Labrador*, par Grenfell's, New York, 1910, p. 31.

goélettes partirent de Natashquan en avril pour l'habituelle chasse au loup marin, chacune portant un équipage de seize hommes, ceux-ci représentant autant de familles. Après avoir parcouru soixante milles, ces gens apercurent devant eux d'immenses champs de glace littéralement couverts de loups marins. Ayant amarré leurs vaisseaux à ces glaces, ce fut l'affaire d'un instant de les escalader et de commencer le carnage. Armés seulement d'un gros bâton, ils approchèrent des loups marins les plus à portée qu'ils abattirent facilement d'un seul coup sur le museau. Ils eurent soin d'abattre, d'abord, ceux qui se trouvaient les plus près du bord de la glace, car si quelques-uns se jettent à l'eau, il est certain que les autres cherchent à les y suivre. Mais aussi longtemps que, morts ou vivants les loups marins formant le front de la troupe y restent, les autres ne bronchent pas, et de cette facon un troupeau entier peut devenir la proie des chasseurs. Les nôtres continuèrent leurs exploits pendant deux jours jusqu'à ce que les deux goélettes eurent recu autant de loups marins qu'elles en pouvaient contenir. Bien qu'elles en apportèrent 18,000, plusieurs autres milliers furent laissés vivants sur la glace. Ces chasseurs revinrent sains et saufs après une absence de douze jours, l'étendue de leur gains n'ayant été limitée que par la capacité de leurs vaisseaux et par le fait qu'une partie de l'huile de ces loups marins fut forcément perdue, faute de récipients pour la contenir.

Au moins trois variétés de loups marins fréquentent les eaux de Terre-Neuve, du Labrador et du Golfe Saint-Laurent: le loup marin de havre ou de baie (Phoca Vitulina) d'une longueur moyenne de trois ou quatre pieds; le loup marin "harpé" (Phoca Groenlandica) d'une longueur moyenne de cinq à six pieds et le loup marin coiffé (Phoca leonina) ce dernier atteignant souvent une longueur de neuf pieds et plus. Le loup marin de havre abonde aux embouchures des rivières qui se jettent dans le Golfe et sur le bas Saint-Laurent et il est souvent pris dans les nasses. Il est de peu de valeur, commercialement parlant.

Les deux autres font l'objet de grandes chasses, au printemps, le plus commun, et en même temps le plus précieux. pituelle e seize s avoir at eux loups ce fut le carent des lement battre. l de la certain gtemps t de la e façon s. Les jusqu'à marins

ent les aurent: d'une marin nne de

rtèrent

sur la

ès une

ant été

le fait

nne de ce deret plus. rivières nt et il r, com-

u prinécieux, étant le loup marin "harpé", appelé ainsi à cause de la large ligne en courbe et tachetée de points noirâtres très rapprochés partant de chaque épaule et se rejoignant sur le dos au-dessus de la queue, formant une figure qui se rapproche de l'ancienne harpe.

Le loup marin coiffé est beaucoup plus gros que le précédent. Le mâle, appelé par les chasseurs "dog-hood" se différencie de la femelle par un bizarre sac ou coiffe de chair sur le nez. Est-il attaqué ou furieux, son sac se gonfle au point de couvrir la face et les yeux et devient assez résistant pour n'être pas pénétré par une balle à loup marin. Ainsi protégé, le mâle ne peut être tué que si on l'atteint à la gorge et à la base du crâne. Il combat désespérément pour la défense de sa femelle et de ses petits, et s'ils sont tués, il devient furieux, gonfle son sac pendant que sous l'effort de la dilatation ses narines deviennent comme deux vessies. moment son aspect est terrifiant, et par bonds désordonnés et grotesques, il fonce sur son ennemi. Il est arrivé qu'un combat entre un "dog-hood" et cinq ou six hommes a duré une heure, un chasseur peut aussi quelquefois recevoir des contusions très sérieuses, et même être tué dans une rencontre.

Pour bien démontrer les énormes quantités de hareng qui se prenaient au large de la Côte Nord, l'abbé Ferland mentionne qu'il vit, au Gros Mecatina, de quatre à cinq cents barils de ce poisson pris d'un seul coup de seine.

L'abbé Ferland a aussi décrit la capture d'une énorme baleine jaune (sulphur-bottom) qu'il vit remorquer vers la Tabatière. Le capitaine Coffin l'avait tué, du bord d'une goélette, d'un seul coup de dard et elle mesurait quatre-vingts pieds. On comptait qu'elle fournirait quatre-vingt barils d'huile et le prix en était à cette époque de \$12 à \$16 le baril.

Lors du voyage de l'abbé Ferland, cinq ou six baleinières fréquentaient la côte du Labrador. Les capitaines et les seconds étaient de Gaspé, et appartenaient à la seconde génération de ces hommes intrépides qui, soixante ans auparavant, avait pratiqué cette hasardeuse industrie. Leurs vaisseaux étaient de grandes et solides goélettes capables d'endurer les grosses tempêtes; elles portaient, accrochées à leurs flancs,

deux petites baleinières toutes prêts à prendre la mer à la première apparition d'une baleine. Quand les vagues étaient hautes, il était quelquefois nécessaire d'abandonner le monstre qui aurait pu après être capturé, entraîner à cause de son poids la perte de la goélette. Avant de laisser la baleine s'éloigner, il était de coutume de lui passer un câble autour du corps et d'en attacher l'autre bout à une bouée, afin de la retrouver. Il arrivait souvent que, malgré cette précaution, la baleine fût perdue pour eux, soit que le câble se fût rompu au cours d'une tempête, soit que la baleine eût gagné des parages trop lointains.

LE SERVICE DE PROTECTION DES PECHERIES.

En 1852 le Dr Pierre Fortin fut nommé directeur d'un nouveau service connu sous le nom de "Protection des Pêcheries". On lui donna le commandement d'un vapeur armé—Le Doris—qui fut plus tard remplacé par la goélette armée La Canadienne, à bord de laquelle il fit naufrage au cours d'une violente tempête, en 1861, sur la Côte Nord du Saint-Laurent.

Le Dr Fortin était natif de Verchères et avait étudié à McGill. Il fut attaché au personnel médical de la Station de Quarantaine de la Grosse-Isle durant l'épidemie de fièvre typhoïde en 1847-48.

Nommé magistrat stipendiaire pour le Bas-Canada le 20 avril 1852, avec un salaire de \$600 par année, ce montant fut graduellement augmenté, à mesure que ses services furent prisés davantage, jusqu'en 1856, alors qu'il fut porté à \$1,200. Jusqu'en 1860, les dépenses du Dr Fortin étaient payées par le secrétaire de la Province et par le ministre des Travaux Publics, et même après cette année, le soin et l'entretien des vaisseaux attachés à ce service et le contrôle des dépenses s'y rapportant continuèrent à être du ressort du ministre des Travaux Publics, tandis que certaines fonctions supplémentaires comme magistrat stipendiaire furent remplies par lui d'après les ordres émanant du secrétaire de la Province. Après 1860, les attributions du Dr Fortin furent considérablement augmentées.

En plus de sa position de magistrat stipendiaire chargé de faire observer strictement les clauses de l'Acte des Pêcheries, position qui lui conferait une autorité judicaire sur tous les territories non organisés du Bas Canada, le Dr. Fortin était encore inspecteur de douane avec pouvoir restrictif sur le commerce illicite des boissons enivrantes. Il avait de plus



Hon. Dr. Fortin.

les pouvoirs d'un officier de police chargé de règler les différends et de maintenir dans l'ordre et l'obéissance, la population querelleuse des marins, pêcheurs de la Province ou de l'étranger exploitant les pêcheries du Golfe-St-Laurent. A titre d'officier du Service des Pêcheries, il entrait dans ses attributions d'émettre des permis de pêche et les permis d'occupation de saison, comme cela s'appelait alors, de percevoir les honoraires, régler les différends, maintenir la

paix dans les stations de pêche, protéger les fermiers et porteurs de permis de la Couronne, visiter les établissements de Sauvages, recueillir les statistiques concernant le poisson et le commerce des huiles de poisson et faire rapport sur la condition des colones et des pêcheurs dans les divers districts de pêche, etc.

En 1860, il utilisa le vapeur Napoléon III pour ses tournées d'inspection du printemps et de l'été en rapport avec le service des phares, tournées commandées par le Bureau des Travaux Publies. La tournée d'inspection d'automne fut de nouveau accomplie à bord de la goélette La Canadienne. C'est en revenant, en novembre 1861, de faire le recensement de la Côte Nord que La Canadienne fit naufrage.

De 1867 à 1874, et de nouveau de 1870 à 1887, le Dr Fortin représenta le comté de Gaspé au Parlement d'Ottawa et de 1887 à sa mort. En 1888, il fut nommé sénateur. Il représenta également Gaspé à l'Assemblée législative de Québec, de 1867 à 1878 et fut président de celle-ci de 1873 à 1876.

š.

à la

ient

istre

son

eine

r du

ı de

tion,

mpu

ara

l'un chermé mée ours int-

ié à n de èvre

e 20 fut rent ,200. par /aux des s s'y

nen· lui
ince.
able-

des

De février 1873 à septembre 1874, il fut aussi Commissaire des Terres de la Couronne de la Province de Québec.

ETABLISSEMENT DU SERVICE DES PECHERIES.

Entre temps, en 1858, le Service des Pêcheries du Ministère des Terres de la Couronne dans la vieille province du Bas Canada, fut organisé. M. W. F. Whitcher en avait la direction. Toutes les affaires relatives aux pêcheries et aux terres riveraines, îles, grèves, lots en eau profonde, rivières, etc., y afférant, dans tout le Haut et Bas-Canada lui étaient également soumises.

Ce premier Service des Pêcheries du Ministère des Terres



Hon. L. V. Sicotte.

de la Couronne fut organisé sous l'autorité des lois 20 Vics. ch. 21 et 22, Vict., ch. 86, et sanctionnés, respectivement, le 10 juin 1867 et le 16 août 1858. Ce dernier acte autorisait le gouverneur en Conseil à émettre des baux et permis de pêche spéciaux dans le domaine de la Couronne pour tout terme n'excédant pas neuf années, et aussi à établir les règlements nécessaires pour la bonne administration et protection des pêcheries.

La nomination de surintendants de pêcheries pour, à la fois, le Haut et le Bas-Canada, fut autorisée par ces deux lois et la loi de 1858 pourvut également au paiement de primes de pêche.

L'hon. M. Joseph Cauchon fut l'auteur de la loi des Pêcheries de 1857, et l'hon. M. L.-V. Sicotte celui de la loi de 1858.

C'est le 1er avril 1847 que M. Whitcher fut d'abord appelé à faire partie du personnel permanent du ministère des Terres de la Couronne à 5s. 6d. par jour. Son salaire avait graduellement atteint \$1.060 quand il fut nommé chef du Service des Pêcheries, poste qu'il occupa plusieurs années après l'établissement de la Confédération. Il fut attaché

des

nis-

du la et viè-

lui

res ous et re-

sait ttre aux our anents tra-

ries. lois, t la de

des i de ord des

vait du nées aché au ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada lors de sa création en 1867.

M. S. P. Bauset, employé dans le Service du sousarpenteur général depuis le 24 avril 1854, fut transféré, en mai 1861, au Service des Pêcheries à titre de dessinateur, d'expéditionnaire et de traducteur français.

MM. John McCuaig et William Gibbard furent mis en charge des pêcheries du Haut-Canada pour le service extérieur du département.

M. Richard Nettle avait été nommé surintendant des pêcheries du Bas-Canada le 15 juin 1857 sous l'autorité de la loi de cette même année, avec un traitement de \$1,200. Pendant les premières années de son emploi au ministère des Terres de la Couronne, il visita plusieurs des rivières saumonières de la Côte Nord, y compris celles de Godbout, Bersimis, Moisie et Mingan, de même que celles du district de Gaspé et plusieurs laes intérieurs. Toutefois, en 1860, une division du travail fut effectuée par ordre ministériel dans le but de prévenir toute confusion et d'assurer plus d'efficacité et d'économie. La surintendance de la division du Golfe, de la Pointe-des-Monts au Cap-Chat, Gaspé, Baie des Chaleurs, etc., fut assignée au capitaine Fortin, et les tributaires de la partie supérieure du Saint-Laurent du Bas-Canada, sez lacs intérieurs, etc., à M. Nettle.

M. RICHARD NETTLE.

M. Nettle naquit en Angleterre, en 1812; il mourut à Ottawa en mai 1905, à l'âge de 93 ans. Il fut pêcheur à la ligne dès sa prime jeunesse, tirant son premier saumon de la rivière Tamor, Devonshire, avant que le drainage causé par les mines des environs n'eût amené l'extinction des saumons qui habitaient ce beau cours d'eau.

Entré jeune dans la marine royale, il vint à Québec pour la première fois à bord de la frégate anglaise *Hastings*, qui amenait au Canada lord Durham et sa suite. Il y revint en 1842, fixant sa résidence à Québec comme instituteur; et de bonne heure en 1857, l'année même de sa nomination comme surintendant des pêcheries, il publia son intéressant ouvrage "La

Pêche en Canada'', ouvrage dédié, avec permission, au gouverneur général-Sir Edmund Head, baronet, qui se préoccu-



Sir Edmund Head. Gouverneur en Chef

pait lui-même de la nécessité d'assurer la protection voulue à notre saumon et qui était, en même temps, un fervent pêcheur de ce poisson.

Intercalée dans le livre de M.

Nettle se trouve une admirable étude intitulée: "Diminution, restauration et conservation du saumon au Canada", lue devant le Canadian Institute en 1856 par le Rév. Dr. Adamson. alors chapelain du Conseil Législatif du Canada-Uni et haute autorité en la matière. Adamson est aussi l'auteur de "Pêche au saumon au Canada'', ouvrage édité par le colonel sir James Alexander et publié à Londres en 1863.

L'HON, M. JOSEPH CAUCHON ET LES PECHERIES.

L'année même où parut le livre de M. Nettle, l'hon M. Joseph Cauchon, commissaire des Terres de la Couronne, dans son rapport au gouverneur général attira l'attention publique sur l'importance des pêcheries canadiennes.

"Dans un pays comme le Canada, disait-il, qui offre tant de facilités et d'attraits à l'industrie agricole, il n'est pas surprenant que ses pêcheries éveillent peu l'attention, sauf dans quelques régions particulièrement favorables, mais elles sont beaucoup plus importantes qu'on ne le croit généralement, et les règlements passés de temps à autres pour leur protection indique que l'on pressent le danger où elles sont d'être détruites et l'urgence de les conserver...

"Dans le Bas-Canada, d'après le relevé de 1851-2, le nombre des barils de poisson préparé fut de 80,306, dont 63,932 dans le comté de Gaspé (ce chiffre comprenant évidemment la morue sèche dont chaque quintal représente un peu plus d'un baril); 6,354 dans Bonaventure, auxquels il faudrait ajouter environ 40,000 quintaux de poisson sec; 6,423 à Rimouski; et 1,466 à Kamouraska, ce qui montre les avantages comparatifs de la pêche dans les comtés sur le Golfe et ceux situés sur les eaux salées du fleuve Saint-Laurent.

"Dans le comté de Sherbrooke, il fut préparé 970 barils de poissons, 443 au Saguenay, 165 à Saint-Hyacinthe et 156 dans Montmorency, laissant 397 comme nombre total des barils de poisson préparé dans les autres vingt-huit comtés restants.

"Si nous faisons abstractions des pêcheries de mer et de celles du bas du Saint-Laurent, la quantité de poisson preparée dans le Bas-Canada n'est pas aussi grande qu'on aurait pu l'espérer.

"Les pêcheries de saumon du Bas-Canada ont constamment diminué. Le nombre total de barils de saumon pris, en 1856, sur toutes les côtes du Canada dans le bas du Saint-Laurent et dans le Golfe, y compris la côte canadienne du Labrador, ne dépassa pas 2,500. Le déclin de cette spécialité de pêche a été très considérable. Pour en offrir une preuve frappante: la rivière Saint-Paul, sur la côte du Labrador, qui à certaine époque, avait donné quatorze cents barils de saumon en une seule année, n'en produit plus que quatre-vingt-dix.

"Il est clair que si l'on ne prend pas des précautions plus efficaces que celles suivies jusqu'à ce jour, pour la protection de cette précieuse spécialité de pêche, elle disparaîtra entièrement.

"L'adoption de lois de protection restera stérile si ces lois ne pourvoient point à la création d'une surintendance telle qu'elle soit de nature à en assurer le bon fonctionnement.

"Il est désirable, pour la protection de nos pêcheries de toute espèce, que cette surintendance soit établie et organisée de façon à assurer le fonctionnement de la loi dans toutes les parties de la province où il y a des pêcheries de quelque valeur. Nos pêcheries de morue. de maquereau et de hareng, de même que celles du saumon, requièrent l'établissement de pareille protection pour les conserver et pour la prévention de la pêche illégale.

"Nos pêcheries de saumon sont tellement appauvries sur quelques-unes de nos rivières, par suite de la rareté de ce pois-

RIES.

gou.

éoccu-

d'asnotre

emps.

le M. étude

ration

Cana-

mson.

islatif

ité en l'au-

n au der et

n.

on M.
dans

s tant s surdans s sont nt, et

nom-3,932 ent la d'un

outer

étrui-

son pour la reproduction naturelle, qu'il a été considéré opportun d'adopter le système de reproduction artificielle comme moyen de redonner à ces pêcheries leur importance d'autrefois. La pratique de ce système étant simple et ayant réussi dans certaines parties de l'Europe, elle pourrait être, grâce à la surintendance projetée, appliquée avec un égal succès dans nos rivières.

"Pour aider les intéressés à se former une idée de la valeur des pêcheries des côtes canadiennes sur le fleuve et le Golfe Saint-Laurent, il me suffira de noter que, durant la saison d'été, de six à sept cents goélettes américaines fréquentent le Golfe pour faire diverses pêches, surtout celle du maquereau. Ces goélettes ont un tonnage moyen de quatrevingts tonneaux, un équipage de dix hommes chacune et valent de six à sept mille dollars pièce.

"Il y a, en plus de ceci, de trois à quatre cents goélettes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick qui fréquentent les Iles de la Madeleine et la côte canadienne du Labrador, principalement pour la pêche du hareng et de la morue.

"On peut ajouter à cela les six cents pêcheurs de loups marins demeurant sur la côte du Labrador, qui en prennent environ sept mille par année.

"La valeur des pêches pratiquées sur notre côte est probablement de \$400,000 par année."



C'est durant la session où fut déposé devant la Chambre le rapport dont nous venons de citer un extrait que l'hon. M. Cauchon présenta l'Acte des Pècheries de 1857.

On doit sans doute attribuer surtout à l'agitation créée autour de cette question par M. Richard Nettle, dans la presse et ailleurs, et aux abus signalés dans son livre publié au commencement de 1857,—et non moins au vif intérêt

Hon, Joseph Cauchon. personnel qui portaient le gouverneur-général et l'hon. M. Cauchon, Commissaire des Terres de la Couronne, les nombreuses requêtes, venant de toutes les parties du pays, qui inondèrent la Chambre demandant la promulgation d'une loi pour la protection du saumon et de la truite dans le Saint-Laurent et ses tributaires.



e

11

ıt

r,

S

it

at

rt

ta

11-

I. et

n

ie

êt

T-

68

Rev. Père Arnaud, O.M.I.

Le R. P. Arnaud, missionnaire bien connu chez les Montagnais, et quelques-uns d'entre ceux-ci se trouvaient au nombre des signataires d'une requête datée des Escoumains, tandis que les Hurons ne restaient pas en arrière de leurs cousins du Saguenay et envoyaient, signée par Paul Tahourhenché et autres, une requête de même nature.

L'influence du Père Arnaud chez les Montagnais était énorme, et bien qu'il vive depuis longtemps

retiré à la maison des Oblats de Saint-Sauveur de Québec et qu'il soit âgé de quatre-vingt-six ans, son nom et sa mémoire sont encore tenus en grande vénération chez les indigènes du Labrador, parmi lesquels il a vécu et peiné pendant un peu plus d'un demi-siècle, endurant, au cours de la majeure partie d'un longue carrière, par les pires intempéries, toutes les vicissitu-

des de l'existence nomade de ses ouailles afin de pouvoir leur administrer les secours de la religion.

M. Joseph K. Boswell, de Québec, qui contrôla pendant de si longues années la pêche au saumon de la rivière Jacques-Cartier et qui fut l'un des plus éminents "sportsmen" du Canada; M. John Nairne, seigneur de la Malbaie; M. Arch. Campbell et autres signèrent des requêtes de même nature que les précédentes, tandis que, d'autre part, M. Randall Jones, de-



Mr. Joseph K. Boswett.

mandait un garde-pêche côtier de plus au Labrador canadien, prétendant que les pêcheurs américains avaient, en contravention au traité de 1854, intervenu entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, causé de grands dommages à son établissement de pêche et à son commerce de poisson sur la Côte Nord du Saint-Laurent, dommages dont il voulait être indemnisé.

En sa qualité de magistrat stipendiaire chargé de protéger les pêcheries et les pêcheurs du Golfe et du bas du Saint-Laurent contre l'intrusion des étrangers et de maintenir l'ordre et faire respecter la loi dans ces eaux et sur les côtes avoisinantes, le commandant Fortin avait aussi demandé, dans le rapport de ses opérations pour 1856, l'adoption d'une loi générale régularisant les opérations de pêche dans toute la province.

M. M. H. Perley, peut-être l'une des plus lum neuses autorités en poisson et en pêcheries que le Nouveau-Brunswick ait produites, avait, il est vrai, lancé plusieurs années avant la publication du rapport de l'honorable M. Cauchon et du travail de M. Nettle, des appels presque aussi retentissants pour la protection et la restauration des pêcheries de saumons; mais le travail de M. Perley ne touchait d'aucune façon aux rivières à saumon tributaires du Saint-Laurent.

LE PREMIER ETABLISSEMENT DE PISCICULTURE AU CANADA.

Ce n'est pas uniquement au fait que M. Nettle fut le premier surintendant des pêcheries du Bas-Canada, ni à ses seuls écrits sur le sujet, qu'il faut attribuer la grande place qu'il occupe dans le souvenir des amis des salmonides et de la conservation des variétés canadiennes. On se souviendra plutôt de lui comme ayant été en réalité le créateur de la pisciculture dans le pays. En effet, en 1857, l'année même de sa nomination comme surintendant, il fonda et mit en œuvre avec succès le premier établissement de pisciculture canadien. L'autorisation de faire la dépense qu'entraînait cette entreprise lui fut accordée par sir E.-P. Taché, premier ministre, en réponse à une requête à ce sujet. Ce fut d'abord une modeste installation. Quelqu'un qui l'a vue a écrit à l'auteur de ce rapport



que le tout n'avait pas plus que deux fois la superficie d'une table de billard. Cet établissement était situé à Québec, à l'angle des rues Saint-Jean et Sainte-Ursule. De ce modeste commencement date l'histoire de la pisciculture au au Canada. Sept ans après les premiers essais heureux de M. Nettle, d'autres furent tentés par M. Samuel Wilmot, subséquemment attaché au Ministère des pêcheries, puis, en 1876, créé surin-

Sir E. P. Taché. pêcheries, puis, en 1876, créé surin tendant du Service de pisciculture.

M. Nettle immergea plusieurs lots de frais variés dans les lacs et cours d'eau près de Québec, en 1857 et les années suivantes, ses premiers essais fructueux avant été faits dans les quatre années précédant immédiatement ceux tentés par le Dr Théodotus Garlick-le premier pisciculteur heureux aux Etats-Unis. La première édition du livre du Dr Garlick sur la pisciculture, renfermant le compte-rendu de ses expériences, fut publiée en 1857, la même année que celui de M. Nettle, et nous apprenons par un écrit reproduit dans le livre du Dr Garlick et lu par lui devant l'Académie des Sciences Naturelles de Cleveland, le 17 février 1854, que les premiers œufs qui servirent à ses expériences lui étaient venus, en 1853, de Port Stanley, Canada. De même que Garlick, Nettle était un homme extrêmement modeste, et, sans l'intervention de ceux de ses amis qui étaient au courant de ses travaux piscicoles, le mérite qui lui appartenait légitimement serait allé à d'autres. Wilmot développa et fit beaucoup pour étendre la pisciculture dans tout le Canada; mais l'initiative en avait été prise par Nettle, et non Wilmot. M. Livingston Stone prétend que Seth Green fut le pionnier de la pisciculture américaine, et il n'y a aucun doute qu'il fut le premier à pratiquer avec succès, en 1867, la reproduction artificielle de l'alose. Mais ses premières

s le énéprouto-; ait

ien.

ven-

· Sa

es à

r la

être

eger

int-

or-

voi-

t la traour nais ères

RE

preeuls [u'il conutôt iscie sa ivec 'au-

· lui

onse

opérations, faites à Caledonia, N. Y., ne commencèrent que vers 1860 et se trouvent, par conséquence, postérieures à celles de Garlick et de Nettle.

Dans Sa jeunesse Nettle fut un pêcheur à la ligne de grande renommée. Emule d'Izaac Walton, il est peu d'eaux poissonneuses. autour. dessus ou au-dessous de Québec, qui n'aient été fréquentées par lui. 11 peut sembler étrange, de nos jours, d'entendre dire que la rivière Saint-Charles, qui se confond avec le Saint-Laurent, à Québec, fut un de ses endroits de pêche favoris et que plus d'un majestueux saumon succomba à son appât entre le pont Scott et les Chutes de Lorette, bien que ce pont ne soit qu'à un mille des confins de la ville, et ces chutes, à pas plus de sept; mais n'oublions pas que cela se passait il y a plus d'un demi siècle.

Le Huron Tahourhenché raconta à M. Nettle que, durant la saison de pêche sur la rivière Saint-Charles, son grand-père prenait généralement, à la mouche, de 150 à 200 saumons; de son côte, un



Paul Tahourhenché.

vers elles vieil habitant du voisinage de cette rivière prétendait en avoir pris une moyenne de soixante-dix par saison. Depuis cette époque, il semblait que le saumon eût déserté la rivière, mais il n'avait pas été complètement détruit, puisqu'il y parut de nouveau en 1850, quoique bien loin d'être aussi abondant que jadis; et le plus grand nombre que M. Nettle captura, au cours d'un seul été, en pêchant trois soirs par semaine pendant un mois, ou un peu moins, fut de quinze à dix-huit,

L'auteur de ce rapport reçut, en 1896, de M. Nettle le compte rendu suivant de ses premiers essais piscicoles:

"En 1857, antérieurement à ma première inspection des pêcheries, je demandai au gouvernement l'autorisation de construire un Ovarium ou pisciculture dans un bâtiment atte-

nant à mon bureau à Québec. A mon retour du Golfe, à l'automne, je trouvai plusieurs lettres officielles qui m'attendaient au Saguenay, au nombre desquelles une en date du 15 août et venant de sir Etienne Taché, premier ministre et commissaire, en autorisant le construction. Ce n'est que tard en automne que l'Ovarium fut terminé, de là difficulté à trouver les œufs pour garnir les boîtes de frayage. A force de persévéraice.



Mr. Richard Nettle.

je pus, toutefois, me procurer de la truite bien saine de la rivière Jacques-Cartier, entre Sainte-Catherine et le pont "Déry". Les œufs de ces poissons furent soigneusement fécondés et déposés dans les boites de frayage. Ces boites avaient été au préalable bien garnies de sable et de gravier, et l'eau de l'aqueduc amenée de façon à y tomber d'une hauteur d'un pied, ce qui donnait aux œufs l'aération si essentielle à la vitalité. Des boîtes, l'eau, s'écoulant par une passe artificielle, arrivait à l'étang où des mollusques du roc des plantes aquatiques ménageaient aux jeunes poissons des cachettes et des abris.

"Rempli d'anxiété, j'épiai jour et nuit l'évolution de la première expérience de pisciculture faite au Canada, ne négligeant absolument rien pour l'amener à un heureux résultat. Grâce à un puissant microscope, je pouvais suivre les transformations successives des œufs et la transition de l'état d'embryon à celui de poisson en voie de développement.

"Quelle ne fut pas ma joie quand je constatai, pour la première fois, la formation de l'œil, du vertèbre, des nageoires et des vésicules sanguins, jusqu'au moment où, au bout de soixante-quatre jours, les premiers œufs furent vivifiés—objets d'apparence étrange ne ressemblant que de très loin à "cette beauté" qu'ils devinrent plus tard.

"Il est à peine besoin de noter que cette expérience si nouvelle attira à l'Ovarium toutes sortes de gens, et parmi eux bien des sceptiques; et ce n'est qu'après avoir mis l'embryon mi-formé sous les puissantes lentilles, et montré à ces incrédules les pulsations du poisson que leur scepticisme disparut, après quoi ils devinrent aussi enthousiastes que les adeptes les plus ardents.

"On ne put constater durant le premier mois qu'un très faible changement dans les œufs, petits objects informes, indescriptibles, si je puis m'exprimer ainsi; ils restaient à peu près inertes, à demi enfouis dans le sable et le gravier; le poisson n'en sortit visiblement qu'après l'absorption du sac ombélical, l'aliment fourni par celui-ci procurant la vitalité, la vigueur, la métamorphose d'une forme à l'autre. On put dès lors les voir s'élancer d'un endroit à l'autre, évidemment en quête de la nourriture que j'avais eu soin de leur préparer sous forme de foie très cuit et pulvérisé, et, plus tard, de petits vers provenant des fosses à moitié pourries d'une tannerie...

"Le plus intéressant fut de voir les petits dans l'acte de franchir la passe en luttant contre le courant qui partait des boîtes. Leur croissance fut très lente dans les trois premiers mois, après quoi elle fut plus accentuée, et quand, à l'automne, je dus songer à obtenir des œufs de saumon, je donnai les petites truites à feu M. John Gilmour, pour les placer dans ses étangs de Marchmount, près Québec. Quelques-unes étaient arrivées à une longueur de trois pouces et demi à quatre pouces et elles étaient presque aussi grosses que longues, grâce aux bons soins et à une alimentation rationnelle.

"Au cours des opérations de ma première saison d'inspection des pêcherics, j'avais cherché à me procurer du frai de saumon provenant de la rivière Mov, en Irlande, mais des circonstances échappant à notre contrôle rendirent stériles les efforts d'un excellent ami, M. Holliday, propriétaire des pècheries de saumon sur la Moy, et, à notre grande déception, les œufs nous arrivèrent en mauvais état.

A l'automne de 1858, après avoir fait recurer à fond l'Ovarium et fait quelques altérations à la "passe", je me mis

en mesure d'obtenir des œufs provenant d'un bras de la rivière Jacques-Cartier, près de la paroisse des-Ecureuils. Je chargeai un cultivas teur très avisé, demeurant tout près, de surveiller le poisson et de m'avertir quand il verrait le saumon en train de préparer son lit de frayage. homme se consacra très sérieusement à sa tâche, étant, d'ailleurs, au courant du frayage des truites. Il est inutile de raconter par le menu les opérations des saisons qui suivirent. A chaque automne, je me procuraj des Mr. John Holliday, Sr. (1) œufs et de la laitance provenant des

31

n

18

S

1-

u

le C

it

ıt

B

e



plus beaux types de saumon, recueillis aux Ecureuils; les boîtes furent garnies d'œufs sains et soigneusement fécondés, que j'avais apportés par bateau de Portneuf à Québec, ce mode de transport étant plus sûr et réduisant le frictionnement au

minimum possible. Le succès de nos opérations piscicoles pour

¹ M. John Holliday père, dont le portrait est donné ci-haut. afferma en 1859 les droits de pêche sur la rivière Moisie jusqu'à hauteur de flux et les conserva jusqu'à sa mort, après quoi ces mêmes droits appartinrent à des membres de sa famille jusqu'en 1892. M. Holliday père qui connaissait à fond les pêcheries de saumon en Irlande, avait sur le bord de la rivière Moisie un établissement de pisciculture pour repeupler régulièrement les eaux de cette rivière.

le saumon alla, de saison en saison, de pair avec nos espérances, et au moins soixante-quinze pour cent du frai prit vie et corps. Une saison, toutefois, fit exception et malgré tous mes efforts je ne pus découvrir la raison de l'insuccès. celui-ci provînt de causes naturelles ou de quelques matières délétères qui avaient pu pénétrer dans les boîtes de fravage. it me fut impossible de tirer la chose au clair. Nous avions procédé de la même façon que les années précédentes; l'eau avait sans interruption coulé dans les boîtes; presque jusqu'au dernier moment, le frai avait paru très sain et plein de vie et la proportion de déchet dû aux "parasites" avait été moindre que les saisons précédentes. Le temps de l'incubation étant arrivé, je devins très perplexe. Après avoir attendu un peu plus que la période habituelle, j'examinai le frai à l'aide d'un puissant microscope, placant directement sous l'instrument, à son maximum de force, les œufs préalablement déposés dans une assiette de verre remplie d'eau. Le résultat de nos opérations nous amena à conclure que l'une des choses suivantes s'était produite; ou que le métal tapissant les parois de la boîte avait eu un effet nuisible aux œufs, ou que l'eau de chaux avait, de quelque manière inexplicable, pénétré dans les boîtes et fini par dureir la coquille du frai. Telle fut notre opinion après un très minutieux examen au microscope; et pour en faire la preuve. j'accomplis l'opération césarienne en percant cette coquille avec une aiguille très effilée, prenant soin de ne pas léser quelque partie vitale. Par ce moyen je mis en liberté un certain nombre de petits "reclus", mais il y eut tout de même un fort pourcentage de pertes, la plupart des petits étant morts avant la libération.

"Le fait qu'une partie des œufs n'avait pu arriver à maturité, malgré l'excellence des conditions à toutes les phases joint à la crainte du retour de pareil résultat, me causa beaucoup de soucis. Je commençai à comprendre que, quelles que fussent les conditions accompagnant les opérations, le succès ne saurait être toujours sûr, que la cause soit accidentelle ou non, et j'hésitai à courir le risque d'une autre déconvenue. Heureusement grâce au fonctionnement de l'Acte des Pêcheries, il

y avait tout espoir que nos rivières seraient bientôt bien repeuplées de saumon. Le but que j'avais eu en préparant cette loi avait été de restaurer nos pêcheries de saumon et de substituer le bon ordre là où régnait le chaos, grâce à une loi soigneusement faite et à la rigoureuse application des dispositions de cette loi.

"Les rapports reçus des gardes-pêche et autres fonctionnaires étaient très satisfaisants; l'un d'eux, entre autres, m'écrivait en 1861:

"Sachant que le meilleur de vos efforts tend à augmenter le peuplement de nos rivières, je suis heureux de vous apprendre que la pêche au saumon dans mon district (Mingan) a été fort bonne, surtout dans les rivières Saint-Jean et de la Pie, et dépasse tout ce qui a été obtenu, de mémoire du plus vieux pêcheur, sur ces rivières; et les gens sont portés à croire que cette abondance est l'heureuse conséquence des lois sur la pêche qui défendent la prise du saumon dans leurs zônes de frayage; de leur côté, les pêcheurs commencent à comprendre que ces lois ont été faites pour leur avantage et à en être reconnaissants."

"Sir Edmund Head, qui s'était beaucoup occupé de la question de la protection des pêcheries, disait peu de temps

avant son départ de Québec:
"Nous avons fait la pêche à Mingan cette saison-ci, et je suis heureux de pouvoir déclarer que vous avez effectué un grand changement dans la pêche au saumon de cette rivière; il y abonde." De son côté, le Dr. Adamson, ce prince des amateurs de la pêche à la mouche, de retour de la rivière G o d b o ut en 1862, s'écriait: "Nettle, les rivières foisonnent de poissons et le frai de saumon s'y



Rev. Dr. Adamson.

trouve par myriades." La rivière Moisie qui, en 1859, n'avait produit que 300 barils de saumon en donna 800 en 1862. Les rapports sur les autres rivières étaient également favorables.

et mes Que

ères age, ions 'eau ı'au

e et ointion ndu frai nent

eufs plie lure e le

ière la inuuve, ille

ueltain fort

ases eauque ccès e ou

Heus, il Cet état de choses satisfaisant était précisément ce que l'on avait prévu; l'importance de la loi et les grands bienfaits dérivant de son application avaient été reconnus partout.

"En 1859, le siège du gouvernement fut transporté de Toronto à Québec, et l'hon. M. P. Vankoughnet, notre commissaire des pêcheries à cette époque, me pria d'inviter les députés à visiter l'ovarium pour leur permettre de constater de visu les procédés de la propagation artificielle du saumon et, dans la suite, en donner quelque idée à leurs commettants. Tous ces députés portèrent un vif intérêt à ces opérations et en suivirent la marche avec, j'oserais dire, de l'enthousiasme.

"Parmi les plus assidus visiteurs à l'ovarium se trouvaient l'hon. M. James Ferrier et son fils, et ils me demandè rent le don de quelques œufs de saumon pour leur aquarium de Montreal. J'eus grand plaisir à accéder à leur demande et, quelques jours plus tard, je leur en envoyai, par voie ferrée, de deux à trois cents. Ils arrivèrent en bon état à Montréal et furent placés par M. Ferrier dans l'un de leurs beaux Aquariums, si bien agencés, chacun d'eux étant planté d'algues variées et peuplé de poissons d'espèces diverses. En accusant réception de cette consignation d'un genre si nouveau, M. Ferrier m'apprit que, dès le lendemain matin de leur arrivée, la plupart des œufs brisèrent leur enveloppe et que les petits se mirent à nager avec vivacité. Je fus heureux d'apprendre qu'ils étaient arrivés sains et saufs, vu que c'était le premier essai de transport d'œufs à une distance assez considérable.

"Ici se place le fait le plus singulier. Environ deux mois après cet envoi d'œufs, je reçus de M. Ferrier fils une lettre m'apprenant que les saumoneaux, qui s'étaient si bien développés, avaient été dévorés par un gros poisson doré gardé dans un aquarium voisin. Les aquariums (il y en avait plus d'une douzaine) étaient séparés les uns des autres par des cloisons de verre d'environ trois pieds par quatre et avaient chacun une profondeur de quelque trente pouces. Il faut supposer qu'apercevant chaque jours les saumoneaux à travers la cloison vitrée, le raisonnement ou l'instinct, comme vous voudrez, amena le poisson doré à trouver un plan pour s'en

emparer. Poussé par la voracité, il avait sauté de son compartiment dans celui des saumoneaux et les avait avalés tous, sauf un à qui il manquait, toutefois, une nageoire pectorale. Lors de mon passage à Montréal, peu de temps après, M. Ferrier me montra, dans un bocal, le saumoneau veuf d'une nageoire, gardé là à titre de curiosité.

"Un autre incident très curieux se produisit en 1859, alors que je me procurais des œufs de saumon sur la rivière Jacques-Cartier. Mes hommes s'occupaient à la chose, quand ils me crièrent qu'une grosse truite poursuivait le saumon. A ma demande, ils s'en emparèrent et me l'apportèrent sur la rive. Par le développement de son ventre, je jugeai qu'elle s'était copieusement nourrie d'œufs de saumons. Je l'ouvris avec précaution au-dessus d'une cuve contenant de la laitance de saumon. La truite avait avalé de trois à quatre cents œufs de saumon dont une bonne partie restée en parfait état ou paraissant l'être. On les manipula avec soin mettant de coté ceux qui avaient souffert, le reste fut placé dans une boîte spéciale à mon ovarium de Québec. En temps voulu, lorsqu'ils furent devenus saumoneaux on les placa avec d'autres dans la rivière Saint-Charles où, à certaines saisons, j'avais pris jusqu'à vingt saumons par semaine à la mouche, l'un d'eux pesant dix-neuf livres."

NOMINATION DE GARDES-PECHE.

Sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries (Vict., 22, ch. 86), quinze agents ou gardes-pêche pour les côtes du bas du Saint-Laurent et du Golfe furent nommés en 1859, 1860 et 1861 à des salaires variant de \$40 à \$100 par année.

Dans un de ses premiers rapports comme surintendant des pêcheries, M. Nettle recommandait la cancellation des droits de pêche alors existants dans le territoire connu sous le nom de "King's Posts" et l'affermage individuel des stations de pêche de cette région et même de toute la Côte Nord, pour un terme de cinq années, à l'enchère publique et par soumissions.

l'on aits

de omles ater mon

nts. s et sme. roundè ium

nde voie at à eurs anté En

leur que eux que

ince

nois ttre éveardé plus cloiient sup-

vous'en "La pêche dans les rivières sur les "King's Posts" avait été affermée à la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1852 pour un terme de 21 ans, mais le bail pouvait être interrompt après un avis de dix-huit mois. Sur recommandation de M Nettle, cet avis fut donné à la compagnie, et en 1859, de nouveaux baux, au nombre de 163, furent accordés pour les pêches aux filets sur la Côte Nord; il fut également vendu quelques permis de pêche à la ligne pour un terme d'une année.

A venir jusqu'à cette époque, l'état des pêcheries de saumon sur cette côte avait été des plus défavorables. Le monopole dont jouissait la Compagnie de la Baie d'Hudson était très impopulaire. Le surintendant des pêcheries se plaignait des méthodes destructives des employés de la Compagnie. Le représentant de cette dernière à Mingan écrivait que : "en 1858, la pêcherie de saumon est menacée de ruine. Toutes les rivières ont été envahies et gardées par la force armée. Des gens de Chicaska ont voulu tirer sur M. Doré qui essayait de les empêcher de tendre leurs filets en travers de ceux de la compagnie." M. Nettle ajoutait que "les centaines de filets placés dans les rivières et les baies, de même que l'usage condamnable du dard, avaient complètement détruit les pêcheries."

Il comprenait, toutefois, qu'avec le retrait de la Compagnie de la Baie d'Hudson devait coïncider l'inauguration d'un système quelconque de protection pour les rivières à saumon de la côte, de là la suggestion, sagement adoptée, du système de baux de pêche individuels. A l'appui de cette suggestion. M. Nettle écrivait:

"Si improductif et ruineux que soit son mode de pêche, la protection accordée par la Compagnie de la Baie d'Hudson est présentement la seule sauvegarde pour l'existence du saumon au Canada. Je suis convaineu que si cette protection était retirée pendant SEULEMENT UN ETE, sans la substitution de quelque autre aus i efficace, ce noble poisson disparaîtrait entièrement de notre pays. Des pêcheurs venant de Gaspé, de Rimouski, du Nouveau-Brunswick, du Labrador, de Terre-Neuve, des Iles de la Madeleine et des Etats-Unis—dont le nombre et l'habilité leur permettraient de faire au complet ce

que les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson par suite de leur petit nombre et de leur inexpérience ne font qu'à moitié-pulluleraient sur nos rivières et avec les filets, les dards, et les flambeaux et tout autre engin de destruction tueraient, brûleraient ou mutileraient le poisson qui s'aventurerait dans ces rivières. Ces méfaits ont, d'ailleurs, été tentés déjà. Au cours des deux ou trois dernières années, des goélettes américaines sont venues à chaque saison de pêche du saumon dans la baie des Sept-Iles, avec des équipages bien armés, et ont posé leurs filets dans la rivière Moisie malgré les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Semblables faits se sont produits à d'autres stations de pêche sur les tributaires du Saint-Laurent; et je ne sache pas qu'on ait recouru à un moyen quelconque de punir les intrus ou de prévenir la répétition de leurs déprédations. Cette année (1856). la rivière Bersimis a été entièrement aux mains d'un Américain habile rapace qui a utilisé le dard des Sauvages pour s'approvisionner de saumon. Plusieurs boîtes de ce saumon mutilé ont été apportées dans notre ville en septembre, en dehors de la saison, impropre à la consommation et sans saveur, les marchés de Portland, Boston et New York avant été préalablement gorgés de poisson de bonne qualité."



THon, P. M. Vankoughnet

En mars 1861, l'hon. P. M. Vankoughnet, alors commissaire des Terres de la Couronne, dans son rapport annuel, fit l'allusion suivante aux bienfaits découlant du système d'affermage des pêcheries de poissons de haute mer.

"Comme l'une des conséquences prévues de l'application de ce système aux pêcheries de saumon, il est à la fois satisfaisant et remarquable que plus d'attention a été porté aux pêcheries de détaurner, un certain nombre de détaurner, un certain nombre de

haute mer. Le fait de détourner un certain nombre de pêcheurs laborieux et habiles d'une sorte de pêche comparativement inactive, intermittente et improductive, telle qu'on la pratiquait auparavant, et de diriger plutôt leurs efforts vers une pêche plus suivie et plus payante, a tout de suite avivé l'exploitation de pêcheries abondantes mais auparavant négligées, tout en accordant un répit aux pêcheries à peu près ruinées des rivières.

"Je regrette qu'un obstacle à la restauration de cette précieuse pêche subsiste encore dans la pratique de darder le saumon que les Sauvages et d'autres personnes s'obstinent à conserver. Jusqu'ici, les Sauvages y ont été encouragés surtout par la facilité de vendre la poisson dardé à de petits traitants. Bien qu'on ait puni très sévèrement les gens achetant et ayant en leur possession ce poisson, on constate qu'il est excessivement difficile, dans la pratique d'empêcher tous les intéressés de violer ou d'éluder la loi. Certaines exemptions favorisant quelques tribus sauvages ne font que rendre plus faciles les moyens de s'y soustraire. Tel est surtout le cas dans les districts baignés par la rivière Ristigouche et ses tributaires: étant donné la topographie toute particulière de cette région et le voisinage rapproché de juridictions différentes, il était devenu à peu près impossible d'établir une juste protection et une exploitation rationnelle des pêcheries dans les eaux qui séparent les deux provinces."

APRES LA CONFEDERATION.

Le système de protection pratiqué sous le gouvernement de l'ancienne province du Canada-Uni jusqu'à l'époque de la Confédération (1867), fut pratiquement maintenu par le ministère de la marine et des pêcheries sous le régime fédéral. Dans la suite, et jusqu'en 1883, la province de Québec n'exerça aucun contrôle, quel qu'il fût, sur les pêcheries situées dans ses limites, ce qui explique que, antérieurement à 1883, il n'eu est fait aucune mention dans nos rapports provinciaux.

Le jugement de la Cour Suprême, dans la cause de la Reine vs Robertson, en 1882, reconnut aux provinces les droits de pêche dans les eaux bornées par les terres publiques restées en leur possession, et alors, pour la première fois, on put dire que la province de Québec était entrée dans son bien en ce qui regardait ces précieuses pêcheries.

L'hon. M. W.-W. Lynch, sous lequel, à titre de Commissaire des Terres de la Couronne, fut inaugurée l'émission des baux de droits de pêche par le gouvernement de la province de Québec, fit la première mention du contrôle exercé par son département sur ces droits dans son rapport annuel du 17 mars 1884, adressé à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, et ce, dans les termes suivants:

"Par un jugement de la Cour Suprême, rendu le 28 avril 1882, il a été finalement décidé que les droits de pêche dans

les eaux intérieures appartenaient aux propriétaires des terres ayant front sur ces eaux ou à travers lesquelles ces eaux coulent. En vertu de ce jugement, notre province est devenue nantie de ces mêmes droits partout où les terres sont restées propriété de la Couronne. La possession de ces droits, vraisemblablement destinés à prendre une grande importance entraîne des dépenses d'administration assez considérables. Toutefois, les avantages



Hon, W. W. Lynch.

directs et indirects qui en découleront seront tels, que nous ne serions pas justifiables de les négliger.

"Ayant été chargé, par la loi 46 Viet., ch. 8., de l'administration de ces droits et privilèges, j'ai créé, pour cette fin, un nouveau service conjointement avec celui des mines, service que j'ai placé sous le contrôle immédiat de D. C. Mackedie, l'un des plus anciens fonctionnaires de mon département.

"Dans le cours de l'année, après avoir mis en mouvement l'organisation propre à ce service, M. Mackedie fut chargé de faire l'inspection de quelques-unes des principales rivières de la péninsule gaspésienne, afin de recueillir le plus de renseignements possibles sur la valeur de ces rivières, au point de vue des privilèges de pêche, et sur les méthodes les plus avantageuses possibles à suivre dans leur gestion." On voit par le rapport de M. Mackedie qu'il partit de Québec le 6 juillet 1883, qu'il s'arrêta en route à Rimouski, Amqui, Causapscal, Métapédia (Campbellton), Carleton, New Richmond, New-Carlisle, Port-Daniel, Pabos Mills, Petit Pabos, Grande-Rivière et Gaspé; qu'il remonta les rivières Ristigouche (38 milles), Cascapédia (50 milles), Bonaventure (15 milles), Grand Pabos (11 milles) et Dartmouth (environ 12 milles); qu'il prit des notes et des renseignements au sujet de ces rivières et d'autres sur son chemin, et qu'il revint à Québec le 24 août au soir.

Après avoir décrit l'état de ces rivières à cette époque, M. Mackedie fit les recommandations suivantes au sujet de l'affermage des droits de pêche à la ligne et apporta à leur appui, comme on va le voir, des raisons et les arguments pleins de profondeur et de sagesse.

RECOMMANDATIONS DE M. MACKEDIE.

"La valeur actuelle de plusieurs des rivières que j'ai visitées sans être tout-à-fait nulle, n'est pas aussi grande qu'elle aurait pu l'être si on y eût exercé une surveillance sévère. Quelques années de relâchement sous ce rapport, sont propres non-seulement à ruiner une rivière fréquentée par le saumon, mais encore à porter les habitants de la localité à croire ou'ils ont toute liberté de prendre à leur guise le poisson qui s'y trouve. Toutefois la surveillance exercée par les particuliers semble beaucoup plus efficace que toutes celles que le gouvernement pourrait établir. Il serait donc désirable-en laissant de côté la question du revenu—que toutes les rivières fussent données à bail, mais à des conditions telles que chaque locataire eût un intérêt tout particulier à faire surveiller sa rivière durant le cours de son bail, surtout si ce bail n'était que pour une année. Comme la durée des baux actuels expire le 31 décembre de chaque année, un locataire qui n'est pas sûr de pouvoir renouveler son bail pour l'année suivante, ou qui ne désire pas le renouveler, n'a pas, dans le dernier cas surtout, grand intérêt à exercer la surveillance nécessaire dans le temps voulu, c'est-à-dire durant la saison du frai. en septembre, octobre et novembre; tandis que si les baux étaient faits à dater du commencement de la prohibition jusqu'à la fin de la saison de pêche de l'année suivante, les locataires seraient personnellement intéressés à protéger leurs rivières. A moins donc que le gouvernement ne soit disposé à organiser un système efficace de surveillance sur toutes les rivières publiques, de manière à empêcher toute contravention à la loi, il est à désirer qu'à l'avenir, les baux de pêche datent du 1er septembre et expirent le 31 août de l'année suivante. Il serait important de décider sans délai, cette question, vu qu'il y a déjà des demandes de baux pour 1884.

"La valeur future de toutes ces rivières, dépendra beaucoup de la décision que prendra le gouvernement à leur sujet.
Si elles sont repeuplées, là où la chose est nécessaire, et soumises pendant quelques années à une surveillance sévère de la
part du gouvernement, ou bien louées d'après un mode qui
en assurera la protection par les locataires, il n'y a aucun
doute qu'étant d'un accès facile, elles ne soient en grande
demande; cette assertion, je la base sur le nombre de demandes faites cette année pour loyers de rivières. Et je puis
njouter que, s'il faut en croire les personnes que j'ai rencontrées lors de mon inspection, qui désirent louer certaines
rivières, offrant pour cela un prix élevé, il serait préférable
de mettre à l'enchère toutes les rivières actuellement sous bail;
la compétition élèverait certainement le prix des loyers.

En considérant la question de savoir s'il est dans l'intérêt de la Province de continuer le système de louer les terres auxquelles appartiennent des droits de pêche, ou bien s'il ne serait pas mieux de vendre ces mêmes terres, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a, dans la disposition des rivières, d'autres intérêts en jeu pour le moins aussi importants que ceux de la pêche au saumon, et qu'il faut bien se garder de provoquer un conflit entre les divers intérêts. Règle générale, là où les terres sont arpentées et où la colonisation a fait quelque progrès, il ne reste de disponibles que bien peu de lots conférant des droits de pêche de quelque valeur: le public a presque invariablement devancé la Couronne sous ce rapport. Là

où le gouvernement possède encore quelques-uns de ces lots, comme sur la rivière Ristigouche, le long de laquelle les terres sont presque toutes propriétés privées,—je crois qu'il serait désirable de mettre à l'enchère une certaine profondeur de terre-la mise à prix devant être assez élevée pour atteindre le capital de la rente que rapporteraient ces mêmes terrains s'ils étaient loués. Les terres étant ainsi vendues, le gouvernement se trouverait libéré de toute responsabilité en ce qui concerne la protection des rivières, et il n'aurait non plus rien à voir dans les différends qui surgissent entre les propriétaires des rives opposées, quant à l'étendue de leurs droits respectifs. L'adoption de ce système soulève cependant une objection en ce qui regarde les terres qui bordent la rivière Ristigouche, objection qui peut paraître futile, mais que l'on m'a faite, et que l'on fera très-probablement encore, c'est qu'il favorisera énormément l'acquisition des dites terres par nos voisins de la République Américaine au détriment des Canadiens.

"Supposant le cas où une rivière coule à travers des terres vacantes de la Couronne, toutes disponibles sur chacune de ses rives, et que le département vende à une même personne une certaine lisière de terre de chaque côté de cette rivière sur tout son parcours, je crois que cela aurait pour effet d'amoindrir la valeur des terres colonisables situées en arrière, vu que les colons seraient obligés de faire des arrangements avec ce propriétaire unique pour avoir aceès à la rivière. Il en serait de même aussi entre ce propriétaire de la rive et les porteurs de licences pour limites à bois, et le gouvernement se verrait obligé d'indemniser l'un ou l'autre. Le gouvernement pourrait obvier à cet inconvénient en se réservant la possession des terres ou la faculté d'en prendre possession en aucun temps.

On pourrait peut-être objecter qu'il ne serait pas nécessaire, pour conférer des droits de pêche, de vendre en entier les deux rives d'une rivière; mais il ne faut pas oublier que la propriété des droits de pêche implique nécessairement le pouvoir de les protéger, non-seulement là où il existe des places de pêche (pools), mais sur tout le parcours de la rivière; autrement, ces droits seraient illusoires, on le comprend facilement. Il faut donc nécessairement que le porteur d'un bai! pour une rivière ait droit de contrôle et de surveillance sur toute cette rivière, en autant et tout le temps que le saumon la fréquente, sinon il peut être sérieusement lésé dans ses droits, et la rivière perdre de sa valeur.

"En passant des baux pour les terres le long des rivières, on peut y définir les pouvoirs des locataires ainsi que l'usage qu'ils auront le droit de faire des dites terres; le gouvernement peut, en outre, y faire certaines réserves pour la protection d'autres intérêts, et cela d'une manière beaucoup plus efficace dans un bail que dans une vente.

"Je dirai, en terminant, que je ne crois pas qu'il soit avantageux pour le présent, d'adopter le système de vendre les droits de pêche au lieu de les donner à bail, vu surtout que ces privilèges paraissent prendre de la valeur et qu'il y a tout lieu de croire qu'ils donneront prochainement au Trésor un revenu beaucoup plus considérable que par le passé."

Ainsi que le démontre la politique subséquente du gouvernement de Québec, les recommandations de M. Mackedie furent suivies presque à la lettre.

RESULTATS DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE.

Les résultats de l'administration provinciale des pêcheries ont été fort satisfaisants. Un rapport ultérieur contiendra l'historique de cette administration et l'énumération des résultats obtenus progressivement. Il suffira, pour le moment, de noter que le revenu provenant du Service de Pêche et de Chasse dans la province de Québec est monté de \$3,232.50 en 1884 à \$116,000 pour l'année finissant le 30 juin 1912.

L'hon. M. Lynch, qui avait donné, en 1883, un commencement d'organisation à ce service, eut pour successeur, à la tête du ministère des Terres de la Couronne, l'hon. Pierre Garneau. Puis vinrent successivement les hons. MM. Duhamel, Flynn, Parent et Turgeon.

En 1905, ce service fut détaché du ministère des Terres de la Couronne et incorporé au nouveau ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries dont l'hon. M. Jean Prévost fut ministre de juillet 1905 à Octobre 1907. L'hon. M. Charles R. Devlin, le ministre actuel, occupe ce poste depuis le 17 octobre 1907.

Sous l'administration de ces différents ministres, feu M. Eugène-Etienne Taché, sous-ministre des Terres,¹ eut la surveillance directe du Service de pêche et de chasse depuis sa création, en 1883, jusqu'à son incorporation au nouveau ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries en 1905.

M. Sergius Dufault, actuellement sous-ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, a toujours occupé ce poste depuis la formation de ce ministère.

Comme surintendant des pêcheries, M. Mackedie eut pour successeur M. J. N. Proulx, et celui-ci, M. Honoré Chassé. Puis vint M. L. Z. Joncas, ancien député, qui mourut en 1903 et à qui succéda M. Hector Caron, ancien député, le titulaire actuel.

VALEUR COMMERCIALE ACTUELLE DES PECHERIES.

Un peu plus de 12,500 personnes trouvent aujourd'hui de l'emploi dans l'exploitation de nos pêcheries et celles-ei ont une valeur commerciale de \$1,500,000 à \$2,000,000. En 1911-12, l'année la plus récente pour laquelle il existe des rapports complets, la valeur totale annuelle de ces pêcheries fut de \$1,868,136.

Elles sont sans doute susceptibles d'un plus grand développement. Et à ce sujet, peut-être, n'est-il pas hors de propos de rappeler les paroles prononcées, il y a une soixantaine d'années, par feu Noël H. Bowen, de Québec, à la suite d'une conférence sur le Labrador ² faite dans notre ville: "'Connaissant les richesses dont une généreuse Providence a

¹ M. E. E. Taché est mort le 13 mars 1912.

² Voir Transactions of the Quebec Literary and Historical Society, Vol. IV, p. 340, Québec, 1856.

chargé nos rives et ayant cet inépuisable trésor à notre portée, est-il croyable que pas un navire ne parte d'ici, durant l'année, pour aller prendre une part de ces pêcheries? Les vaisseaux des autres nations accourent en grand nombre vers les banes comme des vautours vers leurs proie, pendant que nous les regardons faire, dans une honteuse indifférence. Sommes-nous donc trop fortunés ou trop paresseux ou trop peu intelligents pour apprécier nos richesses naturelles?"

(Nous nous efforcerons, dans des rapports subséquents, de traiter plus à fond l'histoire des pêcheries de la province de Québec depuis le milieu du dernier siècle—histoire que nous n'avons pu qu'effleurer au cours des pages précédentes. Egalement ferons-nous l'historique de nos principales rivières à saumon et de quelques autres lacs et cours d'eau intérieure de la province.—E. T. D. C.).

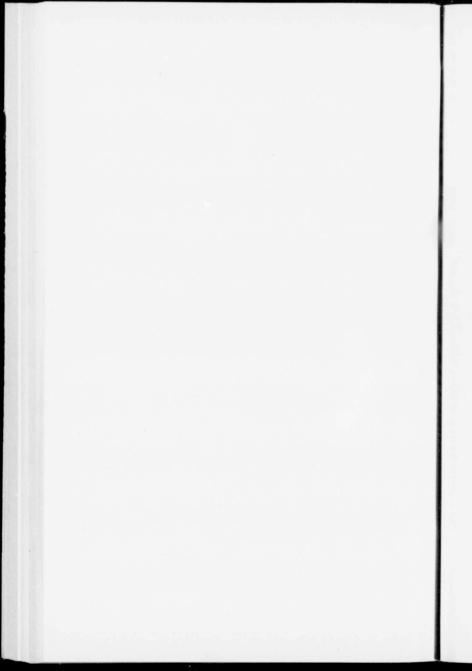


Table des Matières Alphabétique et Analytique

A

Acadie, comprenant autrefois la Gaspésie	32
" les Iles de la Madeleine	49
" quelques-uns de ses anciens habitants vont des	
Iles de la Madeleine au Labrador	161
Adamson (Rév.), Son portrait	179
" Ses écrits sur la pêche au saumon et	119
And the control of th	
sur le déclin, la restauration et la con-	100
servation de ce poisson au Canada	168
Administration provinciale. Ses résultats	189
Alexander, (Colo. el Sir James). Editeur du livre du	
Rev. Dr. Adamson sur le saumon au Canada	168
Américains (Les) et leurs empiètements sur les droits	
de pêche au Canada	125
" et leurs bateaux de pêche. Gravure	105
Anguille. Sa valeur inestimable pour les Montagnais.	28
"Sa prise au dard par les sauvages	29
Anticosti. Son premier seigneur	61
" Destruction de la pêcherie de Jolliet	49
Archives canadiennes. Aide à l'auteur	3
" de la Nouvelle-France. Mention	3
Arnaud (Le père). Il signe une requête demandant	
une loi pour la protection du sau-	
mon et de la truite dans le Saint-	
Laurent et ses tributaires	171
Son portrait	171
The state of the s	
" Ses travaux parmi les sauvages	171

В

Baie des Chaleurs (Dans la)	à 159
Baie du Chateau	102
Baron de Léry	13
Basques (Pêcheurs)	52, 86
Bayfield (Amiral). Extrait de son journal en date du	
22 juin 1833 au havre du Petit	
Natashquan, (cité par le capt.	
J. G. Boulton, M.R.)	140
" Son portrait	141
Beauharnois (Intendant)	58
" (Gouverneur)	97
" et Hoequart parlent des produits de la	
baleine et de la chasse au loup-marin	97
Bibliothèque Nationale (Paris). Mentions3, 4	3, 44
Biggar (H. P.)	43
Bissot. Fait seigneur de l'Isle-aux-Oeufs	60
" Sa fille épouse Louis Jolliet	60
Boissel (Henri)	22
Bonaventure (Havre)	155
" (Rivière)	. 155
Bossé (J. S. N.), (Juge). Son témoignage, alors qu'il	
était avocat, devant une commission parlemen-	
taire	147
Boswell (J. K.) de Québec, qui contrôlait la pêche au	
saumon sur la rivière Jacques-Cartier	171
" Son portrait	171
Boucher (Pierre). Ancêtre de plusieurs importantes	
familles canadiennes	31
" Ses écrits sur le poisson	31
Boulton (J. G., Capitaine M. R.) Citation du journal	
de l'amiral Bayfield	140
Brest (Le hâvre de)	18
" Vue de l'emplacement	17
Bretons (Les pêcheurs) 7	8. 14

LES	PÊCHERIE	ES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	195
Brouague (S	ieur de).	Il succède à son beau-père, de Courtemanche, comme com-	
"	"	mandant du Labrador S'emploie à entamer des négo-	81
		ciations avec les naturels de Terre-Neuve	92
"	"	Son rapport annuel, pendant 41 années, au Conseil de la Ma-	
"	"	rine	94
**		Son écrit sur les tribus sauvages du Labrador	93
4.4	"	Ses statistiques sur les pêche- ries	95
"	"	Se plaint de la "pêche avec la	
Buteau, Frs.	Il parle	faux'' devant la commission parlemen-	95
taire o	le son con	nmerce de poissons à Québec	142
		С	
			8, 14
Callières (S	ieur chev	ralier de). Gouverneur de la	50
"	"	colonie	56 56
		Son autographe	50
		baie). Concédé au sieur Riverin	104
Carleton (SI	"	PortraitSon protêt contre la conduite des Terreneuviens envers les Cana-	104
		diens au Labrador	104
Contion / Inc		es pêcheries du Saint-Laurent.	20
		autographe	20
**		portrait	21
Cartwright (nt)	103
Cartwright (11 eutenai	Le premier Européen réussis-	100
		sant à nouer des relations	
		avec les Esquimaux	102
**	**	Son journal au cours de 16	
		ans de séjour au Labrador	103

	LES PÉ	CHERIES	DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	197
Colbert				46
4.4				46
Concess			or60, 94,	-
**	ionii uu	**	Concessions de terres et de	00, 02
			droits de pêche aux Sieurs	
			Charles Aubert de la Ches-	
			naye, François Pachat, Fran-	
			cois Poisset, Mathieu de Lino,	
			Pierre Lallemant, Chas. Pat-	
			tu et Jean Gobin	88
4.6			Autres concessions des deux	01,
			côtés du Détroit de Belle-Isle	
			aux Sieurs Riverin, Chanion,	
			Catignon et Bouthier	88
		**	Augmentation rapide des con-	
			cessions sur la rive nord du-	
			rant les 30 dernières années	
			du régime français	
66			Concessions de droits de pêche	
			en 1736 par les Sieurs de	
			Beauharnois et Hocquart à	
			Louis Bazil; et en 1749 le	
			Sieur Gauthier les obtient de	
			Jonquières et de Bigot	97
			Cap Chat (rivière et baie)	-0
			concédé au Sieur Riverin	
			La concession de Lafontaine	
			de Belcourt entre les rivières	
			Itamaniou et Netagamiou et	
			celle du Sieur Vincent sur	
			le Petit Mécatina	
**			Concession des droits de pê-	
			che en 1749 à Estèbe de	
			Beaujeu, entre le Petit et le	
			Gros Mécatina	95
		**	Concessions en 1720 à de la	
			Valtrie et celles pour 15 ans,	
			en 1750, à de La Fontaine	
			par Jonquière et Bigot	98

Concession	s au Labrador.	Concession de droits de pêche	
		de Saint-Augustin en 1750 au	
		Sieur Cherron par Jonquière	
		et Bigot; même concession	
		faite en 1753 à Philippe	
		d Ailleboust de Céry	98
**	**	Le Sieur Taché devient, en	
		1750, concessionnaire des	
		terres et des droits de pêche	
		entre Phélypeaux et Baie de	
		Forteau	98
6.6	4.4	MM. Daine et Foucault de-	
		mandent une concession pour	
		laquelle le Sieur St-Paul	
		mérite préférence s'il y in-	
		siste	100
Concession	s de droits de	pêche sur la Rive Sud	56
		849	149
Confédérat	tion (Après la	i)	184
Constantin	au Labrador		84
**	Un des prei	niers à explorer la côte du	
			84
"	Le premier	qui amène Courtemanche au	
			85
44		ès sa mort, ses droits sont con-	
	cédés par Jo	onquières et Bigot au Sieur	
	Bréard		85
Contrôle d	e ses pêcheries	assuré à Québec par décision	
		ne en 1882	185
Convention	de 1818		121
			9, 14
Cour Supr	ême. Jugeme	nt assurant à Québec le con-	
trôle	de ses pêcher	ies intérieures	185
Courteman	che (Le Garde	ur de). Il obtient une conces-	
		sion au Labrador	63
**	**	Il épouse une petite-	
		fille de François	
		Bissot	63

LES PÊCHERIES DE	LA PROVINCE DE QUÉBEC	199
Courtemanche (Le Gardeur	r de). Il reçoit en 1714 un renouvellement de sa	
	concession	65
	du Labrador	65
" "	Après sa mort	80
	Louis XIV accorde à sa veuve et à ses en- fants une concession de terres et de droits	
	de pêche	81
"	Son autographe	84
Crofton (Capitaine). Ext	trait de ses remarques sur	
les Isles de la Madele	ine	120
	D	
Dawson (Dr S F) Son	article sur "Brest" du La-	
1 1	article sur Brest du Da-	19
	Son autographe	85
" (douverneur).	Il accorde des concessions	00
	de terres et de droits de	
	pêche	50. 85
	Il écrit au ministre de	,
	France au sujet de Riverin	50
Denys		3
" Son rapport sur les p	oècheries de morue	31
" Jean		13
" Description et Histo	oire Naturelle des côtes de	
	ionale	33
" Nicolas; son autogra	aphe	37
	pêche	36
		36
		43
	tre lui transmettant le pré-	
	rapport	3
Min	nistre en charge de ce minis-	100
tere	depuis 1907	190

LES PÊCHERIES I	DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	201
	te du Service de Pêche et de Iinistre des Terres de la Cou-	
		189
		38, 39
	Il parle de l'immigration des	00, 00
	de la Madeleine à la Côte du	
		161
)	3, 7
" (Tierre, Hon. Dr	Mis en charge du nouveau	9, 1
	Service de protection des pê-	
	The second secon	164
	cheries en 1852	164
	Sa carrière publique 16	94, 169
	Il insiste sur l'adoption	170
	d'une loi des pêcheries	172
	Son naufrage sur la côte du	
	Labrador en 1861	165
	iteur	4
	tend avoir découvert la baie	
		99
	tion	-1
	Récollets la mission de Percé	37
	ohe	57
	vers droits de pêche	57
" Il reçoit de	Louis XIV instruction d'en-	
courager les	pêcheries	52
	G	
Gagnon (Ernest). Auter	ur d'une Vie de Louis Jolliet	62, 63
	oublie une nouvelle édition du	3
livi	re du père LeClercq	37
" Cit	ation	39
	n de)	181
	. Premier pisciculteur qui	
(réussit aux Etats-Unis	173
11	Ses écrits sur la piscicul-	
	ture	173
		110

Garneau (Hon. P.). Tête du service de pêche et de chasse à titre de ministre des Terres de la Cou-	
ronne	189
Gilbert (Sir Humphrey)	21
Gobin (Jean). Concessionnaire de droits de pêche	78
Goode (Dr. G. Browneî Dans son rapport sur les pêcheries américaines (1884), il décrit la pêche à la baleine dans le golfe Saint-Laurent et le détroit	
de Belle-Isle	105
Gomez (Estevan). Mention	19
Gosling	21
Banks	104
" Autres citations	106
Gosselin. Mention	13
Grenfell (Wilfrid T.; C.M.G., M.D.)	19
н	
Haies. Mention	21
Havre de Brest	12, 16
Hazen (Hon. J. Douglas). Aide à l'auteur	4
Head (Sir Edmund). Son encouragement à la protec-	
tion du poisson	168
" Ses félicitations à M. Nettle	179
" Son portrait	168
Hocquart (Gilles). Son portrait	97
Holliday (John, snr). Premier concessionnaire de la rivière Moisie	177
" Son portrait	177
" Propriétaire de pêcheries de	
saumon en Irlande	177
Hontan (La). Il parle de nos poissons	58
Howley (J. P., F.R.G.S.)	8

J

Jacques-0	Cartier	(Rivière).	On en	tire des oeufs de	
			saumon		175
"	6.6	"	Ses pêc	heries de saumon;	
			contrôle	ées et protégées	
			pendan	t plusieurs années	
			par M.	J. K. Boswell, snr.	171
Jersey (1	Les cor	npagnies de	pêche de	e) 103	, 105
44	6.6		4.6	Charles Robin	
				fonde à Paspébiac	
				son premier éta-	
				blissement de pê-	
				che canadien	111
4.4				Charles Robin	
				donne un essor et	
				un développement	
				nouveaux à l'in-	
				dustrie de la	
				pêche sur la côte	
				gaspésienne	112
				la marine et des	
					4
				autographes	62
**	"			sissipi	61
**	44			ou l'endroit précis	
		de sa mort			63
"	**			ou six mille sau-	
	"			saison	62
	"			Gagnon	62
		*		à Québec	62
				re à Anticosti	62
				nt plusieurs gages	=0
				maux	72
				n autographe	98
				isieurs années com-	00
				t	63
Juneau	(Pere	Emmanuel).	Recolle	t	47

L

Labrador.	1835-1840			140
	Une mauva	ise saisor	1	93
**			cains au	101
4.4	Concessions	au		60, 94
			r des Esquimaux	102
4.4	La pêche d	ans le no	ord du	87
4.4				91
		-		66
Lage (De)				87
			la rivière Quisisaquio	
			Jolliet	80
LaParelle			n des plus grands éta-	
			de pêche de Jersey	161
			ent d'une station de	
	pê	che à Na	tashquan	161
**			Robin et Cie	158
			opérations sur la Côte	
	()			108
**	**		ent leur apprentissage	
			obin & Cie	158
* 4	(David).		e une maison rivale de	
	(es Robins	111
LeClerca	Le père Ch		Mention	3
**		44	Il passe douze années	
			chez les sauvages de la	
			Gaspésie	37
**		6.6	Citations	
**	**	**	Sa description de la	
			Gaspésie et de sa po-	
			pulation	37
Législation	de 1823 et	1824		135
"				
LeJeune (29
			rk)	18
Lescarbot				
			naire de dreits de pâche	

LES PÊCHERIES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	205
Louis XIV et les pêcheries canadiennes	51
" Son portrait	51
Henri IV. Son portrait	81
Lymburner et la côte du Labrador	108
" Le premier traitant de langue anglaise qui	
pénétra dans l'anse Hamilton	108
" Il était un marchand considérable de	
Québec	108
" Il acquit, par voie d'achat en 1807, les	
droits sur la soi-disant seigneurie de	
Mingan	108
" Il forma, avec d'autres, la Compagnie du	
Labrador	108
Lynch (L'hon, W. W.). Il fait la première mention	
officielle du contrôle de son	
ministère sur les droits de	
pêche	185
" Il organise en 1883 le Ser-	
vice de pêche et de chasse de	
la province	189
M	
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	
Mackedie (M.). Son inspection des rivières à saumon	100
de la Gaspésie	186
Ses recommandations	
Madeleine (Les Isles de). Départ de ses pêcheurs	50
" Ses pêches de morses	120
Mallet (Paul-Henri)	8
Marine (Département, à Paris)	3
Miemaes	20
Monseignat (De). Son autographe	48
" Sa description de l'oeuvre de des-	
truction des pirates à Percé	47
" Citation	47
Montagnais	
" Leurs méthodes de pêche	27
" Leurs prêcheurs aux poissons	26

Montag	gnais. I	Portraits		, 76
Morue.				12
4.6	Les pê	cheries de		12
4.4			rues	15
6.6	Une g	rosse prise de.		30
"	Ancie	nne méthodes de	e pêche à la morue	9
		1	4	
Nettle	(Richar	d)		167
44	"		juin 1857 surintendant	
			s du Bas-Canada	167
4.4	6.6		ouvrage sur les pêcheries	
		de saumon d	u Saint-Laurent	168
**	"	Ce fut lui, r	non pas Wilmot, l'initia-	
		teur de la pi	sciculture au Canada	173
4.4		Il reçoit de	sir E. R. Taché, premier	
		ministre, por	ivoir de faire la dépense	
		nécessaire à	l'établissement du pre-	
		mier ovarium	a canadien	175
"				175
" "	"		auteur, en 1897, un récit	
		The second secon	ères expériences piscico-	
			le ce récit175 à	
" "	"		pisciculture au Canada.	173
	Frères.		le nombreux pêcheurs	149
Norma	nds. Le	s premiers pêch	eurs	212
)	
Octrois	Pour	octrois de terr	es ou de droits de pêche,	
		cessions.	ou ou ar arona ar prome,	
Pachot	(France	ois Viennay).	Il seconde Jolliet dans	
1 acnot	(I rang	old (lennay).	son entreprise	63
	"	4.6	Un ami de Juchereau de	0.0
			la Ferté	63
" "	**	**	Concessionnaire de	0.0
			droits de pêche	83

Palliser	r (Sir Hugh).	Gouverneur de Baie Chateau, il visita Baie-Château, Labrador,	
		sur son vaisseau de 50 canons	
		le "Guernsey" dans le but	
		d'entamer des relations ami-	
		cales avec les naturels	103
	**	Extrait de sa lettre au secrétaire	
		de l'amirauté, le 25 août 1766	106
Parents	s (Hon. SN.)	. Tête du service de la pêche et	
	de la chasse à	titre de ministre des terres de la	
	Couronne		189
Parkhu	arst (Anthony)	27
Parkma	an (Francis).	Citation	7
Parmer	ntier (Jean) .		13
Patters	son (Rev. Geor	ges). Citation	, 16
Pêche	et Chasse. Sei	rvice provincial organisé en 1883.	190
	ies. Etablissen	nent du service au Canada	166
	Pour la p	rotection du saumon	138
4.4	De 1825 à	1840	139
4.4	Importan	ce des pêcheries85,	183
	Ce qu'elle	es étaient il y a un siècle	126
4.6	Service de	e protection	166
4.4	Leur prés	sente valeur commerciale	190
**	de saumo	n	51
**	de baleine	e	51
Pêcheu	ırs français. (Comment ils étaient payés	43
Percé.	La chapelle é	rigée à	37
	Autres détail	ls sur sa pêcherie	39
4.6	La piraterie	en cet endroit	46
4.6	Fut visité pa	ar plusieurs pêcheurs français du	
	temps de Lec	dereq	38
Perley	(Moses H.).	Sa description des méthodes de	
		pêche en vogue au Labrador en	
		1849	145
	**	Autres détails concernant les	
		pêcheries de la Baie des Chaleurs	151

	Perley (Moses II.). Rapport sur les pêcheries du golfe Saint-Laurent déposé de- vant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1849, etc.	•
	Citation	149
	Phips à Anticosti	49
	" Sa flotte détruit l'établissement de Percé	47
	" (Sir William). Son portrait	49
Pisciculture. Premier établissement au Canada		172
	L'établissement de M. Nettle	177
	sur la rivière Moisie	177
	Portugais (Pêcheurs). Mention	9
	Prévost (Hon. Jean). Tête du Service de Pêche et de	
	Chasse à titre de ministre des terres	190
	Prowse (Juge). Citations9,	10, 11
	R	
	D. L.	. 04
	Raudot	24
	Règlements de pêche de la France	23
	Reine vs Robertson (La). Décision de la Cour Su-	
	prême	184
	Riverin à Matane	54
	" Son entreprise de pêche	50
	" Son vaisseau	52
	Robertson (Samuel), Ce qu'il dit du "Brest" du La-	
	" brador. Sa description d'une	
	pêcherie de loups marins	141
	" Citation sur le Labrador	140
	Robin (Charles)	33
	" (Charles, et Cie). Leur lettre au capitaine	
	Henry Bourchier se plai-	
	gnant de l'intrusion améri-	
	caine dans les pêcheries	
	canadiennes	123
	" Ce qu'en dit l'abbé Fer-	
	land	116

LES PÉCHERIES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC		209
	Charles et Cie). Description de leur indus- trie par le Dr. Clarke	111
	·· Leur établissement de la	
	Baie des Chaleurs	110
	ames). Son portrait	115
**	Description de son industrie par	
	Perley	157
	s	
Sagard.	Son histoines de mânha	26
Saumon.	Ses histoires de pêche	139
saumon.	Premier établissement de pisciculture cana-	100
	dienne à Québec	172
**	Les pêcheries du Saint-Laurent; livre édité	
	par M. Richard Nettle et dédié à sir Edmund	
	Head	167
**	Sa pêche au Canada; livre par le Rév. Dr.	
	Adamson	168
4.4	Le même ouvrage édité par le col. sir James	
	Alexander et publié à Londres en 1863	168
* *	Pour sa protection	138
* *	Son abondance d'autrefois dans la rivière	
	Saint-Charles	174
**	Pris en immense quantités par Jolliet sur la	
**	Côte Nord	62
	Celui de la rivière Bonaventure	155
	Son abondance dans la rivière aux Esqui-	
	maux	63
**	La protection de celui de la rivière Jacques-	
	Cartier par MK. Boswell	171
	Sa protection préconisée par l'hon. M.	
	Joseph Cauchon, en 1857	
	Recommandations de M. Mackedie	186
	Sir Edmund Head s'intéresse à sa protection	168
**	Il est pris au dard dans la rivière Bersimis	183
	Victimes de méthodes de pêche ruineuses 124,	126

Seigne	eulay (Marquis de)	53
"		53
		55
Sicotte	e (Hon. L. V.). L'auteur de la loi des pêcheries	
	de 1858 10	66
4.4	" Son portrait	66
Simar	d, CJ	4
Société	é Historique du Massachusetts	48
	Littéraire et Historique de Québec 8, 1	19
**	Royale du Canada. Extraits de ses annales	
	(Transactions)	19
	()	14
Saint-	Charles (Rivière). Autrefois une bonne rivière	
		74
Saint-l	Laurent (Rivière et Golfe). Leurs pêcheries3, 4, 7,	
	14, 20, 29, 56, 58, 61, 93, 130, 149, 162, 10	61
	T	
The ship	(Charles) Marchand de Kameureeks II dit	
Tache	(Charles). Marchand de Kamouraska. Il dit devant la commission parlementaire que lui et	
	d'autres ont pratiqué la pêche dans les îles de	
	The same of the sa	30
	(Sir EP.). Il autorise la construction de	90
	Vocas and a syst of a memory and a majority and a significant	72
6.6	THE STATE OF THE S	73
	(EE.) Sous-ministre des terres, il administre	
	le service de la pêche et de la chasse	
		90
Talbot	(Antoine, de Berthier; comté de Bellechasse). Il	
	" achète en 1838, un établissement pour	
	·	45
	" Citation à son sujet, tirée des Jour-	
	naux de l'Assemblée législative de	
		47
4.4		46
Talon		38

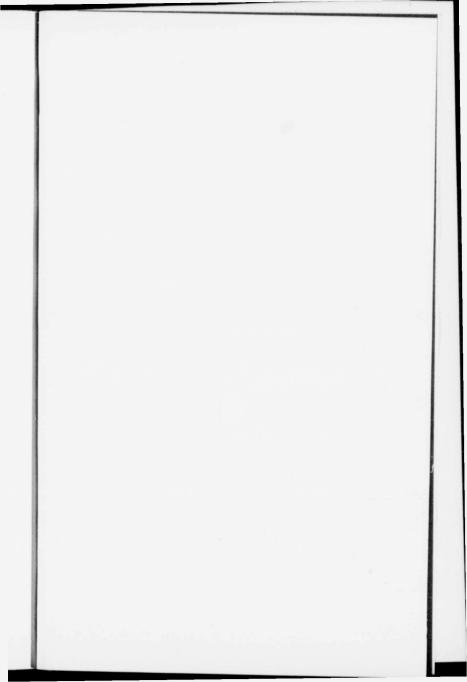
LES PÉCHERIES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	211
Taschereau (Jean-Thomas, M.P.). Sa loi régularisant la pêche dans le District Inférieur de Gaspé, présenté à l'Assemblée lé-	
gislative	131
" Son portrait	130
·· ·· ·· Rapport de la com- mission spéciale, signé par lui à	
titre de président	131 à
	135
Turgeon (Hon. M. Adélard). Tête du service de la	
pêche et de la chasse, à titre de ministre des	
terres de la Couronne	189
**	
V	
Vankoughnet (Hon. P. M.). Commissaire des terres	
de la Couronne	183
" Son rapport sur les	
pêcheries	183
" Son portrait	183
Vaudreuil et Bégin. Citation	87
· (Marquis de)	57
" (Pierre-François de). Son autographe	99
" Son portrait	99
Wallace (W. S.). Dans son opinion le nombre des colons de Côte Nord, venus des isles de la Madeleine, n'excédait	101
pas 80 familles	161
Whitcher (M. W. F.). Il fut le chef du service des pêcheries dans le départe- ment des terres de l'ancienne	
province du Canada	166
Wilmot (Samuel). Son entrée au département des pêcheries et, en 1876, sa nomina- tion comme surintendant de la	
pisciculture	173

Wilmot (Samuel). Il fonde des établissements de	4.00
pisciculture	173
Winslow. Citation	10
Winsor (Justin). Citation	20
PORTRAITS.	
A	
Adamson, Rév. Dr	179
Arnaud, Rév. Père	171
В	
Bayfield, Amiral	141
Boswell, Jos. K.	171
Boucher, Pierre	31
C	
Carleton, Sir Guy	104
Cartier, Jacques	21
Cartwright, Lieut	103
Cauchon, Hon. M. Joseph	170
Champlain	24
Charlevoix , Rév. Père	55
Clarke, Dr. John M	111
Colbert	46
F	
Ferland, Abbé	117
Fortin, Hon. Dr. Pierre	165
н	
Head, Sir Edmund	168
Henry IV	81
Hocquart, Gilles	98
Holliday, John, Snr.	177

LES PÊCHERIES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	213
L	
Louis XIV	51
Louis XV	$\frac{84}{185}$
N	
Nettle, Richard	175
P	
Phips, Sir William	49
R	
Robin, James	115
S	
Seignelay, Marquis de	55 166
T	
Taché, Sir E. P	173 130
Tahourhenché, Paul	174
v	
Vanukoughnet, Hon. P. M	183 98

AUTRES GRAVURES.

Anciennes méthodes de pêche à la morue	9
Un tirage de morue	12
Echafaudage pour morues	15
L'emplacement de l'ancienne "ville" de Brest	17
Dieppe	23
Table à dépecer sur la grève de Percé	40
La Nouvelle-France, en 1691	41
Carte de la baie des Molues	42
Marsouin fraîchement pris	59
Pêche à la baleine	64
Pêche aux loups-marins	67
Groupe d'indiens montagnais	72
Femmes montagnaises	76
Bâtiment français faisant la traite avec les Esquimaux	83
Saint-Malo	86
Esquimaux	90
Femmes esquimaux dans leur maison de glace	92
Battle Harbor, près de Château-Bay	90
Port Indien, entre les baies Sandwich et Hamilton	100
Vaisseaux de pêche américains au 18e siècle	105
L'établissement Robin à Percé	109
Une partie du bassin de Gaspé	127
Le havre de Paspébiac	156



Howay

APPLE LANDS OF ALDERGROVE



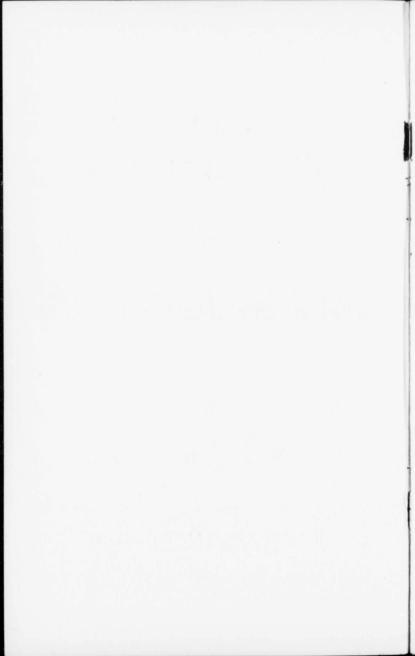
THE JONATHAN APPLE

F. J. HART & CO. LTD.

HEAD OFFICE

NEW WESTMINSTER, B.C.

ESTABLISHED 1891



F. J. HART & CO. LTD.



NOTARIES CONVEYANCERS VALUATORS AUCTIONEERS

Real Estate Insurance Financial Agents

HEAD OFFICE New Westminster, B. C. Branches:

VANCOUVER VICTORIA CHILLIWACK ALDERGROVE

Cable Address: HART. New Westminster Code: A.B.C. 5th

AVING been in business on the lower mainland for twenty years, we are in a strong position to place before intending investors first class propositions for Real Estate Investments generally, but especially in Industrial Sites, Waterfrontage, and Timber and Fruit Lands.

WE CAN OFFER

First Mortgage Investments on Improved Farm and City Properties in the Province of British Columbia, which will yield the investor from 7½ to 8% per annum, payable half-yearly.

RENTS AND INTEREST COLLECTED

BOARD OF DIRECTORS

F. J. HART, President

M. A. NELEMS H. A. EASTMAN

R. K. CHAPMAN, Vice-Pres E. L. WEBBER, Sec. Treas.

J. R. AGAR

CORRESPONDENCE SOLICITED

Address:

References.

F. J. Hart & Co., Ltd. New Westminster, B. C.

Bank of Montreal

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY

F. J. HART

PRESIDENT

F. J. HART & CO., LTD.

GENERAL MANAGER

THE WESTMINSTER TRUST & SAFE DEPOSIT Co., LD.

THE ELR CREEK WATER WORKS Co., LTD.

THE WESTERN HOME & IMPROVEMENT CO., LD.

THE FRASER VALLEY NURSERIES, LTD.

THE ORANAGAN TELEPHONE COMPANY, LTD.





HEAD OFFICES

of

F. J. Hart & Co. Ltd.

AT

NEW WESTMINSTER BRITISH COLUMBIA

ESTABLISHED 1891

PRES BORN MOR



Hart & Company, Sit REAL ESTATE MORIGAGE LOANS INSU RENTS AND INTEREST COLLECTED

VANCOUVER VICTORIA CHILLIWACH ALDERGROVE

New Westminster, B. C., Nov. 22nd., 1910.

To whom it may concern:

To whom it may concern:

The clientele of this company which now extends to many parts of the world, has been built up entirely through satisfactory dealing. Value for value is, and for 20 years has been our motto. Much do we prefer no business to any transaction which would result unprofitably to the man who placed his trust in us.

And never during our long term in business here have we had occasion for more enthusiass than regarding the proporties at Aldergrove, about which this booklet is written. Thorough investigation of soil, climate, transportation and markets, has satisfied us that mobile to the state of the satisfied us that mobile of the satisfied is that of any assertion contained within these covers. Those who care to trust us to choose land for them before being able to impact their purchase personally, can have every dollar refunded, if after going over the ground, they find any statement we have made not representative of the facts.

We feel that most men are like curvelves in that they like to know something about a company before dealing with it. We expect that atranspers into whose hands this booklet will fall, may want to know what is thought write any bank, individual or business house in New Settminster, Vancouver, Victoria, Chilliwack or Aldergrove, the five centres where offices of our company are in operation.

Respectfully youre.

Respectfully yours.

F. J HART & CO., LTD.

Fredericas & west

Agriculture

HE most important economic interest in the world is agriculture. Agriculture it is that supplies us with the materials with which we are fed and clothed. The very existence of the race turns on the ability of the farmer to produce food. The next

thing in importance is transportation. This must be so, because it is transportation that takes the produce from the field and delivers it at your door. Supply fertile fields with a means of getting quickly to market and all the powers on earth will not stand in the way of substantial prosperity. The cities do not and cannot produce food—all they can ever do is to consume it and remain in absolute dependence upon the grower. No trade has ever been or ever will be invented that equals in certainty the business of taking from mother earth the things that keep the blood circulating in the veins of humanity.

In hard times thousands of men wander through the city streets, tired and wan, looking for work. You have met these men if you have lived many years—the carpenter, the accountant, the machinist, and even the professions are not unrepresented, but have you ever met among these unfortunates the farmer? No, you have not! You'll have to go to his plot of ground to find him. Hard times may have their effect on him in reduced prices and curtailed demand, but should all else fail, he can farm for himself—grow what he needs for his own precious family. The results of strikes, lock-outs, or mergers rap unheeded on the wall of self-sufficiency that stands between the tiller of the soil and want. How strange it is that so few of us appreciate these facts!

Food a mile from human bodies has no value save as it is known that this mile can be bridged. The space between Aldergrove and the markets of Vancouver, New Westminster and Port Mann is covered by two railroads, the British Columbia Electric Railway and the Great Northern Railway. Besides offering every facility for the proper handling of the products of the orchard and garden, these two roads present another advantage enjoyed by few communities and this is competition. Two roads means rivalry for business, and where this latter is the case the shipper always gets the benefit of a better and more considerate service.

The toot of a train whistle and the whirr of the trolley were first heard within the bounds of Aldergrove during the past year.



Town of Aldergrove from the west, showing saw mill in background

The elegantly constructed, sumptuously furnished electric cars that now pass through several times daily, offering greater comfort than is to be had on any of the city lines in British Columbia, mark an epoch in the history of this potentially great stretch of country. The wheezy whistle of the brakes, as the first Great Northern train came to a stop in front of the comfortable station, seemed to whisper to the patient residents who had waited long: "Well, I've been a long time coming, but I'm here at last." One grizzled old timer, who was held fast by his fertile fields and the glorious climate of Aldergrove since the days when the gold seekers passed through on the Yale Road to the Cariboo gold fields, was heard to say, "Well, there's surely the latest train in the world—it should have been here twenty years ago."

At last the missing link was supplied—Aldergrove had transportation. Though it was a long time coming, had seen men grow old waiting for it—the important fact remained—it was here now. So everybody was happy and real progress and prosperity began.

What a marvellous force for development is a railroad, when one comes to ponder on the happiness it's coming is always the advance agent of, and compare them with conditions of the past?

The Uganda Railroad has done more to civilize Africa than

all the work of all the missionaries in two thousand years.

Railroads give new environments, and men as a body, are changed only by this. The railroad places the farmer and his consumer on a trading basis—it takes away the soil's products and brings back the money. The railroad stands for peace, prosperity and enlightenment—for does not the railroad and the schoolhouse go hand in hand?

Of what value was the fertile soil surrounding Aldergrove, to its owners, were it capable of producing crops such as the world had never known, with no facilities for taking the products to where

they were needed.



Station of the Great Northern Railway Co. at Aldergrove, B. C.

Where Is Aldergrove?

LDERGROVE is situated in the Municipality of Langley, in the District of New Westminster, Province of British Columbia, and is the geographical centre of the Lower Fraser River Valley It is twenty-three miles from

the City of New Westminster or Port Mann, or one hour's ride by steam or electric road, and thirty-five miles from the City of Vancouver, one hour and thirty-five minutes by either route.

It can thus be seen that the market for the Aldergrove grower is comparatively at his door. Think for a moment of the strength of this position. Less than thirty-five miles from more than half of the population of British Columbia. Compare this location with the interior of the Province, where the distances of transportation and non-competitive shipping rates often place the owner of the most magnificent crop at a loss. Also consider the colder winters of the interior, the hotter summers, the need of artificial irrigation, as against the natural, never-failing sub-irrigation of the Aldergrove District. And prices for land are at the present time lower at Aldergrove than any part of the interior, which has any kind of transportation. The man who carefully considers price, climate, transportation and market, will eventually find his way to Aldergrove.



VICTORIA, 8th November, 1916.

F. J. Hart, Esq.,

703 Columbia St.,

New Westminster.

Dear Sir.

I consider that a great deal of the land in the Aldergrove district, south of the Praser River, is well adapted to the successful growing of small fruits, and also for certain varieties of apples and pears.

The fact that our Department has decided to establish in that locality one of their demonstration orchards, shows that we are satisfied that a success can be made of commercial fruit growing in the district.

Yours very truly,

you. S. Vest

Deputy Minister.

THE WESTERN HOME



IMPROVEMENT CO.

LIMITED

HEAD OFFICE

New Westminster, B. C.

CAPITAL AUTHORIZED \$250,000

Dealers in REAL ESTATE OF EVERY DESCRIPTION

APPLE LANDS AND HOME BUILDING

OUR SPECIALTY

BOARD of DIRECTORS

President

J. J. JONES, ESQ.

DIR, WESTMINSTER TRUST & SAFE DEPOSIT CO., LTD. DIR, FRASER VALLEY NURSERIES, LTD. DIR, ELK CREEK WATER WORKS CO., LTD. DIR, OKANAGAN TELEPHONE CO., LTD.

1st Vice-President

W. J. MATHERS, ESQ.

MANAGER BRACKMAN-KER MILLING CO., NEW WESTMINISTER DIR. WESTMINSTER TRUST & SAFE DEPOSIT CO., LTD.

2nd Vice-President C. A. WELSH, ESQ.
MERCHANT - NEW WESTMINSTER, B. C.

M. J. PHILLIPS, ESQ. MERCHANT - - NEW WESTMINSTER, B. C.

M. H. NELEMS, ESQ.

DIR. F, J. HART & CO., LTD. ASST. MGR, WESTMINSTER TRUST & SAFE DEPOSIT CO., LTD.

R. EDEN WALKER, ESQ., M.D.

DIR. WESTMINSTER TRUST & SAFE DEPOSIT CO., LTD. DIR. OKANAGAN TELEPHONE CO., LTD,

Managing-Director

Secretary-Treasurer

F. J. HART. ESQ. E. L. WEBBER, ESQ.

Correspondence Solicited

BANKERS AND REFERENCE:-CANADIAN BANK OF COMMERCE

Address: F. J. HART & CO. New Westminster, B. C.

OFFICIAL SELLING AGENTS



Hotel "Western Home" at Aldergrove, B. C.

The Western Home and Improvement Co.

HE building shown in this picture typifies the kind of development work the Western Home & Improvement Company has been pushing forward for years. Scores of hardworking men and women throughout this Province, now snugly settled in modern homes, owe their position to the enterprise

and lenient payment policy of this company.

The men behind The Western Home and Improvement Company, as you will find upon referring to their advertisement on the opposite page of this booklet, are among the most successful professional and business men of British Columbia.

Letters printed elsewhere in this booklet prove what Aldergrove

While extending their operations in the cities, this company has now turned its attention to Aldergrove, having secured a large acreage there, and will be pleased to meet anyone who is in earnest, and assist them by giving easy terms of payment, to secure a fruit farm at Aldergrove; likewise will build homes, clear portions of the land, and give employment, from time to time, to those purchasing lands, as the company are clearing and planting orchards for non-resident clients, who will settle at Aldergrove when their orchards come into bearing.



One of Aldergrove's general stores, owned by Messrs. Smith & Parr

The Small Farm

THIN five years from now we believe the fertile land surrounding Aldergrove will be one of the greatest, if not the greatest, intensive farming district in the North West.

The climate makes the lands desirable for the growth of

high priced crops which cannot be raised for a stretch of nearly two thousand miles east of the mountains, whose population is now importing millions of dollars' worth yearly of no better, and in fact inferior products to what the lands of Aldergrove will grow. There is no more favorable region for the small farm nor is there a land under the sun which shows such examples of health. We do not yet know the possibilities of an acre, in spite of all the market gardener has done.

The settling up of the Aldergrove District means a constant multiplicity of planters. Great numbers means more rivalry. Rivalry means new discoveries and records. These latter have been the real cause of the greatest successes of all intensive cultivation. Five years of development around Aldergrove will create records of production which will stand forever as a monument to her soil.

In everything we pick up these days we read of the spirit and evolution of the farm, of new emphasis upon cultivation and



Home of Mr. D. W. Poppy, Reeve of the Municipality of Langley, situate near Aldergrove

fertilization; of deeper plowing, pest annihilation, larger returns, better distribution; and the whole drift of this new agriculture is towards smaller holdings. Given ownership of land under these sunny skies, where ten acres produces car loads of the highest priced products, the consumption of the tremendous metropolis now unfolding between the Fraser River and Burrard Inlet, together with the fast populating plains beyond the divide, where fruit blossoms are impossible—what cannot skill and endeavor do? What little imagination is required to picture the life of independence before the man who will grasp the opportunity while the financial necessities for doing it still remain within reasonable means. While land values remain as they are to-day is the most difficult period during which to receive appreciation for the opportunity, but it is the time, nevertheless, when wise men recognize the beckoning hand. While the citrus lands of California could be had for \$50 to \$100 an acre few cared about orange and lemon growing, but when the profit of this line of agriculture drove land values to \$5,000 an acre, everyone recognized the opportunity. The men who buy and locate themselves close to Aldergrove to-day will be the men whose lands will be the most highly desirable five years from now.

The Westminster Trust Safe Deposit Co. Ltd.



HEAD OFFICE

New Westminster, B. C.

Assets Exced \$600,000 ACTS AS

Safe Deposit Vaults

Paid on Deposit

EXECUTOR, ADMINISTRATOR, GUARDIAN

TRUSTEE, ASSIGNEE, ETC.

Guaranteed Investments made exclusively in Improved Farm Lands and City Property in the Province of British Columbia.

> Board of Trustees HON, RICHARD MCBRIDE, K. C. Premier of British Columbia

G. ALERS HANKEY, ESQ. President G. A. Hankey Co., Ltd., Vernon Director Imperial Underwriters, Ltd.

A. J. HOLMES, D.D.S. Director Okanagan Telephone Co., Ltd.

Board of Directors PRESIDENT

Pres. T. J. Trapp & Co., Ltd., N. Westminster Pres. Royal Agricultural and Indust'l Soc. Chairman New Westminster School Board Dir, Westminster Creamery Society Secretary New Westminster Southern Railway Co.

IST VICE-PRES. T. S. ANNANDALE, ESQ. Merchant, New Westminster

Director Royal City Navigation Co.

T. H. SMITH, ESQ. Merchant. - New Westminster President T. H. Smith & Co., Limited R. EDEN WALKER, ESQ., M.D. Dir, Western Home & Improvement Co., Ltd. Dir, Okanagan Telephone Co., Ltd.

J. J. JONES, ESQ.
Dir. Fraser Valley Nurseries, Ltd.
Dir. Western Home & Improvem t Co., Ltd.
Dir. Elke Creek Water Works Co., Ltd.
Dir. Okanagan Telephone Co., Lt.J.

L. A. LEWIS, ESQ. Mgr. Brunette Saw Mill Co., Ltd, New Westminister

H. RYALL, ESQ. Merchant, New Westminster

W. J. MATHERS, ESQ.

Mgr. Brackman-Ker Milling Co., New Westminster Dir, Fraser Valley Nurseries, Ltd.

Dir, Western Home & Improvement Co., Ltd.

ASST. MGR. MGR, DIR. M. R. NELEMS, ESQ. F. J. HART, ESQ. E. L. WEBBER, ESQ.

Correspondence Solicited

Head Office: 28 Lorne St., New Westminster, B. C. BANKERS: BANK OF MONTREAL



Home of Mr. Vanetta, in the Aldergrove District

The Aldergrove Orchardist's Market

HE first thoughts of the man who grows fruit and staples for a livelihood, are, or should be, where am I going to sell my products, and what is it going to cost me to transport them to the point of consumption? Thousands of men have failed in this Western country through no other cause than failure to properly consider these things when choosing land. To travel to any extent through the interior of this Province, or through various sections of Washington, Oregon and Idaho, brings to light instances of these failures that seem almost ridiculous from the standpoint of judgment. Greater crops than have ever been grown up to this time would not save the orchardist if he is not located where his products can be got to the place where they are needed, speedily and economically.

The first farm in British Columbia was within a short distance of Aldergrove.

Years ago in Oregon there was a great stampede to the Nehalem Valley, which lies between the City of Portland and the Coast. Stories of almost magical soil and delightful sunshine lured great numbers from far and near. A railroad was promised—it simply had to come to such a place—hundreds moved to the new



Farm of Mr. Ross in the Aldergrove District

land and started to hew homes out of virgin forest. The gnarled old orchards of the Nehalem to-day tell a story of ill judgment in home location that has wrung many a tear from the eyes of those who have viewed the scene. No more exquisitely colored and flavored apples ever grew than those that have ripened in the valley of the Nehalem; peaches that came to be the despair of other districts ripened and dropped to the ground; plum-like cherries are now growing on trees with trunks of gigantic measurement—but still Nehalem failed. The railroad didn't come, and hasn't yet penetrated this country that once seemed destined to be a veritable wonderland. Hogs grow sleek on the red and golden apples that drop from the trees by their own weight.

Cucumbers at Aldergrove will produce \$300.00 an acre.

The cheapness of land should never be allowed to lure a man where transportation facilities are not a reality. The productive qualities of land, together with railroads already built, should not be allowed to locate you where distance between you and the point of consumption is going to eat up the profits, which would, with proper choice of location, be placed to the credit side. Some of the best fruit exhibits that were ever packed, came from places where the owners of the trees worked by the day at other pursuits through which to get a living.

Speculation upon what "is to be" is too great a hazard to take when the man is about to locate on a place from which he expects to make a living—certainty and "what is now" should be the sole and single thought. Fruit will not return profit the first year it is planted. The winnings are large when they do come, but it takes a few years to get an orchard on a profit producing basis.

Something else must be done then, between the time the trees are put into the ground and the time they will bear. Poultry, eggs and inter-tree cultivation of various kinds are certain money makers, but these industries cannot be followed in isolated places. Markets must be close, and hours, not days, required between garden and

table.

Aldergrove has a Farmer's Institute with 105 active members.

The population of British Columbia is scarcely 300,000 all told. Of this number fully half are massed between the Fraser River and Burrard Inlet, in and between the cities of Vancouver and New Westminster and the coming City of Port Mann. In these cities there is at present a crying need for more of the products of the land; all anyone need do is investigate prices, they tell a story that should be heeded by the man of meagre earning power, but who has ambitions to do better.

Aldergrove's convenience to the markets of these cities on the line of two railroads offers transportation facilities good enough to result in the maximum of profit. As to the capabilities of Aldergrove lands for the production of fruits and root crops, there is no question. Experts' investigations, and our own observation of what others are now doing, were sufficient to convince the Western Home and Improvement Company, Limited, that an investment of tremendous size was well placed in this land. This action on their part should, it seems, warrant at least the investigation of the man who wishes to do the best possible with his money.



View of the Town of Aldergrove from the east, showing hotel in the Background

as wor

igogue: people Con ared to Fortir uit -the as fol orly be refer rol of S OWI e user the rep When the the people ple of Que ung but ful application of a their duties

J.P.R

ng a Route

-A large in charge rom the n locatinch of Others rth coun-

SED.

v. 17.—Mr. esterday afument for of Frewen Appeal, and in reply to presented "rewen. lleged th ref.

ewen of Rupert not comnder the

FARMERS' INSTITUTE.

Largest Meeting of the Season Held in Opera House at Aldergrove,

ALDERGROVE. Nov 19.—The largest Farmers' Institute meeting of the season was held in the operatous here last night, when Dr C 5 McKee, V.S., of Victoria; W E. Buckingham, of Eburne, president of the Provincial Daurymen's Association and J F Carpenter, B.S.A., gave addresses Dr McKee spoke on the production of pure milk

He dealt exhaustively with the effects of disease germs in milk, pointing out that the proper ventilation of

stables, the cleanly care of the cow and careful handling of milk is essential to the production of a pure and wholesome dairy product for

which there is an unlimited marke in the coast cities at profitable prices Mr Buckingham complimented the people of Aldergrove on the market improvement of their town and district. He discussed the best food-

for profitable milk production, pointing out that ensilage made from oats clover and corn cut green, was an economical and highly useful footapable of replacing the high pricedity hay and grains. He emphalses the importance of good stabling good care and good food

Mr. Carpenter spoke briefly of 'Small Fruits' pointing out that will sufficient cheap help, the busines an be made highly profitable. It have notice that early in Decembe the would return to Aldergrove anold a short course on fruit growng. Two sessions a day will be help or two or three days, during which

or two or three days, during which whole subject inclusing the selection of soil and site, planting anare of trees, packing and co-operative marketing will be discussed.

The increasing interest in improv

The increasing interest in improved methods and the excellent facilities provided for the holding of meetings is making Aldersrove one of the jest places in the province for the covernment of equative campaign.

i N had no men w leaders the Do and the Wilfrid bitter i 18 th Comm claims a

"This, tble," the of argument stant hold water tin may be the navy, that is I navy is only peace it is "Mr Fielding admitted it: 2 of the Advind Mr. Be

Borden."
Mr. Four taking liber saying in pacamous classifying it, y gether afte, a fortnight, eaving such lervals and to approve or by towernment.

Proceed: Mr. Bou nistaki n the or Lie omorr or the ought bet. ecimated over 1 iple. etwa 'he 111 711 thi.

e n

he



Mr. Fitzpatrick's Poultry Farm at Aldergrove

Aldergrove, B. C., October 15th, 1910.

Messrs. F. J. Hart & Co., Ltd., New Westminster, B. C.

Gentlemen:

Of the many branches of farming for which the Province of British Columbia, and especially the Fraser Valley, is particularly suited, I know of no one which yields a larger income, or brings quicker returns than poultry raising.

A little over a year ago I got a farm of 20 acres, situated one mile from how rapidly developing village of Aldergrove. I had 30 hens, no house accommodation, one-half acre cleared, and, without any particular knowledge of the business, received a net income of two dollars and a quarter per hen per year. I have now a flock of 350 matured pullets starting to lay, two new houses, and another with over 1,500 square feet of floor space, in course of construction. I cleared four acres, and cleaned up and burnt over five acres more, got a splendid crop of oats and sunflowers on the newly cleared land, the former yielding approximately 80 bushels to the acre, while the magnitude of the sunflowers would convince the most sceptical of the fertility of the land in this district.

Yours truly,

The Fraser Valley Nurseries

Limited

HEAD OFFICE

New Westminster, B. C.

GROUNDS AND NURSERIES

Aldergrove, B. C.

CAPITAL AUTHORIZED \$100,000

We own and operate the largest nurseries in British Columbia, having 80 acres now planted in nursery stock which will be increased to 160 acres within a short time.

WE ARE PREPARED

To superintend the clearing of the land, planting and caring for the trees until they come into bearing, as well as supplying all kinds of Fruit Trees and Shrubs in any part of the Fraser Valley.

BOARD OF DIRECTORS

PRESIDENT

J. J. JONES, ESQ.

Dir. Westminster Trust & Safe Deposit Co., Ltd.
Dir. Elk Creek Water Works Co., Ltd. Dir. Okanagan Telephone Co., Ltd.
Dir. Western Home & Improvement Co., Ltd.

VICE-PRESIDENT

C. F. SPROTT, ESQ.

Fruit Farmer, Burnaby Lake, B. C.

W. J. MATHERS, ESQ.

Mgr. Brackman-Ker Milling Co., Ld., New Westminster Dir. Westminster Trust & Safe Deposit Co., Ltd., Dir. Western Home & Improvement Co., Ltd.

L. CLAUDE HILL, ESQ. Fruit Farmer, Burnaby Lake, B. C. C. R. GORDON, ESQ. Fruit Farmer, Burnaby Lake, B. C.

F. I. HART, ESO.

SEC'Y-TREAS. E. L. WEBBER, ESO.

CORRESPONDENCE SOLICITED

- Address -

THE FRASER VALLEY NURSERIES, LIMITED

BANKERS AND REFERENCES : BANK OF MONTREAL

ALDERGROVE B.C.



One-year-old Trees at the Fraser Valley Nurseries, Aldergrove, B. C.

Social Life at Aldergrove

HE small farms of the Lower Fraser River Valley are distinctive for their social advantages, over the grain growing regions where farm areas run to the hundreds of acres and homes are far between. At no point can community improvement be carried to a higher state of convenience than at Aldergrove. The loneliness of the farm, as it is now popularly accepted, is an unknown and forgotten tradition. The majority of the holdings are less than twenty acres, and this brings neighbors close together and creates advantages for all that can never be expected

the holdings are less than twenty acres, and this brings neighbors close together and creates advantages for all that can never be expected out in the open spaces. Better schools and better teachers are warranted where families are numerous. Electric lighting is being enjoyed by residents at Aldergrove, while all have at their command telephonic communication with the entire coast systems.

The various denominations are now erecting churches at Aldergrove.

The best hotel between New Westminster and Chilliwack is at Aldergrove. A hall has been built for the accommodation of travelling attractions and social gatherings of all kinds, and all such features go far to make happy the residents of any community. Was it not the love of living close to others that has done as much as anything else to build the cities that now dot the entire world?

The Fraser Valley Nurseries, Ltd., chose Aldergrove for the purpose of producing tree stock, ornamental shrubs and flora of every kind, and we consider this no small compliment to the excellence of Aldergrove soil. Land for nursery purposes can be had anywhere, towns and municipalities cater to them and desire them, but a nursery must have soil which will practically produce everything from fruit trees to roses, and do it year in and year out.

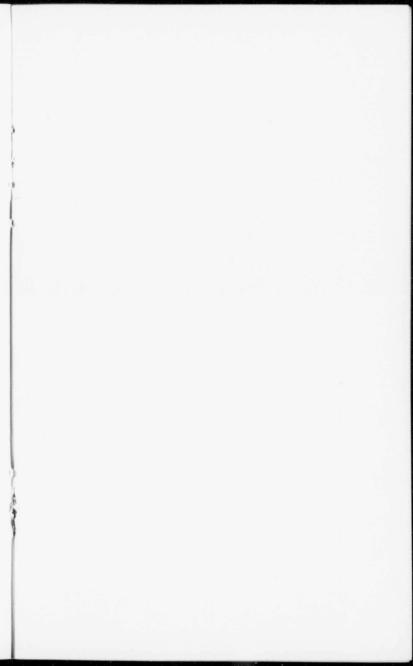
This enterprise, seeing that its business is the growing and marketing of fruit trees, will also be an important factor in the development of Aldergrove orchards on the most highly skilled and economical lines. The nurseries of the United States and Canada probably stand second to no other factor in the evolution of fruit growing, and this excellent organization at Aldergrove is conceded leader in all phases of horticultural enlightenment.

The Provincial Government is now starting one of their demonstrating orchards at Aldergrove, which is another great consideration for the man who thinks of embracing fruit growing as a business.

What a telling advantage the Aldergrove orchardist will enjoy in having this grand seat of learning at his door.

The stations of the Great Northern Railway and the British Columbia Electric Railway are so situated as to extend the utmost convenience to all the lands offered for sale and the general laying out, and improvements of the town of Aldergrove are such as cause no end of favorable comment on the part of new-comers to the district. The disadvantages of farming as they are now generally understood, will not be a part of the life at Aldergrove. It will be a little city of farms, devoid of loneliness and social isolation. No man need come here thinking that it is going to be all play, for there is work and lots of it for every man who wants to succeed. But, after work, if one desires it, there will be something to do in the way of amusement, and this is well, for the old adage about "all work and no play" speaks one of the greatest truths that ever was penned to paper.

The Great Northern Railroad now has a most creditable station building within the boundaries of Aldergrove, and is giving a to-and-from market service. Growers leave Aldergrove at 7 a. m., are at New Westminster city market at 9 a. m., or Vancouver at 9.40 a.m. The return train leaves the cities so as to arrive home at 7 o'clock p.m. This gives Aldergrove passengers all the time necessary for the disposition of their business in either New Westminster or Vancouver, and gets them home again at a business man's hour, with plenty of time remaining to perform the evening chores before retiring.





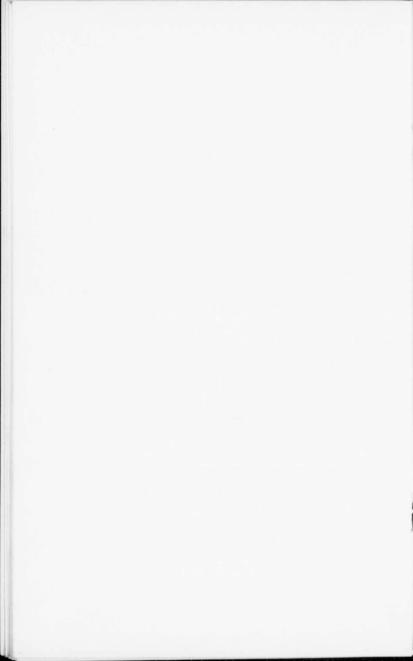
AN ALDERGROVE APPLE ORCHARD

Business Openings at Aldergrove

The Town of Aldergrove, in view of the wonderful growth it is making, and the extensive land development work now being carried on, and with the healthy influx of growers being attracted by the fertile soil, will almost immediately offer openings for the following: A hardware store, drug store, tailor shop, book and stationery store, clothing store, tinsmith, experienced carpenter and builder, and a physician. Information regarding the above will be furnished in full by the company.

The Western Home & Improvement Company, Limited

This Company has done much towards the locating of the Fraser Valley Nurseries, and a Chartered Bank at Aldergrove, and to-day a flourishing country town, with two general stores, good hotel, butcher shop, blacksmith shop, harness shop, shoemaker's shop, real estate office, opera house, saw mill and chartered bank are seen, where six months ago there were no signs of life.



FRASER VALLEY.

NEW DEPOT.

Aldergrove Busy—Shortage of Cars Annoys Shingle and Lumber Manufacturers.

ALDERGROVE, Nov. 15 .- Carpenters are at work erecting a depot at Jackman station on the Chilliwack electric line. This station is three and one half miles from Aldergrove but is proving a great convenience to this district. With the completion of he proposed Aldergrove branch the facilities for passenger and freight traffic will be greatly increased. At present numerous shingle and lumber mills are shipping by Great Northern but the difficulty of securing C.P.R. ears greatly handicaps the business With the coming of the electric line, hopes are entertained of better service and the new road is assurred of all the business of this rapidly developing district.

A petition is being circulated for the opening of a depot on the electric line at the Vannetta or Townline Road. This is a well settled road and the opening of a station would greatly convenience a large number of farmers. The lack of cross roads causing a long detour to reach either Jackman or Coughlan stations.

The Fraser Valley Nursery Co., Ltd. has just finished planting a seven-acre orchard for Messrs. Adair and Tennant on the latter's Langley Poultry and Fruit Farm at Spering. Messrs Adair and Tennant have made extensive clearings on their model farm and are completing a full equipment of modern farm buildings including a handsome residence.

The first shipment of shingles from the Penridge Lumber Co.'s new mill here was made last week and comprised four cars. Two went to Springfield, Mass, one to Calgary and one to Prince Albert. Four machines are kept at work and regular weekly shipments will be made. The policy of supplanting Orientals with while labor is being gradually carried out, three white teamsters having taken the place of Japs formerly employed.

The Aldergrove Parmers' Institute will meet in the Opera House Friday evening, Nov. 18th. Addresses will be given by Mr. J. F. Carpenter on 'Small Fruits," and by Mr. P. H. Moore on "Milk Production." Both speakers are experts in their line and are fully qualified to offer practical suggestions to all who are engaged in the fruit and dairying business.

Breath Br

Storm King tugmen, er matter. 2 his remarks swifter book night, a reunder the partment could or lightship that til haulit short! pear i the F in the pear i to loss event, i if the necessary partments.

Inter Secreta. Trade g very u enterin work g Westmin exercise a insurance frequentl tween tradir as

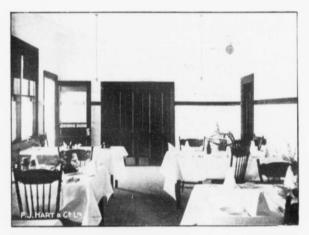
to fill

its i

prol

the

n a er



Dining Room of the Hotel Western Home, at Aldergrove, B. C.

Aldergrove, B. C., October 17th, 1910.

Messrs. F. J. Hart & Co., Ltd.,

New Westminster, B. C.

Gentlemen:

Over ten years ago I came out to British Columbia from Scotland, for the purpose of going into fruit growing.

On my inquiring as to the best locality for this purpose, I was told that all the land around Aldergrove was A-I fruit land. I visited quite a number of places, and having a long experince in this business, had no difficulty in spotting this locality as being the best for a fruit and poultry business.

The land here is of the very best and needs no troublesome irrigation, and will produce all kinds of fruit to perfection, and being land that drains quickly, is well adapted for chickens.

The kinds of apples I consider best adapted for the district are, King, Northern Spy, Gravenstein, Wealthy, Blenheim-Orange and Russetts; strawberries, (Magoon) and raspberries. In fact, from my King trees I netted \$15.00 per tree last year, one tree of Russetts yielding 22 boxes, netting \$27.50.

Yours truly,

Andrew Westland

The following are the prevailing wholesale prices on New Westminster City Market for Year 1910 RINDLY SUPPLIED BY MR. D. E. MACKENZIE, MARKET CLERK

KIND OF PRODUCE	Jan. 14	Feb. 18	Mar. 18	Apr. 15	day 13	June 17	July 8	Aug. 11	Sept. 9	Oct. 7	Nov. 11	Dec.
Beef per lb.	7%c	8c	8-81/2c	8½-9c	9c	9c	8-81/2c	8c	71/2-8c	7-71/2c	7-71/2c	71/2-80
Mutton "	12	13	14	14	16	14-16	15-16	13-14	12	13	13	1:
Lamb "	14	14	15	15	18	16-18	17-18	16	14	14	14	1-
Pork "	11	12 1	114-1214	121/2	13	15	15	15	12-13	12-13	12	121
Veal "	9-10	11-111	111-121	111-12	11-12	12-13	12-121	12-121	12-121	11-12	11	11
	\$16-18	\$20,00	\$18-20	\$18.00	\$14.00	\$12.00	\$10.00	820-22	\$18-20	\$20,00	825.00	\$30.0
Carrots pr. sk.	.60	.60	.75	.75					.75	.80	.85	.8
Curnips "	.60	.60	.50	.50					.60	.60	.70	.7
Beets "	1.00	1.00	1.00	1.00					1.00	1.00	1.00	1.0
Parsnips "	.75	.75	.75	.75					.75	.75	.75	.7
Onions "	1.25	1.25	2.00	1.50					2.00	2.00	1.50	2.0
Cabbage "	.75	.75	1.00	1.00						1.50	2.00	2.0
langoldsper ton	8.00	8.00										
Eggs per doz.	.3840	.35	.30	.27	.27	.32	.33	.37	.40	.4547	.55	.6
Butterper lb.	.30	.30	.30	.30	.30	.25	.25	.25	.30	.30	.35	.3
Fowlper doz.	7.50-9	8-10	10-11	11-13	10-11	8-10	7-9	6.50-8.50		9-11	7-9	7-8 5
Chickens "	6-8	6-8	6-8	8-9	8-9	6-8	5-7	5-6	5-7	6-8	5-7	5)-7
Ducks "	15.00	15.00	15.00	15.00	12.00	9-11	7-8	7-9	9-11	10-12		
Geeseeach	1.50	1.25-13	1.25-1	1.25-11	1.25		1.00 - 1.23	5 1.00	1.00	1.00		11-1
Apples per box		11-1.75	1}-1.75	11-1.75				.90-11		.75-1.00		
Hayper ton		20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20,00	20.00	22.00	22,00	22.00	22.0
Gooseberriespr lb.					June 10	5c	6c	6c				
strawberries crate					21-21	1.75-2	2.00					
urrants per lb.		0					R. 6 B. 1	0 B. 10				
Blackberries., crate		Che	0	111	10			2-2,25	2.00			
Plums " "	1	POMA	exec	2	1.1			.5075	.4050			
Pearsper box	W.	, I / UN	,	ser f	les					.7585	75-81	.75-8
Cherriesper lb.			na	HACE X	\supset	4c-5c	6c	10c-12c				
Raspberries crate			0 VC				2-2,25	1.75-2				



First Electric Car leaving New Westminster for Chilliwack, 65 miles distant, on 1st October, 1910. This line runs through the Aldergrove District

The Hudson's Bay Company in Langley Municipality

HE stamp of approval was first placed upon the fertility of the lands of Langley Municipality, shortly after the coming of the Hudson's Bay Company. Old Fort Derby, the first outpost of the Company on the lower Fraser River,

was established in 1822. Shortly after this, or about the year 1835, Fort Langley was erected, which remained the chief headquarters of the company on the Pacific Coast till Victoria was established.

At about the same time that Fort Langley became the headquarters, the company began prospecting for a body of land on which to locate a farm for the production of grain for their horses, and roots, and other edibles for their great staff of men. After extensive investigations, carried on under the jurisdiction of the factor at Fort Vancouver (Wash.), Langley Municipality was decided upon and the now historic Hudson's Bay Company farm began. A large tract of land was put under cultivation by these pioneers. That the fields produced lavish quantities is borne out by the fact that the company did an extensive exporting wheat business with Russia, employing a great number of natives from the Sandwich Islands, in their fields. The descendants of these old Hudson's Bay Company pioneers are now to be found in all parts of the Fraser Valley, and the venerable Mr. Taylor, who died in Langley two years ago, was the last remaining British subject of the old staff. The products were taken to tidewater in scows by way of the Salmon River, to the Fraser. How the world moves is attested by the trolley car, steam train and automobile, all traversing the same country to-day. No sightseer hardly ever passes over the Yale wagon road, another lengthened shadow of these hardy path finders, without having the site of the famous old Hudson's Bay farm pointed out to him.

The soil at Aldergrove is the same almost magical clay loam which met the requirements of these tested old pioneers of so long ago. We give this little touch of history simply to show that it is not the need of soil quality which has deferred the better settling up of the Aldergrove District till this time. Want of transportation has been the drawback, and now that the link between grower and market has been supplied, nothing on earth can keep these marvellously rich lands, in this first recognized farming district in British Columbia, from being among the most famous producers in the world.



Aldergrove Office of F. J. Hart & Co., Ltd.



The Elk Creek Waterworks Co., Ltd.

PROPRIETORS OF

Waterworks System at City of Chilliwack, B. C.

BOARD of DIRECTORS

PRESIDENT

J. J. JONES, ESQ.

Dir. Westmin'r Trust & Safe Deposit Co., Ltd. Dir. Western Home & Improve't Co., Ltd. Dir. Fraser Valley Nurseries, Ltd, Dir. Okanagan Telephone Co., Ltd.

VICE-PRESIDENT

PETER BIRRELL, ESQ.

Capitalist, New Westminster

MAN. DIRECTOR

SEC Y-TREAS.

F. J. HART, ESQ. E. L. WEBBER, ESQ.

Bankers: BANK OF MONTREAL



Some Apples Grown in Municipality of Langley
The High Cost of Living

The only solution of the high cost of living problem is more people working land. Prices for staples are advancing and will continue to advance. As long as the population of Vancouver, New Westminster and Port Mann continues to increase in excess of a proportionate number of people on the soil, this condition will become more emphatic. The situation is tersely summed up by Mr. Glover, assistant general manager of the British Columbia Electric Railway, who gave voice to the following words in his address of October 3rd, 1910, in connection with the opening of the Chilliwack line, which runs through the Aldergrove District:

"The present consumption of agricultural products in British Columbia is about twelve million dollars per annum. Of this we produce only six million dollars, necessitating the importation of an equal amount per annum. The opportunity, therefore, for the development of the land is still excessively large, and it is our hope that this valley, from the Gulf of Georgia to the easterly boundary of Chilliwack, will shortly become one vast garden, populated by a progressive, prosperous and happy people."

The small farmer—the man who fills the mouths of the multitudes, whose vocation is effected by neither financial depression nor

INCORPORATED 1885

The Bank of Toronto

CAPITAL \$4,000,000 RESERVE 4,800,000

Tourists and others who have financial dealings in British Columbia will find this Bank absolutely safe and well equipped to handle their business transactions. **Current and Savings**

Accounts opened on the most favorable terms and a General Banking Business Transacted.

AGENTS IN -

London: The London City and Midland

Bank, Ltd.

New York: National Bank of Commerce

Chicago: First National Bank

Seattle: National Bank of Commerce

BRANCHES
AND CORRESPONDENTS
THROUGHOUT
CANADA

Vancouver Branch: 446 Hastings St. W.

F. A. BRODIE, Manager

New Westminster Branch: Columbia Street

J. GRACEY, Manager



The Oldest House in Aldergrove

lack of employment, has no fears regarding the safety of his home. The safest following in the world is iruit farming, and the safest location for the pursuit is close to the markets of growing cities on the fabulously fertile lands that surround the fast growing centre of Aldergrove.

Character of Soil and Relative Features

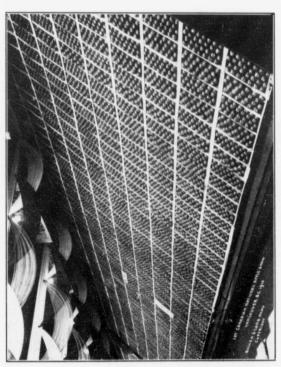
The lands at Aldergrove and which are now being opened to actual settlers, and sold in blocks of ten acres and over, completely surround the town of Aldergrove, and are practically all level. The soil is defined by scientific men as decayed vegetable matter with a clay sub-soil. To word it in the terms of a land man, it is best alder bottom land. The experts we employed to test this soil did not draw their conclusions only from what growers were doing in the locality. Tests were made in every direction, and that which was pronounced good for all manner of fruit culture, we now offer for sale. The soil contains iron enough to give a perfectly exquisite coloring to fruits. The elevation of the land, over 500 feet above sea level, will at once dispose of the drainage problem in the mind of the man who knows the peculiarities of the Fraser River Valley. Good drainage means well flavored fruits, and early production, and every year production. It is with the thorough knowledge that the

man who will begin at Aldergrove with the ambition for success, can succeed, that we offer these lands to settlers, and back our proposition by offering the actual settler practically any reasonable terms his case requires. We could go into a world of technical description in dealing with the description of Aldergrove soil if we used the data of our expert investigators, but think such unwise, and merely endeavor to make this booklet and what it represents understandable by the average man. We assert that our lands at Aldergrove are good and we stand ready to guarantee them to be such—as to whether such a guarantee is worth while, we refer you to any bank or business man in Vancouver, New Westminster, Victoria or Chilliwack. Those who buy and find conditions at Aldergrove different to what we represent them, can have their money refunded for the asking. We are not appealing to and do not desire the money of the speculator-it is settlers we want-settlers with the warm, red success blood in their veins. The right kind of men are more desirable than the weighty pocketbook, and to these we offer every facility at our command to make them glad they were ever brought to be a part of such a country.

A first-class hotel offers accommodation to prospective residents or tourists.



View of Aldergrove from Saw Mill Spur



A Few British Columbia Apples

F. J. HART & CO., LTD.

ESTABLISHED 1891

REAL ESTATE MORTGAGE LOANS INSURANCE

OUR GENERAL BUSINESS

We write Insurance of every kind in old and reliable offices.

We Loan Money on every description of Improved Real Estate. We attend promptly to all Notarial

Work and Conveyancing.
We make Mortgage Investments for
Clients, and collect Interest and
Rentals.

We sell Real Estate in any part of the Lower Mainland of B. C. and Vancouver Island.

Werent Dwellings, Stores and Farms in any part of our territory.

We make a specialty of Business Chances and Industrial Sites. We conduct General Auction Sale on the most up-to-date lines.

AGENCIES:

The Imperial Underwriters Corporation
The Aetna Insurance Company
The Manitoba Assurance Company
The London Assurance Corporation
The Western Assurance Company
The Atlas Assurance Company, Ltd.
The Sun Life Assurance Co. of Canada
The United States Fidelity & Guarantee Co.
The Canadian Railway Accident Co.
Lloyd's Plate Glass Insurance Company
The Travelers' Insurance Company

REPRESENTING

ECRETARIAL OFFICES OF

The B. C. Permanent Loan Co.
The Dominion Permanent Loan Co.
The Colonial Investm't & Loan Co.
The Pacific Coast Steamship Co.
The Elk Creek Waterworks Co., Ltd.
The Westminster Trust & Safe Deposit Co., Ltd.

Combined Assets Exceed \$50,000,000

CORRESPONDENCE SOLICITED

F. J. Hart & Co. Ltd. New Westminster, B. C.



The Fraser Valley Nurseries.

Gentlemen, -

I beg to advise you that on my report being presented to the Department of Agriculture your site was selected as that for demonstration orchard in your district. Personally I am very much in favor of this site and soil as being representative of a large area of country which may be made a very good fruit growing proposition.

Mr. Carpenter will be with you shortly to have trees selected and to decide on the details of culture before plenting. I trust that we will be able to get sufficient trees from you of the right varieties to plant this orchard next spring and also one on the north side of the Fraser at Hammond. In the latter case the apples used will be Kings with Duchess and Transparent for fillers and Buerre d'Anjou and winter Nellis with Bartlett as fillers.

The form of Agreement will be prepared and presented to you for your signature and ratification shortly.

With all good wishes for the success of this demonstration orchard and for the continued progress of your business.

I am, Yours very truly, R.M. Waislad

Climate of the Lower Fraser Valley



OR the enlightenment of people living in far-away lands, who have little means of knowing the climatic advantages of the Lower Fraser River Valley as compared with the inland and eastern parts of the United States and Canada,

we reproduce the following table of temperatures for the year 1909, covering the City of New Westminster and other points. The data was secured through the courtesy of C. H. Stuart-Wade, Publicity Commissioner for the City of New Westminster.

According to Dominion Government returns the mean tempera-

tures for 1909 were:

Winnipeg	33.7
Calgary	37.4
Coming west, Agassiz, at the eastern extreme of	
New Westminster District,	47.8
Chilliwack, 65 miles east of New Westminster City	49.2
New Westminster City, 23 miles west from	
Aldergrove	49.4



Sawmill of the Fernridge Lumber Co., at Aldergrove, B. C.

Health largely depends upon climate, and the Lower Fraser River Valley being sheltered by the mountain peaks, both north and east, possesses a climate genial and bright.



New Home of Philip Jackman at Aldergrove

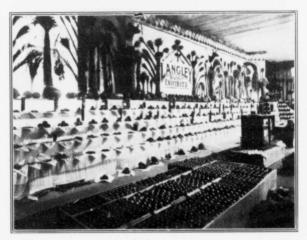
The coldest spells rarely register below 15 degrees above zero: the rain and snowfall is similar to that of the south of England; sand, wind and electrical storms of the interior are unknown, while the land breezes bring health from the pine and cedar forests of the interior, and the soft, ozone-laden breezes from the nearby Pacific Ocean counteract zymotic and other germs. The nights are the wonder of all tourists, by reason of the cool, balmy softness, which produces refreshing sleep after the hottest day, even when the interior and eastern cities are dreading the approach of night, with its depressing sultriness.

Dairy and Poultry

HE length of time it has taken the farmer to discover that he has been working by a faulty system is surprising. The trouble has been that he has striven to cultivate more land than he could give the necessary attention to, to result

in the greatest possible profit. Small acreage and intensive cultivation is the new idea which has placed the farmer on a commercial Since time untold farmers sold their hay and grain, but now in many districts these staples are being imported in order to supply the enormous demand for milk, cream, butter, eggs and cheese. The





Portion of Exhibit of Municipality of Langley at New Westminster Fair, 1910

general condition of farm homes now-a-days shows how beneficial was the change. During the last twelve months the farmer has received 20c a gallon for his milk, and 22c in winter months.

Aldergrove has electric light and 'phone connection with the entire coast systems.

The egg and poultry business are assuming large proportions around Aldergrove. One Langley dealer reported recently that he had shipped 34,000 dozen eggs within the last twelve months. At the present time eggs in the New Westminster market are bringing 60c a dozen. All other products of the small farm are commanding similar prices.

Some of the most notable successes in the Lower Fraser River Valley of men who previously had no experience on the soil, have been started with chicken ranches. Present prices show that there is still lucrative employment for thousands in this line of work.

Sports at Aldergrove

OR the man who has tendencies towards the fishing-rod or gun, there could be no more delightful location than in the vicinity of Aldergrove. The fishing and shooting at Aldergrove are unequalled anywhere in the Lower Fraser

River Valley. Pheasant and grouse can be seen on every hand, and English partridges, which have been brought in and liberated, are now seen in surprising numbers. Duck and snipe are common, deer can be had within a short distance, and occasionly a bear is brought in. While laws are made to protect the fowl, they still givample liberty to the sportsman, in fact, come plaint in this connection is rarely heard.

How Governed

Y a Reeve and Council of six members, elected annually by the

taxpayers, acting under the Municipal Clauses Act of the Province. The Council has practically complete control. The Municipality is divided into six wards, one councilors being

elected from each ward, and he is entrusted the expenditures for road repairs and bridge building in his ward.



A Typical Church of the Fraser River Valley



One of the Aldergrove District Schools

Shall We See You at Aldergrove?

Our parting word is the earnest wish that you will become a member of the fast growing and prosperous community of growers at Aldergrove. If you are a success-seeking man, you cannot fail to thrive and become, eventually, as essential to the community as

Aldergrove's productive soil is to you.

We want men at Aldergrove who will make good, and there is not the slightest doubt in this regard if those who come are willing to work as conscientiously for themselves as they may have been doing for someone else. The photos scattered throughout these pages tell a story of what concerted effort will do for a community in a few short months. This work has been done by other men just like you, who have cast their fortunes with Aldergrove soil and were aided by a corporation of business men to whom the proper development of the district means a great deal. The possession of money is not by any means the major consideration in the men we want. Earnestness of purpose is the main item, and men who have this quality will receive any reasonable assistance required from The Western Home and Improvement Company, whose holdings in Aldergrove vicinity are extremely large. Exceptionally good terms of purchase are offered to beginners on the land and reasonable amounts of the surplus capital of the company are always within the reach of the grower who will use the money for the better improvement of his This feature places the man of limited capital on a much safer footing than beginning in a sparsely settled region where one crop-loss would mean failure. The time to come and see the beautiful Aldergrove country is now, or certainly as soon as it is possible to come. Come any time. Don't let snow or bad weather deter you. Start while it is snowing or blowing; start while your roads are drifted full of snow or hub deep in mud; start while it is cold enough to freeze your ears off; come now; come whenever you can; only come. There is seldom snow enough to interfere with viewing farms or Farm work can be done during the whole examining the soil. Two new railroads mean that there will be unusual activity in prices during the next few months, and it is just this which makes it impossible to give set figures on land prices with any certainty of meeting circumstances a few months hence.

If marked maps and a complete list of prices do not accompany this booklet, kindly drop a line and we will forward same, together

with all other necessary particulars, without delay.

F. J. HART & CO., LTD., New Westminster, British Columbia.

The Okanagan Telephone Co.

Limited

HEAD OFFICE

New Westminster, B. C.

PROPRIETORS AND OPERATORS OF THE TELEPHONE SYSTEM throughout the OKANAGAN VALLEY, B. C.

Vernon, Armstrong, Enderby Salmon Arm and Coldstream

Estate AND INTERVENING AGRICULTURAL SECTIONS, ALSO Long Distance Connections over all Government Trunk Lines

Board of Directors

PRESIDENT

J. J. JONES, ESQ.

Director Westminster Trust & Safe Deposit Co., Ltd, Director Western Home & Improvement Co., Ltd, Director Elk Creek Water Works Co., Ltd, Director Fraser Valley Nurseries, Ltd.

VICE-PRESIDENT

A. J. HOLMES, D. D. S.

Trustee Westminster Trust & Safe Deposit Company, Limited

R. EDEN WALKER, ESQ., M. D.

Director Westminster Trust & Safe Deposit Company, Limited Director Western Home & Improvement Co., Ltd.

ALLAN PURVIS, ESQ.

Manager Fraser Valley Branch British Columbia Electric Railway

G. ALERS HANKEY, ESQ.

President G. A. Hankey & Co., Ltd., Vernon, B. C. Director Imperial Underwriters, Ltd.

Bankers: BANK OF MONTREAL

